



ALBI 2021
57^{ème} Congrès
du 25 au 29 octobre

COMPTE-RENDU



57^{ème} Congrès

FO
FEC Employés
& Cadres

ALBI PARC DES EXPOSITIONS
du 25 au 29 octobre 2021

Mediaud



Avant-propos

Vous trouverez, ci-après, le compte-rendu détaillé des séances plénières du 57^{ème} Congrès de la FEC FO qui s'est déroulé à Albi du 25 au 29 octobre 2021.

Ce 57^{ème} Congrès, qui a réuni plus de 900 participants au Parc des Expositions d'Albi, s'est déroulé dans un contexte particulier, avec passe sanitaire et après de longs mois de restrictions liés à la Covid-19.

Ce Congrès a été, en premier lieu, un moment de retrouvailles de partage et de camaraderie pour les militants de la Fédération des Employés et Cadres FO.

Le Congrès a également été l'occasion de rappeler l'importance de notre modèle social qui a servi d'amortisseur social durant la pandémie.

Malgré les réformes successives des derniers gouvernements, qui n'ont eu de cesse de s'en prendre aux services publics et de remettre en cause systématiquement les droits collectifs des salariés, retraités et chômeurs, mais aussi nos systèmes de retraites, de santé, d'assurance chômage qui ont pourtant démontré, une fois de plus, combien ils étaient nécessaires.

Les attaques envers les retraites, l'assurance chômage, la Sécurité sociale au travers des réformes gouvernementales ont très largement alimenté les débats, tant en séance plénière que dans les Conférences Nationales Professionnelles des différentes Sections Fédérales composant la FEC.

Il faut souligner ici la position unanime de la Fédération destinée à combattre les inégalités, les politiques d'austérité salariales mais aussi les attaques contre notre modèle social.

Le jeudi, les participants au Congrès ont pu apprécier les interventions de nos invités, tout particulièrement, celle de David CAYLA, membre des Economistes atterrés, mais aussi de Pilar RATO RODRIGUEZ, amie de notre Fédération, 1^{ère} Vice-présidente d'UNI Europa et Présidente d'UNI Europa Gaming.

Cet après-midi s'est conclu par une intervention d'Yves VEYRIER, Secrétaire général de FO, au sujet de l'actualité générale et de nos revendications et combats à venir.

Je tiens à remercier l'ensemble des militants du Tarn et de la région qui ont contribué, par leur disponibilité et leur efficacité, à la réussite de ce Congrès.

Merci également à Lionel KABAC, militant du Crédit, qui a réalisé les clips des différentes séances plénières et des CNP qui seront à la disposition de nos syndicats.

Pour terminer, un grand merci à tout le personnel de la Fédération pour sa participation à la pleine réussite de ce 57^{ème} Congrès.

Sébastien BUSIRIS
Secrétaire Général







Séance plénière

du mardi 26 octobre 2021

Sommaire

Ouverture du Congrès par Serge FEUGA, Trésorier général	6
Désignation de la Commission de vérification des mandats	6
Allocution de Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Maire d'Albi	7
Allocution de Sandrine RAMIREZ-DELMAS, Présidente du Comité d'organisation.	8
Allocution d'Eric BELLOUNI, Secrétaire général de l'UD FO du Tarn	9
Rapport moral et d'activité par Sébastien BUSIRIS, Secrétaire général	9
Rapport financier par Serge FEUGA, Trésorier général	19
Rapport de la Commission de contrôle	22
Discussion sur les rapports	22
Réponse du Secrétaire général	58
Intervention de la Commission de validation des mandats	58
Vote du rapport moral et d'activité	59
Vote du rapport financier	59
Vote des modifications statutaires	59
Validation de la modification de l'annexe 2	59

Ouverture du Congrès

par Serge FEUGA, Trésorier général

(La séance est ouverte à 10 h 13 sous la présidence d'Eric BELLOUNI).



Désignation de la Commission de vérification des mandats



Serge FEUGA. - Mes camarades, chers amis, merci de prendre place. Enfin, j'ai l'honneur de déclarer ouvert le 57^{ème} Congrès de la FEC FO. Je veux vous entendre. (*Vifs applaudissements.*) Vous n'imaginez même pas comme cela nous fait plaisir de vous retrouver tous ici, enfin... presque tous. Avant de donner la parole au Président, je vais appeler les membres de la Commission de validation des mandats.

Je vais leur demander de me rejoindre à la gauche de la tribune. Ils devront aller, avec la Commission de contrôle, voir comment ils gèrent tous les votes durant ce Congrès.

Je passe la parole au Président pour la suite des débats.



Eric BELLOUNI (Président de séance). -

Merci beaucoup pour cet honneur de présider l'ouverture de ce 57^{ème} Congrès. J'ai l'honneur d'être aux côtés de Madame la maire d'Albi, qui nous fait l'honneur d'assister à l'ouverture de ce Congrès. Je la remercie. C'est vraiment un honneur pour moi de l'avoir à mes côtés.

Avant son intervention, nous allons avoir un petit film sur Albi, puis Madame la Maire interviendra en tribune. (*Projection*

d'un film.)

Allocution de Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Maire d'Albi



M^{me} GUIRAUD-CHAUMEIL Monsieur le Secrétaire général de la Fédération des Employés et des Cadres de FO, cher Sébastien BUSIRIS, Mesdames et Messieurs les membres du comité d'organisation, dont on mesure le travail qui a été le vôtre pour organiser cet événement dans un contexte particulièrement contraint, Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités, Mesdames et Messieurs les congressistes, chers invités d'Albi,

Au nom de toutes les Albigeoises et de tous les Albigeois, je vous souhaite la bienvenue à Albi. Albi, la ville de TOULOUSE-LAUTREC, de LA PEROUSE, de JAURES, pour ne citer que nos grands illustres qui figurent parmi les plus remarquables.

C'est un immense honneur pour moi d'ouvrir à vos côtés ce 57^{ème} Congrès de la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière. C'est aussi une véritable marque de confiance pour notre ville d'avoir été retenue pour accueillir ce grand moment de la vie de votre mouvement et, j'insiste, il fallait oser. Il fallait oser nous faire confiance et nous vous en sommes sincèrement, vraiment, très reconnaissants.

Nous mesurons pleinement l'importance des retombées de votre présence parmi nous le temps de votre Congrès et plus si affinités, puisque, vous l'avez bien compris, au-delà de cet événement, vous êtes maintenant ici chez vous, donc n'hésitez pas à revenir aussi souvent que cela vous fera plaisir. (*Applaudissements.*)

Alors, pour avoir choisi Albi, permettez-moi de vous adresser à nouveau, et en public cette fois-ci, un très grand et sincère merci, particulièrement à vous, chers MM. BUSIRIS et FEUGA qui étiez venus à notre rencontre en précurseurs.

Autorisez-moi également à vous dire combien nous sommes fiers de l'implication de nos équipes qui ont, en lien avec vos propres équipes, une nouvelle fois, fait un travail formidable pour rendre cette organisation possible et chaleureuse. Albi bénéficie en effet d'un climat continental chaleureux, où le bien-être ensemble se décline dans toutes les politiques publiques qui sont conduites sur notre territoire ; une ville à taille humaine, une ville accueillante et solidaire, une ville d'équilibre entre le rural et l'urbain, située à bonne distance avec la métropole toulousaine pour préserver la singularité de son identité sans compromettre la vitalité de son économie.

Albi démontre au quotidien que l'on peut être une ville d'art, d'histoire et de patrimoine tout en étant une ville qui vit intensément le temps présent et qui démontre qu'elle est résolument tournée vers l'avenir. Albi est la seule ville de France, avec Paris, à avoir deux biens inscrits en propre sur deux registres distincts de l'UNESCO. L'inscription de la cité épiscopale sur la liste du patrimoine mondial, d'une part, et la Mappa Mundi d'Albi dont vous avez vu une image dans le film sur le registre de la mémoire du monde -plus ancienne représentation non abstraite du monde, qui date du 8^{ème} siècle-, d'autre part, soulignent toutes les deux la vocation internationale de notre ville.

Ainsi, les relations internationales occupent une place importante dans la vie de notre cité, notamment celles que nous avons nouées au fil du temps et dans la durée avec Gérone, en Catalogne, qui est notre ville jumelle depuis un peu plus de 35 ans, avec Abomey, au Bénin, sur laquelle nous travaillons notamment sur les questions d'éclairage public, d'eau potable et de préservation du patrimoine, Palo Alto en Californie, Randwick en Australie et plus récemment Lijiang, en Chine, l'une des rares villes au monde à avoir trois inscriptions auprès de l'UNESCO.

Cette ouverture sur le monde nourrit la curiosité, le dialogue, le sens de l'hospitalité et de la tolérance qui animent les Albigeoises et les Albigeois et qui se marient si bien avec notre esprit mutualiste, lui-même intimement lié à l'histoire de notre ville. Je sais que nous avons en partage ce même socle de valeurs si important dans le contexte turbulent qui agite notre société.

Ville de culture et de patrimoine, Albi est aussi un pôle universitaire de recherche et d'innovation majeur en Occitanie. Son institut universitaire Jean-François CHAMPOLLION et son institut des Mines Telecom sont les fers de lance de cette offre particulièrement qualitative en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Ce n'est pas la moindre de nos fiertés que de compter plus de 10 % de notre population municipale qui sont des étudiants. Ils trouvent à Albi des conditions d'apprentissage idéales -en tout cas, on fait tout pour- et se préparent dans les meilleures conditions possibles pour être notre futur, parce qu'ils sont notre futur. Leurs résultats en témoignent et le taux particulièrement important de boursiers présents notamment à l'institut universitaire Jean-François CHAMPOLLION -ils sont 53 %- démontrent, s'il en était encore besoin, combien l'enseignement supérieur en territoire, ou l'enseignement supérieur à taille humaine, permet un accès au plus grand nombre à des études supérieures de qualité.

Nous avons une responsabilité particulière à l'égard de tous ces étudiants et, plus que jamais d'ailleurs, après la crise sanitaire que nous venons de traverser. Nous l'assumons, cette responsabilité, avec fierté et conviction et tous deviennent des citoyens albigeois à part entière, qu'ils soient originaires de notre territoire ou simplement de passage pour leurs études avant d'en devenir nos meilleurs ambassadeurs.

L'Albigeois s'honore de recevoir, au fil des ans, des Congrès et des événements de niveau national et international, qui sont autant de temps de rencontres et d'échanges fructueux. Nous sommes sur un territoire dont l'attractivité, tant pour ceux qui y vivent que pour ceux qui le visitent, est soulignée par nombre d'études de l'INSEE et d'autres enquêtes indépendantes conduites par les médias nationaux. La dernière en date, un classement du *Figaro*, place Albi en tête des villes françaises dans lesquelles on vit en bonne santé et fait écho à de nombreuses autres enquêtes.

Toutes ces distinctions nous obligent autant qu'elles nous honorent et, nous semble-t-il, nous distinguent parmi les villes dites moyennes parce qu'Albi, ville de 50 000 habitants est, vous l'aurez compris, une ville de taille moyenne, mais n'en doutez pas, nous ne sommes moyens ni par la volonté, ni par la détermination, ni encore moins par l'enthousiasme qui nous



anime pour continuer à faire de notre cité une ville partenaire des territoires voisins, une ville fondamentalement humaine. Alors, nul doute qu'Albi saura inspirer vos travaux et qu'ils seront, eux aussi, fructueux. En tout état de cause, notre développement, tant économique que social, dans un monde de plus en plus complexe et turbulent impose la mobilisation de tous à un moment de notre histoire où une pandémie est venue questionner nombre de ce qui était jusqu'à présent nos certitudes.

Les orientations que vous porterez et les contributions que vous prendrez sont très attendues au regard de la représentativité et de la place prépondérante qu'occupe votre organisation dans notre paysage syndical. Je forme donc le vœu que votre Fédération trouve à Albi le cadre le mieux adapté possible à vos travaux, qui intéressent vos adhérents et bien au-delà encore. C'est l'ensemble de notre collectivité nationale qui doit être et sera attentive et votre expression à vos propositions,

dont nous savons qu'elles seront instructives, constructives et utiles aux débats et aux processus de décision.

Nous vous renouvelons tous nos remerciements pour avoir choisi Albi comme ville hôte de votre Congrès. Permettez-moi de terminer ce propos par une citation pour sa portée humaniste, un humanisme qui anime votre Fédération : "*Rien ne peut entrer en l'homme qui ne corresponde pas en quelque façon à un besoin d'expression.*" Une magnifique citation d'un certain Marc BLONDEL, qui renvoie à la volonté de réaliser quelque chose pour soi-même, pour et avec les autres et qui rappelle le caractère fondamental de la liberté d'expression, qu'elle soit individuelle ou collective.

Je vous remercie. *(Applaudissements.)*

Eric BELLOUNI (Président de séance). - Merci à Madame la Maire. Comme intervenante maintenant, Sandrine RAMIREZ-DELMAS, Présidente du comité d'organisation.

Allocution de Sandrine RAMIREZ-DELMAS, Présidente du Comité d'organisation.



Sandrine RAMIREZ-DELMAS. - Bonjour à tous. Le comité d'organisation est heureux d'accueillir à Albi, ville rouge et préfecture du département du Tarn, ce 57^{ème} Congrès de la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière.

Le Tarn, patrie de Jean JAURES, souhaite la bienvenue à tous les participants et intervenants. Albi est une ville administrative avec un bassin d'activités dynamique et un important pôle d'enseignement supérieur et de recherche, avec notamment l'école des mines Albi et l'institut national universitaire CHAMPOLLION. Le département du Tarn est un territoire marqué par la révolution industrielle. La verrerie ouvrière d'Albi a été créée en 1896 par

des ouvriers grévistes avec le soutien de Jean JAURES. L'exploitation du charbon dans le bassin a perduré jusqu'en 1997. Les industries du textile, des cuirs, des peaux et du délainage ont permis le développement du sud du Tarn. Le Tarn est donc une terre de solidarité ouvrière et de syndicalisme. Aujourd'hui, les militants Force Ouvrière du département, forts de l'héritage des camarades qui ont lutté pendant des décennies pour le progrès social, poursuivent chaque jour ce combat. Pour que ce Congrès soit une pleine réussite, plus de 40 camarades se sont portés volontaires. Le comité d'organisation tient tout particulièrement à les remercier pour leur implication.

Alors, bienvenue à tous dans le Tarn, à Albi et très bon Congrès à tous. Merci.

(Applaudissements.)

Allocution d'Eric BELLOUNI

Secrétaire général de l'UD FO du Tarn



Eric BELLOUNI.- Chers camarades, bonjour à toutes et à tous. Bienvenue dans notre belle ville d'Albi. Je vous transmets le salut fraternel de tous les syndicats de l'union départementale. Ils sont particulièrement mobilisés pour essayer de nous aider dans l'organisation. Le Congrès est un moment important pour notre organisation. Aussi, je remercie Sébastien, Serge, Sylvie et l'ensemble du Bureau fédéral pour avoir fait le choix d'organiser le

57^{ème} Congrès de la FEC à Albi. Merci.

C'est d'autant plus un honneur pour moi de vous recevoir que je suis depuis plus de 20 ans militant à la FEC en tant que salarié de la CAF. C'est un moment particulier en tant que secrétaire d'UD de recevoir sa Fédération et je vous remercie pour cela.

Je tiens à profiter de cette tribune, moi aussi, pour remercier l'ensemble des camarades de l'UD et particulièrement Sandrine RAMIREZ, qui est la trésorière, qui s'est investie à fond

pour essayer d'organiser au mieux et d'aider au mieux l'organisation de ce Congrès. Mais aussi, l'ensemble des camarades des autres départements et les secrétaires des autres départements voisins, qui nous ont généreusement laissé leurs camarades venir pour nous aider. Je les remercie parce que c'est vrai que l'on en avait besoin. Merci beaucoup.

Un point important : comme vous le savez, la gestion du bar est traditionnellement confiée à l'UD qui accueille le Congrès. Aussi mes camarades, après chacun des travaux, je vous convie tous à venir goûter à l'hospitalité de nos bien bons produits locaux au bar. On vous attend tous. Je serai présent et prêt à discuter. *(Applaudissements.)*

Sur ces bonnes paroles, je vous souhaite de très bons travaux et un excellent Congrès. Vive l'Union départementale, vive la Fédération des Employés et Cadres, vive la Confédération générale du travail Force Ouvrière ! Merci camarades. *(Applaudissements.)*

Madame la Maire doit nous quitter. Merci à vous pour votre présence. *(Applaudissements.)*

Je laisse la parole maintenant à Sébastien pour le rapport moral et d'activité. *(Applaudissements.)*

Rapport moral et d'activité par Sébastien BUSIRIS

Secrétaire général



Sébastien BUSIRIS.- Mes camarades, bonjour. Qu'est-ce que ça fait de bien de se retrouver ici ! Il y a encore quelques mois, on se demandait si l'on allait y arriver. Je pense que l'on peut constater ensemble qu'on y est arrivé, qu'on est là et que l'on se retrouve, mes camarades. *(Applaudissements.)*

Quatre années se sont écoulées depuis le dernier Congrès et je souhaiterais démarrer en saluant la mémoire de camarades qui nous ont quittés durant cette période. Je vous demanderai, Monsieur le Président, d'organiser une minute de silence en leur mémoire. *(Il est procédé à une minute de silence. Projection d'un diaporama.)*

Merci camarades.

J'ajouterai malheureusement au fichier qui vient d'être projeté le camarade Benjamin RINEAU, qui nous a quittés ces derniers jours. Nous adressons à ses proches toutes nos condoléances, ainsi qu'à la Section des Casinos.

Ce Congrès leur sera dédié et je dirai que ce sont nos travaux qui montreront combien le mouvement syndical continue en respect de leur mémoire et de tout ce qu'ils ont commencé et que nous allons continuer ensemble, mes camarades, lors de ce Congrès qui se déroulera sur cette semaine à Albi.

Ce Congrès ne s'est pas fait tout seul, donc je souhaiterais adresser mes plus sincères remerciements à tous ceux qui ont apporté leur contribution à cette organisation. Je voudrais re-

mercier, dans un premier temps, l'UD FO du Tarn et son Secrétaire d'UD Eric BELLOUNI. *(Applaudissements.)*

Je voudrais remercier également l'ensemble du comité d'organisation et particulièrement sa Présidente, Sandrine RAMIREZ-DELMAS. *(Applaudissements.)*

Je remercierai bien sûr également le personnel de la Fédération qui a contribué à cette organisation. *(Applaudissements.)*

Nous remercions également la mairie d'Albi, sa maire, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, ainsi que l'agglomération d'Albi qui nous ont beaucoup aidés pour cette organisation. *(Applaudissements.)*

Je remercierai également les institutions qui nous ont fait l'amitié d'être présentes, de nous aider et de nous soutenir pour cette organisation, mes camarades. *(Applaudissements.)*

Seront présents durant cette semaine à ce Congrès un certain nombre d'intervenants. Pour la Confédération, nous accueillerons cette semaine, bien sûr, Yves VEYRIER, notre Secrétaire général, Patrick PRIVAT, notre Trésorier ici présent devant moi, mais également membre de notre Fédération, je le rappelle mes camarades, ainsi que quelques secrétaires confédéraux : Serge LEGAGNOA, présent ici devant la scène, mon prédécesseur qui a longtemps sévi au sein de la FEC. Seront présents d'autres secrétaires confédéraux. Nous aurons parmi nous Rachel BARRION, Béatrice CLICQ, Cyrille LAMA, Nathalie HOMAND ainsi que Didier HOTTE, qui est présent depuis hier avec nous.

Ces représentants de la Confédération seront parmi nous, certains mercredi, certains jeudi, en fonction de leurs emplois du temps et je les en remercie par avance.

D'autres camarades seront présents également. Nous aurons la CE confédérale : Jean HEDOU, Philippe CHARRY, Hubert



RAGUIN. Nous avons également un camarade ici présent au titre du CESE, mais également de la Fédération, Abdallah MOUSSAOUI, qui est notre administratif, camarade collègue du CESE, sans qui l'on ne pourrait pas travailler comme on le fait actuellement. Bienvenue Abdallah et merci d'être présent.

D'autres Fédérations se joindront à nous pour assister à nos travaux, puisque, si l'on est un Congrès de reprise, beaucoup sont curieux de voir quels seront vos échanges, quels seront vos travaux. Participeront à ce Congrès François GUERARD de la FAGE FO, Hervé QUILLET de la Fédération de la Chimie, Zainil NIZARALY de la FEETS, Christian GROUJER de la FGF FO, Patricia DREVON de la FGTA, Pascal CORBEX de la FNAS, Clément POULLET de la FNEC, Christine BESSEYRE de FO Communication, Gilles GOULM de FO Défense, Jean-Yves SABOT de FO Métaux, Didier BIRIG de la SPS, Eric PERES de FO Cadres et également membre de notre Fédération.

Comme vous le voyez, votre Congrès est très attendu et sera très suivi ; mais également par les secrétaires d'UD, puisque nous en dénombrons, à la FEC, 19 issus de notre Fédération aujourd'hui.

Seront présents cette semaine Myriam BARNEL, Jocelyne BAUSSANT, Eric BELLOUNI, qui se trouve à la tribune en tant que Président, Franck BERGAMINI, Jean-François DUFLOT, Emmanuel DUMAS, El Anzize HAMIDOU, Franck HAUSNER, Christiane HEINTZ, Pascal LAGRUE, Christophe LE

COMTE, Franck MARY-MONTLAUR, Pierre NARRAN, Frédéric NICOLAS, Stéphane RENAULT, Catherine SAVOLON, Pierrick SIMON, Sylvie SZEFEROWICZ, Alexandre TOTT, mais également des secrétaires d'UD qui ne sont pas issus de la Fédération mais qui nous feront l'honneur d'être présents également : Yanis AUBERT, Serge CAMBOU, Jérôme CAPDEVIELLE, Pierre COURREGES-CLERCQ, Michel LE ROC'H, Philippe MANO, Franck PATTIN et Pascal SAMOUTH.

Ces présences nous démontrent combien vos travaux sont importants, mes camarades, et combien la FEC représente dans notre organisation syndicale. Je dirais que vous en êtes la preuve. Vous êtes présents aujourd'hui à plus de 800. Je crois qu'il y a plus de 900 badges sur la semaine qui ont été établis. Cela prouve votre intérêt pour la vie de notre organisation syndicale et je vous en remercie, mes camarades. Je vous applaudis parce que, sans vous, nous ne pourrions organiser ce genre de choses. (*Applaudissements.*)

Au-delà de notre organisation syndicale, jeudi, une table ronde sera organisée avec des débats et nous aurons l'honneur et la chance d'avoir David CAYLA, économiste, membre des Economistes Atterrés, qui viendra faire une intervention et échanger avec vous sur la situation économique de notre pays. Vous verrez qu'il existe, au-delà des préconisations gouvernementales, d'autres visions économiques et d'autres solutions que celles qu'on nous sert actuellement, mes camarades. Sera présente également, pour représenter UNI Europa et UNI Monde, Pilar RATO RODRIGUEZ, 1^{ère} Vice-Présidente

d'UNI Europe, Présidente d'UNI Europa Gaming, qui nous fera l'honneur d'être présente jeudi et qui interviendra.

Je ne pourrais continuer cette intervention sans remercier certains secteurs de notre Fédération qui, durant cette mandature, ont continué à œuvrer. Mes remerciements iront vers Mireille HERRIBERRY et Christine MOLINIER du secteur égalité de la Fédération. (*Applaudissements.*)

Mais également à Gérard VERGER pour son bulletin juridique que vous retrouvez et que vous lisez assidument tous les mois dans le journal de la FEC. Il ne peut être présent aujourd'hui, mais je vous demande de l'applaudir, mes camarades. (*Applaudissements.*)

Comme je vous l'ai dit, l'organisation de ce Congrès n'a pu se faire qu'avec l'ensemble des salariés de la Fédération et l'ensemble de nos Sections Fédérales qui nous ont permis d'organiser ces travaux, mais également de les préparer. Depuis plus de deux ans, nous ne savions pas si nous pourrions tenir ce Congrès ou non, nous avons pris le pari ensemble d'aller jusqu'au bout de notre démarche. Au niveau de nos structures, c'était un risque. Certains nous disaient : est-ce qu'il est raisonnable d'organiser un Congrès tant que le Covid est là ? Mes camarades, j'y reviendrai après dans mon intervention, mais Covid ou pas, notre organisation syndicale se doit d'avancer et aujourd'hui, nous allons encore avancer ensemble.

Venons-en à ce 57^{ème} Congrès. C'est un immense plaisir d'être ici à Albi, parce qu'Albi est une terre de syndicalisme, une terre de solidarité ouvrière et de revendications et ce n'est pas un vain mot dans la période que nous traversons. Ces revendications, nous les avons rédigées ensemble, je vous le rappelle, à Lille en 2017 et nous les avons confirmées à Paris en mai 2018 lorsque j'ai pris mes fonctions.

Aujourd'hui, vous allez avoir la parole, mes camarades, et je pense qu'il est important que chacun puisse s'exprimer. Mon intervention sera en trois temps, prenant en compte, malheureusement, l'actualité qui s'est imposée à nous. Ces trois temps, nous les avons subis.

Ce premier temps, mes camarades, je dirai que c'est le temps de la revendication. C'est ce que nous avons vécu de novembre 2017 jusqu'à mars 2020. C'est le temps où notre Fédération et l'ensemble de notre organisation syndicale, forts de la feuille de route de Lille de notre Fédération, mais également forts de celle de la Confédération également établie à Lille lors du Congrès confédéral, avons mené bataille sur plusieurs terrains qui avaient été ouverts par le gouvernement actuel.

Cette période a été une période que je qualifierai d'action et de revendication. Dans cette période, nous avons dénoncé les réformes et les projets gouvernementaux, que je qualifierais d'antisocial, mes camarades. Des projets qui n'ont qu'un seul objectif, mettre à mal le modèle républicain que notre organisation syndicale a construit ; un modèle républicain -et j'en reparlerai après- qui nous a été bien utile, d'ailleurs, lors de la pandémie.

La Fédération des Employés et Cadres, dans son rôle et dans ce début de mandature, a mené campagne pour mener revendications et pour préparer mobilisations. Lors du CCN de septembre 2019, notre organisation syndicale a décidé de passer à l'action. Le Covid a fait bon nombre de coupures et a fait que l'on a eu du mal à reprendre le fil de cette mandature, parce qu'elle a été hachée et surtout, interrompue de

façon impromptue. Aujourd'hui, moi-même, quand j'ai dû rédiger ce rapport d'activité, il y a deux choses qui me semblent tellement loin qu'il a été difficile de se remémorer certains points.

Le point de la mobilisation, je dirai qu'il a été lancé à partir du 5 décembre 2019, mes camarades. Ce 5 décembre, notre organisation syndicale avait fait le pari d'appeler partout en France à la mobilisation et d'appeler à descendre dans les rues. Cela a été une réussite, mes camarades, même si certains étaient sceptiques. Certains pensaient que, sur les retraites, sur la réforme de l'assurance chômage, nous n'allions pas réussir à mobiliser. Je dirai que notre organisation syndicale n'a pas besoin de l'avis des autres pour décider des choses. Elle a surtout besoin d'y croire, mes camarades. Nous y avons cru.

Oui, la journée du 5 décembre a été une réussite. Partout en France, les gens sont descendus dans la rue et des dizaines de milliers de salariés, retraités, étudiants sont descendus dénoncer cette réforme des retraites dont nous ne voulions pas et dénoncer la réforme de l'assurance chômage.

Suite à ce 5 décembre, la question s'est posée : que fait-on ? Je vous rappelle, mes camarades, que ce sont dix journées d'action qui se sont succédées. Dix journées d'action réussies ensemble. Ces journées d'action n'ont été interrompues que par une seule chose, mes camarades : le Covid. Il faut se rappeler que juste avant de mettre en place le premier confinement, le gouvernement avait, avec le 49-3, passé la réforme des retraites en force. Juste derrière, est arrivé ce premier confinement.

Ce premier confinement, même quelques semaines avant, on ne l'aurait pas imaginé, mes camarades. Penser que l'ensemble du pays allait être mis à l'arrêt et que l'ensemble du pays resterait chez lui sans pouvoir sortir, sans pouvoir se rencontrer, personne ne l'aurait imaginé en amont. C'est venu interrompre notre mobilisation, mais cette mobilisation continue, mes camarades et j'y reviendrai après. Cette parenthèse de la pandémie a été brutale et violente. On en est aujourd'hui à 5 millions de morts liés au Covid sur notre planète, dont 118 000 en France. Bon nombre de camarades ici présents ont eu des proches, des amis, qui ont été touchés plus ou moins fortement et pour certains, malheureusement, cela s'est soldé par des décès. J'y reviendrai après, mais heureusement que nous avons été là et avons joué notre rôle.

Ne nous y trompons pas, mes camarades, même si le Covid est venu interrompre nos mobilisations, le problème reste le même sur les retraites. Il faut que nous nous préparions à un rapport de force qui sera nécessaire, car ce qui était valable avant le Covid l'est toujours aujourd'hui. Oui, mes camarades, nous restons opposés, je vous le rappelle, à la fusion des régimes retraites. Oui, nous restons opposés au passage à un régime par points, qui serait synonyme de retraites en moins pour bon nombre -si ce n'est tous.

Je vous rappelle également, parce que le temps passe et que l'on a besoin de réviser nos classiques, mes camarades, que nous sommes également opposés au recul de l'âge de la retraite à taux plein. Une certaine campagne Présidentielle se prépare, et les uns et les autres y vont de leur petite tirade. Nous, ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que cette réforme n'est que suspendue et que nous devons rester vigilants à ce que l'on ne nous rapporte pas une réforme légèrement diluée et que l'on ne nous fasse pas avaler ce que l'on n'a

pas voulu il y a deux ans, mes camarades. Ce sera hors de question. Notre organisation syndicale a une cohérence. Contrairement à d'autres, ce que l'on a refusé il y a deux ans, on ne l'admettra pas, même dilué, parce qu'il existe d'autres solutions.

Je vous ai dit qu'un économiste sera présent jeudi et pourra vous apporter sa vision de la situation de notre pays, mais sans être grand économiste, quand on nous dit que nos régimes de retraite doivent être remis en question parce que les déficits sont là, est-ce que l'on ne pourrait pas, mes camarades, regarder du côté de l'évasion fiscale, regarder du côté des paradis fiscaux ? Je ne suis pas un grand économiste, mais dans la presse, récemment, j'ai entendu parler des Pandora Papers. Ce sont, mes camarades, des milliers de milliards d'euros qui échappent à l'impôt et ces milliards d'euros seraient bien utiles, justement, pour nos régimes de retraite. Ils seraient bien utiles pour notre assurance chômage. Je pense que ce sont ces éléments-là qu'il faut rappeler. Une réforme pour une réforme ne sert à rien. Une réforme annoncée par un Président qui veut uniquement tenir ses promesses, ce n'est pas acceptable, mes camarades. Notre vigilance doit être là.

Oui, le Covid a mis entre parenthèses nos revendications parce que nous ne pouvions aller dans la rue, parce que nous ne pouvions nous réunir et parce que cela s'imposait à nous. Aujourd'hui, même si l'on n'en est pas encore revenu à l'avant le Covid, la vie reprend. La preuve : vous êtes tous là. Cela veut dire que nous devons également reprendre notre bâton de pèlerin, reprendre nos revendications et continuer à combattre cette réforme, qui est en suspens, en maintenant notre revendication de départ : le retrait de cette mauvaise réforme, mes camarades.

Il est hors de question de détruire nos régimes de retraite. Il est hors de question de passer à un régime par points où tout le monde sera perdant et il est hors de question également, mes camarades, de repousser l'âge de la retraite. Est-ce raisonnable, dans une période où l'on a tant de chômeurs en France, de prolonger l'âge de départ en retraite ? Il faut laisser la place aux jeunes. Si l'on veut créer de l'emploi, la première chose c'est d'arrêter de repousser l'âge de départ en retraite et surtout, l'âge de départ à la retraite taux plein, mes camarades. Ce n'est pas la position de toutes les organisations syndicales, mais je pense que c'est de nos différences, justement, que l'on fera notre avenir.

J'en viens maintenant au deuxième point de mon intervention, l'arrivée du Covid, qui nous a arrêtés dans notre mobilisation mais qui nous a amené d'autres challenges. Je vous ai parlé de brutalité. Quand vous entendez du jour au lendemain que vous ne devez plus aller au boulot, que vous ne devez plus circuler, que vous devez rester chez vous, il a fallu faire face et je souhaite tous vous féliciter. Parce que faire face, cela nous a obligés -et je n'en suis pas surpris- à ce que notre organisation syndicale soit réactive, à ce que notre organisation syndicale, dans son ensemble -et je vais au-delà de notre Fédération-, réponde présente et démontre qu'elle était en capacité de se mobiliser en interne et surtout de s'adapter. On a appris ensemble à travailler autrement -cela n'a pas été simple-, à s'organiser autrement pour faire en sorte que l'on puisse continuer à fonctionner.

Quelque chose de tout simple : comment fonctionne une fédération ou une union départementale, pour ceux qui sont se-

crétaires d'UD, lorsqu'on vous interdit de recevoir du public ? Il a fallu s'adapter, il a fallu travailler différemment. Mes camarades, je remercie l'ensemble de vos Sections Fédérales, parce que même si la FEC a été fermée au public par obligation -et cela a été le cas comme l'ensemble de nos structures ouvertes au public-, elle n'a cessé de fonctionner et c'est ce qui démontre la vigueur de notre organisation syndicale. Dans une situation que nous n'aurions pu imaginer, nous avons réussi, en peu de temps, à continuer à faire fonctionner nos structures. Je vous en félicite et je vous en remercie. Syndicats, unions départementales, tout notre maillage local a appris à se réorganiser et à essayer de continuer à fonctionner, quelles que soient les nouvelles obligations qui nous étaient imposées.

Nous en sommes revenus rapidement à nos priorités. La première priorité durant cette période a été de protéger les salariés. Et là encore, vous avez répondu présents. Protéger les salariés, parce que je vous rappelle qu'il y avait quand même une cacophonie gouvernementale. Pour certains, il ne fallait pas mettre de masque. Pour d'autres, il fallait en mettre. Pour certains, c'était qu'une petite grippe qui allait passer. Pour d'autres, c'était une pandémie majeure. Comment voulez-vous que les salariés s'y retrouvent et comment voulez-vous que les employeurs n'en profitent pas pour continuer à mettre en danger certains et pour mettre d'autres en difficulté supplémentaire par rapport à leur emploi et par rapport à leur salaire ?

Vous avez répondu présents premièrement en exigeant des mesures sanitaires et je pense que cela a été important d'avoir, comme première revendication, protéger les salariés sur leur lieu de travail. C'était le premier enjeu majeur : obtenir des masques, obtenir du gel, obtenir que des salariés dont la sécurité sanitaire n'était pas garantie puissent obtenir du télétravail, puissent rester chez eux et être mis en sécurité. Préserver la sécurité des salariés a été votre premier objectif, notre premier objectif et je pense que nous pouvons en être fiers parce que nous avons répondu à ce que doit être un militant, un représentant des salariés. Cela a été le cas également à la Fédération. Cela ne nous a pas arrangés pour faire fonctionner la Fédération, mes camarades, c'est sûr. Dans un premier temps, nous avons maintenu à leur domicile les salariés de la Fédération le temps de trouver des solutions leur permettant de venir travailler en toute sécurité.

Pas de chance, nous sommes parisiens. Les transports en commun ne sont pas réputés pour être exempt de tout virus. Oui, les salariés de la FEC ont été maintenus au domicile et il a fallu rapidement organiser du télétravail, que nous n'avions pas et que nous ne connaissions pas à la Fédération. Je pense que l'enjeu majeur était de pouvoir continuer à vous répondre et continuer à montrer que nous étions présents. Là encore, vous et nous avons répondu présents, mais toujours dans l'objectif de préserver l'ensemble des salariés. Je dirai que c'est ce qui fait nos différences.

On a un gouvernement qui lance des choses, mais après, dans l'application sur le terrain, c'est vous qui devez gérer, c'est quand même phénoménal, mes camarades. Dans un premier temps, on nous a parlé de chômage partiel. C'est bien de dire que les salariés vont rester chez eux et que l'on met en place le chômage partiel. Comme vous avez pu le voir, le chômage partiel est effectivement pris en charge à 100 % pour l'employeur, mais cela n'a pas été le cas pour



les salariés. Il a fallu mener bataille -on la mène encore- pour que les salariés ne paient pas la note du Covid, ni au niveau de leur salaire ni au niveau de leur emploi. Certains patrons se sont dit : tout est bon dans le Covid ; tout ce que je n'arrivais pas à faire et tout ce que les syndicats m'empêchaient de faire, aujourd'hui, ce n'est pas moi, c'est le Covid qui m'oblige à le faire.

On en a vu quelques-uns nous amener des plans sociaux, restructurer, réorganiser le travail. Je dirai qu'il y a eu plus d'évolutions prévues par les patrons en une année qu'ils n'en auraient faites sur cinq ans. On voit bien qu'il y a eu un effet d'aubaine. Cet effet d'aubaine a été accompagné d'une tentative de remise en cause de vos prérogatives, c'est-à-dire de mettre les IRP sous cloche. Là encore, vous avez été vigilants et vous avez combattu.

Même si le Covid amenait des contraintes, vos IRP ont continué à se réunir, vos IRP ont continué à exiger les documents nécessaires pour être consultés. Parce que l'enjeu majeur était là aussi, les patrons profitant du Covid voulaient passer, dans les IRP, toutes leurs réformes avec une consultation *a minima* et là encore, vous avez répondu présents, vous avez exigé que les instances soient valablement consultées et non pas à la va-vite, sur un coin de table avec des documents bâclés. La cible était encore le salarié, ses conditions de travail, son emploi. C'était les choses qui étaient remises en cause dans les IRP. *"C'est le Covid, on ne peut pas se réunir, on ne peut pas tenir de séance. C'est le Covid, on ne peut pas vous en-*

voyer un dossier complet. Vous devez vous adapter au Covid".

Dans le syndicalisme et surtout dans la consultation des IRP, si l'on s'adapte au Covid et aux contraintes liées au virus, on ne s'adapte pas à la négociation de seconde zone ou de second degré. Nos revendications restent pleines et entières. Je ne sais pas ce que nous préparera l'avenir, mes camarades, parce qu'on ne sait pas. La pandémie ne devait pas durer longtemps ; on y est encore deux ans après. Ce que je peux vous garantir, c'est que l'on ne laissera pas liquider nos prérogatives. On ne laissera pas liquider nos instances représentatives. C'est là où nous devons être présents pour défendre les intérêts des salariés, mais également pour nous faire entendre. Cela n'a pas été le cas de toutes les organisations syndicales et j'espère que les salariés en tiendront compte. Il y en a qui ont été solubles dans le Covid. Il y en a qui ont disparu de la circulation pendant le Covid. Cela n'a pas été le cas de notre organisation syndicale. Vous avez continué à communiquer, vous avez continué à vous exprimer dans les IRP et à combattre, et je souhaitais saluer ce travail qui a été fait parce que la période n'était pas facile.

Il y a eu également une dérive liberticide, parce que les patrons ont essayé d'avoir un effet d'aubaine. Les patrons ont essayé de profiter du Covid. Le gouvernement aussi. Tout a été bon pour mettre en place des lois, pour "mettre en sécurité tout le monde". On le voit encore aujourd'hui : la loi sécurité globale. On a profité du Covid pour amener une loi où l'on entrave notre droit à manifestation, on entrave nos libertés,



où l'on veut nous filmer, nous ficher. Là encore, il a fallu réagir. Comme quoi, le problème chez certains, c'est que "ça ose", comme on dit. Je ne vous dirai pas le reste, pour ceux qui connaissent AUDIARD.

Il a donc fallu batailler et c'est encore le cas aujourd'hui, mes camarades. Il va falloir rester vigilants avec l'état d'urgence. Sous couvert d'élection Présidentielle, on maintient jusqu'au mois de juillet l'état d'urgence sanitaire. C'est quand même pas mal. On est incapable de nous dire où l'on en sera dans 15 jours par rapport à l'épidémie, mais on est capable de nous dire que l'urgence sanitaire, c'est jusqu'au mois de juillet. On peut quand même se poser des questions. Cela aussi, il faut continuer à le dénoncer, mes camarades. Il ne faut pas que le Covid nous renvoie à d'autres périodes, à d'autres époques, où nos libertés individuelles et collectives étaient bafouées, étaient remises en question. Aujourd'hui, l'excuse est trop bonne et je pense qu'il ne faut pas y céder. Nos libertés individuelles et collectives ne doivent pas être remises en cause par une épidémie.

Protéger les citoyens, protéger les salariés est une chose et nous ne le remettons pas en question. La façon dont c'est fait, organisé, elle, n'est pas acceptable.

Aujourd'hui le gouvernement doit porter la responsabilité de certains égarements au début de la pandémie et doit porter la responsabilité également de ces remises en cause de nos libertés. Quand je dis le gouvernement, ne nous y trompons pas, je ne suis pas en campagne Présidentielle en train de

dénoncer tel ou tel candidat et j'en ferai bien l'économie, mes camarades, parce que toutes les conneries que l'on peut entendre en ce moment me sidèrent -on va y venir après dans mon intervention. Il faudrait quand même que certains se rappellent que les promesses qui sont faites devraient être tenues. Sinon, on va s'étonner qu'on ne croit plus en nos politiques ni en rien dans notre pays. Ce n'est pas anodin. Aujourd'hui, il ne suffit pas d'aller à la télé et de dire deux ou trois conneries pour pouvoir faire le buzz et être élu Président. Mais bon, il va falloir faire avec ça, mes camarades.

Pour ce qui est de la remise en cause de nos libertés, ne lâchons rien, mes camarades, et continuons à être très vigilants sur ce que l'on est en train de nous faire passer sous couvert d'épidémie et de pandémie.

Des choses se sont tout de même passées pendant cette période et je pense que l'on doit en tirer quand même quelques conclusions. C'est passé inaperçu pour certains ; pas pour nous. La pandémie a été avant tout une machine à accélérer les inégalités. Quand, pour certains, il a été difficile de joindre les deux bouts, de finir les mois -je reviendrai au chômage partiel que certains ont pris de plein fouet, parce que l'on a amputé leur salaire-, je vous rappellerai quand même qu'en une année, les 500 plus grandes fortunes de France ont vu leur richesse augmenter de 300 milliards d'euros. Le Covid n'a pas été mauvais pour tous, mes camarades. Il semblerait surtout que l'on n'ait pas tous été au même régime. Je ne de-

vrais pas dire ça, parce que j'ai pris un peu de poids ces derniers temps.

Il est clair qu'avec 300 milliards pour 500 nantis, je pense qu'il y a tout de même de quoi faire pour quelque chose que l'on va aborder après : nos salaires. Parce que s'il y en a qui ont eu un buffet complet, il y en a qui ont juste eu les miettes qui étaient tombées du buffet jusqu'à présent. Il va falloir aussi se réapproprier nos revendications. Même si le Covid est passé par là, tout n'a pas été mauvais dans les résultats économiques. Je vous passerai les résultats du CAC40, qui frisent l'indécence. On en revient quasiment à 2008 et la glorieuse époque des *subprimes*. Je vous passerai également les dividendes. Quand on vous dit en NAO qu'il n'y a rien, qu'il ne faudrait pas être trop exigeant et que la période est difficile, je vous rappelle que dans le même temps, ce sont 51 milliards d'euros de dividendes qui devraient être distribués cette année. Je pense qu'il y a de quoi faire, normalement, si l'on veut jouer sur les salaires. Ou alors, c'est qu'il y a vraiment deux poids deux mesures et je pense que cela justifie d'autant plus que l'on soit revendicatif.

On doit revenir à nos basiques, à nos fondamentaux, mes camarades. Je pense qu'il faut rapidement revenir sur nos revendications sur les retraites, sur l'assurance chômage, sur nos services publics, mais également sur notre Sécurité sociale et je dirai notre protection sociale dans sa globalité.

La deuxième conclusion que je voudrais tirer avec vous de cette pandémie, vous ne la trouverez nulle part dans le constat fait par le gouvernement. C'est que notre système social à la française, comme on le qualifie, qui a beaucoup de particularités et qu'au moins les trois derniers gouvernements ont eu à cœur d'essayer de détruire -parce qu'on s'en prend à nos services publics, on s'en prend à notre Sécu, à nos retraites- je vous signale que ce système, pendant la pandémie, a servi d'amortisseur social. Je ne sais pas si vous avez vu ce qu'il s'est passé dans d'autres pays européens ou dans d'autres pays d'Amérique du sud, par exemple. La France, cela n'a pas été le Brésil. Je pense que même si certains avaient eu à cœur ces dernières années de fermer des lits d'hôpitaux, de fermer des hôpitaux entiers et de mettre à mal notre système de santé, certes, il a été débordé, mais il a répondu présent. Idem pour l'assurance chômage.

Quand il a fallu indemniser les salariés, heureusement que l'assurance chômage était là. Ça, on l'oublie et aujourd'hui, il faudrait reprendre la marche en avant des réformes. C'est bizarre parce que l'on nous avait dit qu'il y aurait un monde d'après. Moi, pour l'instant, le monde d'après, je trouve que c'est un copier/coller en pire. On est en train de continuer à vouloir remettre en cause nos acquis, ce que l'on avait construit sous couvert de difficultés économiques -que j'ai du mal à trouver, parce qu'il y en a quand même certains qui s'en mettent plein les poches - et surtout, en faisant fi de l'amortisseur social qui a été notre système à la française.

Je pense que s'il devait y avoir une justification de plus à ce que l'on revendique depuis des années, le maintien de notre Sécu, le maintien de nos retraites, le maintien de nos services publics, c'est de dire : heureusement qu'ils ont été là durant la pandémie. Qui peut me dire qu'il n'y aura pas une autre pandémie ou autre chose dans les années à venir ? Qu'est-ce que l'on fera si ce modèle social à la française a été mis en miettes par l'actuel ou le futur gouvernement ? C'est là où vous voyez que je ne m'en prends pas qu'à un. Il y aura un

futur. Je ne sais pas si ce sera le même, mais quel que soit le candidat aujourd'hui je pense qu'il faut qu'il ait en tête que notre modèle social, on y est attachés, parce que l'on en est à l'origine. La Sécu, on l'a créée, mes camarades. Certains le disent dans les manifestations : elle est à nous. On ne laissera pas la démanteler. On ne laissera pas la remettre en cause et encore moins la fusionner avec certains projets de fusion avec la MSA, par exemple, que l'on conteste et que l'on condamne.

Il est hors de question de remettre en cause ce modèle social qui a fait ses preuves pendant cette pandémie et je dirai que notre première revendication sera de l'améliorer, de la défendre et de le pérenniser, mes camarades. Je compte sur vous pour le faire entendre. On ne le lit et on ne l'entend nulle part. Il est vrai que l'on critique beaucoup. "*Les hôpitaux n'ont pas été à la hauteur.*" Mes camarades, la faute à qui ? Qui a fermé des lits et qui continue d'en fermer ? Ce n'est pas pour rien que notre organisation syndicale le dénonce. On n'est pas attachés à un modèle passéiste qui serait aujourd'hui impossible à financer. Comme je vous l'ai dit, il y a de quoi financer, dans notre pays, notre modèle social. Simplement, il faut peut-être se donner envie d'aller chercher l'argent où il est.

Je vous ai parlé des paradis fiscaux. Je n'ai rien entendu au niveau de notre gouvernement sur le sujet. Les Pandora Papers, c'était il y a une dizaine de jours. Depuis, c'est vite enterré. Pourtant, cette fraude fiscale massive entre amis -parce que l'on tombe toujours à peu près sur les mêmes- continue, perdure. Quand on veut nous présenter la note en remettant en cause nos régimes de retraite, notre régime de Sécu et le reste, à d'autres, on ne présente pas la note et l'on continue à ouvrir le buffet. Il va falloir continuer à œuvrer, mes camarades, à batailler et à faire savoir, parce que c'est l'enjeu majeur aujourd'hui. C'est la communication.

Faire savoir qu'il y a d'autres solutions. On n'est pas des utopistes attachés à un modèle qui serait impossible à maintenir. Nous sommes des gens suffisamment censés. Nous avons suffisamment d'expérience pour savoir que non seulement notre modèle, on peut l'améliorer, mais en plus on peut le financer. Pour cela, il faudrait qu'il y ait une écoute en face. C'est pour cela que ce rapport de force, il va falloir le construire. Si l'on ne nous écoute pas, on va les obliger à tendre l'oreille. D'autant plus quand on voit que sur l'assurance chômage aujourd'hui, dans une période où, économiquement, certains ont du mal à garder un emploi ou ont du mal à en retrouver un, ce gouvernement pousse encore plus le bouchon. Sur l'assurance chômage, ce sont quand même 2,3 milliards d'euros d'économies que l'on va faire sur le dos des chômeurs. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Unedic ; que l'on ne m'accuse pas d'avoir interprété les chiffres. On a un million de demandeurs d'emploi qui devraient être touchés par une baisse de leurs prestations d'en moyenne 17 %.

Mes camarades, si l'on n'est pas en train de faire les poches des plus précaires, je me demande ce que c'est. Je pense que c'est honteux, dans notre pays, que l'on aille chercher chez ceux qui sont les plus précaires et les plus en difficulté et faire des économies sur leur dos. Je pense qu'il faut que l'on continue à le dénoncer et il faut que l'on continue à le faire savoir. Il est vrai que l'assurance chômage ne concerne finalement qu'une partie des citoyens de notre pays, mais c'est peut-être vous demain, c'est peut-être votre collègue,

parce que le patronat n'en a pas fini avec ses plans de restructuration. Là, ce sont nos droits à venir et futurs qu'on est en train de remettre en cause. Je remercie la Confédération de continuer à mener bataille juridique contre cette réforme de l'assurance chômage. Oui, on a perdu il y a quelques jours sur un de nos recours, mais on continuera à mener la bataille parce que cette réforme, on n'en veut pas. On n'en veut pas parce qu'elle touche ceux qui ont le plus besoin qu'on les aide, ceux qui ont le plus besoin qu'on leur permette de sortir de la difficulté et de la précarité.

C'est ce qui stigmatise ce gouvernement : on aide les plus riches et l'on s'en prend finalement aux plus précaires. Ce n'est pas admissible. Ce n'est pas le modèle républicain, mes camarades. Il n'y a pas une France à deux vitesses, pas des salariés à deux vitesses. Il n'y a pas, d'un côté, les actionnaires qui s'enrichissent et les salariés qui triment tous les jours pour faire entrer les dividendes et les bonus de leur patron. Je compte sur vous pour mener cette bataille. Ce n'est pas parce qu'il y a la menace du Covid, ce n'est pas parce qu'il y a la menace de suppression d'emplois qu'il faut taire nos revendications. Surtout, il ne faut pas tomber dans ce travers. On veut nous faire croire que la période est difficile et que ce n'est pas le moment de revendiquer. On n'a jamais revendiqué au moment où c'était le plus facile. Sinon, on n'aurait rien obtenu, mes camarades. Sinon, la Sécu, on ne l'aurait pas. Sinon, les retraites et le reste, on ne l'aurait pas non plus. Ce ne sont pas des patrons qui ont décidé de nous les ac-

corder dans leur bienveillance. C'est parce qu'il a fallu mener le rapport de force, c'est parce qu'il a fallu revendiquer et les choses n'ont pas changé.

J'attire votre attention : beaucoup pensent que, maintenant, la mobilisation passe par quelques clics ou likes sur les réseaux sociaux. Oui, cela fait partie des nouveaux canaux de communication. Oui, notre organisation syndicale les utilise, mais rien ne se fera sans le rapport de force, mes camarades. Rien ne se fera sans la présence. Si l'on veut réellement préparer ce rapport de force, je pense qu'il est important de nous mobiliser parce que vos patrons ne vous ont pas ratés. Partout se répètent les procédures à l'encontre de notre organisation syndicale.

Remise en cause des droits syndicaux : un peu partout, on essaie de faire des économies sur le droit syndical, dans les grandes entreprises comme dans les plus petites. On a été fortement impactés et je pense que si vous n'êtes que 900 aujourd'hui, c'est également grandement à cause de cela. Aujourd'hui, venir au Congrès, ce n'est pas évident pour tous. Les moyens syndicaux sont de plus en plus réduits et les détachements que vous pouviez connaître dans certaines grandes entreprises, dans certains grands groupes ou certaines grandes organisations, aujourd'hui, ont diminué. C'est pourquoi nos camarades n'ont pas pu être plus nombreux aujourd'hui.



La remise en cause de nos désignations : aujourd'hui, on ose tout. Même lorsque l'on a fait 10 %, même lorsque nous avons suffisamment d'adhérents, il y a des endroits où le patron, par principe, va au tribunal pour dénoncer nos désignations. C'est nouveau, mes camarades. Les patrons osent le dire : *"Je vais perdre, mais j'y vais"*. Déjà, parce que premièrement, cela nous oblige, nous aussi, à aller au tribunal et à certains moments, cela nous oblige à dépenser pour aller au tribunal, donc cela veut dire que l'on est clairement la cible, mes camarades. Il faut l'avoir en tête.

Cela va plus loin -la Fédération et les sections répondent présentes : on a des camarades qui sont victimes de licenciements que je qualifierais de mensongers ou fallacieux. Que ce soit dans le commerce, à Pôle emploi, dans la banque, on a des camarades qui sont licenciés uniquement et simplement parce qu'ils ont fait leur job de militant syndicaliste. Ce n'est pas admissible, nous les soutenons et nous continuerons à les soutenir. Je vous demande que vous les applaudissiez. Ces camarades, c'est de par leur action qu'ils subissent cette répression. *(Applaudissements.)*

J'en viendrai au troisième point de mon intervention. Je suis un peu long, j'en suis désolé, mais je souhaitais quand même mettre en valeur le travail que vous avez pu effectuer durant cette période qui a été très difficile. Comme vous l'avez compris, il va vraiment falloir revenir à nos fondamentaux, comme on dit dans un sport que j'apprécie ; nos fondamentaux et notre ADN. Retourner au plus proche et à la rencontre des salariés. C'est là que va être la difficulté. Oui, le Covid est toujours présent et je pense que l'on a essayé de nous éloigner le plus possible des salariés. Il ne faut surtout pas tomber dans le panneau. Il faut s'organiser certes autrement, mais il faut revenir au plus proche du terrain. C'est ensemble, dans toutes nos structures, qu'il faut se réapproprier ce terrain où nous pourrions être présents, justement, pour défendre les salariés face à la mise en place de nouveaux systèmes de production, nouveaux systèmes de travail.

Les chantiers vont être énormes. Je pense, par exemple, au télétravail. Certes, il y a des accords qui existent de longue date, mais ces accords sont remis en cause, sont renégociés. Aujourd'hui, on est en train de revoir les régimes de travail, d'imposer de nouveaux régimes de travail aux salariés sans réellement les consulter et en tirant des conclusions qui, pour moi, sont trop hâtives. Je vous donne un exemple : au tout début du confinement, tous ceux qui avaient goûté au télétravail trouvaient cela merveilleux : *"C'est génial, j'espère que je le garderai après le confinement."* Au bout de quelques mois, les mêmes sont revenus nous voir en disant : *"Finalement, le télétravail, ce serait bien que ce soit quelques jours."* Et aujourd'hui, on a des salariés qui reviennent nous voir en disant : *"J'aimerais bien du télétravail mais vraiment très épisodiquement parce que j'ai besoin de revenir voir mes collègues, parce que j'ai besoin de recréer du lien."*

Cela veut dire qu'il ne faut surtout pas tirer de conclusions hâtives, mes camarades, et ne pas tomber dans des négociations où le patronat nous imposerait des choses sans aucun recul, où le salarié serait finalement victime de cette réorganisation sans avoir son mot à dire. On se doit d'être présents pour lutter contre cela. Lutter également contre des mobilités géographiques. Là encore, il y a trop d'entreprises où l'on accorde aux salariés le fait de pouvoir travailler à distance sans l'écrire, sans le reprendre dans le contrat de travail. D'un

coup, on change de responsable ou on change de relation avec sa hiérarchie et le salarié qui a déménagé, on lui demande de revenir au boulot.

Je pense que sur ces sujets-là, il n'y a que notre présence sur le terrain qui permettra de mettre en garde les salariés et de les aider, justement, à faire valoir leurs droits, parce qu'aujourd'hui, les patrons, je pense, ont pris un peu trop leurs aises durant cette période et se croient tout permis.

Il est important de rappeler les règles. Le Covid n'a pas effacé le code du travail, mes camarades. Il existe toujours et il y a bon nombre de vos patrons qui l'ont oublié, j'ai l'impression. Je pense qu'ils sont déjà dans le monde d'après où ils pensent avoir fini de déchirer le code du travail. Ce n'est pas le cas et je compte sur vous pour leur rappeler. Cela veut dire que notre présence sur le terrain va être nécessaire, d'autant plus que la loi sur la représentativité, on vient de s'en prendre la deuxième couche, c'est-à-dire qu'il vient d'y avoir la deuxième pesée au niveau des branches. Certains diraient la deuxième lame de coupe.

On n'est pas là pour se mentir, mes camarades. On y laisse encore des plumes. Il y a des branches, il y a des entreprises où nous ne sommes plus représentatifs. Quand je vous dis qu'il va falloir se réapproprier le terrain, c'est pour syndiquer et faire adhérer. Cela me semble le travail préalable à la préparation des élections. Mais c'est également -je vais dire des gros mots, vous m'en excuserez- pour se professionnaliser, mes camarades. On est là pour tout se dire, quand même. Je trouve profondément regrettable qu'il y ait des branches ou des entreprises où nous ne soyons plus représentatifs. Si certains l'ont oublié, cela veut dire que l'on n'est plus conviés aux négociations. Cela veut dire que l'on ne peut plus porter nos revendications dans les IRP. Cela veut dire que l'on n'a plus le droit à la parole comme les autres organisations syndicales.

A certains endroits, on a raté cette représentativité pour quelques voix et l'on s'aperçoit que, finalement, tous les militants présents sur la liste n'ont pas voté, qu'il y a des adhérents qui n'ont pas voté parce que l'on pensait que l'adhérent -c'était logique- allait voter. Quand j'en appelle à votre professionnalisme, c'est avant tout pour vérifier que l'ensemble de nos adhérents, l'ensemble de nos militants aient voté. Concrètement, quand il nous a manqué cinq ou dix voix, bien souvent, elles étaient déjà dans l'escarcelle, mes camarades. Je pense que l'on ne peut plus se le permettre aujourd'hui.

Alors, on va travailler ensemble pour aller rechercher la représentativité. Je vous ai dit que l'on en était à la deuxième lame de coupe. Cela veut dire que la première fois, on avait perdu la représentativité à certains endroits et que l'on a été capable de la reconquérir ensemble. Je pense qu'il faut avoir cela en tête. Même si l'on nous sort par la fenêtre, on rentrera par la porte, mes camarades. Il est hors de question de baisser les bras, parce que les salariés ont besoin de nous. Et tant pis si à certains endroits, on s'est pris les pieds dans le tapis parce que l'on n'a pas été assez professionnels, pas assez organisés. Il est sûr que, souvent, on nous qualifie d'être l'auberge espagnole. Organisation, discipline, rigueur, professionnalisme, on a du mal à l'avoir dans notre vocabulaire. Je pense que l'on ne nous laisse pas le choix aujourd'hui. On a nos amis de la CFDT et de la CGT qui ont tout de même participé au crime. Je vous rappelle qu'ils étaient pour la loi sur la représentativité. Je vous rappelle que si l'on disparaît à

certains endroits, c'est parce qu'ils ont cautionné. Parfois, c'est même pire, ils nous empêchent de présenter des listes, ils contestent nos listes. Aujourd'hui, si l'on n'est pas capable d'être plus professionnels, on va continuer de payer la note parce que l'on dérange, parce que vous dérangez, parce que vous avez le malheur de vous mettre en travers de la direction qui mène des projets antisociaux, mais également en travers des organisations syndicales d'accompagnement, parce que vous montrez le mauvais exemple. Vous contestez, vous condamnez, vous revendiquez. Chez certains, vous donnez une mauvaise image. Ne plus vous avoir autour de la table leur permet de continuer à accompagner toutes les réformes et surtout les plus mauvaises, d'ailleurs. Se professionnaliser, il va le falloir et il va falloir être plus rigoureux aussi, mes camarades, pour déposer des listes partout où l'on a des adhérents.

Le comble, c'est quand il nous manque une dizaine de voix sur nos branches et que l'on apprend que l'on avait des adhérents et que l'on aurait peut-être pu les poser. Je pense que l'enjeu majeur de cette future mandature, c'est que cela cesse. Que l'on soit capable ensemble de s'organiser pour reprendre notre place partout où on l'a perdue et pour développer nos implantations. Cela, on ne pourra le faire qu'ensemble. Là, je vais avoir besoin de tous : UD, Fédérations, syndicats. Il n'y a aucune chasse gardée, aucun pré carré. On ne peut pas dire : "Ce sont mes adhérents." Ce sont les adhérents de l'organisation syndicale. Je pense qu'il est inadmissible aujourd'hui que l'on ne dépose pas de liste parce qu'on ne savait pas qu'il y avait des adhérents à tel ou tel endroit. Je pense qu'il faut que l'on travaille ensemble, il faut que l'on mutualise nos forces. Je vous l'ai dit : on a perdu du droit syndical. Si l'on a moins de moyens, il faut absolument que l'on travaille mieux. Si l'on veut travailler mieux, il faut arrêter que l'UD, que la Fédération, que le syndicat fasse la même chose en même temps et qu'il y ait une dispersion de nos moyens.

Il faut que l'on arrive à travailler mieux encore ensemble et je dis bien ensemble. On en porte notre part de responsabilité à notre Fédération. Il va falloir que l'on aille plus au-devant de nos unions départementales, que l'on travaille encore plus ensemble si l'on veut faire avancer notre organisation syndicale et si l'on veut la pérenniser.

On est très attendus. On nous parle beaucoup des salaires en ce moment, mais il n'y a pas que les salaires. Si l'on veut être présents, il nous faut passer cette étape des élections et il faut surtout pérenniser et développer nos implantations. S'il n'y a pas de FO, il n'y aura pas de voix pour dénoncer tout ce que je viens d'énumérer. S'il n'y a pas de FO, il n'y aura personne pour défendre les acquis, mais surtout -parce que c'est notre rôle-, pour négocier de nouveaux accords et de nouveaux acquis. On n'est pas là uniquement pour détricoter ce qu'ont fait nos anciens, ce qu'ont fait mes prédécesseurs. On est là pour créer de nouveaux droits. Je pense qu'il faut que l'on se réapproprie également la revendication et la création de nouveaux droits. Je compte sur vous pour cela et vous en êtes la preuve, puisque dans toutes les Sections, vous continuez à signer des accords. Cela veut dire que vos revendications sont entendues. Cela veut dire que vous avez obtenu réponse à certaines de vos revendications. Et n'en déplaise à certains, cela veut dire que nous sommes dans une organi-

sation constructive et non pas opposée à tout, comme on essaie de nous caricaturer.

Quand je vous parle de notre ADN, c'est l'ADN de notre organisation syndicale. Un bon accord, on le défend, mes camarades. Un mauvais accord, on le descend et l'on n'hésite pas. Cela veut dire qu'il faut que l'on continue ensemble à prendre nos responsabilités. Et partout où l'on obtient, partout où l'on avance, il faut le faire savoir aussi. Je pense que l'on est très mauvais en la matière. Je sais le travail que vous faites sur le terrain et je pense que vous n'êtes pas récompensés à la hauteur de cet investissement. Je pense que les salariés n'ont pas assez conscience de ce que vous pesez dans les entreprises et de ce que vous négociez au quotidien. Arrêtons d'être timides ou timorés. D'autres ne font rien et annoncent qu'ils font tout et s'approprient vos victoires. Vous, vous travaillez, vous obtenez et vous ne le faites pas assez savoir. Ne soyons pas modestes, mes camarades. Lorsque vous négociez, publiez, faites-le savoir, faites-le entendre et demandez aux salariés de nous rejoindre pour participer à ces négociations.

Pour conclure, je rappellerai que, dans notre organisation syndicale -et cela va dans le prolongement du travailler ensemble-, n'en déplaise à certains, il n'y a ni réformiste, ni contestataire, mais uniquement des camarades mobilisés au développement de l'organisation et qui œuvrent pour pérenniser cette organisation, donc arrêtons de nous ranger dans les cases. Je ne connais ni réformiste, ni contestataire. Je ne connais que des camarades qui sont unis ensemble pour œuvrer pour une cause commune ici, pour des revendications communes. Ne tombons pas dans le jeu de certains qui serait de dire que la FEC est contestataire ou revendicative. Non, la FEC est multiple. Elle est constituée de camarades libres et indépendants qui portent leurs revendications et je n'admettrai pas que l'on nous mette dans une case ou dans une autre. Je souhaitais faire ce rappel parce que si l'on veut travailler ensemble, on ne doit pas avoir ce type de réflexion. On n'est pas dans tel ou tel camp, on est dans le camp de Force Ouvrière.

Je préciserai le propos en disant que le camp de Force Ouvrière, cela veut dire également que nos mandats ne nous appartiennent pas. Quelle que soit l'entreprise, quel que soit le syndicat, les mandats appartiennent à l'organisation syndicale. Oui, il y a des restructurations qui, par moments, sont difficiles et amènent des tensions chez nous en interne. Effectivement, quand on fusionne des CSE, il n'y a plus de moyens pour tous. Il n'y a plus de mandat pour tous. Je pense qu'aujourd'hui, il faut que l'on fasse des efforts pour éviter de se quereller entre nous parce que cela ne sert qu'un seul individu, que j'appellerai le patronat.

Sur nos divisions, comme on sait le faire ici, on doit être en capacité de tout se dire, même les choses déplaisantes, mais on doit ressortir ensemble sur la même résolution et la porter ensemble. Cela veut dire que dans nos travaux cette semaine, par moments, on aura des divergences et je dirai que c'est ce qui fait la qualité de notre organisation syndicale. Mais nos travaux, je n'admettrai pas qu'on ne les porte pas ensemble. Que nos amendements soient pris ou pas, c'est tous ensemble que nous devons porter la résolution que vous rédigerez jeudi et que nous validerons vendredi.

C'est important, mes camarades, de se serrer les coudes dans une période où tout le monde s'en prend à notre orga-

nisation syndicale. Je pense que de cette mobilisation générale, de ce retour sur le terrain pour bon nombre, de notre mobilisation, que l'on soit Fédération, UD, passe notre avenir. Nous ne devons plus avoir de clivage et de dispersion et nous devons tous tirer dans le même sens, ramer ou pédaler à la même vitesse. Cela nous permettra d'aller plus loin et de défendre les salariés, parce que c'est la seule chose qu'ils attendent. Ils n'attendent pas de nous des querelles et des divergences. Ils attendent que l'on fasse bloc face à une atteinte à nos droits, à nos libertés et surtout aux conditions de travail.

J'en terminerai avec une citation de JAURES qui imagera bien ma pensée du jour : *"Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, mais une confiance*

inébranlable en l'avenir." Cela veut dire, mes camarades : croyons ensemble à la réussite de nos projets syndicaux, faisons nôtre le slogan de la Fédération *"Libres, indépendants et déterminés"*. Je compte sur vous pour cela. Soyons fiers de nos valeurs, soyons fiers de nos différences -que nous défendons-, soyons rebelles, soyons combattifs, soyons surtout déterminés.

Vive la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière !
Vive la Confédération générale du travail Force Ouvrière !
(Applaudissements.)

Eric BELLOUNI (Président de séance).- Merci Sébastien pour cet excellent rapport. Serge FEUGA, notre Trésorier général, nous présente son rapport financier.

Rapport financier par Serge FEUGA, Trésorier général

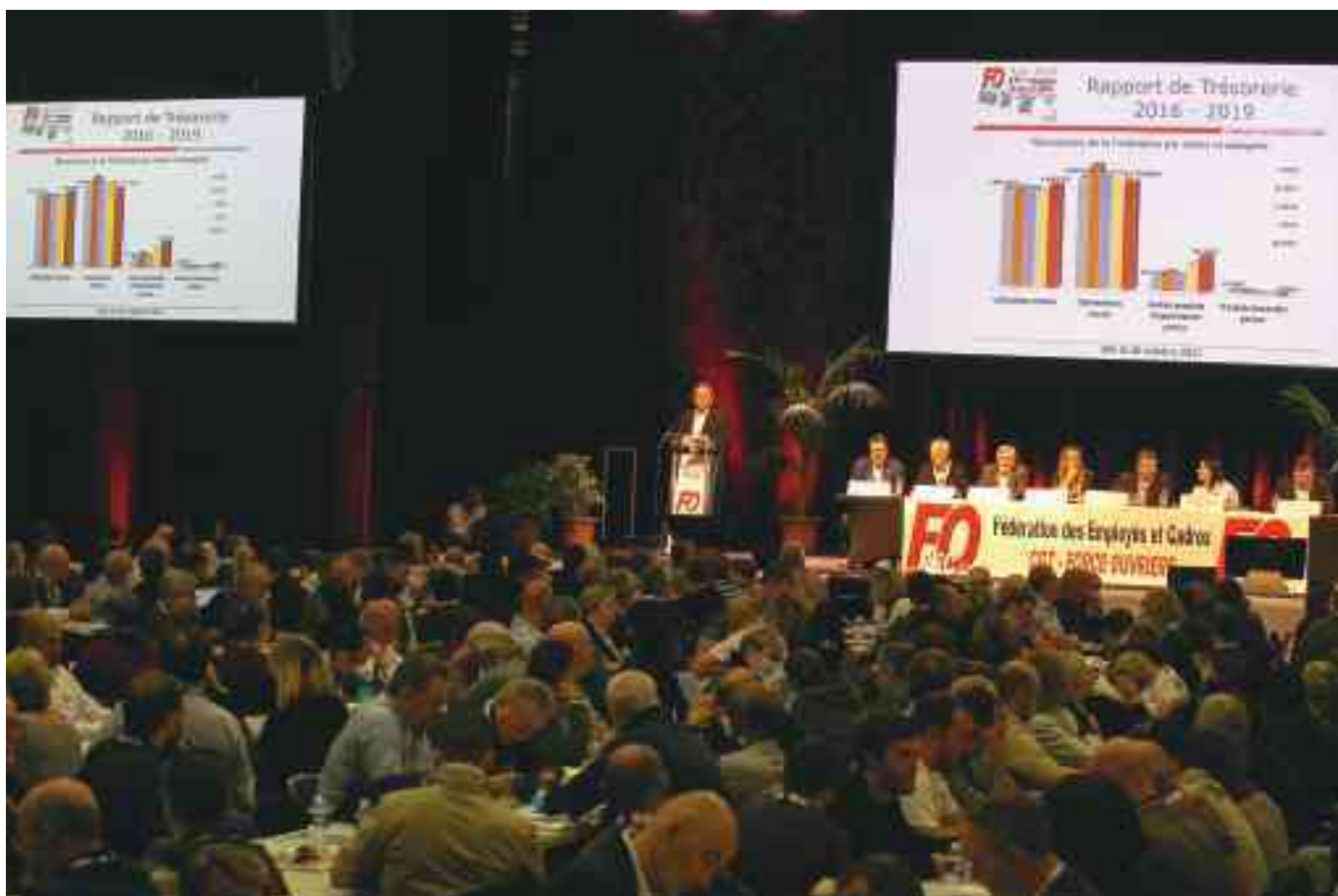
Serge FEUGA.- Mes camarades, bonjour. Vous avez, pour les délégués, eu dans vos enveloppes l'édition papier, mais de toute façon, le rapport avait été envoyé à tous les syndicats par mail. Je ne vais pas vous faire lecture de mon rapport financier, bien entendu. Je vais vous passer un petit résumé synthétique. Je sais qu'en général, cela n'intéresse pas grand monde, les finances d'un syndicat et pourtant, Sébastien parlait d'indépendance. L'indépendance syndicale passe avant tout par l'indépendance financière, donc je vais en parler et je vais demander à ce qu'on lance le diaporama, si c'est possible. (Projection d'un diaporama.)

J'ai normalement une télécommande qui fonctionne, mais elle ne fonctionne pas. Je propose au Président de lancer la pause

le temps qu'on résolve cela. (La séance, suspendue à 11 h 33, est reprise à 12 h 11.)

Serge FEUGA.- Je vais commencer cette présentation. Je ne vais pas vous assommer de chiffres parce que vous avez tout dans le rapport. Je vais simplement vous parler de quelques chiffres qui me semblent très importants.

Vous allez retrouver ici le résultat. Ce qui compte en fait dans les comptes, c'est le résultat d'exploitation de la Fédération. Vous avez 2016 à 2019 dans le rapport, j'ai rajouté 2020 parce que, depuis l'édition de ce rapport, bien entendu, on a approuvé les comptes de 2020, donc on a pu faire la différence.



En 2017, on a un résultat d'exploitation négatif qui était dû au Congrès Fédéral à Lille. Je vous rappelle que chaque Congrès Fédéral occasionne des dépenses. Vous voyez ici comment on est accueilli, cela ne se fait pas tout seul.

En 2018, on a eu un résultat moins intéressant que d'habitude. C'est parce que, là aussi, il y a eu un Congrès Fédéral extraordinaire.

En 2020, on a un résultat d'exploitation très important comparé à d'habitude : 511 000 €. Il correspond à l'absence de réunions pendant l'année de confinement, puisque je vous rappelle que l'on a pu se déplacer que de janvier à mi-mars, ce qui fait que, quasiment toute l'année -à part à peine un trimestre-, on n'a pas eu de frais de déplacement à rembourser.

Les charges de la Fédération sont à peu près stables. Il y a des vagues tout au long de l'année. On voit quand même qu'au niveau des cotisations, on a eu une augmentation des cotisations payées à la Confédération de 2016 à 2019, avec une baisse en 2020. Pourquoi ? Jusqu'en 2019, on a apuré notre vieille dette à la Confédération. Maintenant, on commence déjà à payer l'année 2021. On est à jour. Le Trésorier confédéral opine du chef. Il est là et il peut l'attester.

On a réussi à baisser nos charges de fonctionnement, sauf pour l'année 2020. L'augmentation de 2020 correspond à l'achat de tous les systèmes pour nous permettre de faire du télétravail, les ordinateurs pour tous les permanents, tous les salariés de la FEC et les systèmes de vidéotransmission.

Au niveau des salaires, il y a une augmentation importante depuis 2016. C'est uniquement dû à la fin des détachements gratuits. Dans beaucoup de branches, nous avons des camarades qui étaient détachés auprès de la Fédération gratuitement. Maintenant, à chaque fois quasiment, pour pouvoir détacher quelqu'un, on doit rembourser le salaire de ce camarade -cotisations patronales comprises- à l'employeur, ce qui fait augmenter bien entendu le montant des salaires. On a stabilisé 2019-2020. J'espère que cela va en rester là. A part de petites augmentations liées au coût de la vie, je pense que cela ne devrait plus bouger.

Au niveau des déplacements : la grosse année 2017, forcément, c'est le Congrès Fédéral. Pour 2020, j'en ai parlé tout à l'heure, c'est la baisse des frais de déplacement. Au niveau des charges financières, on n'en a quasiment plus. C'est uniquement le remboursement des frais d'acquisition du siège de notre Fédération.

On voit que l'on a stabilisé nos cotisations des syndicats. On a une petite baisse en 2019 et une augmentation de 2020. C'est assez étonnant d'ailleurs, mais il me semble que les Trésoriers qui étaient confinés certainement en 2020 en ont profité pour payer leur dette des années précédentes. Sinon, je pense que c'est à peu près stable. N'y voyez pas, mes camarades, un bon signe en termes d'adhésions. On le verra plus tard. Si l'on a maintenu nos cotisations des syndicats, c'est tout simplement en augmentant la valeur du point, le tarif des cartes et des timbres.

Au niveau des subventions reçues, c'est un terme que je n'aime pas bien, c'est un terme comptable, mais ce ne sont pas les subventions, ce sont les fonds du paritarisme. On voit que, depuis 2017, cela ne fait que baisser. J'y viendrai un peu plus tard, mais ce n'est pas fini.

Au niveau des autres produits d'exploitation, c'est tout ce que l'on peut faire en annexe qui nous rapporte un peu d'argent quand on édite quelque chose et qu'on le revend aux syndicats, etc.

Les produits financiers : vous savez tous que les produits financiers non risqués ne rapportent quasiment plus rien. On a 3 000 ou 4 000 €. Ce n'est rien du tout.

Au niveau des ressources sur les quatre années : quasiment 42 % du fonctionnement de la Fédération provient des cotisations. Ce n'est pas mal, mais ce serait mieux si l'on atteignait au moins les 50 %. Vous voyez que les subventions, donc les fonds du paritarisme, sont à peu près équivalents. Cela baissera dans les prochaines années, je vais vous expliquer pourquoi.

Nous avons des réserves fédérales de quasiment 8,2 M€, composées de 5 M€ de placements et disponibilités et le reste en valeurs immobilières qui correspondent à notre siège. Au niveau de l'évolution du nombre de cartes et de timbres placés, vous avez ici l'évolution de 2015 à 2019. Je pense, camarades, qu'elle se passe de commentaires. Je ne vais pas en faire des tonnes, mais on voit qu'aussi bien les cartes que les timbres -c'est normal, c'est lié- ne sont pas dans une dynamique d'augmentation. C'est plutôt le contraire et c'est très inquiétant pour l'avenir. On a perdu, sur six ans, de 2015 à 2019, presque 12 % de nos adhérents. Il s'agit du nombre, ce ne sont pas des montants. Je vous ai montré qu'en euros, on était à peu près constants. Là, c'est le nombre de cartes et timbres. J'ai dû actualiser pour 2020, année de Covid. Regardez bien : pratiquement 3 100 adhérents en moins en 2020 par rapport à 2019. Là, on parle de cartes, donc d'adhérents. Il y a l'effet Covid, on le sait. On sait que cela a été parfois compliqué d'aller rechercher les cotisations, d'informer, de retourner voir les adhérents, mais la situation est là et, au niveau des timbres, ce n'est pas mieux. Forcément, tout est lié.

Mes camarades, une fois que j'ai dit cela, je voudrais quand même vous dire qu'au niveau des fonds du paritarisme, on s'attend, pour les quatre années à venir, à perdre un million d'euros par an, soit 4 millions d'euros. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous avons perdu la représentativité dans dix branches et que les fonds du paritarisme liés à ces branches, on ne les touchera plus. Une fois que les arrêtés de représentativité sont publiés, on ne touche plus les fonds et ce, pendant quatre ans, jusqu'à leur prochaine parution. Il y a des recours, mes camarades. On a l'espoir de ne pas forcément perdre un million par an, mais imaginez-vous bien que, pour l'instant, on n'a pas d'assurance de gagner ces recours. On part donc sur le principe qu'un million en moins par an, pendant quatre ans, c'est colossal. Cela représente 18 % des ressources de la Fédération. Si l'on y rajoute les adhésions qui continuent de dégringoler...

J'ai constaté qu'en 2021, il y avait une remontée du nombre d'adhésions, mais elle ne compense pas tout à fait la perte, donc il va falloir aller les rechercher. C'est indispensable, comme je l'ai dit tout à l'heure. Sébastien parlait de l'indépendance du syndicat. C'est fondamental, c'est notre ADN, comme il l'a très bien dit, mais il n'y a pas d'indépendance si l'on n'a pas de fonds financiers. L'indépendance du syndicat passe avant tout par l'indépendance financière. A ce rythme-là, j'ai fait un petit calcul, il nous faudra 25 ans -c'est énorme, vous me direz- pour que la FEC n'existe plus du tout.

J'espère être là encore dans 25 ans pour voir qu'elle sera toujours là. J'ai confiance en vous, il faut se bouger.

Il y a, comme l'a dit Sébastien, un travail de terrain à reprendre, systématiquement. Il faut refaire des adhésions. Nos adhérents votent pour les listes FO, bien qu'il y en ait qui oublient. On le sait, plus on aura d'adhérents, plus on aura de voix. Il y a un travail de terrain à faire.

Vous avez forcément vu notre logo du Congrès, le Pont vieux d'Albi, qui date du 13^{ème} siècle -en tout cas dans sa reconstruction. Au-delà de son aspect architectural, j'y vois un symbole. Un pont, c'est un lien entre deux rives, entre deux mondes, entre le monde d'avant et le monde d'après. Tout le monde aura compris à quoi je fais allusion. On ne se fait plus trop d'illusions de ce côté-là. Mais c'est aussi un lien entre les générations, un lien entre les jeunes et les retraités, entre ceux qui travaillent et ceux qui n'ont pas d'emploi.

On peut pousser encore plus loin la métaphore, mes camarades, si l'on se dit que les piliers sont les symboles de la République et les voûtes sont les bases qui relient chaque pilier. J'ai la prétention, mes camarades, de dire que Force Ouvrière, dans tous les syndicats que l'on peut trouver en France, est un élément fondamental d'une voûte. Si demain, Force Ouvrière commence à se déliter, à se fragiliser, c'est toute la

voûte qui tombe. Si toute la voûte se fragilise et tombe, c'est le pont qui est inutilisable. Comme je le disais, le pont, pour moi, c'est la République.

Mes camarades, il faut retourner sur le terrain, encore sur le terrain. A partir de demain, si vous voulez, vous pouvez passer sur le stand FEC pour voir les outils que l'on a mis à disposition pour essayer de faciliter vos actions sur le terrain en termes de nouvelles technologies, mais il ne s'agit que d'outils. Ce n'est pas parce que l'on aura des comptes Facebook, Twitter, une carte électronique ou je ne sais quoi que le travail va se faire sur le terrain. Il nous faut repenser les fondamentaux.

Madame la Maire a terminé son allocution par une citation de Marc BLONDEL, Sébastien par une allocution de Jean JAURES, qui parlait de l'avenir. Je vais vous citer un penseur que j'aime bien. Il est toujours vivant, lui -j'espère encore le plus longtemps possible : Edgar MORIN. Il a dit : *"Le chemin vers le futur passe par le retour aux sources."* Je pense que c'est fondamental. Le retour aux sources, c'est notre métier de base, aller voir les camarades, aller voir les salariés, parler avec eux et voir ce dont ils ont besoin. On compte sur vous, mes camarades. Je vous remercie. *(Applaudissements.)*



Rapport de la Commission de contrôle

Eric BELLOUNI (Président de séance).- La Commission de contrôle va nous présenter son rapport. *(Applaudissements.)*



Bernard GIUSTI.- Mes camarades, un rapport que vous attendez toutes et tous : le rapport de la Commission de contrôle au Congrès Fédéral d'Albi 2021.

La Commission de contrôle a procédé régulièrement à l'examen des comptes depuis le dernier Congrès. Consciente des évolutions liées à la mise en place de la représentativité et des CSE avec, pour conséquence, dans certains cas, des pertes de moyens humains et/ou financiers, la Commission de contrôle a martelé, tout au long de ce mandat, la nécessité vitale de développer nos implantations.

La survie de notre Fédération passe par la syndicalisation, rien que par la syndicalisation. Dans ce cadre, la Commission de contrôle rappelle le rôle important que doivent jouer les Secrétaires de Section Fédérale et les syndicats en s'appuyant sur les unions départementales afin de maintenir et développer les syndicats existants et créer de nouvelles implantations. Faut-il rappeler qu'il est impératif de respecter les statuts, à savoir : faire les assemblées générales annuelles, tenir une comptabilité conforme au texte, sa publication ou dépôt si nécessaire, le dépôt des statuts ou de leurs modifications, du bureau ou de ses instances, etc.

Ces actes sont obligatoires et traduisent un engagement militant. Sur ce mandat, la Commission de contrôle considère que la période Covid a pu avoir une incidence sur les cotisations, mais à l'examen des situations, il apparaît clairement que la baisse des adhérents de certains syndicats n'a aucun lien avec cette dernière et qu'elle relève plus d'un manque d'investissement ou de prise de conscience de certains. Sur les quatre dernières années, le résultat cumulé est de 796 448 €, mais ce résultat est en trompe l'œil pour différents motifs : rentrée exceptionnelle, baisse de charges de

fonctionnement, report des conférences professionnelles 2019, des formations syndicales, j'en passe et des meilleurs. Aussi, nous demandons au Congrès de ne pas regarder ce résultat avec la béatitude de celui qui contemple la mer qui se retire alors que c'est l'annonce d'un tsunami. Notre problème de financement perdure, ce qui est d'autant plus préoccupant qu'avec les résultats de la représentativité -et cela a été énoncé à plusieurs reprises-, il apparaît d'ores et déjà que notre Fédération va devoir faire face à une baisse substantielle des subventions au titre de l'AGFPN (association de gestion du fonds paritaire national) et du paritarisme de branche pour un montant estimé à un million par an pendant les quatre prochaines années. Mes camarades, la syndicalisation s'impose à nous si nous voulons pérenniser notre Fédération et, au-delà, lui garantir un bon niveau d'activité. La Commission de contrôle constate que la dette des syndicats envers la Fédération s'élève à 16 230,46 € pour 2018, à 9 652,69 € pour 2019, à 112 172,21 € pour 2020, soit un total cumulé au 9 septembre de quasiment 140 000 €. A ces montants, il faut ajouter les apurements en pertes et profits pour un montant de 20 529 € entre 2016 et 2020.

La Commission de contrôle n'a pas prévu de citation pour terminer. Je suis désolé, on n'est pas dans l'air du temps. *(Applaudissements.)* Je conclurai en disant que la Commission de contrôle demande au Congrès de donner quitus au Trésorier sur la gestion des comptes 2016, 2017, 2018 et 2019 et l'ensemble de la gestion de 2016 à ce jour. Merci mes camarades. *(Applaudissements.)*

Eric BELLOUNI, Président.- Nous allons prendre les demandes d'inscription pendant cinq minutes avant le déjeuner. La suite des demandes sera prise à 14 h 30, à la reprise des débats. On va ouvrir les demandes d'inscription pendant cinq minutes, puis on ira déjeuner et l'on reprendra la réception des demandes de parole. *(La séance, suspendue à 12 h 31, est reprise à 14 h 42 sous la présidence de Mme Jocelyne BAUSSANT.)*

Discussion sur les rapports

Serge FEUGA.- Je vous remercie d'être revenus. Je sais que c'est un peu rapide, à peine deux heures pour tout faire. J'ai une annonce à faire quand même aujourd'hui. C'est un jour important. Je vais vous demander de vous lever parce qu'il paraît qu'aujourd'hui, c'est l'anniversaire de Michel ROCHETTE. *(Applaudissements.)* Cet après-midi, Jocelyne BAUSSANT va présider. A ses côtés, vous avez Frédéric NEAU des Organismes Sociaux et Eric CAPLAIN, du Personnel Sédentaire des Compagnies de Navigation. Nous avons 42 demandes de parole pour cet après-midi, donc c'est assez important. Si l'on veut que tout le monde puisse s'exprimer, on va être obligé d'essayer de limiter le temps de parole à cinq minutes, mes camarades. Après les prises de parole, je vous rappelle que l'on a toute la phase de vote, qui dure aussi un certain temps. Je demanderai à la Présidente d'essayer de faire respecter les cinq minutes de parole pour chaque intervenant.

Comme cela, tout le monde pourra sans problème s'exprimer. Je vous remercie. Je laisse la parole à Jocelyne.



Jocelyne BAUSSANT (Présidente de séance).- Bonjour à tous et en particulier à ceux que je n'ai pas vus.

Au total, ce sont 42 prises de parole qui sont attendues cet après-midi, donc inutile de vous dire qu'effectivement, il faudra être concis. Vous pouvez commencer à tailler dans les textes d'ores et déjà rédigés. Sans attendre, je demande à Luc PERROT de monter à la tribune et que se prépare Johnny FRANCHOIS, de la branche presta-

taires de services.



Luc PERROT.- Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravi d'être parmi vous. Je m'appelle Luc PERROT et je veux remercier tout le monde pour vos soutiens lors de mon licenciement de Pôle emploi Bretagne.

En fait, je dénonce depuis 2016 un harcèlement moral, institutionnel et syndical. Il se trouve qu'aujourd'hui, je suis privé d'emploi et qu'il y a eu plusieurs affaires rocambolesques, parmi lesquelles j'ai été mis à pied de janvier à mai dernier sans rémunération. C'était une mise à pied conservatoire. Il se trouve que l'inspectrice du travail qui devait valider mon licenciement a prononcé la nullité de la mise à pied et Pôle emploi, lorsque je suis revenu travailler, m'a dit : non, pour travailler, il faut nous faire un procès.

En fait, ce que cela signifie, c'est que l'on se retrouve avec un service public qui ignore son administration de tutelle et qui demande à un agent de saisir la justice pour faire valoir des droits légitimes qui auraient dû normalement s'appliquer. Ce même service public entérine les harcèlements, notamment sur un mode managérial. Pour vous donner un autre exemple, pendant cinq mois, la direction était au courant qu'une plainte avait été déposée à mon encontre, ainsi qu'à l'encontre de Martine DUREPAIRE pour harcèlement. Pendant cinq mois, tout cela a été tu et on l'a appris par nos convocations devant le commissariat de police. La plainte a été classée en moins de deux jours.

Du coup, ce que fait Pôle emploi est en train d'inverser un peu la tendance, en me faisant passer pour un harceleur. La raison, c'est que j'exerce un mandat syndical, que j'essaie d'être actif. Du coup, cela a été assez décisif dans la décision de me licencier. Ma collègue Martine, qui exerce un mandat au titre du CSE, est, elle aussi, victime de traitement de harcèlement. La prochaine étape sera conforme à ce qu'attendait la direction, puisque nous irons devant la justice pour faire valoir nos droits.

Enfin, je voulais surtout vous remercier la FEC du soutien apporté, remercier aussi la Section OSDD pour le soutien apporté et, plus largement, les unions départementales qui ont bien voulu nous soutenir. Je voulais aussi remercier particulièrement la FEC pour avoir saisi la ministre du Travail. Je pense que tout cela résume un peu notre syndicalisme. C'est à la fois de la fraternité, de la résistance, des revendications et des reconquêtes. J'en profite pour vous transmettre le salut fraternel de la section FO de Pôle emploi Bretagne. Merci à tous. (*Applaudissements.*)

Jocelyne BAUSSANT (Présidente de séance).- Johnny, c'est à toi la parole. Que se prépare Danièle GOURDET.



Johnny FRANCHOIS.- Mes camarades, comme vous le savez, cinq minutes, c'est court, mais, Madame la Présidente, nous allons y arriver.

Tout d'abord, mes camarades, recevez le salut fraternel de l'ensemble des salariés de la branche des prestataires de services.

Le secteur a rencontré, ces dernières années, des périodes d'incompréhension

lors des négociations dans les entreprises du secteur, notamment les centres d'appels, l'événementiel, l'animation commerciale. En effet, nos chères organisations patronales ont essayé de nous vendre un projet d'accord en quatre lettres, CDIO, le fameux contrat à durée indéterminée opérationnel. Oui, camarades, des contrats encore plus précaires, ces fameux contrats de "chantier fini : viré". Il va de soi que FO ne peut signer ce genre d'accords qui ouvriraient les portes de mésaventures, et peu scrupuleux des entreprises de la branche pour encore mieux tromper et sous-estimer la qualité de nos salariés.

Au-delà de cette volonté de briser le CDI, il y a aussi celle de nuire au pouvoir d'achat des salariés en les laissant, bien sûr, aujourd'hui, à l'heure où l'on se parle, à cinq coefficients en dessous du SMIC sur la grille des *minima* conventionnels. *No comment.*

Nous irons au conflit en préparant notre rapport de force devant les entreprises afin de gagner un salaire descend et, bien sûr, enchaînant le patronat avec une grève générale. La grève générale, mes camarades, est très attendue par nos salariés et encore plus après cette crise. Les entreprises de la branche des prestataires de services s'en sont mis plein les poches, car le premier donneur d'ordre français est en fait notre cher gouvernement, notamment dans les centres d'appels qui, pendant cette pandémie, avec de nombreux salariés souvent laissés sans gel et distanciations sociales, ont répondu au numéro vert du Covid 19 et des ARS.

Oui, c'est la crise. Vous l'avez bien compris, le patronat se remplit les caisses de manière sereine, sans scrupule et aussi grâce, ou à cause, des demandes du *offshoring* pour nos donneurs d'ordres privés, qui sont souvent vos entreprises, mes camarades.

Bref "Travaillez, travaillez et n'arrêtez pas de travailler au détriment de votre santé morale et de votre santé financière". Sans compter à ce jour les sureffectifs physiques et télétravail dans les entreprises. Bref, de l'argent, il y en a, mais pas pour nous de la branche des prestataires de services, qui sommes à 92 % des salariés au SMIC. Oui, ce que l'on appelle le nouvel esclavage moderne.

Pour terminer, je vais vous parler de la représentativité. La représentativité de la branche, bien sûr, vous l'avez compris, des prestataires de services. Je tenais, avec vous tous, à applaudir nos militants de terrain dans la branche des prestataires, qui ont su démontrer, garantir nos sièges et nos places dans nos négociations aujourd'hui. Merci à vous tous, mes camarades, pour votre détermination. (*Applaudissements.*)

De nombreuses élections se sont tenues malgré tout pendant ces presque deux ans de crise. Merci à vous tous, puisque grâce à ces militants, nous maintenons notre représentativité. La représentativité est importante pour le maintien des libertés syndicales indépendantes que nous défendons depuis les premiers jours de Force Ouvrière. La représentativité doit être présente sur le plan national pour maintenir le nombre de sièges dans nos instances paritaires, mais aussi sur le plan départemental, qui doit être impérativement le relais de confiance et le début de la présence terrain pour conquérir, là aussi, des scores importants dans nos départements au sein des entreprises, notamment là où l'on n'y est pas encore, pour garantir nos sièges, par exemple, au sein des instances TPH dans les régions, mais aussi maintenir des services et disponibilités des UD. Nous sommes tous concernés par cette représentativité

pour que FO grandisse encore et encore avec de nombreuses adhésions et ensemble, camarades, UD et Fédération grandiront.

Les prestataires de services remercient l'ensemble de la FEC, la Section Fédérale des Services, pour le soutien de l'ensemble de nos actions, qu'elles soient de conseil, morales ou financières. Vive la Confédération Générale du Travail ! Vive la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière et bien sûr, sans oublier, vive la jeune Section Fédérale des Services ! (Applaudissements.)

Merci.



Danièle GOURDET.- Je vous apporte le salut amical des camarades des syndicats des banques des Bouches-du-Rhône, autrement dit, en langage beaucoup plus commun, bonjour à toutes et tous. Ma prise de parole sera courte, du moins je l'espère et vous aussi. J'ai entendu le Secrétaire général parler de la réussite de notre dernière mobilisation. Je l'ai aussi entendu dire que nous n'étions pas là pour nous mentir.

Alors, ne nous mentons pas. Dans les banques, non, nous ne parvenons plus à mobiliser. Le *turnover* important, les démissions de plus en plus nombreuses ont marqué le pas de notre mobilisation. Ne pleurez pas tout de suite, cela va aller mieux après. Le 5 octobre, nous étions au rendez-vous et nous y étions aussi et surtout pour des revendications propres. Propres, mais communes à tous : la rémunération. Nous n'avons eu aucune mesure générale chez LCL depuis 2014 et moins de 30 % des salariés de LCL ont eu une augmentation salariale individuelle en 2021. Nous avons également des projets qui engendrent des fermetures de sites à la pelle et les suppressions de postes qui vont avec. Nous y étions, en grève, le 5 octobre et nous y étions à la demande des salariés et pourtant, non, la mobilisation n'a pas été au rendez-vous.

La question est : pourquoi ?

Nous sommes pourtant suivis sur les réseaux sociaux. Nous sommes également suivis sur notre site Internet, dont la fréquentation ne cesse d'augmenter. Lors du premier confinement, à une époque où les salariés étaient en demande et où il était important d'être sur le terrain - quand par le biais du confinement, nous y étions sûrement moins -, nous avons été extrêmement suivis. Nous avons été la première source d'information des salariés avec plus de 10 000 visiteurs sur un seul mois. Cette absence de mobilisation, cette absence de contrepoids, cette absence de contrepouvoir, nous le ressentons dans le mépris qu'a la direction lorsqu'elle prend le dialogue social en main.

Aujourd'hui, ce que nous constatons, c'est le mensonge, le chantage. Les CSE ne sont plus que des chambres d'enregistrement où aucune négociation n'est possible et où aucune des paroles que nous portons n'est entendue par la direction. Pourtant, nous ne baissons pas les bras. Cette mobilisation, nous l'avons toujours en nous et nous continuerons à la porter. Et nous allons continuer à être au rendez-vous. Chez LCL, nous faisons actuellement 23 % lors de la dernière mesure de la représentativité des élections de 2019 et nous espérons bien continuer à progresser encore. Je sais que nous progres-

serons, parce que nous progresserons ensemble, parce que nous sommes une équipe, parce que nous sommes la FOmille. La FOmille, C'est Nathalie du sud-ouest, Geneviève, Marie-Laure, Fred, Joëlle, Sandrine BERGERON, Sandrine DEBRAC, Carole, Sylvie, Sandrine -on avait un prix de gros sur les Sandrine-, Sylvie, Bernard, Fabien, Pierre, Christian, Céline, Aurélie -par deux-, Vincent, Anne-Claire et bien sûr Lionel, que vous connaissez tous maintenant et qui, pourtant, est dans l'ombre de ce décor.

C'est ça, la FOmille. C'est ça qui nous permettra de gagner les élections de 2023 et qui permettra de nous faire progresser en termes de représentativité et améliorer la représentativité générale de la FEC et de la Section Crédit.

Je vais terminer par une phrase de Jean JAURES, parce qu'on l'aime beaucoup : "Il ne peut y avoir de révolution que là où il y a conscience." C'est bien cela que nous devons réveiller chez nos salariés et c'est bien à cela que nous nous emploierons dorénavant. (Applaudissements.)

Jocelyne BAUSSANT (Présidente de séance).- Merci beaucoup. Patrick ALBERT a donc la parole. Que se prépare Philippe ROCHETEAU.



Patrick ALBERT.- Bonjour. Je vous apporte le salut fraternel de la Section des Services et en particulier de la branche de l'immobilier, de la promotion et des gardiens. Je souhaite intervenir sur le sujet qui a été et est encore polémique au sein de notre Fédération, à savoir le télétravail, en particulier à la Section des Services.

Pendant des années, on s'interrogeait, à raison, pour savoir s'il fallait ou non négocier des accords de télétravail et participer, aux dires de certains, à la déréglementation du travail. Mais aujourd'hui, avec la pandémie, ce sujet nous a rattrapés. De ce fait, on ne peut plus faire l'impasse, en particulier dans le secteur des services. Qu'a-t-on constaté ? Lorsque des accords avaient été négociés, un certain nombre d'éléments étaient encadrés. En revanche, dans la plupart des autres cas, c'est le patronat qui était le maître du jeu : pas de prise en charge des frais, un droit de déconnexion non respecté, aucune règle de communication syndicale, conditions matérielles non conformes à un cadre du travail, utilisation du matériel du salarié.

Alors, oui, cela participe à la déréglementation du travail qui, à terme, pourrait aboutir à ce que certains métiers se retrouvent comme des auto-entrepreneurs.

Mais que nous le voulions ou pas, la pandémie a généralisé le télétravail avec des phénomènes contradictoires ; certains y voyant un gain en économisant le temps de transport et, pour tous, une perte de lien social qui peut entraîner un mal-être. D'ailleurs, pour les salariés demandeurs de télétravail, très peu veulent du télétravail à 100 %. C'est pour cette raison qu'il faut obtenir des accords, si possible, au niveau de la branche, mais le cas échéant de l'entreprise, qui encadrent de façon beaucoup plus stricte les conditions de mise en place du télétravail.

A ce titre, la Section des Services a mis en place, à destination de ses représentants et négociateurs, un *vademecum* pour les aider dans leurs négociations.

Il y a l'ANI 2020. Est-ce qu'il permet d'encadrer efficacement cette forme de travail ? A mon sens, non. Il y a très peu d'éléments contraignants, même sur la réversibilité, qui est un élément important du télétravail, il est vrai, sauf pour les salariés qui sont embauchés sous la forme du télétravail. Eux n'ont aucune possibilité de revenir à du travail en présentiel. On sait très bien qu'à la signature d'un contrat de travail, les conditions sont fixées par l'employeur et non par le salarié. En ce qui concerne les frais engagés par le salarié, ils sont pris en charge par l'employeur, mais dans l'accord, il est prévu que la validation se fasse par ce dernier.

Pour revenir sur le secteur de l'immobilier, dans les entreprises gérant de l'immobilier de bureau, qui est un vrai sujet en ce moment, le sujet est prégnant. Ainsi, par exemple, chez Gecina, première foncière de bureau, il y a un refus de la direction de toute négociation sur le télétravail. A l'inverse, chez Icade, autre foncière principalement investie dans le bureau, il y a eu dénonciation de l'accord signé. Cela n'a pas été engagé, mais on suppose que l'accord était trop encadré et qu'ils voulaient justement l'assouplir. Pour conclure sur ce sujet, il ne nous est plus possible de faire l'impasse sur cette modalité d'organisation du travail.

Je voudrais parler des cotisations. Pour certains, il semblerait que ce soit un frein à la syndicalisation. Moi, je constate que dans mon secteur et, en particulier, le secteur des gardiens, où les salaires sont relativement bas, ce n'est pas un frein pour faire adhérer les salariés. On a peut-être des problèmes, mais à ce niveau-là, c'est plutôt chez les cadres que l'on en a plus que chez ceux qui ont des petits salaires. Je pense qu'aujourd'hui, on ne peut pas se retrancher derrière le fait que les cotisations soient trop élevées, sachant qu'il faut tout de même rappeler que les deux tiers de la cotisation sont remboursés sur les impôts.

Dernier point : sur la journée du 5 octobre, je pense que nous ne pouvons plus appeler à des journées attrape-tout, car à vouloir balayer large, on noie les revendications, on perd les salariés. Pour moi, le 5 octobre, la principale revendication qu'il fallait avoir, c'était le retrait de la contre-réforme de l'indemnisation chômage. Aujourd'hui, c'est ce qui est mis en cause et qui va mettre sur la paille un certain nombre de salariés. Je pense que la revendication principale aurait dû être celle-là et non qu'elle soit noyée dans un faisceau de revendications générales.

Pour terminer, vive le syndicat libre et indépendant ! Vive la CGT Force Ouvrière ! Vive la FEC ! (*Applaudissements.*)



Philippe ROCHETEAU.- Bonjour mes camarades. Je vous apporte le salut fraternel du syndicat des organismes sociaux divers et divers de Vendée. Je vais indiquer ici que notre syndicat votera les rapports d'activité et de trésorerie. C'est évidemment un *satisfecit* pour les instances sortantes et un encouragement à poursuivre pour les instances qui vont sortir et qui vont revenir, pour la plupart d'entre elles.

Sébastien a balayé avec précision nos analyses et nos revendications sur les retraites, l'hôpital, l'assurance chômage, les droits syndicaux. Sur tous les sujets, la Fédération est en phase avec nos préoccupations et réciproquement.

Je souhaiterais simplement revenir sur la question salariale et la syndicalisation. Mes camarades, le Président de la République a une orientation et une seule : "Messieurs les actionnaires, enrichissez-vous. L'option, c'est le dividende d'abord et les finances publiques doivent suivre, ainsi que les ressources de la Sécurité sociale." Dès lors, le Covid a tout de même été une occasion inespérée pour octroyer des subventions publiques qui ont largement alimenté les comptes en banque des chefs d'entreprise. Nos camarades du privé de Vendée sont estomaqués par la facilité avec laquelle ces subventions ont été attribuées, les montants accordés et, bien sûr, l'absence de contrepartie.

De l'argent, il y en a. Compte tenu de l'évolution des prix, il y a une véritable priorité à obtenir des augmentations générales. C'est d'ailleurs le sens d'une motion adoptée la semaine dernière en assemblée générale de la section Pôle emploi des Pays de la Loire. Simplement, mais de façon déterminée, elle s'est prononcée pour agir vite afin d'obtenir une augmentation générale au plus tard le 1^{er} janvier avec, *a minima*, 150 € mensuels. Pour rappel, à Pôle Emploi, où la tutelle de Bercy est omniprésente, c'est le quasi gel des salaires depuis dix ans. Autant dire que l'annonce du Premier ministre d'une prime unique de 100 € n'est pas, comme on dit à Pôle emploi, aux attendus.

Pour ce qui est de la syndicalisation, mes camarades, il n'y a pas de recette miracle. En revanche, il y a des principes éprouvés. Le syndicat, c'est la proximité et la proximité, c'est l'efficacité. Le syndicat, c'est la rencontre, le contact avec les salariés et avec les adhérents. Certes, les nouveaux outils sont indispensables et à utiliser, mais ils ne sauraient remplacer les visites régulières, la prise en compte quotidienne des préoccupations des collègues. Il n'y a pas de petite et de grande revendication.

Le fil rouge, c'est la nette distinction, délimitation entre l'adhérent et le salarié. Régler une cotisation, c'est s'ouvrir un droit à participer pleinement aux instances, droit à dire que ses préoccupations doivent être prises en compte et prises en compte avec suivi. Un des aspects de la syndicalisation dont on parle peu, c'est la disparition des syndicats ou des sections. D'expérience, je sais que cela arrive. Or, d'expérience aussi, je sais qu'il est aisé de constater que les syndicats qui vivent dans l'autonomie ou la quasi autonomie, loin des unions départementales, sans chercher à envoyer ne serait-ce que leurs adhérents aux stages, ont une durée de vie plus courte que les autres, parfois même très courte.

Alors, je crois sérieusement que si nous voulons conforter la proximité, pour notre part à la FEC, cela passe par faire vivre nos syndicats départementaux, en constituer de nouveaux et, de ce point de vue, il serait certainement utile que les syndicats déjà constitués sur un département aident les nouveaux arrivants avec persévérance et proximité. Faisons en sorte de nous appuyer sur nos structures des sections fédérales, la Fédération, les syndicats, mais également nos unions départementales. Une bonne coordination, une bonne entente sont également indispensables à l'efficacité.

Mes camarades, libres, indépendants et déterminés nous sommes. C'est cela, Force Ouvrière. C'est cela, la Fédération des Employés et Cadres. (*Applaudissements.*)



Michelle MILLEPIED.- Chers camarades, je vous adresse les saluts fraternels de tous les membres du syndicat départemental des Bouches-du-Rhône. En ma qualité de porte-parole du syndicat départemental du commerce des Bouches-du-Rhône, nous tenons à remercier chaleureusement tous et toutes les camarades pour l'implication pendant cette période de pandémie, qui a permis à notre syndicat d'être actif et à l'écoute de tous les salariés.

Je vais vous parler du frein à la syndicalisation. Une enquête du défenseur des droits a démontré que la syndicalisation en France est de plus en plus stigmatisée par des préjugés. Les plus courants sont :

Que les salariés pensent ne pas avoir besoin de représentants syndicaux.

Avoir des difficultés à concilier vie privée et activité syndicale.

Le manque de moyens pour exercer ses fonctions.

La difficulté de concilier travail et activité syndicale.

Ne pas se reconnaître dans les syndicats.

L'individualisme et le désintérêt pour le syndicalisme.

Le manque d'informations sur les fonctions et utilités des représentants.

L'impression de ne pas être entendu par la direction et surtout la peur des représailles de la part de la direction.

La peur des représailles est la première crainte des salariés et la première cause explicative du non investissement des salariés dans l'activité syndicale. Pour toutes ces raisons, le constat est que la représentativité des organisations syndicales est décroissante dans l'hexagone. Le taux de syndicalisation français est à 11 % pour l'ensemble des salariés et compte parmi les plus bas d'Europe. Nous rencontrons tous les mêmes problématiques. Nous voyons nos permanences se réduire à cause du manque d'engagement des nouvelles générations - qui pensent ne pas avoir besoin de syndicat, dû en partie à leur précarité dans l'entreprise avec des mini-contrats, CDD sur CDD - et à cause des réformes du droit du travail qui font perdre tellement de moyens aux élus qu'ils ne souhaitent plus s'investir dans le syndicalisme.

Il est temps de tirer la sonnette d'alarme. Les camarades qui tiennent encore le flambeau de FO le font au détriment des moyens qu'ils n'ont plus, au détriment de leur famille et beaucoup se noient dans leur entreprise -les UL et les UD, ou autres- afin de continuer à défendre les intérêts des salariés.

Le syndicalisme n'est pas l'affaire d'une personne, mais l'affaire de tous. Il est temps de chercher une véritable solution pour augmenter les 11 % de syndicalisation de la société actuelle. Ce ne sont pas nos jeunes qui doivent tout apprendre, mais peut-être aussi à nous, les anciens de FO, à nous adapter à cette nouvelle génération qui a commencé à grandir avec les réformes antisyndicales gouvernementales dès 2008, ces mêmes jeunes qui représentent l'avenir sociétal de nos entreprises et du syndicalisme français.

Alors, le travail commence. Il est là, dans nos valeurs de chez FO. Le syndicat FO mobilise, conteste, propose, revendique et négocie pour faire respecter et évaluer les droits collectifs. Un vrai syndicat est indispensable, cela ne fait aucun doute.

Le moyen de se regrouper pour les salariés, c'est le syndicat FO. C'est la seule force.

On a fait croire pendant longtemps qu'adhérer à un syndicat était dangereux pour son emploi ou sa carrière. C'est faux. Des millions de personnes ont perdu leur emploi et vu leur carrière se briser. Pourtant, la majorité d'entre elles n'étaient pas syndiquées. Chez FO Commerce et VRP 13, nous rencontrons toutes ces difficultés, y compris la baisse des moyens financiers consécutive à la faible syndicalisation, mais malgré cela, nous arrivons toujours à nous développer.

La vigilance reste de mise. Il faut avouer que sans la mobilisation de tous, l'avenir syndical dans les entreprises n'est pas assuré.

Vive le syndicat départemental du commerce des VRP 13 !
Vive l'Union départementale 13 ! Vive la Confédération Force Ouvrière ! (Applaudissements.)



Claire GUELMANI.- Bonjour, mes chers camarades. Je vous apporte le salut fraternel du syndicat des OSDD de Paris et de la Région Parisienne.

Je vais vous parler un peu de la réforme des retraites, puisque c'est un sujet qui nous agite à juste titre, particulièrement depuis 2017. La réforme des retraites est un vieux serpent de mer qui ne cesse d'alimenter nos débats et nos combats au moins depuis 2003, année de la réforme FILLON. Il y a eu d'autres réformes en 2010, mais on en est arrivés à l'annonce en 2017, par le nouveau gouvernement, de la mise en place d'un régime universel. Là, on est arrivé au bout du bout de ce que voulaient faire les divers gouvernements mais qui se sont avancés pas à pas.

Jusqu'à-là, les précédentes réformes étaient paramétriques, c'est-à-dire que, concrètement, on allongeait la durée de cotisation et l'on reculait l'âge légal de départ à la retraite pour avoir sa retraite à taux plein. Avec le régime universel, la réforme devient systémique, c'est-à-dire que c'est la destruction de tous les régimes de retraite existants en France -il y en a 42- au profit d'une étatisation complète de la retraite. Mais c'est surtout au profit des systèmes de retraite par capitalisation, puisque l'objectif de ce régime universel est de baisser les droits afin d'ouvrir un boulevard aux assureurs, puisqu'ils ont choisi la retraite par points, qui est le système le plus facilement manipulable et, surtout, le système le plus bas pour calculer les droits des salariés -mais cela, on l'a expliqué énormément partout où l'on était.

Depuis 2017, il s'est quand même passé beaucoup d'événements dans notre pays ; événements que nous avons entre autres initiés. Beaucoup de mobilisations, beaucoup d'informations, des assemblées générales partout où nous étions, contre le régime universel. Tout ce que l'on a fait à servi puisque les travailleurs, maintenant, sont clairement contre cette réforme, puisque je crois que les derniers chiffres montraient que plus de 66 % des Français -je crois que l'on est passé à 70- étaient contre le régime universel.

Tout ce que l'on a fait a clairement servi, puisque l'opinion générale est contre ce système. Le gouvernement n'a donc aucune légitimité pour mettre en place un système qui casse tous les systèmes existants. Malgré tout, dans la loi de financement de la sécurité sociale de 2020, le gouvernement a

introduit un article qui institue le transfert de la collecte des cotisations Agirc-Arrco -c'est le régime complémentaire des salariés du privé. Cette collecte des cotisations serait transférée vers la COS, qui s'appelle maintenant Urssaf Caisse Nationale. Comme cela, c'est clair, on sait que c'est l'État. Ce sera repris à partir du 1^{er} janvier 2022 -mais cela a été déjà reculé en 2023- vers l'État. Mais visiblement et à notre grande satisfaction, tout ne semble pas se passer comme prévu. Ce transfert, ils ont beaucoup de mal à le mettre en place, donc ils l'ont reporté au 1^{er} janvier 2023. Apparemment, ils veulent mettre en place un pilote. En tout cas, ils ont une grosse difficulté d'un point de vue technique et politique à mettre en place ce régime universel.

Il faut que nous restions vigilants. On l'a dénoncé au sein de notre Fédération. C'est nous qui avons fait remonter cette annonce de ce transfert de la collecte des cotisations en disant que, clairement, c'était la mise en place du régime universel. Quand le gouvernement dit : finalement on laisse tomber cette loi, en fait, non seulement ils disent qu'ils la suspendent, mais par en-dessous, ils sont en train quand même de capter les cotisations. Ils ont quand même une grande difficulté à le faire, mais il faut que l'on reste vigilants. Il faut vraiment que l'on reste sur notre revendication de ne pas étatiser la retraite et de défendre les 42 régimes et le niveau de tous les régimes.

Partout où nous sommes, on fait reculer les choses. Il ne faut pas croire que rien ne se passe. Le gouvernement reste sur son objectif, mais notre rôle à nous, c'est de mettre le plus de difficultés pour qu'il n'y arrive pas. Sur ce plan, la Fédération a vraiment fait son boulot. La Confédération aussi a réaffirmé le fait que l'on était contre le transfert des cotisations. Il faut que l'on continue dans ce sens-là.

Vive la Confédération générale Force Ouvrière et vive la Fédération des Employés et Cadres ! (*Applaudissements.*)



Nora NIDAM.- Chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat des employés et cadres des organismes sociaux de Paris, ainsi que celui des sept autres syndicats départementaux des organismes d'Ile-de-France qui constituent la chambre syndicale.

Les syndicats que je représente voteront le rapport d'activité et de trésorerie. La dernière période a mis en avant l'importance du service public et plus particulièrement de la sécurité sociale. Et pour cause, toutes les mesures décidées par le gouvernement du fait de la crise sanitaire sont gérées par la sécurité sociale, car seule la Sécu a la capacité de régler les prestations. Le gouvernement annonce et la Sécu s'exécute, mais le fait dans des conditions insupportables pour le personnel, car les coches continuent de s'appliquer et les organismes continuent à rendre les effectifs.

A titre d'exemple, à la CPAM de Paris, il y a eu un maintien des effectifs entre 2019 et 2020 du fait de l'arrivée de 120 collègues venant des autres régimes, dont le RSI, mais en parallèle, nous avons récupéré 493 000 assurés supplémentaires. Comment pouvoir assurer correctement nos missions dans ces conditions ? Je vous pose la question.

Ce que je décris pour Paris est ce qu'il se passe dans toutes les caisses d'Ile-de-France. Cet afflux d'assurés a aggravé

une situation déjà très critique dans nos accueils. Au niveau de la plateforme téléphonique de Paris, en comparant le premier semestre 2020 au premier semestre 2021, on note une augmentation de 188 % des appels. Ce taux peut s'appliquer partout et vous comprenez maintenant pourquoi vous avez du mal à nous joindre. Mais alors que les collègues réclament des effectifs et des formations pour pouvoir répondre à nos assurés, nous avons appris que la direction de la CPAM de Paris envisagerait de déléster 20 % de nos appels vers la CPAM du Morbihan et ce en plus des 20 % des appels déjà traités par la CPAM de l'Eure.

Les sollicitations de l'accueil physique sont tout aussi importantes. Dans les CPAM d'Ile-de-France, nos accueils ont rouvert dès le mois de juin 2020 et n'ont pas refermé depuis. Ces réouvertures sont à mettre au compte de Force Ouvrière qui, avec l'appui du personnel, a revendiqué l'ouverture des centres tout en garantissant la sécurité des collègues contre l'avis de la CNAM elle-même, car sans les accueils physiques, plus de Sécu, car plus de lien avec nos assurés.

Le gouvernement avec la CNAM ont beau leur vendre le concept de France Services à coups de publicité, les assurés continuent à venir dans leur centre de sécurité sociale et cela leur est insupportable. Mais comme ils ne veulent plus d'accueil dans la branche maladie, on nous impose de nouveaux concepts comme le visio accueil ou le rendez-vous téléphonique.

Dans mon organisme, depuis novembre 2020, les assurés sont reçus exclusivement sur rendez-vous à la suite d'une directive de la CNAM. Mais les collègues ont tenu à conserver un volant de rendez-vous à leur main, ce qu'on appelle les rendez-vous d'urgence, afin qu'un assuré se rendant à l'accueil sans rendez-vous puisse être reçu par un technicien. Aujourd'hui, la direction reproche aux collègues de trop recevoir les assurés en rendez-vous d'urgence. Quand ce n'est pas l'accueil aléatoire qu'on leur reproche, ce sont les rendez-vous.

Force Ouvrière salue les collègues qui continuent à assurer leurs missions de manière exceptionnelle et nous sommes avec eux. Si nos accueils disparaissaient, il n'y aurait plus rien pour empêcher la CNAM de démanteler pour de bon nos organismes. Pour preuve, ils délestent déjà les appels téléphoniques vers la province. Demain, ce sera l'externalisation si on les laisse faire. Le seul rempart qu'il reste ce sont nos accueils, car c'est ce qui nous unit à nos assurés. C'est grâce à ce lien que les camarades FO de la CPAM des Yvelines ont pu empêcher la disparition de leur centre de Mantes-la-Jolie quand ils ont appris en septembre dernier la fermeture de leur site.

C'est exceptionnel de noter qu'une fermeture de centre a pu être stoppée en moins de trois semaines, surtout dans un contexte où seuls les camarades Force Ouvrière étaient à la bagarre avec les collègues. Mais cette bataille avait la particularité de se faire avec la population du Mantois, population qui n'a pas hésité à se mobiliser pour défendre leur centre avec les collègues. Ce sont pour ces raisons que les directeurs s'empressent de fermer nos centres. Il leur faut supprimer le dernier lien concret entre nos assurés et nous pour pouvoir détruire la sécurité de 1945. Ce n'est pas un hasard si les premiers centres de Sécu ont vu le jour à une vitesse inimaginable. Alors que le pays était en ruines entre octobre 1945 et juin 1946, nos centres de Sécu sont sortis de terre. Nos

anciens de la Fédération des Employés ont réalisé là un exploit, mais ils l'ont réalisé car ils savaient que si la Sécurité sociale n'était pas vite matérialisée, le patronat aurait eu vite fait de la faire disparaître.

Et aujourd'hui, le gouvernement actuel veut répondre aux vœux du patronat en liquidant les centres que nos anciens ont bâtis. Il nous revient à nous, militants Force Ouvrière de la FEC, Fédération de Georges BUISSON, père fondateur de la Sécurité sociale, d'alerter la population du danger que représentent les fermetures des accueils et le poison France Services. Cette bagarre doit aussi se faire avec nos unions départementales qui représentent nos assurés. En effet, nous avons besoin de l'aide de tous pour maintenir nos centres de Sécurité sociale à l'image de Mantes-la-Jolie.

Vive nos accueils physiques, vive les collègues des organismes de Sécurité sociale, vive la Sécurité sociale de 1945 et vive la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière ! (Applaudissements.)



Nicolas FAINTRENIE. - Mes chers camarades, je vous apporte le salut fraternel de la Section des Services et suis heureux d'être parmi vous dans la ville rouge. L'analyse du rapport d'activité est l'occasion de mesurer le chemin accompli vers une destination espérée en narrant les péripéties rencontrées comme dans l'Odyssée d'Ulysse. Avant de parvenir au but et à côté du champ des exploits, bercent nos valeurs et nos cohérences. Cette

cohérence est un bien précieux que notre syndicat doit tant préserver que mettre en valeur. C'est une pierre, plus ou moins polie, à trois facettes.

La première facette est la cohérence politique. Elle est de tout temps, pour notre organisation, celle de l'indépendance absolue de tout mouvement politique. Elle est la fidélité à la charte d'Amiens, celle qui a présidé à la fondation de la Fédération Nationale des Employés, celle qui a motivé la transition de la CGT vers FO. Elle ne nécessite pas un rappel vaccinal régulier, mais une pratique quotidienne. Avec l'expérience désormais quotidienne de la loi sur la représentativité, il n'est pas inutile de rappeler deux corollaires. Le premier est la lutte contre un syndicalisme défédéré, balloté par les nécessités du moment, dont le risque est une altération de l'ADN de notre Organisation. L'indépendance, qui devient celle prévue par la loi, non pas une pratique quotidienne aux yeux des salariés, mais une simple présomption dont se prévaut toute organisation syndicale.

Le second corollaire est l'adhésion, qui permet l'indépendance financière de l'organisation, c'est-à-dire ce qui lui confère les moyens de ses ambitions. C'est à ce jour un concept souvent tabou dans notre organisation, alors qu'il y a un bien meilleur étalon de notre légitimité que celui imposé par la loi sur la représentativité. Dans nombre de départements, sauf à y regarder de plus près, on ne recense aucun adhérent intérimaire, des bureaux d'études, des prestataires de services, des métiers du droit, de l'immobilier, experts-comptables, commissaires aux comptes, gardiens concierges, parfois pas non plus d'adhérents des branches du sport, de l'animation, des espaces de loisirs, des maisons d'étudiants, des agences de voyage, des offices du tourisme et je ne suis

pas exhaustif. Il faudra creuser pour retrouver notre énergie militante, puiser dans nos ressources pour développer et encore développer. Sur le sujet du développement syndical, notre rapport d'activité est aligné avec les dernières prises de position confédérales et il faut le souligner.

La deuxième facette de la cohérence est programmatique : celle d'un syndicalisme de projet. Le syndicalisme s'est construit afin de bâtir des solidarités et d'arracher du néant les droits et garanties qui relèvent aujourd'hui de l'évidence. Comme le travailleur construit quotidiennement les réalisations de demain, le syndicat s'emploie à bâtir chaque jour les droits et garanties à venir. Il faut inlassablement remettre l'ouvrage sur le métier et faire la promotion des droits et garanties arrachées au patronat. Les sujets ne manquent pas : les salaires, le télétravail, l'égalité, etc. La participation régulière de notre Fédération aux réflexions et négociations menées par notre Confédération constitue un signal incontestable de notre implication sur ces sujets. Il n'y a pas de honte à négocier dans le cadre d'une politique contractuelle, puisque nous le faisons dans un rapport de force moins défavorable dans le cadre collectif que dans une négociation de gré à gré. Il s'agit même d'une force précieuse au regard des défis qui s'annoncent. La participation de la Fédération aux grands chantiers de demain est le signe que le syndicalisme de projets est dans notre ADN. Quels que soient les griffons qui nous tourmentent, mes chers camarades, tout finit toujours par un grand banquet.

La troisième facette est celle de la cohérence professionnelle. Il s'agit d'un défi qui semble moindre que les deux premiers. D'aucuns savent qu'il n'en est rien. Le gouvernement utilise ce levier pour faire bouger des lignes à sa manière. Dans le cadre de la réforme de la formation, il a ainsi placé des banquiers avec les métiers de l'agriculture. Il a placé les centres d'appels aux côtés des structures artisanales. Il a placé des branches du commerce en dehors du commerce.

La réforme en suspens des branches professionnelles réserve les mêmes surprises, sauf à ce que notre organisation se projette différemment et s'emploie à négocier pied à pied chaque espace du champ professionnel des travailleurs.

De la Fédération Nationale des Employés en 1893 à la Fédération des Employés et Cadres en 1946, notre Fédération se réorganise pour mieux affronter les défis à venir. La preuve en est la création de la Section des Services en 2013. Il n'est plus un jour sans que le périmètre de notre Fédération soit questionné ou tout simplement ignoré. A l'heure où notre représentativité est en suspens dans la branche des bureaux d'études, l'affirmation de notre présence dans les entreprises de ce secteur est indispensable. A défaut, qui d'autre défendra la place des branches professionnelles ? Qui revendiquera le premier, projet d'accord à la main, les minimas dans cette branche ? Qui fera échec à l'accord sur la mise en place d'un contrat d'opérations ? Dans la branche du travail temporaire, qui revendiquera la reconnaissance de l'expérience pour les CDI intérimaires ? Qui fera échec aux accords de déréglementation du marché du travail ? Pour rappel, notre organisation a été la seule à refuser de parapher un accord qui prévoyait qu'il suffisait d'utiliser le terme Covid sur les contrats de travail pour motiver le recours aux intérimaires dans les entreprises. Je dis bien la seule. FO a obtenu seul que cet accord soit passé à la broyeuse.

Sur ce chantier de la cohérence des champs professionnels, à l'externe comme en interne, notre Fédération doit remodeler et réaffirmer ses champs professionnels et ses prérogatives. Nous devons rattraper 30 ans dans certains périmètres, 20 ans de retard et les 10 ans d'avance qui permettent de se revendiquer d'une organisation visionnaire à l'avant-garde de la représentation des salariés. Je sais pouvoir compter sur notre Fédération et son Secrétaire général. Il sait qu'il peut compter sur nous. Vive le syndicalisme libre et indépendant, vive la CGT Force Ouvrière, vive la FEC et vive la Section des Services ! (Applaudissements.)



Frédéric NEAU. - Chers camarades, je vous adresse le salut fraternel du syndicat des organismes sociaux de Maine-et-Loire. Mon intervention portera plus spécifiquement sur la question des CAF, mais avant tout, il faut le dire et le rappeler, mes camarades : la CAF, c'est la Sécurité sociale. C'est cette exception française insupportable aux yeux du MEDEF et des différents gouvernements qui l'ont attaquée depuis des décennies.

A l'heure où nous parlons, l'offensive menée par MACRON et son gouvernement contre la Sécu a pour objectif ni plus ni moins que sa destruction totale et rapide, la destruction de ses principes fondateurs, le démantèlement de ses structures et de ses organismes, l'atomisation des droits collectifs de ses agents, l'attaque sur les droits des assurés et des allocataires. Voilà leur feuille de route, camarades. Voilà ce que nous avons à combattre par notre activité syndicale et par la défense des revendications.

Camarades, cette logique destructrice se traduit pleinement dans les CAF. Le 1^{er} janvier 2021 est entrée en vigueur la réforme des aides au logement. Cette réforme n'avait qu'un seul but : attaquer et réduire les droits des allocataires par une simple modification du mode de calcul. Tout en continuant d'affirmer qu'il s'agit d'une réforme juste, le gouvernement s'est gargarisé cet été d'avoir économisé 1,1 milliard d'euros sur les allocations logement directement piquées dans les poches des allocataires les plus précaires, camarades. Avec la réforme de l'allocation logement, ce sont au total près de 30 % des allocataires qui ont vu leurs droits baisser en moyenne de 73 € et 6,6 % pour lesquels il a été carrément supprimé.

Cette réforme, camarades, illustre parfaitement le lien qui existe aujourd'hui entre la défense des revendications et la défense de la Sécurité sociale. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2021, les collègues des CAF sont confrontés à des conditions de travail intolérables du fait du désastre informatique généré par la mise en place de la réforme, tandis que les suppressions de postes imposées par les coches se poursuivent. Les bugs, les dossiers bloqués, les droits mal calculés et autres indus injustifiés se multiplient. Camarades, faut-il s'en étonner, alors que le gouvernement et la CNAF procèdent y compris à des externalisations informatiques à moindre coût pour mener à bien de tels projets ?

Depuis des mois, les agressions à l'accueil, au téléphone, les tensions avec des allocataires à bout se multiplient tandis que s'accumulent, dans les caisses, les plans d'heures supplémentaires liés au délai de traitement qui s'allonge démesurément.

Le 29 juin dernier, les agents des CAF étaient en grève de façon massive dans nombre d'organismes et en délégation au ministère à l'appel de Force Ouvrière et de l'ensemble des Fédérations de sécurité sociale pour exiger, en particulier, l'arrêt des suppressions de postes, les embauches nécessaires en CDI et un système informatique fiable. De nombreux rassemblements, des AG ont également eu lieu dans les caisses. Camarades, les réponses du ministère sur ces questions urgentes auront davantage laissé penser que celui-ci n'entendait en rien résoudre les problèmes. Quatre mois après, nous en avons la confirmation, car quelles ont été les mesures prises depuis ?

Première mesure : l'éviction du directeur général de la Caisse nationale des Allocations Familiales, c'est-à-dire que l'on fait sauter le haut fonctionnaire, le fusible, pour le remplacer demain par le même en couleurs qui mettra en œuvre les mêmes orientations gouvernementales.

Deuxième mesure : la réduction du nombre de suppressions de postes. On nous annonce qu'on ne supprimera pas 600 CDI dans les CAF en 2022, mais "seulement", si j'ose dire, 450.

Mes camarades, ce n'est pas cela que les agents, qui n'en peuvent plus, attendent. Ce que veulent les agents, c'est qu'on en finisse avec toutes les suppressions de postes et qu'on embauche en CDI pour faire face aux charges de travail et pour en finir avec la précarité qui se généralise dans nos organismes. La réalité, c'est que le gouvernement prend ces mesures pour se donner de l'air parce qu'il y a eu la grève importante du 29 juin, parce qu'il y a des mouvements de grève y compris depuis cette date dans un certain nombre de caisses et parce que la crise est si forte que ce sont même un certain nombre de directeurs de caisse qui ont écrit au directeur de la CNAF dans la dernière période pour affirmer que la situation était insupportable.

Camarades, le caractère honteux de cette réforme et l'absence de réponse satisfaisante aux revendications des collègues posent clairement l'exigence de son retrait ou, au moins, de sa suspension immédiate.

La situation est d'autant plus inacceptable que les catastrophes informatiques s'enchaînent dans les CAF. Dernièrement, le site caf.fr, qui est l'outil privilégié par la branche famille pour les démarches des allocataires, a dû être fermé plusieurs jours parce que la mise en œuvre d'une nouvelle réforme, qui vise à remplacer les numéros d'allocataires par les numéros de Sécurité sociale, a généré quantité d'anomalies : 7 000 dossiers allocataires se sont retrouvés ainsi potentiellement consultables et modifiables par d'autres allocataires qui voulaient simplement accéder à leur propre compte.

Camarades, ces dysfonctionnements informatiques participent eux aussi du démantèlement des CAF et, plus généralement, de la Sécurité sociale, car oui, les revendications des agents des CAF sont communes à tous les agents de la Sécurité sociale.

En combattant dans les CAF et dans toute la Sécurité sociale les suppressions de postes, les désorganisations des accueils, les mutualisations et les fusions, en défendant l'intégrité et l'intégralité de la convention collective et son application dans les organismes, en exigeant l'augmentation de la valeur du point, quasiment gelé depuis 2010, Force Ouvrière livre déjà, aux côtés des personnels et dans l'unité syndicale, dès

que cela est possible, la bataille pour la défense et la survie de la Sécurité sociale, qui est l'un des biens les plus précieux des travailleurs de ce pays.

Mes camarades, nous entrons dans une période décisive, celle qui décidera à la fois du sort des revendications, du sort de la Sécurité sociale, du sort de ses agents. L'heure est au regroupement de toutes nos énergies, camarades, et à la construction du rapport de force qui nous permettra de l'emporter.

Vive la Sécurité sociale, camarades, vive la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière, vive la Confédération Force Ouvrière ! (*Applaudissements.*)



Robert BERAUD.- Chers camarades, je vous apporte le salut fraternel de FO services 13. La crise que nous traversons, c'est une opportunité pour le patronat d'avancer dans son agenda. Son agenda, c'est tout placer sous l'égide des calculs d'utilité économique. L'assurance chômage, les retraites, les salaires, tous les cadres institutionnels juridiques sont pensés dans une logique d'individualisation de plus en plus poussée pour mettre en

concurrence les salariés entre eux.

A ce titre, l'article L. 2261-25 du code du travail prévoit que le ministre du Travail peut refuser l'extension d'un accord collectif pour des motifs d'intérêt général, notamment pour atteinte excessive à la libre concurrence. La libre concurrence comme intérêt général, fallait oser !

Je voudrais illustrer ce point par les négociations en cours sur le télétravail. C'est une opportunité pour les salariés, mais pas dans le même sens que les entreprises. Pour les salariés, du fait des difficultés pour concilier vie personnelle et vie professionnelle, éclatement du temps de travail, coût de l'immobilier, déplacement domicile-travail, etc., il y a une possibilité de rééquilibrer leur vie.

Pour les entreprises, c'est une demande de certains salariés qui ne peut être ignorée, mais aussi une occasion vers des relations de travail plus individualisées, des salariés en relation plus poussée avec leur manager, de gré à gré, l'isolement du salarié de sa communauté de travail, notamment les délégués syndicaux, les instances élues ou simplement ses collègues qui peuvent le soutenir, sans compter évidemment les économies bien réelles en frais de déplacement, mètres carrés et matériels que les entreprises comptent faire.

A terme, le risque est une convergence vers une économie de plateforme pour les entreprises classiques, dans les centres d'appels, les sociétés informatiques, les banques, le commerce, etc.

En fin de compte, c'est aussi une opportunité d'assujettissement encore plus important des travailleurs dans l'ubérisation, c'est-à-dire une forme de travail en deçà de l'emploi salarié. Mais ce n'est pas neuf. Déjà, dans les années 1960, ce sont les contrats d'intégration dans l'agriculture industrielle qui avaient prévu ce type de contrat en dessous du contrat salarié. Au XIX^e siècle, il y avait des contrats à la tâche des ouvrières du textile, par exemple, qui travaillaient à la maison. Le télétravail a déjà fait débat dans notre organisation, mais ce n'est pas en faisant la chaise vide que nous défendrons

les intérêts des salariés. Il faut se féliciter, d'ailleurs, que notre Fédération ait participé, dans la délégation de la Confédération, aux négociations de l'ANI 2020. Et même si ce n'est pas suffisant, il fallait participer à ces négociations.

Des négociations s'ouvrent aujourd'hui dans les entreprises et les branches et nous devons investir ce sujet, surtout au niveau de la branche, qui doit jouer son rôle de régulation de la concurrence alors que laisser la main aux entreprises, comme le voudraient certaines organisations syndicales, revient à instrumentaliser le télétravail comme outil de concurrence entre les entreprises. La section des services a d'ailleurs travaillé sur ces deux fronts, branche et entreprise, produisant des documents de négociation. Le point fondamental que l'on en retient est que le télétravail doit être volontaire et réversible pour le salarié.

Certes, le partage de la richesse produite -en premier lieu, les augmentations générales de salaire- reste la revendication majeure de notre organisation, mais nous devons plus nous impliquer, revendiquer, négocier sur ce qui relève du contenu du travail, son organisation et le sens même du travail.

Il y a d'autres transformations des relations et conditions du travail qui réclament notre attention. Je vais citer juste quelques exemples : la multiplication de ce qu'on appelle les "jobs à la con", parfois très bien payés, mais socialement inutiles et destructeurs de la personne. On connaît, par exemple, dans certaines entreprises, des managers bien payés qui sont juste des experts en PowerPoint, faisant des projections tout à fait hypothétiques qui ne servent à rien. Voir à ce sujet les travaux de l'anthropologue David GRAEBER.

Il y a aussi l'arrivée de l'intelligence artificielle, qui va impacter non seulement certains métiers, par exemple les *traders* qui sont remplacés par le *trading* à haute fréquence par des algorithmes -même si l'on ne va pas regretter les *traders*, mais il y a aussi les fonctions transverses qui sont impliquées, comme la gestion des ressources humaines. Bon courage aux délégués syndicaux qui feront leur NAO face à une RH pilotée par une intelligence artificielle.

Tout cela fragilise le collectif et rend plus difficile la solidarité entre les salariés. Au bout du compte, il en va de la santé et de la sécurité physique et mentale des salariés, l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle, sociale et familiale.

C'est principalement par ce levier de santé et de sécurité que l'on pourra faire évoluer le Code du travail, les ANI, les conventions collectives, les accords d'entreprise vers plus de protection des salariés. Les jeunes salariés attendent aujourd'hui de leur travail non seulement un salaire honnête, mais aussi un travail qui ait du sens et une vie sociale préservée. Si nous sommes attentifs à ces transformations du travail, si nous sommes prêts à nous impliquer, revendiquer, négocier, alors nous ferons de nouveaux adhérents dans les entreprises. Je voudrais faire un petit point sur les adhésions, justement, sur la syndicalisation. La négociation des protocoles d'accords préélectorales nous permet d'entrer dans les entreprises sans représentation, faire appel à candidatures, diffuser nos revendications, faire des adhérents, avoir des élus et des militants, mais cela doit s'organiser et se coordonner entre nos sections fédérales et les unions départementales pour lister, trier, cibler les entreprises où nous voulons faire de nouvelles implantations. La section fédérale des services a d'ailleurs créé du matériel pour cela, mais il faut des moyens au plus

près du terrain et se coordonner, j'insiste, entre Fédération, UD et syndicats départementaux.

Chers camarades, nous avons du travail. Nous sommes à un moment charnière de l'évolution de l'organisation du travail. Vous connaissez tous la révolution en marche de ce que l'on appelle aujourd'hui les nouvelles technologies de l'information et plus, avec l'intelligence artificielle. Mais la diversité des idées et des sensibilités des camarades de notre organisation est un atout pour l'avenir.

Vive la Section Fédérale des Services, vive la FEC FO, vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière !

Merci. (*Applaudissements.*)



Frédéric GALLOIS. - Mes chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat FO SOLOCAL. Par quoi commencer, mes chers camarades, pour vous évoquer en quelques minutes la situation sociale chez SOLOCAL ? La DRH et la direction générale nous donnent tellement de boulot que l'on pourrait y passer la nuit, mais je pense que je ne vais pas vous embêter avec ça, donc on va être un peu plus brefs. Comment ne pas évoquer dans

un premier lieu le climat social qui règne dans l'entreprise ? Pour ceux qui ne savent pas ce qu'est SOLOCAL, ce sont les ex-Pages Jaunes, les annuaires blancs et les annuaires jaunes. Cela a disparu, mais ce qui n'a pas disparu, c'est le site pagesjaunes.fr, le moteur de recherche de professionnels sur Internet. SOLOCAL, c'est surtout une entreprise qui s'est tournée vers le marketing et les solutions digitales pour booster la communication et la visibilité des professionnels sur Internet. Je viens de vous faire la présentation de la vitrine de l'entreprise telle que notre direction générale pourrait la faire à un parterre d'actionnaires.

Moi, je vais plutôt vous montrer ce qu'est l'arrière-boutique de SOLOCAL. SOLOCAL, ce sont 1 600 destructions d'emplois en sept ans, soit 41 % des effectifs, lors de plusieurs plans de licenciements, dont plus de 400 emplois hors plan social et des dizaines, voire des centaines de licenciements depuis le début de l'année.

SOLOCAL, c'est la chute des rémunérations : 7 % de baisse du salaire annuel moyen en 2020, allant jusqu'à 12 % chez les commerciaux. En revanche, il y en a pour qui l'augmentation existe bien : plus 4 % pour les cadres supérieurs de SOLOCAL, ceux-là même qui te baissent, à toi, ta rémunération. Beau principe de vases communicants. Comme vous voyez, rien ne se perd, rien ne se crée. SOLOCAL, c'est aussi 40 % d'absentéisme dans certaines agences commerciales, que ce soit à la télévente, pour les commerciaux terrain. Personne n'est épargné par le manque de considération et la dégradation des conditions de travail, la pression du chiffre. SOLOCAL, c'est l'explosion du *turnover*. Les nouveaux embauchés à peine arrivés voyant leurs conditions de travail tellement dégradées posent leur démission immédiatement. SOLOCAL, c'est 0 % d'augmentation générale de salaire depuis maintenant plus de trois ans, la direction estimant que les augmentations générales de salaire, c'est ringard. Pour elle, ce qui compte, ce sont les augmentations individuelles. Vous savez, les fameuses primes de gueule qui ne sont ver-

sées qu'à deux ou trois personnes chanceuses, pour qui cela fait toujours un peu polémique dans les équipes et, en plus, dans des enveloppes de plus en plus dérisoires tous les ans. SOLOCAL, c'est aussi un système de rémunération tellement illisible pour les commerciaux que si, honnêtement, tu n'as pas fait une formation de Maths Sup Maths Spé et si tu n'as pas une boîte de Doliprane à côté, tu as le mal de tête assuré. Du coup : reprises sur salaires, arrêts maladie et tout ce qui va avec.

SOLOCAL, c'est zéro accord d'intéressement, la direction ayant fait capoter les dernières négociations cette année en mettant, lors de la dernière réunion, des objectifs inatteignables. Rien de plus facile pour elle ensuite de faire échouer les négociations.

Attendez, ce n'est pas fini, restez-là.

SOLOCAL, c'est zéro euro d'indemnité versée pendant le télétravail quand les trois quarts des salariés de l'entreprise ont dû travailler depuis chez eux, du jour au lendemain, comme d'autres salariés en France pendant la crise du Covid. Zéro euro d'indemnité pendant un an et demi alors qu'il existe pourtant, dans l'entreprise, un accord sur le télétravail. Mais la direction, quand bien même un accord avait été signé en 2015, a osé dire aux salariés qu'ils n'étaient pas en télétravail, mais en travail à distance ! (*Applaudissements.*)

"Travail à distance", juste pour ne pas verser l'indemnité. Oui, parce qu'il y a un accord dans l'entreprise, mais nous, c'est un accord sur le télétravail, pas sur le "travail à distance".

Mes chers camarades, honnêtement, je ne sais pas pour vous, mais à moins d'avoir picolé ou d'avoir pris des substances un peu étranges, je ne vois vraiment pas la différence. En latin, juste un peu d'étymologie, télé veut dire à distance. Je ne vais pas vous faire un cours, mais tout le monde le sait, le télétravail, c'est exactement la même chose que le travail à distance. C'est l'étymologie, mais dans la tête de nos chers dirigeants, ce n'est pas pareil. Il fallait juste trouver une astuce pour ne pas payer les gens et leur dire que l'accord existant n'était pas pour eux.

Dans le même temps, il y avait des salariés, qui avaient signé un avenant sur le télétravail juste avant la période du Covid, qui ont pu normalement bénéficier de l'indemnité qui, aujourd'hui, se monte à 7,5 € par jour. Donc, il y aurait une histoire de signature. C'est quoi ce bordel ? FO SOLOCAL a aussitôt demandé des comptes à la direction. On a réclamé le paiement de l'indemnité à tous les salariés et ce, de manière rétroactive. On a envoyé deux courriers, on a fait des réunions de CSE sur le sujet. Evidemment, je vous le donne en mille, on a une fin de non-recevoir. Alors, histoire de remettre un peu de pression, on a voulu mettre au grand jour les pratiques de la boîte, parce que, s'il y a bien un truc que les entreprises n'aiment pas, c'est la presse, ce sont les médias, surtout quand tu es une boîte cotée en bourse.

Ce que l'on a fait directement, c'est que l'on est parti sur un communiqué de presse dépêche AFP. Cela a été repris par *Le Parisien*, donc un petit média ; *Capital*, également petit média. On a eu également l'aide de la Fédération, que je remercie au passage, ainsi que la Confédération, qui nous a consacré un bel article et qui était en première page dans Google actualités. Honnêtement, c'est un outil qui est très fort. La presse, les médias, c'est quelque chose, si vraiment on veut peser sur le débat, qu'il faut vraiment utiliser.

On a mis ça sous le feu des projecteurs aux actionnaires de SOLOCAL, aux clients de SOLOCAL, pour bien montrer la grande générosité de l'entreprise. Parallèlement à cela, on a pris conseil avec nos avocats qui ont eu également la même lecture que nous sur le sujet. Télétravail, travail à distance, c'est le même système. Il n'y a juridiquement aucune différence entre ces deux notions, contrairement à ce qu'essaie de nous faire boire jusqu'à plus soif notre direction. On savait que les cons, ça ose tout, c'est même à cela qu'on les reconnaît, mais là, honnêtement, heureusement que le ridicule ne tue pas ; sinon, on serait obligés d'agrandir les cimetières. Devant le mépris de la direction à ne verser aucun euro d'indemnité à des salariés qui ont dû payer plus de chauffage, plus d'électricité, plus de factures d'eau, à des salariés qui se sont donnés à fond pendant toute la crise pour maintenir l'entreprise sur les rails, FO a assigné l'entreprise devant le tribunal judiciaire pour faire appliquer l'accord de télétravail. FO a demandé à ce que soit versée une indemnité de télétravail et, ainsi, de faire cesser aussi la rupture d'égalité entre les salariés.

C'est d'ailleurs, mes camarades, exactement ce qui est dit dans l'accord national interprofessionnel sur le télétravail, qui a été signé en novembre 2020 entre patronat et syndicats, dont FO. Je vous lis juste l'article : "*Il est rappelé que l'article du présent accord, l'article 315, relatif à la prise en charge des frais professionnels, s'applique également aux situations de télétravail en cas de circonstances exceptionnelles ou en cas de force majeure.*" C'est écrit noir sur blanc.

Mauvais soins de la direction, mépris pour les salariés, la procédure est lancée pour que l'indemnité soit versée à tous les salariés avec effet rétroactif à mars 2020.

On a également demandé la publicité du jugement afin que ce jugement, s'il nous est favorable, soit envoyé sur tous les mails de toutes les boîtes pros de tous les collègues et sur l'intranet de l'entreprise.

Enfin, et bonne nouvelle, pour une affaire similaire à la nôtre, la tribunal judiciaire de Paris vient de rendre un jugement intéressant qui dit, grosso modo, qu'un employeur ne peut, sans opérer une différence de traitement injustifiée, verser une indemnité de télétravail à une partie seulement des salariés et la refuser à une autre partie alors même que l'ensemble de la communauté des travailleurs avait été placée en télétravail en raison de la crise sanitaire. Cela nous conforte, mes camarades, dans notre action en justice pour faire valoir les droits des collègues.

Face à des DRH décomplexés, face à des directions sourdes aux revendications, il est nécessaire de faire valoir nos droits jusqu'aux tribunaux. L'an dernier, FO SOLOCAL, suivi ensuite par tous les autres syndicats de la boîte, avait fait descendre 300 personnes dans la rue pour manifester contre un projet de suppression des jours de RTT et contre l'obligation du travail le samedi. La direction avait dû reculer et abandonner son projet en catastrophe.

Cette fois, c'est sur le terrain juridique que FO s'est lancé. Nous sommes d'ailleurs la seule OS à s'y être aventuré. Nous espérons que le combat qui est mené sera récompensé à la hauteur de l'investissement que les collègues ont pu avoir pendant tout le temps de la crise sanitaire.

Mes chers camarades, rien n'est gagné par avance, mais il ne faut pas oublier que, trop souvent, on perd les plus gros combats car on refuse de les commencer.

Mes chers camarades, vive le syndicat FO SOLOCAL, vive la Fédération des Employés et Cadres FO, vive la Confédération Force Ouvrière ! (*Applaudissements.*)

Jocelyne BAUSSANT (Présidente de séance).- Merci camarade, mais tu as empiété un peu sur le temps des autres, donc on verra ce qui reste. J'espère que certains seront plus généreux. Daniel HECART a la parole. Que Pascal LAGRUE se prépare et s'approche. Merci.



Daniel HECART.- Chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat Force Ouvrière des OSDD de la Somme, syndicat regroupant des adhérents des mutuelles, de l'AGS et, en grande partie, de Pôle emploi.

Parce que nous subissons depuis des années des attaques contre notre système de protection sociale, parce que nous connaissons une dégradation continue de nos salaires et de nos conditions de travail, parce qu'ils veulent détruire toute la protection sociale collective avec le service public républicain accessible à tous, parce qu'ils veulent faire porter sur les salariés le poids de leurs politiques, des contre-réformes, des déficits au nom de la crise économique et de la rigueur budgétaire, parce que cette crise économique est bel et bien une crise profonde du système capitaliste malade qui dérèglemente à tout va au nom de la mondialisation, nous devons, partout, continuer la lutte et le combat, ne pas s'abandonner au fatalisme et reconquérir le terrain perdu. C'est le cas, notamment, pour l'assurance chômage et l'Unedic.

Les résolutions adoptées lors du dernier Congrès de Lille ont permis de mener la lutte digne d'un syndicat revendicatif et défenseur des intérêts des salariés, en toute indépendance. Le mandat confié à la FEC a été respecté et nous approuvons donc le rapport d'activité qui nous est présenté.

Concernant plus particulièrement la section de Pôle emploi, nous nous félicitons de la dynamique qui a été insufflée et qui, surmontant les difficultés, a permis de renforcer les liens entre les sections et entre ces dernières et l'équipe nationale. Dynamique qui nous a permis de résister aux menées antisociales d'une direction nationale de Pôle emploi qui s'appuie tant et plus sur des organisations dites syndicales, marchant comme un seul homme derrière la CFDT qui tend à devenir, de plus en plus ouvertement, le syndicat maison à Pôle emploi.

La dernière période, singulièrement, a vu la direction de l'établissement Pôle emploi utiliser au maximum le prétexte de la pandémie pour accroître les difficultés, exercer des pressions, réduire les entrevues, multiplier les injonctions diverses et variées, ajoutant ainsi du malaise aux difficultés créées par le Covid-19.

Pour en revenir au fonctionnement de notre syndicat, la création de la coordination Hauts-de-France a permis de renforcer nos pratiques dans chacune de nos sections et syndicats et d'organiser l'expression et l'action de Force Ouvrière d'une seule voix face à l'employeur Pôle Emploi Hauts-de-France suite au regroupement à marche forcée des ex-régions Nord

Pas-de-Calais et Picardie. Cela s'est opéré pédagogiquement, sans jamais remettre en cause ni la souveraineté de chacun des syndicats OSDD, ni les statuts de notre syndicat. Cela a également permis de rappeler le sens du respect des revendications et du mandat. Ce fut le cas dans la quasi-totalité des nouvelles régions.

Par ailleurs, nous pourrions multiplier les exemples, en plus des réunions régulières des coordinateurs régionaux, d'implication des camarades des régions et établissements, des camarades des syndicats et sections, sans oublier le syndicat national des personnels publics de Pôle emploi, notamment dans le cadre de la CPNC, la CPNH, mais aussi dans les différentes négociations, notamment dans le cadre du nouveau dialogue social santé et prévoyance, etc. Je me permets ici de souligner l'excellent travail des camarades qui ont participé à la négociation de l'accord télétravail, accord que nous avons pu signer.

Ainsi, nous ne sommes pas favorables à la création d'un pseudo syndicat national qui ne pourrait être créé en respectant nos statuts. En revanche, l'équipe nationale a renforcé les liens avec les régions, les établissements, les syndicats et sections. C'est, pour le syndicat OSDD de la Somme, la bonne voie.

Enfin, ne cédon pas aux sirènes du réformisme galvaudé, de l'accompagnement. La CGT Force Ouvrière tire son ADN de la lutte sociale et du nécessaire rapport de force pour arracher, par la pratique contractuelle, la satisfaction aux revendications. Nous sommes et resterons un syndicat revendicatif.

Vive le syndicalisme libre et indépendant, vive la CGT Force Ouvrière, vive la FEC !

Merci mes camarades. (*Applaudissements.*)



Pascal LAGRUE.- Mes chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat des banques de Lyon et des camarades qui le composent.

Mon intervention va porter tout simplement sur des compléments de propos que vous entendrez tout à l'heure par Mireille HERRIBERRY sur le secteur de la banque et inclure un parallèle avec le secteur inter professionnel, sur lequel nous intervenons en permanence.

Lorsque Force Ouvrière Banque déclare, depuis de très nombreuses années, que les profits doivent servir à l'amélioration du pouvoir d'achat, à la préservation et au développement des emplois, ou encore à l'amélioration des conditions de travail qui se dégradent, la situation actuelle nécessite, bien évidemment, sans cesse, de porter des revendications en ce sens.

Mes camarades, en son temps, l'ensemble des camarades de la Section Fédérale du Crédit disaient, depuis de très nombreuses années, que ce soit les secrétaires fédéraux, Pierre GENDRE, Serge LEGAGNOA, Sébastien BUSIRIS, Mireille HERRIBERRY, que la banque serait la sidérurgie de demain. Eh bien, oui, nous le disions il y a quelques années, mais aujourd'hui, c'est le cas car les fusions se succèdent, les réorganisations et restructurations sont des prétextes permanents à redimensionner à la baisse le maillage sur le terrain ou la transformation des métiers et tout cela provoque systématiquement des diminutions d'effectifs et des dégradations toujours

croissantes en matière de conditions de travail pour celles et ceux qui restent.

Alors mes camarades, il convient sans cesse de resserrer les liens entre nos branches et l'interprofessionnel, car aujourd'hui, le constat est sans appel : lorsque l'hôpital est l'objet d'attaques violentes et que les mêmes soignants, applaudis il y a 18 mois, peuvent voir désormais suspendu leur contrat de travail,

Lorsque les trésoreries publiques ferment dans tous les départements en impactant le maillage et le service public aux usagés,

Lorsque la loi de sécurité globale -je vous le rappelle au passage- se prolonge inlassablement,

Lorsque le projet de loi confortant les principes républicains, qui ne porte que des intentions, mais au final, ne fait que fracturer et diviser en créant des tensions sociétales supplémentaires,

Lorsque les fermetures de classes et le manque d'enseignants mettent à mal l'école laïque et républicaine en ubérisant l'éducation nationale,

Lorsque des milliards d'aides aux employeurs sont accordées sans condition d'affectation et que les exonérations ne sont pas assorties d'obligations pour les entreprises,

Lorsque le "quoi qu'il en coûte", au final, est financé par les économies faites sur le dos des chômeurs ou par le biais de la réforme, bien évidemment, de cette assurance chômage et impacte indirectement la Sécurité sociale avec un Etat qui ne remplit pas ses obligations envers elle -il est bon toujours de se rappeler que la sécurité sociale nous appartient-

Lorsque l'indépendance énergétique, industrielle et de la production de produits manufacturés devrait être une priorité au lieu d'être uniquement de la poudre aux yeux sans acte concret -les Fédérations concernées revendiquent en permanence une réindustrialisation et la cessation des délocalisations. Pour notre Fédération, dans le secteur des services, lorsqu'on délocalisait les plateformes téléphoniques, aujourd'hui, nous revendiquons toujours la réimplantation de ces plateformes qui sont parties et auxquelles on avait versé aux entreprises, en la matière, un certain nombre d'aides et d'exonérations fiscales-

Lorsque les pouvoirs publics se sont attaqués au code du travail, d'une part, et qu'ils se sont également attaqués aux moyens des instances et aux représentants des travailleurs, d'autre part,

Lorsque le gouvernement déclare à répétition que son souhait de réforme des retraites est toujours d'actualité -nous sommes plusieurs à l'avoir dit- et que sa volonté d'instaurer le régime par points et casser les régimes spéciaux, ainsi que le code des pensions,

Alors, mes camarades, c'est l'ensemble des hommes au travail qui sont touchés et qui sont fortement impactés.

Tous les gouvernements qui se sont succédés ont permis aux employeurs de réduire les droits des salariés, de réduire la représentation des salariés, de réduire les emplois ou encore de bénéficier d'aides ou de subventions sans contrepartie et sans obligation. Ceci légitime encore plus notre attachement à la Charte d'Amiens, à la liberté et à l'indépendance syndicale.

Alors, mes camarades, Force Ouvrière dans son ensemble et surtout la Fédération des Employés et Cadres, en particulier,

doit résister et résistera avec détermination pour revendiquer, pour négocier, pour obtenir des avancées, pour peser pour la défense des intérêts matériels et moraux des salariés.

Je ne vais pas citer Jean JAURES, mais simplement notre Marc BLONDEL, qui disait : "Le syndicalisme est révolutionnaire dans ses aspirations et réformiste dans sa pratique." Tout simplement, c'est un moyen de dire qu'à Force Ouvrière, nous savons contracter, mais nous avons aussi la possibilité régulière, lorsque le compte n'y est pas, de pouvoir nous opposer. Alors, mes camarades, vive les syndicats des banques, vive la Section Fédérale du Crédit, vive la Fédération des Employés et Cadres et vive la CGT Force Ouvrière !
Merci. (Applaudissements.)



Mathieu MARECHAL. - Chers camarades, je vous apporte le salut fraternel des camarades de la branche de l'intérim. Avec plus de 2,7 millions de salariés soit environ 800 000 ETP en 2021, elle est aussi constituée de 29 000 salariés permanents. Les entreprises de travail temporaire représentent un potentiel de développement syndical dont Force Ouvrière ne doit pas et ne peut pas se passer.

Ce développement se fait grâce à l'excellent travail des camarades FO intérim présents sur le terrain. Aujourd'hui, lorsque le salarié intérimaire nous contacte, celui-ci est déjà sur le départ, se demande s'il percevra ses indemnités de fin de mission ou pour l'assister à un entretien de licenciement. Malheureusement, il est trop tard. Par conséquent, un lien syndical évident existe entre vous, représentants de l'organisation syndicale au sein des sociétés utilisatrices de salariés intérimaires et nous, les équipes de l'intérim. Les syndicats départementaux des services et l'union des syndicats renforcent ce lien afin qu'ensemble, nous concrétisions des actes d'adhésion.

Le vote aux élections professionnelles des entreprises de travail temporaire confirme un premier geste militant qui vous sera utile lorsque ces intérimaires seront pérennisés au sein de vos structures. Pour y parvenir, l'ensemble des syndicats Force Ouvrière doivent servir de relais pour un développement syndical commun et un lien avec les actions de développement mises en place actuellement par la Confédération. Nous avons mis en place depuis trois ans des journées d'information sur les secteurs de l'intérim, dans les UD, à destination des camarades FO qui côtoient des salariés intérimaires dans les entreprises. Un salarié qui sera correctement renseigné sur ses droits et avantages par un camarade FO prendra par la suite sa carte FO s'il est embauché dans votre entreprise.

Nous tenons à cette occasion à remercier les camarades qui se sont déjà impliqués dans cette démarche.

Le travail temporaire est une branche multisectorielle. Depuis deux ans, nous avons l'appui de certaines Fédérations comme les métaux, FO Com ou la FGTA et nous produisons régulièrement de la communication commune à destination des salariés intérimaires. Les équipes de l'intérim sont à votre disposition pour vous guider dans la défense des droits des salariés intérimaires confrontés à une législation spécifique. Nous avons une application et un site FO intérim pour vous

aider. Des salariés intérimaires nous contactent pour nous demander des conseils avant de signer, par exemple, un CDI intérimaire, mais sur les 50 000 CDI intérimaires actifs, beaucoup d'entre eux ne se retrouvent pas dans ce contrat qui ne leur correspond pas.

Vous connaissez le CDI intérimaire ? Vous en avez déjà entendu parler ? C'est un contrat où les salariés en CDI se retrouvent avec les inconvénients de l'intérim sans en avoir les avantages. Ils restent intérimaires sans avoir la liberté de choisir leurs missions et surtout ils perdent les indemnités de fin de mission liées à la précarité. Eh oui, ils ne sont plus précaires, ils sont en CDI.

C'est le seul CDI qui n'a pas d'évolution professionnelle, aucune prise en compte de l'ancienneté et où son salaire peut baisser de 30 % entre deux lettres de mission. C'est une avancée sociale, ça ?

Force Ouvrière, depuis la création de ce nouveau contrat, se bat pour faire évoluer ce statut. Actuellement, nous sommes en négociation pour rendre ce contrat plus avantageux pour les salariés, car pour le moment, il est gagnant-gagnant uniquement pour le patronat et correspond parfaitement à la demande économique des entreprises utilisatrices. Cela s'appelle la flexibilité. Ah non : l'agilité, comme aime bien le dire le patronat. C'est moins contraint.

Une CPM a été demandée par FO pour négocier enfin les salaires minima de branche, car pendant cinq ans, le patronat a refusé toute discussion en faisant des recommandations sans aucune négociation. La hausse du SMIC du 1^{er} octobre nous laisse maintenant en dessous des salaires minimum. Un patronat de l'intérim, de plus en plus sûr de lui, qui s'est permis de mettre dehors la DGT lors d'une Commission mixte en 2020.

Les équipes FO du travail temporaire ont réussi à acquérir leur représentativité sur des bases électorales fragiles qu'il importe de consolider et de se développer dans plus d'entreprises de travail temporaire. En moyenne, 2 % de participation. Vous connaissez tous des intérimaires dans vos sociétés ou agences. Nous aussi, nous avons besoin de vous pour développer notre syndicalisation.

Le secteur de l'intérim est une parfaite illustration des propos tenus par notre Trésorier général, Serge FEUGA, au sujet de la grande difficulté que nous rencontrons à faire de nos adhérents ponctuels, reliés à un secteur d'activité précis, de véritables militants attachés à notre organisation, ce qui a pour conséquence d'affaiblir notre représentativité.

Un petit mot pour finir, pour remercier Cathy SIMON, qui est ici présente, que tout le monde connaît, qui nous a accompagnés à réunir nos forces dans le secteur du travail temporaire avec la création de FO intérim. (Applaudissements).

J'ai connu personnellement à travers Cathy la passion du syndicalisme, la passion où l'on ne compte pas ses heures pour l'intérêt des salariés et l'intérêt de l'Organisation. Cathy a même inventé la journée de 35 heures. J'ai même entendu dire que le soir, en partant très tard de la Fédération des Employés et des Cadres, c'est elle qui éteignait les lumières de la rue d'Hauteville quand il n'y avait plus personne. Cathy, au nom des camarades de l'intérim, on t'embrasse et l'on te souhaite une longue et paisible retraite.

Et bien sûr, nous saluons l'arrivée de Nicolas, avec qui l'esprit de la Section perdurera encore longtemps.

Vive la Fédération des Employés et des Cadres, vive la Section des Services, vive le syndicalisme indépendant, vive Force Ouvrière ! (Applaudissements.)



Frédéric NICOLAS.- Mes camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat des assurances de Meurthe-et-Moselle, dont je suis le secrétaire. Nous voterons le rapport d'activité et le rapport de trésorerie.

Il y a quatre ans, je vous parlais déjà de l'assureur militant, la MAIF, qui avait transformé le directeur des ressources humaines en directeur des richesses humaines et les représentants

des ressources humaines en révéléteurs des richesses humaines.

Aujourd'hui, avec la complicité d'un syndicat autonome et de la CFDT, la direction vient de supprimer l'un des derniers acquis historiques des salariés de la MAIF, à savoir l'avancement automatique et l'ancienneté. Ça y est, l'accord a été signé cet été, la MAIF devient une société comme une autre. La rémunération de ses salariés sera dorénavant basée sur les négociations annuelles obligatoires, mais surtout, sur la reconnaissance mutuelle, c'est-à-dire sur l'augmentation individuelle. Dans les pubs télé de l'assureur militant, les petits bonshommes ont des valeurs écoresponsables et sociales. Mais manifestement, en interne, ces valeurs sont tout autres. Bienvenue dans le monde des faux-nez et de la communication. La MAIF, qui se revendique à cor et à cri comme une mutuelle anticapitaliste, n'en a plus que l'apparence : un masque de carnaval, mais pas celui de Dunkerque, car trop populaire ; plutôt celui de Nice ou de Venise. La rémunération des salariés n'est maintenant plus garantie, mais soumise, comme dans les sociétés d'assurance capitalistes, au bon vouloir du petit chef qui a le droit de vie et de mort sur l'avancement de son collaborateur.

Après avoir vanté les mérites du management par la confiance et de l'absence de supériorité du manager, voici venu le temps du chef craint et courtoisé. Si l'on allie cela à la symétrie des attentions ou au *feedback*, cela devient la cour du Roi Soleil en permanence. Le *feedback*, mes camarades, consiste à faire un retour à son collègue sur ce qui ne va pas ou sur ce qui va bien et, bien entendu, chaque salarié doit pouvoir en faire un à son manager.

Alors, imaginez un peu un salarié qui dit à son chef de service : "Lors de la dernière réunion, tu n'as pas été très bon dans ta présentation, c'était un peu approximatif." Et ce même manager, pétri d'objectivité et sans rancune ou susceptibilité, qui accordera sans problème la reconnaissance salariale à l'auteur du *feedback*.

Nous sommes dans le monde des Bisounours, ou plutôt dans le bal des faux-culs. Alors, bien entendu, nous aurions pu nous opposer à cette signature, nous aurions pu mobiliser le personnel et lui ouvrir les yeux, oui, mais nous étions en plein Covid et en plein confinement.

Pas facile, voire impossible, de négocier correctement et de convaincre les autres organisations syndicales lorsque les réunions se font exclusivement à distance par Teams.

Pas facile, voire impossible, de mobiliser le personnel et d'instaurer un rapport de force favorable à nos revendications lorsque les salariés travaillent à domicile.

Pas facile, voire impossible, de faire échouer cette négociation lorsque certaines organisations syndicales se tirent la bourre pour être la première à signer un tel accord, car l'avancement automatique est ringard selon elles. Elles ont juste oublié au passage que les collègues, à cause de cet accord, perdront de 200 à 400 € par an. Une bagatelle, cela ne représente qu'un ou deux pleins de sans plomb 95. Néanmoins, la section FO MAIF s'est battue contre cet accord, contre cette verrue mais, malheureusement, sans empêcher son application.

Mes camarades, le Covid dans le monde des assurances, ce n'est que du bonheur, des résultats excellents et des prétextes pour nous sucrer des droits. Dernière utilisation en date du Covid : la réduction des locaux et la modification des espaces de travail. Nous pensions que les projets de réorganisation de bureaux avec open-space et bureaux non attitrés étaient tombés, à cause du Covid, dans les poubelles de l'histoire. Que nenni ! Le projet repart de plus belle et même de façon plus forte. Le salarié du monde d'après sera un salarié nomade. Plus question d'avoir un bureau attitré ou une place fixe. C'est un concept du monde d'avant. Il faut évoluer. "Et les préconisations du médecin du travail sur les réglages de mon poste et de ma chaise de bureau ?" Réponse de la direction : "Lorsque vous êtes en télétravail, lorsque vous postulez pour rester en télétravail, le réglage de votre table de salle à manger ne vous pose pas de problème. Alors, les préconisations du médecin du travail, on s'en fout. Il n'a qu'à faire des prescriptions."

Une grande majorité des salariés ont pris goût au télétravail, mais les directions sont en train de découvrir à ce mode de travail des bienfaits fantastiques, tant en termes de profits qu'en termes de réduction des droits des salariés. Il est temps, mes camarades, de nous saisir du télétravail et de réinventer nos pratiques vis-à-vis des télétravailleurs. Il ne faut plus hésiter à rendre visite à distance à ces salariés par Teams, Zoom, WhatsApp ou Signal.

Mes camarades, le nouveau monde peut devenir pire que le précédent pour les travailleurs. Soyons inventifs et ne lâchons rien.

Vive le syndicalisme libre et indépendant, vive la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière !

Merci. (Applaudissements.)

Jocelyne BAUSSANT (Présidente de séance).- Les membres de la Commission de validation des mandats sont attendus. Ils savent où, normalement. Merci à eux. Que Mathieu CORNILLAUD se prépare. El Anzize, tu as la parole.



El Anzize HAMIDOU.- Merci. Mes chers camarades, je vous apporte le salut fraternel des syndicats FO de Mayotte. Comme vous le savez, mes chers camarades, je tenais à honorer de ma présence à notre Congrès de la FEC FO pour la dernière fois en tant que secrétaire de l'UD de Mayotte pour remercier la Confédération et la Fédération des Employés et Cadres

pour m'avoir soutenu et aidé à réussir mon mandat à Mayotte. *(Applaudissements.)*

Mes chers camarades, je vous annonce dès à présent que nous allons voter tous les rapports d'activité et de trésorerie. Mon intervention portera sur le militantisme ; le militantisme au service du développement de notre Organisation et au service du progrès social.

Mes chers camarades, à travers mon intervention, j'ai envie de vous donner une certaine idée du militantisme. A mon sens, le militant se distingue et se caractérise par son courage, son audace et son engagement pour faire gagner nos revendications et défendre l'intérêt général.

Mes chers camarades, ne vous trompez pas, nous ne gagnons jamais tout seuls. Le militant tout seul ne gagnera jamais. Le militant doit avoir cette capacité à œuvrer pour l'unité dans l'action syndicale.

Mes chers camarades, je ne vous parlerai pas de ce que je ne connais pas, mais seulement de ma propre expérience de militant. Je veux m'évertuer à vous faire un petit historique du développement syndical dans le département de Mayotte depuis 1999, la date de mon embauche à la Sécurité sociale de Mayotte. A l'époque, c'était le balbutiement de la Sécurité sociale. Ce n'était pas sur le modèle que vous connaissez actuellement. Nous avons dû faire le chemin inverse, c'est-à-dire qu'à l'heure où vous êtes en train de vous battre pour arrêter le gouvernement et pour lui dire qu'il faut arrêter de détricoter le modèle social français, nous sommes en train de demander au gouvernement français plus de République à Mayotte, c'est-à-dire que le modèle tel que vous le connaissez, on l'installe à Mayotte et on l'instaure comme un droit républicain. C'est un territoire national, c'est un département français, donc on se doit de donner ce droit à Mayotte. Nous nous sommes battus. On n'a pas attendu qu'on nous le donne.

En 2001, avec les militants de Mayotte, on a organisé le rapport de force. On a commencé par les élections au comité d'entreprise et à la délégation du personnel. FO est sorti vainqueur majoritaire le premier syndicat majoritaire à plus de 50 %. *(Applaudissements.)*

En 2004, on a continué à développer notre organisation. Moi-même, j'ai occupé le poste de secrétaire général du comité d'entreprise de la Sécurité sociale à Mayotte. En 2005, faute de pouvoir entrer dans la convention collective nationale telle que vous la connaissez, nous avons négocié localement une grille salariale majorée de 30 %. Nous l'avons gagnée. Nous l'avons fait à Mayotte. *(Applaudissements.)*

En 2011, par un rapport de force sans précédent, nous avons arraché au gouvernement de Nicolas SARKOZY la convention collective nationale. Nous avons redonné de la dignité à nos militants à Mayotte par le rapport de force et par le militantisme. Retenez-le bien, mes chers camarades. En 2012, le COS nous a refusé l'avenant de la majoration de 40 %, soi-disant parce qu'auparavant, nous avions eu les 30 % dans notre grille locale. Eh bien, mes chers camarades, on a fait plier le COS, on a obtenu l'avenant avec encore les 42 % de majoration. *(Applaudissements.)*

En 2014, avec ce palmarès-là, les militants de Mayotte nous ont appelés pour aider l'Union départementale FO de Mayotte. Nous avons répondu présents et d'ailleurs, en

2014 j'ai été élu Secrétaire général de l'Union départementale Force Ouvrière de Mayotte.

En 2016, nous avons obtenu aussi l'installation de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, malgré le fait que l'accord interprofessionnel ne soit pas du tout applicable à Mayotte.

En 2020, on a su aussi épinglez l'AG2R qui refusait de prendre ses responsabilités à Mayotte pour la mutuelle santé complémentaire.

En 2020 enfin, on a consolidé nos acquis. Le syndicat FO local et le syndicat SN FO COS Mayotte ont obtenu, tous les deux, ensemble, plus de 50 % des suffrages exprimés. Nous restons et nous resterons majoritaires à Mayotte. *(Applaudissements.)*

Comme vous le savez, mes chers camarades, ce n'est pas une mince affaire de garder ce palmarès-là. Il faut continuer à se battre. Le mandat, c'est le mandat, comme je m'évertue à le dire. Pour ma part, je pense, hélas, que je suis en train de vivre les derniers moments de mon mandat à la tête de l'UD de Mayotte, mais je tenais quand même à remercier mes amis de lutte qui sont ici présents : Sébastien BUSIRIS, Serge FEUGA, Michel ROCHETTE et Laurent WEBER pour toutes leurs contributions, leur précieuse aide pour le rapport de force à Mayotte. *(Applaudissements.)*

En effet, mes chers camarades, pour des raisons personnelles et familiales, je ne me présenterai pas à ma propre succession au prochain Congrès de l'UD Mayotte qui se déroulera le 2 décembre 2021. Je pars avec la satisfaction d'avoir accompli le mandat. Quand on est militant, il ne suffit pas de dire "J'ai envie de le faire", il faut le faire. En 1999, j'avais promis aux militants de Mayotte qu'on le ferait. Eh bien, mes chers camarades, on l'a fait, tous ensemble ! *(Applaudissements.)*

Pour finir, mes chers camarades, retenez qu'en tant que militants, notre raison d'être est d'exister. C'est notre capacité à revendiquer et à engager le rapport de force pour vaincre l'injustice sociale et défendre le modèle social français issu des ordonnances de 1945.

Mes chers camarades, comme on le dit très souvent chez nous à Mayotte : *Nia moja udzaya lulu*, c'est-à-dire l'union fait la force.

Mes chers camarades, nous sommes fiers d'appartenir à la Confédération générale du travail Force Ouvrière.

Vive la Fédération des Employés et des Cadres, vive le syndicalisme libre et indépendant ! *(Applaudissements.)*



Mathieu CORNILLAUD.- Mes camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat de l'assurance de Loire-Atlantique et de tous les militants de la MACIF.

Il y aurait beaucoup de sujets à aborder concernant le secteur de l'assurance, notamment les restructurations perpétuelles. Surtout, il y a de quoi débattre sur les objectifs de ces restructurations, les conséquences sur l'avenir de notre Sécurité sociale et tous leurs projets pour les retraites, l'assurance maladie ou encore l'assurance chômage.

Mais le temps est compté et je me concentrerai sur un point particulier, il s'agit de la représentativité et de l'importance de notre structuration pour maintenir l'existence d'un syndicat

libre et indépendant se battant sur le terrain de la lutte de classes pour défendre les intérêts des salariés.

Il se trouve qu'en tant que salarié, je milite au sein du groupe MACIF depuis bientôt 15 ans et je fais désormais partie des responsables de Section en tant que délégué syndical de groupe. J'ai subi, comme mes camarades, de plein fouet l'impact de la loi avec la perte de la représentativité en 2019 : plus de négociation, perte de moyens colossale, perte de militants, perte d'adhérents.

Heureusement, sur la base de jeunes militants épaulés par les anciens toujours déterminés, nous n'avons pas baissé les bras et décidé de reconstruire la section. Nous nous sommes battus pendant dix ans. Je ne vais pas vous mentir et vous dire que cela a été simple. En tout cas, je tiens à dire que c'est possible, puisque nous sommes passés de 8,32 % des suffrages dans une boîte de 8 000 salariés en 2009, à 12,59 % en 2019 dans un groupe de 11 000 personnes. Bref nous avons regagné notre représentativité. *(Applaudissements.)*

Ceci nous a permis de revenir en négociation, de mettre en avant notre manière de négocier dans l'intérêt unique des salariés et malgré des postures souvent raides de la direction, nous avons pu renouer avec un début de pratique contractuelle en signant des accords, améliorant les moyens des élus et droit syndical, ou encore en préservant les garanties de prévoyance.

La semaine dernière, notre quatrième élection en cinq ans a vu notre section encore progresser. Aujourd'hui, FO à la MACIF, ce sont 14,30 % des voix. *(Applaudissements.)*

Dans cette période, nous sommes passés en dix ans de 130 adhérents, en 2010, à plus de 220 aujourd'hui et des nouvelles adhésions presque toutes les semaines. Je tiens pour cela à féliciter chaleureusement tous les camarades pour le travail accompli et je leur dis : continuons.

Il y a quelques semaines, je discutais avec Serge FEUGA qui me demandait si nous avions mis en place des outils, pendant cette période, qui pourraient servir à d'autres. J'étais bien embêté, car cela a bien été souvent plus la débrouille et la détermination que de véritables outils. Je vais enfoncer des portes ouvertes en disant que ce qui a principalement permis cela, c'est le développement et la syndicalisation. Il y a quelques outils de base qui ont été essentiels, mais surtout, nous nous sommes appuyés sur nos structures, notre Fédération, notre Section Fédérale bien sûr et je les remercie pour l'aide et le soutien, en finançant des déplacements, des réunions, en prêtant des salles, en imprimant des tracts. Elles ont été un maillon essentiel, mais pas uniquement.

En effet, on n'aurait rien pu faire sans nos unions départementales et nos syndicats de base départementaux. Les militants qui sont restés en 2009, surtout en province, étaient des militants attachés à l'interprofessionnel, connaissant leurs syndicats départementaux et avec des structures proches géographiquement. Cela a été un pilier de la création de notre organisation, le rapprochement entre les bourses du travail de Fernand PELLOUTIER et la Fédération des syndicats. C'était notre fondement en 1895, c'est toujours une nécessité aujourd'hui. Attention, mes camarades, au mouvement encouragé par les employeurs qui tend à tout centraliser. Attention au mouvement qui tend à calquer nos structures sur celles des entreprises, qui tend à régionaliser nos syndicats, à faire des syndicats nationaux.

Je dis qu'il y a danger. En effet, je le dis d'autant plus fort que je suis Trésorier d'une union départementale et que je vois les timbres qui, dans un certain nombre de secteurs, ne sont plus pris dans les départements, mais dans un seul, des délégués qui ne fréquentent plus les UD et sans plus qu'aucun militant n'ait de lien avec les structures locales.

Attention, s'il n'y a plus de lien, le jour où, au gré des restructurations, la structure d'entreprise perd la représentativité et ses moyens, les militants disparaissent. S'il n'y a plus de syndicats départementaux, il n'y a plus de Section Fédérale. S'il n'y a plus de syndicats départementaux, il n'y a plus d'unions départementales. S'il n'y a plus d'union départementale, il n'y a plus de Confédération. Je sais que les moyens diminuent et que les militants sont épuisés, absorbés par ces pourritures de CSE, mais le risque est grand pour l'avenir de notre Organisation.

Mes camarades, construisons partout des syndicats départementaux, rattachons nos syndiqués à nos structures locales, développons-les, donnons à nos adhérents et à nos militants le goût pour l'interprofessionnel, allons défendre notre Sécu contre ce gouvernement, les assureurs et tous ces financiers qui veulent la piller.

Vive la FEC FO, vive la Confédération et vive le syndicalisme libre et indépendant ! *(Applaudissements.)*



Dominique MANISSIER. - Mes camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat FO Crédit Agricole Centre Est et de la Section Fédérale des Organismes Agricoles. C'est avec un réel plaisir que nous nous retrouvons ensemble aujourd'hui après cette période de crise sanitaire.

Mon intervention portera sur deux points : les résultats de la mesure de représentativité de la période 2017-2021 pour la Section des Organismes Agricoles et les craintes qui pèsent quant au devenir du régime de protection sociale agricole.

Concernant la mesure de représentativité 2017-2021 dont l'officialisation tarde, les résultats sont mitigés concernant la section. En MSA, les résultats sont bons et même en progression. En chiffres bruts, nous passons de 15,77 % à 16,10 %. On devient deuxième organisation syndicale en dépassant la CGT de 2,3 %. En chiffres calculés sur les seules OS représentatives, FO progresse à 17,10 %, derrière la CFDT à 49,78 %, mais devant la CGT à 14,80 %.

A Groupama, les résultats sont stables à 12,82 %. Sur la partie mutualiste ; toutes les caisses régionales : 13,70 %, chiffre calculé. Mais nous perdons la représentativité sur le groupe pour 35 voix. Au Crédit Agricole, nous passons malheureusement sous la barre des 8 %, à 7,55 % pour 193 voix sur 42 932 suffrages valablement exprimés. Ceci nous démontre, s'il en était besoin, l'importance de la syndicalisation, du travail de terrain et de la création de nouvelles implantations. Ceci nous montre aussi l'importance de toutes les voix, y compris et surtout, celles de nos adhérents, surtout quand ils sont candidats aux élections.

Le développement syndical doit être une priorité absolue pour la période des quatre années à venir. Nous devons tous être mobilisés sur cet objectif, la FEC et la Section bien sûr, mais aussi tous les syndicats sur le terrain. La reconquête de la re-

présentativité au Crédit Agricole ne passera que par la mobilisation de tous les syndicats de la branche avec la synergie des deux autres branches que sont la MSA et Groupama. Mais cette synergie entre les trois branches de la Section doit aussi s'appliquer pour le développement en MSA et à Groupama, avec une synergie des autres sections de la FEC. A ce titre, je tiens à remercier ici le soutien des Sections du Commerce, du Crédit, des Services et des OSDD lors de la mobilisation intersyndicale à l'assemblée générale de la caisse centrale de MSA le 7 octobre. Ceci nous a permis d'être nombreux, visibles et efficaces.

Dernière information très encourageante et je l'espère de bon augure pour la suite, nous avons réussi à remonter une liste sur le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, Rodez, Montauban, Cahors et Albi. Ce sont les premières élections CSE au Crédit Agricole pour le nouveau cycle et nous étions absents lors du dernier scrutin il y a trois ans. Ceci n'a pas été un long fleuve tranquille, nos listes ayant été contestées au dernier moment car non conformes : un seul homme dans chaque collège. Mais nous avons pu, sur décision du juge, les mettre en conformité et poursuivre le processus électoral. Chaque voix gagnée ne sera donc que du plus et les élections se terminaient aujourd'hui à 14 h. Nous attendons les résultats avec impatience.

Sur le devenir du régime agricole, la COG (convention d'objectifs et de gestion) 2021-2025 vient d'être signée, malgré l'opposition de toutes les organisations syndicales. Cette COG prévoit la suppression de 1 000 ETP de plus, dont 750 suppressions nettes sur les seuls moyens de production et les fonctions support, avec une réduction des budgets de fonctionnement de 5 % par an pendant les cinq années, soit un total de 22,5 %.

Depuis 15 ans, ce sont 4 152 ETP qui ont été supprimés avec les trois dernières COG, soit 25 % de l'effectif total.

Aujourd'hui, nous avons, avec les nouvelles prévisions, les plus grandes inquiétudes quant à la capacité à fonctionner de la MSA et donc de sa capacité à exister seule et indépendante. En effet, après le rapport de la Cour des Comptes de mai 2020 pointant des performances insuffisantes, des coûts élevés et invitant la MSA à se réformer, la lettre de mission du gouvernement à l'IGAS et à l'IGF fait planer de gros nuages noirs sur le devenir du deuxième régime de protection sociale en France.

En effet, cette lettre de mission datée du 1^{er} avril 2021 -ce n'est pas un poisson-évoque noir sur blanc, je cite : "*Les perspectives d'évolution de la stratégie immobilière des organismes dans un contexte marqué par la poursuite de la réduction des effectifs et le développement du télétravail.*" Une dimension inter-régime.

Et enfin, il est écrit : "*La mission s'intéressera aux perspectives de convergence des conventions collectives au sein du régime général et entre ce dernier et le régime agricole, en identifiant conjointement les avantages et les inconvénients du lancement d'une telle démarche.*" Cette fois, l'objectif est clairement annoncé : convergence des deux régimes par le biais de la convergence des conventions collectives.

On le voit : toutes les briques se mettent en place et les différents projets, récents ou en cours, s'imbriquent et en sont les éléments constitutifs. Le dernier projet en date, le projet Météore, prévoit un système d'information identique, pas encore

commun, entre la MSA et le régime général. Personne n'est dupe. Dans toute fusion, la première étape est une mise en conformité des moyens de communication et de production. Bref, une informatique commune.

Aujourd'hui, nous devons nous mobiliser pour la survie de notre régime de protection sociale agricole, pour la survie de la MSA. Notre gouvernement est en train de mettre en place toutes les conditions pour que la MSA ne soit plus, demain, en capacité d'assurer sa mission de service public et, comme le RSI hier, soit absorbée par le régime général pour, ainsi, réunir toutes les conditions pour faciliter la mise en place du régime unique voulu par certains.

La MSA, comme la Sécu, elle est à nous, nous devons la défendre. Vive la Section des Organismes Agricoles, vive la FEC FO, vive Force Ouvrière ! (*Applaudissements.*)

Mme BAUSSANT (Présidente de séance). - Merci Dominique. Il reste deux intervenants avant la pause. Je vous demande de patienter. Gérald prend la parole et que Patrick HEBERT se prépare.



Gérald GAUTIER. - Mes chers camarades, bonjour.

Je vous apporte le salut fraternel des camarades du commerce du Rhône pour lequel je porte les mandats. Je vous annonce que nous voterons le rapport d'activité et le rapport de trésorerie.

Dans les premiers sujets que je vais commencer à aborder, je vais commencer par un sujet qui me tient

extrêmement à cœur aujourd'hui : les licenciements et la répression syndicale.

Chez Leroy-Merlin, on doit bien en être à 15 procédures à l'encontre des représentants Force Ouvrière. Je vous laisse imaginer, à l'échelle de la boîte, ce que cela représente. On est sur une vraie chasse aux sorcières.

Chez Castorama, certains camarades ont été victimes de tentatives de montage de dossiers de faux harcèlement. Dans toutes les boîtes du commerce, aujourd'hui, on conteste les désignations des représentants syndicaux pour ne pas voir FO arriver. On nous demande de produire les pièces, de fournir les noms de nos adhérents. Cette répression syndicale ne peut pas continuer !

Je tiens aujourd'hui à remercier Thierry QUINTON, qui doit en être à sa dixième convocation pour des entretiens disciplinaires et qui vient de faire une attaque cardiaque avant-hier suite à une énième convocation. Nous ne devons plus laisser faire !

Je parlerai, pour mon second point d'intervention, des PGE, les prêts garantis par l'Etat, un mécanisme magnifique, payé par nos impôts, garanti par nous-mêmes, donné à des entreprises qui font des profits et qui nous licencient. Est-ce qu'un jour, on va avoir la décence de se dire que l'on a un problème avec le système ? Jusqu'à quand je vais continuer à avancer du pognon à des entreprises qui continuent à nous licencier ? Il est impératif aujourd'hui de faire cesser ces prêts sans garantie sur les licenciements. On ne peut pas continuer. Il faut intervenir dans les boîtes pour avoir accès aux documents qui sont certifiés entre l'Etat et les boîtes, qui bien sou-

vent nous sont cachés. On ne peut plus accepter ça, il faut combattre ce système.

Je vais un peu vous parler des branches et des salaires, on en a quelques-unes au commerce. On a été convoqués, on a eu quelques réunions avec la ministre du Travail, qui s'est un peu inquiétée en octobre, suite à l'augmentation du SMIC, de se retrouver avec quelques branches sous le niveau du SMIC, en euros. Je vous préciserai que j'en ai encore une pour lesquelles les grilles de salaires sont encore en francs - c'était pour la petite blague.

Sur 36 branches qui ont été convoquées sur le secteur du commerce, j'ai une dizaine de branches qui font partie de ces branches convoquées. Dix branches du commerce non alimentaire qui sont convoquées parce que l'on a des niveaux de grille de salaires qui sont sous le SMIC et que les patrons ne veulent pas signer. Je vais tout de même rendre à César ce qui est à César : les services doivent en avoir trois fois plus que moi.

Juste sur la Fédération, il faut quand même savoir qu'on doit être, sur ces 36 branches convoquées, à 27 ou 28 branches uniquement chez nous. Soit on est très mauvais en négociations, soit on est vraiment le bas du panier. Je vous laisse en tirer vos conclusions.

Ma dernière intervention se fera pour mes camarades des UD. Aujourd'hui, j'arrive à travailler avec beaucoup d'UD. Cependant, j'ai de grosses difficultés à vous envoyer les adhérents pour souscrire des cartes. Soit vous manquez de moyens -et je peux le comprendre avec les pertes de CSE-, soit c'est compliqué pour les gens, qui n'ont aucun moyen, de se déplacer dans les UD, mais il faut bien se rendre compte que le fait d'avoir 50 tarifs sur les UD, pas de possibilité de souscrire nos cartes en ligne sur le site des UD, à un moment, cela nous pose de réelles difficultés. Je donne aujourd'hui mandat au futur secrétaire général pour avancer sur ce sujet, qui me tient particulièrement à cœur dans le commerce.

Je crois que cela fait à peu près 20 ans que l'on traîne des Commissions sur les cartes dématérialisées qui se passent à d'autres niveaux, notamment au niveau de la Confédération. Je pense qu'en 20 ans, il serait peut-être temps de faire aboutir les travaux. *(Applaudissements.)*

Je tenais franchement tous à vous remercier. Je vous apporte le salut fraternel de l'UD du Rhône, de la Fédération et de Force Ouvrière en général. Je vous remercie, mes camarades. *(Applaudissements.)*

Jocelyne BAUSSANT (Présidente de séance).- Merci Gérald. Le dernier intervenant a la parole.



Patrick HEBERT.- Camarades, je vais d'abord exprimer mon plein accord avec les rapports présentés ce matin par Sébastien et Serge. D'accord avec le fond politique, mais d'accord aussi avec la forme.

Ce n'est peut-être pas étonnant, nous sommes ici à Albi, la ville de JAURES -cela a été rappelé déjà-, qui disait, entre autres, parce qu'il a dit beaucoup de choses : *"Le courage, c'est de*

dire la vérité."

Mes camarades, ce matin, le courage de dire la vérité, c'est dire les difficultés que nous rencontrons. Lorsque l'on est militant, il faut avoir le courage d'ouvrir les yeux, de ne pas prendre nos désirs pour des réalités, de regarder les faits tels qu'ils sont et non pas tels que nous voudrions qu'ils soient et d'en tirer des conséquences.

Oui, camarades, nous sommes dans une situation difficile, mais pas simplement en termes d'adhérents ou de finances. Incontestablement, le patronat, à l'échelle nationale et internationale, depuis quelques années -je dirai même depuis quelques décennies- a marqué des points. Oui, nous avons reculé ; en bon ordre, ce n'est pas la débâcle, mais nous avons pris des coups. Camarades, là aussi il faut dire la vérité : nous sommes en guerre.

JAURES avait une formule, que l'on cite souvent incomplète. Il disait : *"Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée dormante porte l'orage."* En réalité, le texte complet de JAURES est plus précis, parce qu'il accuse le système capitaliste d'être la cause des guerres et il préconise, naturellement, un système qui mettrait fin au système capitaliste, donc aux guerres.

Il n'est pas le seul à dire cela, camarades. MARX disait que l'histoire de l'humanité, jusqu'à nos jours, c'est l'histoire de la lutte des classes. Mais d'un autre côté, Warren BUFFET, le milliardaire, a déclaré il y a quelques années : *"Oui, la guerre de classe existe. C'est nous qui la menons et c'est nous qui sommes en train de la gagner."*

Camarades, il faut avoir conscience de tout cela. Les enjeux sont considérables et l'on ne peut pas combattre efficacement si l'on ne connaît pas l'ennemi, si l'on ne connaît pas ses intentions, si l'on se ferme les yeux.

Oui, camarades, nous avons des difficultés devant nous. Nous savons ce qu'ils veulent, mieux que tout le monde. Il y a une dizaine ou une quinzaine d'années, KESSLER a dit : *"Notre programme est simple, c'est remettre en cause méthodiquement tout ce qui est issu du Conseil national de la Résistance."* C'est ce qu'ils ont commencé à faire et c'est ce qu'ils s'apprentent à continuer à faire, d'où tous les projets de réforme sur la Sécu, l'assurance chômage, les retraites. Tout cela est un ensemble cohérent, camarades.

Alors que faire ? Si c'est une guerre, camarades, dans les guerres, qu'est-ce qui compte ? C'est le rapport de force, il n'y a pas d'autres solutions. Et le rapport de force, c'est quoi ? C'est, effectivement, les militants et les adhérents, je dirai plus que les voix. Même si je ne minimise pas les élections avec les conséquences, notamment sur la représentativité, mais dans les bagarres, camarades, ce n'est pas avec des électeurs qu'on se bat, c'est avec des militants, avec des adhérents.

Alors là, camarades, j'approuve totalement tout ce qui a été dit dans les rapports, mais je vous en prie, cela a été dit par quelques camarades avant moi à la tribune : ne cherchez pas de subterfuge. Pas besoin de moyens techniques extraordinaires. Qu'est-ce qu'il nous faut ? Il nous faut une chose, notre force de conviction. Il faut aller voir les salariés un par un, discuter avec eux, leur expliquer, leur dire la vérité justement, ne pas cacher les problèmes.

La formule complète, camarades, de JAURES, je vais vous la donner : *"Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire. C'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui*

passé et de ne pas faire écho de notre âme, de notre bouche et de notre main, aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques." Camarades, je vous le dis : ne faites pas écho aux mensonges triomphants, aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques.

Allez voir les salariés, allez discuter avec eux, leur expliquer les problèmes, les convaincre, construire la force nécessaire. C'est comme cela, camarades, que vivra notre Organisation. C'est comme cela que nous gagnerons des bagarres demain, c'est comme cela que vivra la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

Merci camarades. (Applaudissements.)

Jocelyne BAUSSANT (Présidente de séance).- On a gagné une pause. Nous reprenons à 17 h 15 avec la présidence de Frédéric NICOLAS.

Sébastien BUSIRIS.- Un complément, Jocelyne. Frédéric NICOLAS sera assisté de Sandrine SANTOS et de Claire GUELMANI, en tant qu'assesseurs. Nous libérons également nos assesseurs et notre Présidente. Merci pour votre présidence.

Jocelyne BAUSSANT (Présidente de séance).- Merci.

Sébastien BUSIRIS.- Il doit rester vingt intervenants. Peux-tu nous dire qui intervient à la reprise ?

Jocelyne BAUSSANT (Présidente de séance).- Le premier intervenant sera Pierre NARRAN. Cela vaut le coup d'être là, je vous le dis. (La séance, suspendue à 16 h 51, reprend à 17 h 22.) (La séance est présidée par Frédéric NICOLAS.)

Discussion sur les rapports

Reprise de séance



Frédéric NICOLAS (Président de séance).-Rebonjour mes camarades, la parole est à Pierre NARRAN, que Régis BADEL se prépare



Pierre NARRAN.- Je vous apporte le salut fraternel des organismes sociaux des Landes. Mes camarades, je voudrais vous dire combien je suis fier de faire partie d'une institution, car pour moi, FO est une institution. La Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière a plus de 128 ans. Nos aînés de lutte à mort ont fait progresser nos droits. Respect à ces camarades. Les patrons ne devaient pas s'en remettre.

Ils disaient qu'ils fermeraient les boutiques. En fait, il n'en a rien été. En plus, ils ont prospéré et ils prospèrent encore, comme l'a dit tout à l'heure Patrick.

Avons-nous eu tort de revendiquer ? Non et nous devons le faire encore plus, parce qu'ils s'enrichissent, donc nous aussi, nous voulons notre part. La répartition des richesses, c'est aussi pour nous.

Nous devons donc appeler nos camarades non syndiqués à nous rejoindre. Comme tu l'as rappelé dans la phrase du courage de dire la vérité, il est question aussi des non syndiqués. Je ne vais pas reprendre la phrase, je ne vais pas paraphraser et reprendre Patrick sur les choses qu'il dit beaucoup mieux que moi, mais il faut créer le rapport de force pour maintenir une institution, notre institution : le syndicat Force Ouvrière.

Mes camarades, au dernier Congrès, je vous ai dit que nous ne lâcherions rien et que nous obtiendrons la justice pour l'article 23 de notre convention collective.

Grâce à l'aide de notre Fédération, de la confiance de Sébastien, de la compétence de Samuel, de l'accord de Serge, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons gagné. Alors, ce n'était pas facile, mais on n'a rien lâché, on s'est battu. Il n'y a pas eu de mort. La seule mort que l'on peut déplorer - mais on ne la déplorera pas, c'est l'honneur de notre patron, qui n'aura pas respecté notre convention collective.

Je vous annonce donc que nous avons gagné, parce que, lorsque l'on a raison, il faut persister et il faut le dire. Alors comme c'est la journée des citations, j'en ai quelques-unes aussi. Je vais vous citer Dolores IBARRURI, une espagnole républicaine qui s'est battue pendant la guerre civile. Elle disait : "*Mieux vaut mourir debout que vivre à genoux.*"

Mes camarades, si nous voulons syndiquer aujourd'hui, il faut communiquer : sites Internet, Facebook, Twitter, TikTok, etc. Tout cela fonctionne bien. Les messages, c'est bien aussi, ça informe, mais on s'est dégagé de la responsabilité d'informer. On a envoyé le message.

Ce qui est important et plusieurs l'ont rappelé, Sébastien et Patrick aussi tout à l'heure, c'est d'aller voir les camarades sur le terrain, de leur serrer la main, de leur parler, parce que c'est en serrant les mains, en disant bonjour que, déjà, on vous regarde et quand vous demandez comment ça va, déjà, cela engage la conversation et derrière, on a encore plein de choses à dire. On a plein de choses à dire et à redire pour convaincre que le syndicat a besoin d'eux pour exister et, ainsi, continuer à les défendre, pour rester forts, déterminés, avoir des moyens pour agir.

Notre nerf -dans les Landes, on prononce le F à la fin-, notre représentation, dépend de la cotisation, avec votre engagement, notre militantisme. Soyez fiers d'être Force Ouvrière. Force Ouvrière a besoin de vous. Il vaut mieux avoir des choix de riche que de demander avec quoi on va pouvoir faire pour gagner.

Donc, mes camarades, FO doit rester une institution grâce à vous, grâce à votre militantisme, grâce à votre présence sur le terrain.

Il n'y a pas de raison que je n'aie pas une petite citation à moi, donc je rappellerai Berthold BRECHT, qui n'était pas un philosophe, mais un écrivain, qui écrivait des pièces de théâtre. Il a dit quelque chose de très juste : "Celui qui se bat peut perdre. Celui qui ne se bat pas, il a déjà perdu."

Vive le syndicalisme libre et indépendant, vive Force Ouvrière, vive la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière ! (Applaudissements.)

Frédéric NICOLAS (Président de séance). La parole est à Régis BADEL. Se prépare Guillaume COMMENGE.



Régis BADEL. - Bonjour, je suis médecin du travail et mandaté par le syndicat national FO des médecins du travail et des services interentreprises afin de vous faire part de notre analyse concernant la récente réforme de la médecine et de la santé au travail.

En effet, après la signature de l'ANI sur la santé au travail du 10 décembre 2020, la publication de la loi du 2 août 2021 dite "pour renforcer la

prévention en santé au travail" et qui était censée mettre cet ANI en musique en a dévié par un coup d'arbitraires succès.

Si le texte apporte des améliorations notables en matière de suivi des expositions professionnelles ou de prévention de certains risques, quelques aspects de cette loi nous inquiètent tout particulièrement et nous souhaitons ici vous alerter.

En premier lieu, si le rôle central du médecin du travail est réaffirmé, rien n'est prévu pour pallier la chute de la démographie médicale dans cette spécialité - il faut savoir qu'il y a une diminution constante de 4 % par an du nombre de médecins du travail - ni pour en accroître son attractivité. C'est la dernière spécialité choisie par les jeunes médecins à l'internat depuis plus de cinq ans.

Moins de médecins du travail, c'est démanteler les droits des salariés contenus dans le code du travail en mettant en péril leur suivi individuel en santé au travail.

Ensuite, de nouvelles mesures viennent dévier le rôle des services de santé au travail dont la mission est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Cette mission initialement exclusive devient désormais une mission principale, laissant craindre l'apparition d'autres missions qui viendront encore amoindrir le suivi individuel des salariés et risquent de faire perdre de vue un aspect essentiel des risques professionnels : la responsabilité de l'employeur en matière de santé au travail.

Prenons en exemple quelques articles encore soumis à décret et qui méritent toute notre vigilance :

L'article 7, qui élargit les missions des services de prévention et de santé au travail à des actions de promotion de la santé sur le lieu du travail, dont des campagnes de vaccination et de dépistage, risque de détourner, au profit de la santé publique, les questions d'organisation et de conditions de travail.

L'article 21, qui prévoit le déploiement des pratiques médicales à distance, la télémédecine, pour le suivi des travailleurs, met au contraire en danger leur santé. Comment imaginer une visite de reprise en téléconsultation pour un cariste qui vient d'être opéré d'une hernie discale ? Il ne peut

s'agir là que d'un mode dégradé d'exercice confinant le médecin du travail à émettre des hypothèses sans pouvoir les vérifier cliniquement, puisqu'il ne peut pas réaliser l'examen médical.

De plus, de nouveaux logiciels médicaux et des cabines de téléconsultation font leur apparition. Sous l'entier contrôle des directions des services, leurs algorithmes vont assurer le préremplissage des dossiers médicaux à partir des auto-questionnaires remplis par les salariés. Inexorablement, ils tendent ainsi à s'insinuer, voire à remplacer le colloque singulier entre le médecin du travail et le salarié dans une logique de rentabilité du temps médical.

L'article 27 prévoit lui un rendez-vous de liaison entre le salarié et l'employeur, qui serait théoriquement destiné à informer un salarié en arrêt maladie de longue durée qu'il peut bénéficier d'une visite de pré-reprise et d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle. En pratique, il conviendra de s'assurer que cet entretien ne s'apparente pas à un rendez-vous de contrôle patronal uniquement destiné à protéger juridiquement l'employeur. Organisé sans la présence du service de santé au travail, ce rendez-vous ne doit pas servir de prémices à un licenciement pour inaptitude.

Les articles 8 et 28 instaurent les cellules de prévention de la désinsertion professionnelle. Si le maintien en emploi est une préoccupation permanente du médecin du travail, ces cellules font toutefois craindre une dérive vers un repérage des salariés malades, en risque d'inaptitude, par l'interaction, dans des conditions à déterminer par décret, entre l'assurance maladie et les services de santé au travail. Soyons vigilants à ce qu'elle ne s'apparente pas à un contrôle des arrêts de travail, la maladie devenant alors synonyme de désinsertion professionnelle.

De plus, ce repérage n'est assorti d'aucune obligation pour l'employeur de reclassement dans l'entreprise. Les garanties d'arbitrage de l'inspecteur du travail, supprimées par la loi de travail de 2016, ne sont nullement rétablies.

L'article 31, quant à lui, organise, dans des zones désignées par les ARS comme déficitaires en médecin du travail, l'arrivée du médecin praticien correspondant. Ceci laisse sous-entendre tout d'abord qu'il n'existe pas de pénurie dans les autres zones, ce qui est une véritable hérésie lorsque l'on regarde la démographie médicale déclinante généralisée à l'ensemble du territoire pour la médecine du travail.

Ensuite, après les infirmiers en santé au travail qui ne peuvent pas émettre d'avis s'imposant à l'employeur, l'existence même de ce médecin praticien correspondant dévalorise, voire nie, la spécificité de la médecine du travail et, par là même, détruit le code du travail par la santé. Ce médecin de ville, qui aura suivi une formation *a minima*, mais qui n'aura aucune connaissance ni de l'entreprise ni des postes de travail et qui ne pourra pas se rendre en milieu de travail, contribuera pourtant au suivi en santé au travail des salariés. A l'heure où la démographie médicale est également préoccupante pour la médecine de ville, c'est incompréhensible.

Rappelons ici que seul le médecin du travail diplômé et qualifié est un salarié protégé par l'inspection du travail. C'est un point essentiel, héritage de la loi de 1946. Pour les salariés, la médecine du travail est un droit lié à leur contrat de travail et le reste encore. Seul le médecin du travail a accès à l'en-

treprise et aux différents postes de travail, garantie de la protection des travailleurs.

L'action du médecin du travail se situe au centre de la relation entre l'homme et son travail. Qui d'autre que le médecin du travail est mieux fondé à faire le lien entre la santé d'un salarié et ses conditions de travail ? A l'heure où les RPS explosent, est-il vraiment judicieux d'éloigner encore davantage les salariés du médecin du travail ? Comment ce dernier pourrait-il ainsi éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail ? Autant de questions qui vont nécessiter toute notre attention au moment de la publication des décrets à venir. D'autant plus que, depuis la loi Travail de 2016 et l'intervention des Prud'hommes en lieu et place de l'inspection du travail, les avis du médecin du travail sont moins bien protégés.

Pour conclure, oui, les lois successives depuis plus de dix ans ont éloigné le médecin du travail des salariés et l'ont mis de plus en plus sous la pression des employeurs. Néanmoins, la déontologie médicale et le code du travail font que le médecin est là pour protéger la santé et le travail des salariés, non pour faciliter leur licenciement. La loi n'a pas abrogé la déontologie médicale. Elle n'a pas abrogé non plus le fait que la médecine du travail est un droit des salariés lié à leur contrat de travail.

La médecine du travail est encore obligatoire aujourd'hui, alors organisons-nous pour la défendre. L'article R. 4624-34 du code du travail prévoit la possibilité pour un travailleur de rencontrer le médecin du travail sur simple demande. Ne l'oubliez pas et rappelez-le autour de vous. En effet, nous l'avons vu, la difficulté pour un travailleur d'accéder au médecin du travail est un problème qui s'amplifie notamment dans le contexte des pathologies en lien avec les risques psychosociaux.

Enfin, en tant qu'élu du personnel, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin du travail pour l'informer des risques présents dans votre entreprise et des possibilités d'aménagement de postes dans l'intérêt des salariés et de leur santé. Ne le laissez pas isolé et débordé sous la pression de l'employeur.

Les contacts réguliers entre médecin du travail et délégués syndicaux étaient naturellement organisés dans le cadre des CHSCT. Ils ont été amoindris par la CSSCT. C'est la raison pour laquelle nous revendiquons la restauration des CHSCT. Merci pour votre attention. *(Applaudissements.)*

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Guillaume COMMENGE a la parole et se prépare LUCAS Jean-Michel.



Guillaume COMMENGE.- Merci, camarade Président. Chères et chers camarades, je vous apporte le salut fraternel du syndicat FO des personnels de la Confédération, qui est heureux d'être représenté ici d'abord pour exprimer sa fierté de militer au sein de la Fédération, mais aussi pour prendre part aux débats dans nos structures.

La crise sanitaire, mes camarades, comme toute crise du capitalisme, est un catalyseur de la destruction de nos conquêtes sociales. Vous le savez, la Sécu, l'hôpital public, pour ne citer qu'eux, continuent aujourd'hui d'être transformés dans ce double mou-

vement d'étatisation privatisation. La dette Covid, transformant d'un tour de passe-passe en dette sociale, va peser essentiellement sur les travailleurs pour les dix ans à venir.

Ce gouvernement, comme ses prédécesseurs continue le même projet de destruction de nos droits collectifs et de notre solidarité. Pour notre syndicat, mes camarades, cette situation exige de plus en plus la mobilisation et la solidarité de tous les travailleurs. Nous devons affirmer et partager notre point de vue d'une société libérée du salariat et du patronat, comme l'exige notre résolution de 1906. C'est pourquoi notre syndicat développe ses actions aussi en interprofessionnel et intersyndical. C'est fondamental.

Ainsi, nous militons avec nos structures, comme cette année malgré la crise sanitaire et les confinements, en participant à la commémoration des 150 ans de la Commune de Paris, à la campagne des élections dans les TPE, à la permanence juridique de notre union départementale. Mais aussi, nous nous impliquons auprès de l'UNEF pour développer les liens entre syndicalisme confédéré et étudiant.

Oui, car notre syndicat a affirmé dans sa résolution, que je vais vous citer : *"Les décisions iniques des gouvernements successifs et des profiteurs du capitalisme font craindre, au-delà des seules difficultés économiques et sociales déjà nombreuses, un autoritarisme et une répression toujours plus violents. L'avenir lui-même est compromis. Urgente est la nécessité de sortir du productivisme, de cesser la destruction de notre habitat lui-même. Pollution de l'air, de l'eau, de l'alimentation, obsolescence programmée, surproduction sont parmi les moteurs qui font fonctionner ce système. Et avec l'exploitation des travailleurs en son cœur, les conséquences sont toujours plus d'injustices, d'inégalités, mais aussi l'effondrement de la biodiversité et la transformation du climat."*

Aussi, lors de prochains travaux, notre syndicat engagera des réflexions supplémentaires sur l'égalité professionnelle. Les dernières lois nationales ont encore renforcé la flexibilité et la précarité. Majoritaires dans les emplois partiels et mal rémunérés, les travailleuses, encore plus que les travailleurs, sont pénalisées. Augmenter le SMIC et le point serait immédiatement un mieux vivre pour toutes et tous. Vous le savez, c'est une revendication de base. Ainsi, nous partageons le constat posé dans le rapport moral de notre Fédération sur la situation dans laquelle nous sommes et nous avons toujours vu notre Fédération présente pour soutenir toutes les actions syndicales juridiques, logistiques, etc. Merci à elle.

Ainsi, nous faisons nôtre sa conclusion dans le rapport moral. Nous réussissons à les vaincre tous ensemble au nom des salariés et du progrès humain et social, qui est un combat toujours recommencé. Ce progrès, que nous appellerons toujours de nos vœux, ainsi que le combat qu'il requiert, font partie intégrante de notre ADN.

Vous le comprenez, mes camarades, notre syndicat a décidé de voter favorablement le rapport moral et le rapport de trésorerie.

Pour l'avenir, il nous semble nécessaire que notre Fédération interroge et se positionne sur la question du changement climatique. Ce n'est pas qu'un sujet de l'industrie ou de l'agriculture, mais pour tout militant syndicaliste, car ce sujet ne doit pas être laissé à l'initiative du capital, mais au contraire, doit être traité par nous, pour le mieux-être des travailleurs. Aussi, pour le développement de notre Organisation, il nous apparaît fondamental de remettre le syndicat de base au

cœur de la démocratie sociale. Le rôle du bureau syndical, du conseil syndical et des assemblées générales, mes camarades, c'est là le centre pour l'organisation de la lutte.

Permettre le développement des adhésions, diffuser l'apprentissage de la science de notre malheur, donc pour l'émancipation des travailleurs et pour développer nos liens de solidarité et de camaraderie.

Oui, car avec les comités d'entreprise puis les CSE et le rôle accordé aux DS, celui des autres instances syndicales est marginalisé. Oui, mes camarades, une instance de concertation n'aura jamais la force d'instaurer le rapport de force ni de mobiliser comme un syndicat pleinement constitué et fonctionnel le peut.

Mes camarades, pour conclure, notre Organisation doit renouer avec la conquête de nouveaux droits et non la seule défense des acquis. Il est nécessaire, pour notre syndicat, de revendiquer la réduction du temps de travail et la semaine de quatre jours pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de chacune et chacun, mais aussi pour lutter contre le chômage.

Oui, viser le partage du travail et de la richesse, là est le véritable progrès social. Vive nous, mes camarades, qui continuons la solidarité ouvrière !

Vive la Fédération des Employés et Cadres FO, vive la CGT FO ! (Applaudissements.)

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- La parole est à LUCAS Jean-Michel. Se prépare Jocelyne BAUSSANT.



Jean-Michel LUCAS.- Salutations fraternelles des organismes sociaux du Morbihan et du Finistère, qui nous ont donné mandat.

Une remarque personnelle, un camarade vient d'en parler : dans 20 ans, j'espère que la Fédération sera toujours là et que nous n'aurons pas trois ou quatre degrés supplémentaires avec le réchauffement climatique.

Concernant l'actualité et la réforme de l'assurance chômage, combattre une réforme par la voie légale, c'est très bien, mais la combattre sur le terrain, dans la rue, c'est mieux. Rappelons-nous que nos futurs adhérents sont peut-être le chômeur, l'intérimaire qui vient à Pôle emploi ou que nous allons rencontrer lors d'une manifestation. Nos futurs adhérents, c'est peut-être aussi l'étudiant précaire, le salarié saisonnier que nous allons croiser, que nous allons rencontrer lors d'échanges. Nous devons être à leurs côtés.

Une première citation, c'est Eddy MERCKX, qui a dû dire, sûrement : "Le syndicalisme, c'est comme une bicyclette ; quand elle n'avance plus, elle tombe." Je donne une citation, parce qu'il a dû passer ici comme le Tour de France est passé à Albi.

Pour nous aider à militer, il faut des outils. J'ai été voir tout à l'heure sur le stand. Il y a des outils qui vont nous être proposés bientôt, des outils supplémentaires, mais peut-être aussi qu'il faudrait une bibliothèque de tracts, des supports facilement copiés-collables, parce que, parfois, on perd du temps et de l'énergie seul dans notre coin devant l'ordinateur à essayer de faire un tract, alors que, comme le disait Serge, des camarades le font aussi. (Applaudissements.)

Je suis délégué syndical à la Caisse d'allocations familiales, je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Frédéric tout à l'heure sur la situation des caisses familiales, parce qu'il l'a très bien dit. C'est catastrophique. C'est aussi le cas à l'URSSAF, un peu partout de toute façon. La Sécurité sociale, notre gouvernement est en train de la tuer. Il faut continuer à agir. Je vous rappelle que ce n'est pas l'Etat qui a financé les tests, les masques et les vaccins, mais ce sont nos cotisations, c'est notre Sécurité sociale. Il faut la défendre. On vit une situation catastrophique dans nos organismes : les suppressions de postes, les surcharges de travail, des systèmes informatiques dépassés, défectueux.

Dans mon service, j'entends souvent des collègues qui disent : "Oh non, merde le système a planté et il faut recommencer tous les calculs." On ne peut plus juste enregistrer les informations, on est obligé de faire des pré-calculs à l'ancienne sur une feuille avant d'enregistrer. C'est catastrophique. Les salariés de la Sécurité sociale sont à bout. D'ailleurs, je vous invite à lire le JEC, Edition des Organismes Sociaux. C'est très bien expliqué, c'est très bien dit. Il y a même nos directions qui sont en train de se plaindre, qui disent que ce n'est plus possible depuis le mois de janvier. Et je ne vous parle pas des économies.

Ce ne sont pas seulement les salariés qui souffrent, mais ce sont nos usagers, nos cotisants, nos allocataires qui ont une baisse de prestations. On fait des économies sur eux. Ils ne comprennent pas et nous insultent. Il faut faire de la pédagogie, il faut expliquer ce qu'est la Sécurité sociale. Revendiquons, tractons, appelons à la grève, il y a une urgence.

Concernant le pouvoir d'achat, je rappelle que nous voulons une augmentation générale des salaires. Les primes, nous les prendrons, on sera un peu moins pauvres, mais ce que nous voulons, c'est une augmentation des salaires.

J'ai oublié de préciser que nous voterons le rapport d'activité et le rapport de trésorerie. Pour terminer, une citation de Victor HUGO - il a aussi dû passer par ici. Il n'a pas habité là, mais il a dû venir en vacances, parce que le coin est quand même magnifique. "Tenter, braver, persister, persévérer, s'être fidèle à soi-même, prendre corps à corps le destin, étonner la catastrophe par le peu de peur qu'elle nous fait, tantôt affronter la puissance injuste, tantôt insulter la victoire, ivre, tenir bon, tenir tête ; voilà l'exemple." Nous devons continuer à nous battre, camarades, pour les jours heureux.

Résistance, camarades et vive la CGT Force Ouvrière ! (Applaudissements.)

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- La parole est à Jocelyne BAUSSANT et se prépare Patrick FORGE.



Jocelyne BAUSSANT.- Mes camarades, encore bonjour à vous. Salut fraternel des OSDD 79 et de l'Union départementale des Deux-Sèvres.

Je commencerai par féliciter nos camarades de la Fédération. Je peux attester ici des interventions des représentants de notre Fédération, que ce soit au CCN ou à la Commission exécutive confédérale. Je peux vous dire, mes camarades, qu'ils ne lâchent rien et, de ce point de vue, évidemment,

nous voterons le rapport d'activité et de trésorerie. J'ai parfaitement confiance dans les instances et dans les résolu-

tions et, bien sûr, dans les revendications qui seront inscrites dans les résolutions de notre Congrès.

L'heure n'est pas au désespoir. L'heure est à la revendication. Mes camarades, l'actualité, qui l'ignore ? C'est la question des salaires. Le 5 octobre, alors qu'il y avait des catalogues de revendications dans les tracts et dans bien des déclarations et des communiqués, qu'est-ce qui était central ? La question des salaires. D'ailleurs, elle concentre tout. Les salaires, c'est la Sécu. Les salaires, c'est la protection sociale en général. C'est le logement, j'en passe et des meilleurs. Je ne vous ferai pas la leçon, vous êtes bien placés pour le savoir. C'est donc là que se concentre tout notre travail. Notre concentration doit être effectivement focalisée sur cette question. Qui ignore aujourd'hui que 11 300 000 dollars sont planqués dans je ne sais quel paradis fiscal ? Certes, ce n'est pas que la France -quelques milliardaires français planquent leur pognon là-bas-, mais cela a marqué les esprits. Ce sont les Pandora Papers.

Ce que l'on sait, c'est la face visible, parce que l'enquête des journalistes en question l'a révélée, mais combien et combien ne sont pas à la une de la presse ? Personne n'ignore ici, cela a d'ailleurs été dit par certains camarades, comment les actionnaires et tant de dirigeants d'entreprise ont vu fructifier leurs résultats, leurs bonus divers et variés, dans une période dite de crise, alors qu'on expliquait aux salariés que pendant les périodes d'activité partielle, on ne pouvait pas leur maintenir leur salaire à 100 %, alors que les entreprises, elles, étaient indemnisées à 100 %. Les salariés, c'était 86 % au mieux et il ne fallait pas en demander plus. Toutes ces pertes avec, bien sûr, les coûts de l'énergie qui ont explosé ces derniers jours.

Mes camarades, qui d'autre que nous est en mesure de porter ces revendications, avec toute l'indépendance dont on est épris et qui nous permet sans sourciller, sans difficulté, de remettre ce sujet au centre ? C'est peut-être même, pour une période, le seul sujet que nous devrions traiter, parce que les salariés nous regardent. Il ne suffit pas d'interpeler patrons, dirigeants de ce pays, qui, bien sûr, nous regardent avec toute l'attention qu'on leur connaît. Il faut aujourd'hui nous adresser à ceux que nous prétendons représenter et qui attendent cela du syndicat. C'est la base du syndicalisme.

Nous avons, je pense, à nous focaliser sur cette question. J'ai fait un tout petit calcul le matin du 5 octobre. Nous revendiquons, vous le savez, au titre confédéral, que le SMIC soit augmenté à 1 480 € net. J'ai fait un calcul, mes camarades. Cela fait 1 789 € brut. Je pense que rien que pour le symbole, cela vaut le coup de mettre cela au centre.

Mes camarades, les mobilisations que nous avons conduites, on y est évidemment très attachés : la question des retraites, Claire a parfaitement expliqué tout à l'heure comment, par un tour de passe-passe, ils essaient de mettre en place le système de retraite universelle par points avec le transfert de cotisations. Là aussi, l'intervention de nos camarades au CCN de la Confédération a permis de remettre au centre cette question-là, parce que cela passait quasiment inaperçu. Or, ils sont en train d'organiser les choses petit à petit. Ils ne le font pas à la vitesse qu'ils souhaiteraient. Pourquoi ? Parce que l'on est là et que les mobilisations qui ont lieu depuis des années les ont empêchés de mettre en place le système qu'ils veulent et toutes les nouvelles conditions qui reporteraient encore l'âge de départ j'en passe et des meilleurs.

Cela prouve que, quelles qu'elles soient et malgré nos faiblesses, nous sommes extrêmement puissants pour empêcher les gouvernements. Alors, pas tout seuls, puisque nous militons aussi évidemment pour les bagarres interprofessionnelles et intersyndicales dans la mesure où c'est possible. On y tient, parce que l'on veut gagner, mes camarades. Que ce soit pour les retraites, pour l'assurance chômage, pour les salaires et pour tout le reste, on ne lâchera rien. Je compte sur ce Congrès, sur les résolutions que nous adopterons et sur la Fédération des Employés et Cadres.

Vive la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière, vive la Confédération Générale du Travail FO. Merci mes camarades. *(Applaudissements.)*

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Patrick FORGE a la parole. Se prépare Yann POYET.



Patrick FORGE.- Mes très chers camarades, je vous adresse, bien évidemment, le salut fraternel et sincère du syndicat du commerce et VRP de la Loire.

Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, vous découvrez simultanément mon accent.

Ce syndicat a été très fraîchement réactivé en ce début d'année. J'en profite pour remercier Gégé et Dave, qui m'ont accompagné dans cette mission.

sion.

Pour rebondir sur les propos de notre secrétaire général, qui a fort bien dessiné les contours et enjeux de la loi du 20 août 2008, en soulignant et surlignant les conséquences à venir, je vous éclaire sur les derniers résultats des élections à Conforama.

En 2011, nous pesions seulement 17,49 %. En 2014, on monte à 22,95 % et en 2019, 32,69 %, quand parallèlement, la CGT chutait de 43 % à 42,81 %, pour finalement terminer à 35,40 %, soit moins de 3 % d'écart entre les deux organisations.

Focus sur le CSE de ma région : FO pèse 47,09 % et la CGT 44,55 %. *(Applaudissements.)*

Ces résultats ont été acquis grâce au fabuleux travail de Pierrot, qui est rapidement parti en 2019, puis de Didier et Dave, encore lui. L'équipe FO a su marcher dans les empreintes de pas que nous aurons laissées ces brillants prédécesseurs, mais ne nous réjouissons pas trop vite et je vous invite, mes camarades, à communiquer à vos homologues, qui vont négocier les prochains PAP, d'y prévoir et d'ajouter un article bien spécifique et ô combien important et stratégique ; un article prévoyant la restitution des résultats aux DREETS locales pour les CSE au périmètre plus large. Oui, il va falloir s'habituer à ce nouvel acronyme, DREETS, qui supplée la DIRECCTE depuis septembre dernier.

Notre Trésorier général nous a également expliqué ce matin les répercussions financières que peuvent générer les résultats au sein de nos entreprises et leurs conséquences néfastes sur la représentativité, car vous l'avez compris, mes camarades, ces bons résultats, dans nos boîtes, les territoires locaux n'en ont pas cueilli le fruit, pas le moindre bénéfice lors de la prochaine désignation des conseillers prud'homaux. Seul le ressort où est implanté le siège social référent tirera les marrons du feu. Et sur un tel dossier, la Confédération doit peser de

tout son poids afin qu'un réel rééquilibrage s'impose de manière évidente.

Enfin, puisqu'aujourd'hui, le fil rouge dans cette ville de même couleur est de partager de belles citations issues du monde ouvrier, pour mon propre compte, je suis heureux de lire Léon JOUHAUX, qui, le 13 avril 1948, lors de la constitution de la CGT FO, a déclaré : "*La vie est un grand livre ouvert dans lequel on doit tirer les enseignements.*"

Vive le syndicat du commerce de la Loire, vive la Fédération des Employés et Cadres FO, vive le syndicat libre et indépendant et vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière ! (Applaudissements.)

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Yann POYET a la parole et se prépare Nicolas BLANC.



Yann POYET.- Bonjour chers amis, chers camarades, vous avez le salut fraternel du SNEPAT FO, le syndicat national de l'éducation permanente, de l'animation, de l'hébergement, du sport et du tourisme Force Ouvrière. Vous avez également le salut fraternel des camarades de la Section Fédérale des Services.

Le SNEPAT, c'est un syndicat national qui est un peu atypique dans le monde de notre Organisation, puisqu'il a

cette capacité de couvrir dix champs professionnels, dix conventions collectives. A mon arrivée, en 1983, il n'y en avait que deux : celle des foyers de jeunes travailleurs et celle du tourisme social et familial. Cela ne vous dit pas grand-chose parce qu'aujourd'hui, vous ne partez plus en vacances dans ces villages de famille -en tout cas très peu- puisque, vu le nombre de plans sociaux que nous avons pu subir dans ces secteurs, c'est quelque chose qui n'intéresse ni nos camarades, ni le public normal. Je pense qu'à terme, c'est un secteur qui devrait disparaître, puisqu'aujourd'hui, il ne représente plus que 935 structures employeurs pour couvrir à peu près 16 000 salariés, dont une grande partie sont des saisonniers. Je ne vous dis pas ce que la crise Covid est venue faire comme ravages dans ce secteur-là.

Les dix branches professionnelles couvrent 235 000 salariés pour 46 850 entreprises. Si vous faites un rapide calcul, vous voyez que ce ne sont pas des multinationales. En moyenne, ce sont cinq salariés par entreprise. Pour vous donner une lisibilité, sur ces dix branches professionnelles, il y en a moins 100 qui sont de plus de 50.

Vous parliez de la syndicalisation. C'est difficile dans les entreprises de plus de 50. C'est difficile dans les entreprises qui, localement, ont des dizaines, des centaines de salariés, voire des milliers. Chez nous la syndicalisation, c'est un travail de force et comme le soulignait Sébastien dans son propos liminaire en début d'après-midi, s'il n'y a pas une cohérence, une cohésion entre les unions départementales, les syndicats départementaux, les fédérations, il n'y a aucune chance pour nous de pouvoir demain continuer à exister ; non pas en tant que syndicat national, mais en tant que Force Ouvrière dans les champs professionnels. Sans négociation collective dans les branches professionnelles, nous disparaîtrons totalement. La représentativité, de 2008 à aujourd'hui, nous a totalement lessivés.

Aujourd'hui, à la dernière mesure de représentativité -et Sébastien y faisait allusion-, nous avons perdu deux branches professionnelles. A l'avant-dernière, nous en avons perdu une. Cela ne paraît rien comme cela, puisque ce sont des petites branches, mais globalement, c'est notre identité qui s'évapore. On n'est plus autour de la table.

Si l'on veut parler franc pour l'avenir, les fusions d'entreprises de petite branche -ce n'est pas un vilain mot- c'est une nécessité vitale si nous voulons que FO reste autour de la table. Je le dis sciemment, puisqu'actuellement, on est plusieurs fédérations concernées. Si l'on ne se regroupe pas, on disparaîtra. Nous, mais également notre Fédération Force Ouvrière parce qu'à terme, s'ils ont une petite représentativité dans la branche qui va être fusionnée, ils n'en auront plus du tout sur la totalité et cela, au grand plaisir de la CGT et de la CFDT, qui vont se retrouver face à face dans ces branches, comme ils l'avaient prévu en 2008.

Je vous invite donc à être collectivement conscients de cela et à faire le nécessaire pour que la syndicalisation soit quelque chose que nous partageons, pour que nous allions au-delà. J'ai entendu dire qu'effectivement, il fallait mettre à disposition des outils, etc. Moi, je suis un fan de tout ce qui est dématérialisation. D'ailleurs, notre syndicat national a développé la première carte totalement dématérialisée. Je vous la montrerai, si c'est possible. Vous avez exactement, en dématérialisé, sans papier, la carte telle que vous la connaissez, avec les 12 timbres qui se collent automatiquement en fonction de ce que vous payez.

Le problème, c'est qu'aujourd'hui, elle n'est pas reconnue vraiment par la Confédération. Les unions départementales ne savent même pas que cela existe et ne veulent pas entendre parler. Pour autant, il faudra bien que l'on se pose la vraie question : comment faisons-nous pour nous mettre au goût du jour sans renier nos valeurs, sans renier notre ADN ? Il faut que nous puissions être attractifs en direction de jeunes qui sont toujours sur leur mobile.

Quand je regarde la salle, on est plutôt dans la deuxième tranche de vie que dans la première. Or, ce qui est important pour que nous vivions, c'est que la première tranche de vie vienne nous rejoindre, parce qu'ils sont l'avenir, pas nous. Je pars à la retraite, c'est fini, j'ai fait mon temps. J'ai peut-être eu des moments intenses, de gloire ou non -on n'en saura rien-, mais en tout état de cause, si l'on n'a pas de jeunes pour nous remplacer, ce n'est pas la peine de poursuivre. Il n'y aura plus personne pour porter le flambeau, quel que soit l'ADN que nous avons.

Juste une dernière chose : la formation professionnelle, on n'en a pas entendu parler. Pour autant, le *hold-up* qu'a organisé le gouvernement sur la dernière réforme, c'est un scandale. Aujourd'hui, on laisse les entreprises seules et les salariés sans aucun moyen pour pouvoir développer la formation professionnelle en interne. Tout a été capté pour former les chômeurs, ce qui est très bien au demeurant, mais ce n'est pas l'objectif de la formation professionnelle telle que nous l'avions voulue en 1971, telle que l'ont voulue les camarades qui ont, tout au long des réformes précédentes avant la dernière, œuvré pour que nous puissions être les acteurs de notre propre évolution.

Je pense qu'il nous faut nous interroger sur le maintien dans les conseils d'administration d'OPCO, puisqu'aujourd'hui, on

est simplement les acteurs qui approuvent les décisions du gouvernement via France Compétences.

Merci mes camarades. (*Applaudissements.*)

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- La parole est à Nicolas BLANC et se prépare Christophe LE COMTE.



Nicolas BLANC.- Mes camarades, bonjour. Je vous apporte le salut fraternel des organismes sociaux du département du Rhône, mais plus largement, de toute la région Rhône-Alpes. Je ne vais pas revenir -ou très brièvement- sur ce qui a pu être dit, notamment par un camarade de la CAF du Morbihan, sur les dangers que rencontre encore et toujours et de manière beaucoup plus importante notre institution de la

Sécurité sociale. Nous avons énormément d'idées reçues sur la Sécurité sociale, tous et toutes autant que nous sommes. On ne peut pas compter sur les médias, on ne peut pas compter sur nos politiques, donc autant compter sur soi-même pour essayer de dénoncer et de comprendre exactement ce qu'est la Sécurité sociale. Je ne vais pas ici vous présenter un tableau très large, mais quelques idées reçues quand même, comme par exemple : à la Sécurité sociale, vous êtes des fonctionnaires. Non, mes camarades, à la Sécurité sociale, il n'y a pas de fonctionnaires. (*Applaudissements.*)

C'est quand même important de le souligner. La Sécurité sociale, non, ce n'est pas que la carte Vitale, non, ce n'est pas que l'assurance maladie, ce sont les caisses d'allocations familiales, les CARSAT et les URSSAF, qui est la branche qui recouvre, avec sa caisse nationale, l'ACOSS.

La Sécurité sociale ne pourra pas être défendue, je vous le dis, mes camarades, seulement par les agents qui la composent, à savoir encore 140 000 et quelques agents, tout cela en baisse d'année en année, à travers des mesures décidées à travers le gouvernement, grâce au plan Juppé mis en place en 1996.

Il y a aussi quelque chose d'important, à savoir notamment, sur sa branche, qui est la branche assurance maladie, que sans cette branche, la crise sanitaire que nous avons vécue et que nous continuons à vivre n'aurait jamais été payée de la même façon. Aujourd'hui, je reprendrai une allocution qui date de la fin du premier semestre dernier de notre cher ministre de la Santé et des Solidarités, M. VERAN, qui, au tout début de son allocution, disait : *"Il faut se faire tester. Allez-vous faire tester. Faites-vous tester. Il faut se faire vacciner. Faites-vous vacciner. Le chômage partiel, allez-y, on en profite à fond."*

Et puis, très rapidement derrière, on va vous dire que la Sécurité sociale est en déficit de manière très importante, trop importante, sans précédent, qu'il faut faire quelque chose et que ce n'est pas du tout normal. Sauf que l'assurance maladie a payé quasiment l'intégralité de la crise sanitaire. Les tests PCR, antigéniques, ce que vous voulez, le chômage partiel, la vaccination, qui a payé ? C'est l'assurance maladie, c'est la Sécurité sociale. Ce sont nos cotisations qui ont payé aujourd'hui l'intégralité, à quelques millions près, de cette crise sanitaire.

Donc, aujourd'hui, par une continuité depuis des dizaines d'années de mensonges, de non-dits, d'idées reçues, on va

faire avaler à toute une population qu'il faut revoir l'intégralité de notre modèle social, l'intégralité de notre Sécurité sociale. Aujourd'hui, on ne va pas compter sur les médias, on ne va pas leur demander de faire leur boulot, parce qu'ils ne l'ont pas fait avant, donc je ne vois pas pourquoi ils le feraient maintenant. On ne va pas demander non plus à nos politiques de le faire, donc je pense que c'est à nous, aujourd'hui, de prendre nos responsabilités véritablement et de bien comprendre, de bien expliquer partout, dans nos cercles familiaux, amicaux, syndicaux, professionnels, dans la rue, sur les marchés, ce que c'est que la Sécurité sociale, ce que cela aurait été aujourd'hui si la Sécurité sociale n'était pas là.

Nous avons besoin de toutes et de tous et notamment de toutes nos structures syndicales, à commencer par la Confédération, par notre Fédération des Employés et Cadres, par notre Section Fédérale des Organismes Sociaux et de toutes nos unions départementales, de tous nos syndicats de base. Ce sont aujourd'hui, je pense, nos missions les plus importantes de bien faire comprendre ce qu'est la Sécurité sociale, de l'expliquer partout. Sans cela, elle disparaîtra et, potentiellement, nous avec.

Je vous remercie mes camarades. Vive la Confédération Générale du Travail FO, vive la Fédération des Employés et Cadres FO, vive le syndicalisme libre et indépendant ! (*Applaudissements.*)

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- La parole est à Christophe LE COMTE. Se prépare Pascal LEZAT.



Christophe LE COMTE.- Chers camarades, je vous apporte le salut fraternel des militants FO du commerce de l'Essonne, syndicat créé en 1997 sous l'impulsion de la Fédération. Le syndicat de la Région Parisienne, qui comptait plusieurs départements, était tenu par des renégats qui ont essayé de liquider Force Ouvrière. On s'en est débarrassés, ils sont passés à l'UNSA.

En Région Parisienne, nous avons pu départementaliser et c'est tant mieux, puisque c'est de la proximité. Difficile à faire tenir, puisque la loi sur la représentativité est apparue après les aléas. La perte de représentativité et le peu de moyens qu'il y a dans le commerce ont fait que ce syndicat a eu beaucoup de mal à renaître, mais il est toujours là.

En mars 2023, on aura fait le tour de la planète sociale des millions de fois. Cela fera 40 ans du tournant de la rigueur. 40 ans de résistance pour limiter la casse. Sécurité sociale en 1995, CPE en 2006, retraites en 1995 et plusieurs fois dans les années 2003, 2010, 2019, 2020 et tout autre combat contre les lois dérogatoires, loi AUROUX, loi AUBRY, loi FILLON et les dernières, loi MACRON - EL KHOMRI. Cela fait quand même beaucoup de résistance.

Remise en cause du temps de travail par le temps de travail effectif. C'est tout de même important. On nous l'a bien mise, quand même. Et aussi, le droit du repos dominical. Ce n'est pas parce que je suis au commerce que j'en parle, puisque d'autres secteurs de la Fédération sont concernés, même la Sécu. J'ai été appelé par trois personnes pour cas contact, même le dimanche. Trois personnes pour une personne, cela

fait beaucoup, quand même, mais c'est une remise en cause de la convention collective.

Le repos dominical, c'était aussi une remise en cause d'accords qui avaient des décennies dans les entreprises. C'était aussi des décrets particuliers obtenus par notre camarade Oreste CAPOCCI. Il les avait négociés avec le préfet de Paris à l'époque. Donc c'est encore nous qui avons construit certains éléments que l'on nous a retirés. Merci les lois AUBRY.

Résister : pour limiter la casse, on l'a fait. Le bilan est là. Revendiquer : nous allons nous enrichir grâce à notre résolution qui sortira, je l'espère forcément, encore meilleure que la précédente. Les revendications y seront.

Reconquérir : il est temps de mettre en œuvre l'intégralité de notre triptyque arrêté au Congrès Confédéral de Lille. A coups de dialogue social, ils ont tué la politique contractuelle. A coups de représentativité, ils ont tué notre possibilité de désigner -quand on veut et qui on veut- un délégué syndical.

En renvoyant les négociations en entreprise pour la CFDT, ils tuent la négociation de branche. Et demain, c'est l'individualisation, c'est-à-dire le contrat de louage. Il n'y a pas de droit individuel, mais des droits collectifs dont on bénéficie individuellement.

On ne peut pas dire qu'ils furent esclaves

De là à dire qu'ils ont vécu

Lorsqu'on part aussi vaincu

C'est dur de sortir de l'enclave

Et pourtant l'espoir fleurissait

Dans les rêves qui montaient aux yeux

Des quelques ceux qui refusaient

De ramper jusqu'à la vieillesse

Oui notre bon Maître, oui notre Monsieur,

Pourquoi ont-ils tué Jaurès ?

Jacques Brel.

On sait qui a tué Jaurès, de gouvernements en gouvernements. C'est pour cela que l'heure de la reconquête a sonné. Nous n'avons pas à rester silencieux pendant les périodes électorales qui sont rejetées par la grande majorité des travailleurs.

Continuons à construire notre Organisation indépendante pour porter au plus haut nos revendications. C'est bien sur la base de revendications claires et partagées que nos camarades non représentatifs de la SNCF, de la RATP ont été rejoints par des syndicats autonomes. C'était pendant la période des manifestations sur les retraites. Les discussions sont engagées et ils gagneront sans doute la représentativité grâce aux revendications.

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Mon camarade, peux-tu conclure ?

Christophe LE COMTE.- Avec toi ? Devant tout le monde ? C'est osé !

Mes camarades, nous voterons le rapport d'activité et de trésorerie de notre Fédération et l'on peut en être fier. En effet, ce qu'a dit Jocelyne tout à l'heure, j'en suis témoin pour partie, puisque je suis au CCN, puisque j'ai un mandat de secrétaire général de l'UD de l'Essonne. En effet, notre camarade Sébastien ne fait pas semblant et défend nos orientations. Quant à la CE confédérale, j'ai mes oreilles puisqu'on a trois camarades qui y sont et c'est confirmé, il tient la route.

C'est sans problème que je voterai ce rapport d'activité.

Mes camarades, vive la FEC FO, vive la CGT de la Charte d'Amiens, c'est-à-dire la CGT Force Ouvrière !

Vive la solidarité ! (*Applaudissements.*)

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- La parole est à Pascal LEZAT. Se prépare Anthony KERDREUX.



Pascal LEZAT.- Mes camarades, je vous apporte le salut fraternel des organismes sociaux de Haute-Garonne. On est voisins d'Albi. Nous voterons bien sûr les rapports du secrétaire général et du Trésorier général.

Mes camarades, le projet de réforme systémique des retraites porté par le gouvernement a été stoppé par l'arrivée de la crise sanitaire liée au Covid-19 en mars 2020. Mais sur la période, tel un serpent de mer, le sujet

des retraites est maintes fois revenu sur la table au travers des déclarations des membres du gouvernement.

Ainsi, dans le journal *Le Monde* du 21 octobre 2021, il y a quelques jours, on peut lire que la réforme des retraites est devenue incontournable pour la Cour des Comptes. Toutes ces interventions ont un seul but : celui de remettre en cause le système actuel des retraites par répartition, assis sur les cotisations sociales. Les prétextes d'un financement insuffisant et d'un déficit qui se creuse sont souvent avancés. Pourtant, le Conseil d'orientation des retraites a déclaré qu'il n'y avait pas péril en la demeure et qu'en législation inchangée, la part de financement des retraites en pourcentage du PIB allait baisser.

Cet été, notre cher Président a déclaré vouloir supprimer en préalable les 15 régimes spéciaux : fonctionnaires, SNCF, RATP, EDF -et j'en passe- pour les nouveaux entrants et repousser l'âge de départ en retraite à 64 ans. A six mois des élections Présidentielles, beaucoup se demandent si le gouvernement va relancer le projet de réforme des retraites rapidement, ce qui serait périlleux politiquement, ou s'il ne va pas jouer la montre dans un souci purement électoraliste, mais sa volonté de fusionner les 42 régimes des retraites obligatoires en un seul régime reste intacte.

Malgré ses attermoissements, le gouvernement avance et, insidieusement, place ses pions. En effet, plusieurs faisceaux concordants nous font craindre que tout soit mis en place pour anticiper la future réforme des retraites avec un régime unique qui verrait la fusion des 42 régimes obligatoires : régime général, fonction publique, régimes spéciaux et complémentaires.

Les URSSAF, en charge du recouvrement des cotisations du régime général, vont, au 1^{er} janvier 2023, recouvrir les cotisations du régime complémentaire AGIRC-ARRCO, qui est le principal régime des retraites complémentaires. Dans les CARSAT, les organismes où sont liquidées les retraites du régime général, le RGCU (répertoire de gestion des carrières uniques) est en cours de déploiement. L'outil qui lui est lié présente de nombreux dysfonctionnements et n'est pas aux attendus, c'est-à-dire que l'on est en train de développer, dans les CARSAT, un outil qui ne fonctionne pas.

Pourtant, la Caisse nationale de l'assurance vieillesse impose son déploiement alors que le contexte législatif ne le justifie pas. Pourquoi tant de précipitation ? Le RGCU a pour but de regrouper les informations de 35 régimes de retraite de base

et complémentaires. Cet outil est le cheval de Troie de la réforme des retraites, car une fois que les données liées à la carrière des assurés, au régime principal et au régime complémentaire auront été unifiées, il n'y aura plus de difficulté à appliquer le projet de réforme à régime unique voulu par MACRON et sa cour.

Dans la lettre de mission du 1^{er} avril 2021 adressée à l'IGAS et à l'IGF, les ministres VERAN, DUSSOPT, PIETRASZEWSKI envisagent la fusion du régime agricole avec le régime général dans le cadre de la future convention d'objectifs de gestion qui va être négociée entre les caisses nationales et le gouvernement. Ce courrier confirme la volonté manifeste de faire disparaître les régimes de retraite un à un. En 2020, il y a eu l'intégration du régime des travailleurs indépendants au régime général. Maintenant, se profile celui de la Mutualité sociale agricole. Tous ces éléments traduisent que la réforme des retraites est en cours. Ce que MACRON a sorti par la grande porte revient par la lucarne.

Mes camarades, je souhaiterais également vous parler des politiques désastreuses d'accueil du public dans nos organismes. Nora en a parlé ce matin. En effet, pour soutenir la production, qui est en difficulté par manque de ressources, ou parce que les outils ne fonctionnent pas correctement, les directions décident de remettre en cause les accueils physiques.

Ainsi, à la CAF et à la CPAM de Toulouse, il n'y a plus d'accueil spontané. Tout est sur rendez-vous. A la suite de la pagaille engendrée par la réforme sur l'allocation logement, les allocataires se déplacent sur site pour rencontrer un conseiller, pour savoir pourquoi leur dossier est bloqué et leurs allocations non payées. Ils sont refoulés par des vigiles. Drôle de conception du service public que de refuser de recevoir les assurés.

En CARSAT, c'est la même chose. La Caisse nationale d'assurance vieillesse a beau vouloir nous rassurer sur sa politique d'accueil du public en affirmant que celui-ci n'est pas remis en cause, le constat est que les plages de rendez-vous sont loin d'être pleines. Certains points d'accueil retraite sont peu remplis car les consignes sont données aux téléconseillers d'orienter les assurés vers un site Internet de l'assurance vieillesse au détriment des accueils physiques. Pourtant, le passage à la retraite, c'est une fois dans sa vie et c'est une étape stressante pour beaucoup de monde. Les assurés ont toute légitimité de demander à être reçus pour déposer un dossier ou pour avoir des informations fiables.

Les politiques d'accueil des caisses nationales sont intégralement vers les maisons France Services où sont regroupés certains services publics : impôts, Sécurité sociale, retraite complémentaire. Mais quel est le niveau d'information ? Quelle est la qualité du service quand les assurés sont reçus par un agent, un jeune, souvent en service civique, qui les aide à se connecter sur les sites dédiés des organismes pour accomplir leurs démarches administratives ? Cette digitalisation des contacts assurée avec les caisses de Sécurité sociale ne correspond pas aux besoins et aux souhaits de nos publics.

Les assurés doivent pouvoir choisir par quel canal ils souhaitent rentrer en contact avec nos organismes. L'accueil et le conseil des assurés est une de nos missions de service public et nous devons exiger leur maintien.

Vive la CGT FO, vive la Fédération des Employés et Cadres !
Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Anthony KERDREUX a la parole et se prépare Mireille HERRIBERRY.



Anthony Kerdreux.- Camarades, bonjour à tous. Je vous apporte le salut fraternel du syndicat des OSDD du 49 et des sections syndicales du groupe VYV3 Pays de la Loire. Le groupe VYV est le premier groupe mutualiste en France. Il est issu de l'union de plusieurs acteurs de l'économie sociale et solidaire, telles que les mutuelles Harmonie, Quorum, MGEN, MNT et les activités de Service de Soins et d'Accompagnement Mutualiste.

Le groupe VYV3 Pays de la Loire a été créé en juillet 2019. Il est le premier employeur du secteur non lucratif dans notre région et il compte plus de 340 établissements. Les élections ont eu lieu en novembre 2019. Le syndicat Force Ouvrière était présent exclusivement en Mutualité Française Anjou Mayenne. L'entité Anjou Mayenne représentait un quart des salariés du groupe VYV3 Pays de la Loire, qui regroupe aujourd'hui plus de 4 500 salariés.

Mes camarades, nous avons fait, durant l'année 2019, énormément de travail pour nous faire connaître dans les autres départements par les salariés de VYV3 ; travail de tractage et organisation de réunions syndicales. Ce travail de développement a été fait grâce et avec les unions départementales de la région ainsi qu'avec l'aide de la Fédération par l'intermédiaire de Nadine. Je les en remercie.

La direction de VYV3 Pays de la Loire n'espérait qu'une chose : que nous n'atteignons pas les 10 % de représentativité aux élections professionnelles. Pour cela, elle n'a pas hésité à mettre la pression sur les candidats FO ou sympathisants.

Mes camarades, je peux vous le dire aujourd'hui, le groupe VYV3 ne souhaitait surtout pas avoir un syndicat revendicatif comme le nôtre en son sein et a tout fait pour que l'on disparaisse. Mes camarades, aux élections de novembre 2019, ils ont eu raison, nous n'avons en effet pas atteint les 10 %. Nous avons fait 20,36 %, mes camarades, avec une participation de 70 % des salariés. *(Applaudissements.)*

Oui, mes camarades. Ce résultat, nous l'avons obtenu car nous sommes un syndical revendicatif et nous estimons qu'il faut être auprès des salariés, porter leurs revendications comme nous l'avons fait cet été contre le pass sanitaire. Oui, mes camarades, la majorité de nos activités sont soumises à l'obligation vaccinale aussi bien dans les EHPAD, les SSIAD, que dans le handicap, les centres optiques, dentaires et audio.

Depuis 18 mois maintenant, le gouvernement et le patronat utilisent la crise sanitaire pour accélérer la remise en cause des conquises sociales, du droit du travail et des libertés individuelles et collectives. Camarades, les salariés ont été injustement suspendus sans salaire, sans même pouvoir appliquer les règles élémentaires de dépenses ; inadmissible pour notre syndicat. *(Applaudissements.)*

Alors qu'il manque plus de 300 postes dans la région, dans le pôle personnes âgées, la direction suspend des salariés.

Mes camarades, la direction allant jusqu'à dire en réunion : "Nous irons traquer les arrêts de complaisance", avant même les déclarations du Ministre VERAN. La mutualité et le groupe VYV murmuraient-ils à l'oreille du gouvernement ? Notre syndicat revendique l'abrogation de la loi de la gestion sanitaire. Nous demandons la réintégration de tous les salariés suspendus sans aucune sanction. *(Applaudissements.)*

L'économie sociale et solidaire et ses valeurs, mes camarades. Et oui, le groupe VYV se dit entrepreneur du mieux vivre ; eh bien, pour le groupe VYV, le fait de licencier en pleine pandémie, 21 salariés de la pharmacie mutualiste de Cholet, car pas assez rentable à leurs yeux, doit être une forme d'entrepreneuriat du bien-être, certainement ; la direction allant jusqu'à utiliser un adhésif avec la mention "à détruire" pour indiquer le sens de circulation que les salariés voyaient à longueur de journée. Nous avons dû faire intervenir le niveau national pour qu'il soit retiré. Economie sociale et solidaire, mes camarades, je vous dis !

Nous avons porté les revendications sur le maintien de l'activité des salariés qui étaient en première ligne lors de la pandémie. Pour remerciements, les salariés se sont vus signifier une fin de non-recevoir par la direction. Nous avons mené la grève totale dans la structure. Cette grève a permis que les salariés obtiennent de bien meilleures conditions de départ et ce, malgré une opposition ferme des syndicats complices de la direction qui, elle, voulait les licencier au rabais. La grève ne s'opposant pas au développement, nous avons syndiqué 18 salariés sur 21. *(Applaudissements.)*

Et pourquoi se sont-ils syndiqués ? Car ils se sont bien rendu compte que nous étions le seul syndicat à nous opposer à cette décision injuste de la direction, que nous étions le seul syndicat à revendiquer le maintien de l'activité et que nous étions les seuls à rester à leurs côtés. L'action syndicale ne s'oppose en rien au développement et encore moins aux élections. Elle est même, à notre avis, le plus bel outil de propagande. *(Applaudissements.)*

Autre révélateur parmi tant d'autres des belles valeurs de l'économie sociale et solidaire de notre groupe fut la fermeture pure et simple de la pouponnière d'Angers : suppression de 14 places d'accueil d'enfants entre zéro et trois ans et de 17 emplois de la protection de l'enfance, la direction de VYV3 considérant que l'activité n'était pas assez rentable. Je voudrais rappeler ici que le groupe VYV est un groupe non lucratif. C'est important de se le rappeler, mes camarades.

Nous avons, bien entendu, fait pression pour le maintien de l'activité avec et à la demande des salariés. Nous avons été, comme souvent, fer de lance de la contestation, forçant les autres syndicats du pôle à nous accompagner dans la lutte pour le maintien de tous les emplois, la direction proposant une rupture conventionnelle collective inacceptable pour les salariés de notre syndicat. Par la grève et la mobilisation, nous avons obtenu que tous les salariés soient replacés. Une belle victoire pour l'ensemble des salariés qui ont dû faire face à énormément de pression et, là encore, nous avons syndiqué.

Mes camarades, je vais conclure. Il me reste deux minutes. Camarade Sébastien, nous avons répondu à l'appel de la Fédération et de la Confédération pour la journée de mobilisation interpro du 5 octobre. Nous avons organisé des assemblées générales, sept exactement, pour mobiliser le plus largement possible. Nous avons organisé ces assemblées gé-

nérales en intersyndicale avec la CGT. Des motions ont été réalisées et votées. Nous étions 240 salariés du groupe VYV dans les cortèges au niveau régional, 160 à Angers, jamais une telle mobilisation n'avait eu lieu dans le groupe VYV3 PDL depuis sa création le 1^{er} juillet 2019.

Nous avons décidé d'aller au siège, après la mobilisation, pour faire connaître nos revendications à la direction. Ces revendications sont essentiellement : augmentation des salaires, obtention des 183 € pour tous les exclus du Ségur à compter du 1^{er} juin 2021, application de la prime grand âge à compter du 1^{er} octobre 2021, embauche immédiate, sur tous les postes vacants, des personnes qualifiées, réintégration de tous les salariés suspendus sans perte de salaire.

Le constat est le même dans tout le groupe VYV3 : la direction rogne nos acquis et nous étions tous réunis derrière le mot d'ordre "VYV3, touche pas à nos droits." Ce groupe, qui porte des valeurs d'humanisme, n'a pas daigné recevoir ses salariés, renvoyant à la négociation annuelle les revendications des salariés avec un grand mépris.

Ces salariés, en assemblée générale sur le parvis du siège, ont décidé à l'unanimité la grève le 11 octobre, se sont constitués en comité de défense des revendications et ont exigé d'être reçus par la direction régionale. Nous avons décidé, pour appuyer cette revendication, d'alerter le groupe VYV national et son DG afin de faciliter une rencontre. Le groupe VYV3 a bien voulu recevoir une délégation de 12 personnes. Nous étions 17 à monter et il n'a pas fallu les pousser, mes camarades, c'est dire la détermination qu'ont aujourd'hui les salariés, la direction l'a bien vue.

Nous ne lâcherons, pas mes camarades. J'ai lu dans l'édito de notre secrétaire confédéral qu'il fallait développer le syndicalisme libre et indépendant. Nous sommes d'accord avec lui et, pour nous, il n'y a pas de dilemme entre revendiquer et développer. C'est un même mouvement.

Vive le syndicalisme libre et indépendant, vive notre Fédération des Employés et Cadres, vive notre Confédération Force Ouvrière !

Merci, mes camarades. *(Applaudissements.)*

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Mes camarades, je vous demande de respecter le temps de parole de cinq minutes. Il reste dix interventions. Mireille HERRIBERRY a la parole et que se prépare Laurent WEBER.



Mireille HERRIBERRY.- Mes chers camarades, les banques vont bien au cas où vous en douteriez. Les résultats financiers des banques françaises dans le monde aujourd'hui sont supérieurs à ceux du monde d'avant et nous n'avons pas de doute : le monde de demain sera tout aussi radieux pour les actionnaires. Je ne vais pas vous faire une liste à la Prévert de milliards, mais au second trimestre, les banques ont dégagé des bénéfices records qui

dépassent largement les résultats d'avant la crise. Que dire des cours de bourse ou de la politique des banques en direction des actionnaires ? BNP a d'ailleurs déjà annoncé qu'elle ferait un geste pour ses actionnaires, sous forme de dividendes, bien évidemment.

Les banques vont bien, mais les salariés des banques, eux, vont beaucoup moins bien. Le manque de perspectives, la

dégradation des conditions de travail, le peu de reconnaissance du travail accompli sont le lot quotidien des salariés des banques. Rappelons-le : les agences bancaires n'ont, pour la plupart, jamais fermé pendant la crise Covid et les salariés sont restés en première ligne sans pour autant avoir été reconnus en première ligne.

Quant au télétravail, même s'il a pu concerner près de 70 % des salariés du secteur, il n'a que très peu concerné les salariés des agences bancaires.

La fusion engagée par Société Générale et Crédit du Nord, la cession de HSBC France au profit d'un fonds de pension américain, la fin annoncée de MONTEPASCHI France, mais aussi les diverses restructurations chez LCL, BNP ou CIC, ne vont pas arranger les choses, loin de là. C'est souvent dans la presse que les salariés et les représentants sont informés de ces projets d'envergure. Il s'agirait de décrédibiliser les organisations syndicales et les représentants du personnel que l'on ne s'y prendrait pas différemment.

Si nous pouvons nous targuer de porter haut et fort les intérêts des salariés et les revendications de notre Organisation, nous ne pouvons le faire qu'en étant présents autour de la table des négociations, dans les entreprises et dans les branches. Même si nous dénonçons les lois sur la représentativité REB-SAMEN, MACRON, EL KHOMRI et autres ordonnances qui sont autant de reculs et de régressions du droit du travail, elles s'imposent à nous. Nous n'avons plus le temps de tergiverser. Les syndicats, les délégations, les fédérations œuvrent pour le développement de nos implantations et le développement de notre audience aux élections professionnelles, seul moyen de rester ou de revenir à la table des négociations.

Nous avons accusé, pour la banque, une baisse d'adhésion de 25 % depuis 2015 et ce n'est pas dû uniquement à la baisse des effectifs ou aux départs en retraite, mais parfois aussi, à un certain manque de rigueur, il faut le dire et parfois aussi, un manque de motivation et de maturité syndicale. Comme on dit dans le sud-ouest : ça manque parfois un peu de niaque.

Il faut revenir aux fondamentaux, en synergie avec nos structures, UD, Fédération, délégation, syndicat et surtout, se faire confiance. C'est par l'adhésion syndicale que nous pourrions augmenter notre audience. C'est aussi comme cela que l'on concrétise le travail du terrain.

Notre Section Fédérale s'inscrit dans une démarche de développement de la syndicalisation par la formation, entre autres, et accompagne toutes les initiatives qui sont prises en coopération avec les syndicats, les UD et les délégations syndicales.

Camarades, inversons la tendance et reprenons la place qui doit être la nôtre.

Je ne pourrai pas terminer mon intervention sans vous confirmer -la question m'a été posée, puisque régulièrement, je suis intervenue dans les instances sur la nécessité de féminiser nos instances syndicales- que les instances de la Section Fédérale du Crédit, seront, si elles sont validées en CNP, bien évidemment, équilibrées entre hommes et femmes. J'espère que cela pourra servir d'exemple et qu'un jour, cette tribune sera aussi durablement équilibrée, parce que c'est possible. (Applaudissements.)

Vive la Section Fédérale du Crédit, vive la FEC FO ! (Applaudissements.)

Frédéric NICOLAS (Président de séance). - Laurent WEBER a la parole et se prépare Thierry NOLEVAL.



Laurent WEBER. - Camarades, je vous apporte le salut fraternel de la Section Fédérale des Organismes Sociaux. Mon syndicat votera le rapport d'activité.

Compte tenu de l'heure et du temps imparti, j'ai remodifié complètement mon intervention, puisque les différentes interventions des camarades qui m'ont précédé des organismes sociaux démontrent que l'attaque contre la Sécurité sociale est en cours. C'est

maintenant, pas dans une perspective lointaine.

Les interventions d'autres camarades, d'autres sections fédérales, démontrent qu'effectivement, c'est un plan d'ensemble, puisque Claire, des OSDD, a bien expliqué la partie des conséquences sur la prise en compte par les URSSAF des cotisations AGIRC-ARRCO et Dominique a bien expliqué la lettre de mission qui, normalement, est destinée à préparer la prochaine COG des organismes sociaux, toutes branches confondues. Cette lettre, normalement, c'est pour la Sécu, mais dedans, on parle de la MSA et Dominique, qui est des Organismes Agricoles, a démontré par son intervention que l'on était face à un plan d'ensemble.

Le problème, c'est que pour aller jusqu'au bout, il leur faut casser la convention collective du personnel de la Sécurité sociale, parce que cette convention collective, qui est en fait le produit du combat mené en 1945, il faut effectivement la casser. Et pour arriver à leur fin, compte tenu de la place de Force Ouvrière dans la Sécurité sociale, de la représentativité des uns et des autres, on a, je dirai, une arme qui sort de la représentativité mais qui, dans la Sécurité sociale, se retourne contre eux. Dans la Sécu, il y a trois organisations représentatives : FO, CGT et CFDT.

FO et CGT, ce sont 70 % des voix, à un pourcent de différence entre FO et la CGT. CGT est à 35 %, FO est à 34 %. Les dernières mesures confirment la place que nous occupons dans la Sécurité sociale. C'est vrai que c'est une arme parce que, pour démolir la convention, il faut passer par-dessus Force Ouvrière. Comme nous avons utilisé à deux reprises ce droit d'opposition contre deux attaques -je ne peux pas développer- contre notre convention collective, ils mesurent bien qu'en rapprochant les conventions collectives, ce qu'expliquait Dominique, cela va modifier mécaniquement le poids de FO dans le régime général et ainsi leur faciliter la tâche pour démanteler notre convention collective.

Ils veulent faire cela, sauf que, tant qu'il y aura des employés et cadres dans les organismes de Sécu, tant qu'il y aura notre Organisation syndicale implantée dans les organismes sociaux, ils ne sont pas encore arrivés et nous avons là un point d'appui important pour exister.

Mes camarades, on doit prendre la mesure de ce qui est en train de se mettre en place dans le plus grand silence, partout.

Oui, la Sécurité sociale, conquête majeure de la classe ouvrière arrachée en 1945, est aujourd'hui menacée de disparition. Or, la plupart des assurés et des allocataires ne sont pas au courant du danger qui les guette. Il nous revient à nous, militants FO, d'expliquer et de rappeler sans relâche

d'où vient la Sécu. Elle a été conquise par le puissant rapport de force imposé par la classe ouvrière à la sortie de la guerre, qui a contraint le patronat à augmenter de manière très importante la masse salariale pour mettre en place le salaire différé.

Il faut rappeler que la Sécu, c'est la concrétisation du combat syndical mené depuis la naissance du mouvement ouvrier, pour protéger les travailleurs lorsque les aléas de la vie ne leur permettent plus de vendre leur force de travail. Oui, il nous revient à nous militants de tirer le signal d'alarme afin d'alerter nos syndiqués et les salariés en leur communiquant tous les éléments afin de construire le rapport de force qui, seul, permettra de faire reculer les fossoyeurs de notre Sécurité sociale.

Vive la FEC FO, vive la CGT Force Ouvrière ! (*Applaudissements.*)

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- La parole est à Thierry NOLEVAL. Se prépare Nicolas DI GREGORIO.



Thierry NOLEVAL.- Bonjour à tous et à toutes. Je vous apporte le salut fraternel du syndicat national de la presse, de l'édition et de la publicité Force Ouvrière. Je vous informe que nous voterons pour le rapport d'activité et pour le rapport de trésorerie.

Je vais aborder un problème d'actualité permanent de nos édiles politiques : les retraites. L'avenir de la retraite de base, comme de la complémentaire, est bien sombre. Le démantèlement des fonctions commence avec le transfert des recouvrements des cotisations qui sont faites par l'Acoss, mais sans que l'on connaisse le coût. On a d'ailleurs reçu des représentants de l'Acoss dernièrement, en ce qui concerne les OPCO. Je leur ai personnellement posé la question. Ils ont été incapables de répondre. Ils m'ont dit : "On verra après."

C'est cela, le gouvernement et ses projets. Si la crise du Covid a été un répit pour la réforme des retraites, le gouvernement n'a pas renoncé à sa réforme. Quand on voit les milliards qui ont été trouvés pour sauver l'économie, rappelez-vous le "quel qu'en soit le prix" ou "quoi qu'il en coûte", selon les mots du Président de la République, on ne peut que s'étonner que l'on n'ait pas eu la même résolution pour équilibrer nos retraites. Pourquoi vouloir nous faire travailler plus longtemps alors que des millions de jeunes sont au chômage ? Il est préférable de payer des retraités que de payer des chômeurs, mais c'est un choix de société, mes camarades. Malheureusement, la plupart des candidats ayant des chances de l'emporter à la prochaine élection Présidentielle ont tous un projet de réforme des retraites dans leur bagage.

La crise du Covid a été un formidable accélérateur pour le télétravail dans les entreprises et le sujet est à l'ordre du jour dans les négociations de branche, mais aussi dans les entreprises. Ce qui ressort de ces négociations, c'est que les salariés doivent fournir le gîte et le couvert, sans aucune compensation en termes d'indemnité pour la mise à disposition d'une surface de travail, l'électricité, le chauffage, l'eau, la connexion Internet et j'en passe. Au mieux, on obtient les 2,50 € par jour fixés comme plafond acceptable par les URSSAF. En revanche, les entreprises font déjà des économies

en surface pour leurs bureaux. Ils sont déjà en train de libérer des étages et d'organiser notre futur travail pour plus tard.

Excusez-moi, j'ai fait des coupes dans mon intervention donc il faut que je m'y retrouve.

Sur ce sujet de négociation, je trouve que le sujet de la communication syndicale est totalement absent des accords de télétravail et je dirai que même certains de nos négociateurs ne pensent même pas à le revendiquer.

Mes chers camarades, le syndicalisme d'hier n'est plus celui d'aujourd'hui. Il faut se réinventer dans l'approche que l'on a, notamment avec les jeunes. Il est évident que, quand les gens sont en télétravail, il est difficile d'aller chez eux pour leur proposer la carte.

L'année 2021 était le troisième cycle de mesure de la représentativité et les résultats de notre Section Fédérale ont été globalement satisfaisants, puisque nous sommes représentatifs sur l'ensemble de nos secteurs d'activité. Nous avons retrouvé notre représentativité dans le secteur des agences de presse en prenant la deuxième place devant la CFDT et nous avons gardé notre première place dans le portage de presse.

Nous avons, d'autre part, fait rectifier des chiffres en presse nationale, où l'on était censé perdre notre représentativité. Il est vrai que, pour s'implanter dans l'entreprise, cela devient très difficile.

Ceci étant dit, nous sommes implantés aux *Echos*, le journal économique cher à monsieur Bernard ARNAULT. On a eu une liste intersyndicale puisque l'on était les arrivants. On est devenu la première organisation syndicale aux *Echos*. Comme quoi, on y arrive. (*Applaudissements.*)

Après les différentes attaques contre les syndicats, le nouveau projet du gouvernement est de permettre aux candidats sans étiquette de se présenter au premier tour des élections professionnelles. Je pense que nous devons nous opposer de toutes nos forces à ce projet, car, s'il réussit, cela fragilisera encore plus les syndicats. Leur but est bien de nous sortir des entreprises.

Une épreuve nous attend par ailleurs quand on va atteindre les trois mandats consécutifs et que nos représentants ne pourront plus se présenter aux élections. Ils vont être à la merci des directions d'entreprises, qui feront tout pour virer les plus virulents d'entre nous.

Je tiens à souligner que, pour les députés, les sénateurs, les maires, une loi leur interdit le cumul entre certains mandats, mais pas le nombre de mandats consécutifs. Pour nous, il n'y a plus de cumul, puisqu'ils ont supprimé les délégués du personnel et les suppléants au CSE ne participent même plus aux réunions -c'est la règle générale, on arrive parfois à les faire participer, mais ce n'est pas la règle.

Le pluralisme de la presse, quant à lui, est de plus en plus attaqué et menacé par la situation économique que nous subissons ces dernières années. Nous avons la chance, si l'on peut dire, d'avoir des milliardaires qui investissent dans la presse et tout le monde sait que ce ne sont pas des philanthropes.

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Il va falloir conclure.

Thierry NOLEVAL.- Je vais essayer de conclure. J'ai mesuré et, normalement, je ne dépassais pas les cinq minutes, mais j'ai peut-être parlé trop lentement.

Je vais vous citer les plus connus : Bernard ARNAULT, François PINAULT, Xavier NIEL, Free, Vincent BOLLORE, Patrick DRAHI,

SFR et j'en passe et des meilleurs. Vous l'avez certainement compris : la presse est libre et indépendante dans notre pays !

Je vais passer, car je suis trop long, mais la distribution de la presse, la crise du Covid, a fait un mort - si je puis dire : la société Prestalis, qui était mon employeur pendant de nombreuses années, a déposé le bilan. 600 millions de fonds propres négatifs qui ont été payés par nous, les contribuables, puisque c'était une coopérative. Les éditeurs ont profité de tout cela. La bonne nouvelle, c'est que le concurrent MLP est devenu le premier distributeur de presse en France et que Force Ouvrière, aux dernières élections, a obtenu la majorité absolue avec plus de 50 % des voix et a viré la CFDT, qui était là depuis des décennies. Ça, c'est bien ! (*Applaudissements.*)

Dans la plupart de nos branches professionnelles, les relations sociales se focalisaient sur les négociations annuelles de salaire.

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Il est temps de conclure.

Thierry NOLEVAL.- Oui, je sais bien, je vais essayer de conclure. Je passe là-dessus et je vais garder deux points qui me tiennent à cœur.

La distribution directe, c'est-à-dire les pubs que vous avez dans vos boîtes aux lettres : la loi climat et résilience prévoit de passer à un "oui à la pub". Je peux vous dire que cela va être une catastrophe. Ce seront des milliers d'emplois qui vont être supprimés si vous ne collez pas un "oui pub" sur votre boîte aux lettres. Même si vous ne les regardez pas, dites-vous que cela fait de l'activité. Ce sont des gens qui travaillent à temps partiel, qui gagnent 500 euros par mois et qui vont perdre ces 500 euros s'ils ne distribuent plus.

Comme nous l'avons vu, ils veulent nous tuer, mais nous ne nous laisserons pas faire. Nous continuerons à résister et combattre toutes leurs "saloperies". La situation aujourd'hui est explosive avec l'augmentation de l'énergie et de tous les produits nécessaires pour vivre dignement.

Les salariés doivent pouvoir compter sur leur organisation syndicale et plus particulièrement sur Force Ouvrière.

Vive la Fédération des Employés et Cadres FO, vive la Confédération et vive nous tous ! (*Applaudissements.*)

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Nicolas DI GREGORIO a la parole et se prépare Marc DURAND.



Nicolas DI GREGORIO.- Chers camarades, vous avez le salut fraternel du syndicat de l'assurance et de l'assistance des Hauts-de-Seine.

Nous avons été de toutes les mobilisations, notamment contre la réforme des retraites et plus récemment en soutien des personnels de santé contre toutes les lois liberticides : sécurité globale, fichage des militants, etc. Les militants de notre syndicat ont répondu présents le 5 octobre à la mobilisation inter-

professionnelle et cette mobilisation a été un succès. Je pose la question : maintenant, que faisons-nous ?

Nous ne sommes pas sur la question de la gestion de la crise sanitaire, nous ne sommes pas médecins ni spécialistes et n'avons pas d'avis à donner sur la vaccination.

En revanche, en tant qu'organisation syndicale, nous avons un avis sur le pass sanitaire, mesure qui restreint les libertés et qui sert aussi à sanctionner des salariés du public comme du privé, comme cela a été dit précédemment. C'est inacceptable et il faut être aux côtés de tous les salariés, qu'ils soient vaccinés ou non. (*Applaudissements.*)

Un autre sujet très important qui concerne plusieurs sections fédérales : la situation sanitaire que nous connaissons depuis 2020 a mis au centre le télétravail. Nous tenons à attirer l'attention du Congrès sur les dangers que représente cette forme de travail. En effet, les employeurs sont sortis du bois et montrent leur intérêt sans aucun complexe. Plébiscité par les salariés, il est instrumentalisé par les employeurs. Ceux-ci manient le bâton et la carotte au travers des négociations ou renégociations d'accords de télétravail : effet d'aubaine, intensification de la charge de travail et allongement des journées de travail, mise en place du flex office, renversement de la responsabilité de l'employeur sur les risques psychosociaux, fixation d'objectifs particuliers et individuels, sanctions déguisées par le retrait du télétravail par le responsable hiérarchique si le salarié ne répond pas au cahier des charges fixé par l'employeur seul.

Cela a également comme conséquence l'explosion du collectif social, la désorganisation des organisations syndicales, le contournement des grèves et des arrêts maladie. J'en passe et des meilleures, la liste n'est pas exhaustive.

Je ne vais pas être long et je conclurai sur ce point : il nous faudra veiller à porter nos revendications sur ce sujet dans l'objectif de protéger les salariés et de défendre leurs droits et leurs intérêts.

Vive la Confédération Force Ouvrière, vive la Fédération des Employés et Cadres, vive le syndicalisme libre et indépendant ! Soyons rebelles ! (*Applaudissements.*)

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- La parole est à Marc DURAND et se prépare Natalia JOURDIN.



Marc DURAND.- Je vous apporte le bonsoir fraternel des militants des banques et sociétés financières du Nord. Petit aparté, on n'en a pas parlé ou très peu aujourd'hui, je voudrais que l'on dise un grand merci à tous nos militants retraités qui nous donnent des coups de main dans les syndicats de base. Je les remercie. (*Applaudissements.*)

Ils ne comptent pas leur temps.

Petite incartade, je ne vais pas parler des activités dans le Nord, mais plutôt de la Société Générale, la société qui régale. Qui régale qui ? Les actionnaires. Mireille l'a dit, avec un bénéfice de 1,44 milliard d'euros, Société Générale réalise son meilleur trimestre en cinq ans. Et qu'est-ce qui va arriver ? La fusion Société Générale et Crédit du Nord. Pour nous, c'est une saignée que nous allons vivre. On annonce 3 700 suppressions de postes, 650 agences qui vont fermer pour seulement 450 millions d'économies et 1,4 milliard de bénéfices. Faites-le calcul.

On dit 3 700 suppressions de postes, mais on a pris nos calculettes : en tout, ce sont 6 000 postes qui vont être supprimés. Alors, pour maintenir une image socialement responsable -RSE, on en parle un peu partout, cela fait bien pour la vitrine-, il n'y aura pas de départs contraints. C'est

archi-faux, vous le savez comme nous. Les salariés concernés seront contraints de subir une mobilité géographique ou de quitter l'entreprise sans compter qu'à côté, il y a toujours des réorganisations permanentes depuis des années et c'est toujours en cours.

Sur les conditions de travail, je sais qu'il y a nos copains des magasins et autres, mais on peut être aussi les fameux cols blancs, tout peut se passer dans la tête et l'on peut aller aussi très mal. On a des conditions de travail qui sont de plus en plus catastrophiques, un taux de stress élevé. Les taux d'absentéisme sont en nette augmentation, sans compter les démissions qui explosent. Et aujourd'hui, les salariés viennent me voir, moi, délégué syndical, pour me demander : comment est-ce que je peux faire pour partir avec le gros chèque ? Là, on va perdre l'essence même de ce qu'est le syndicat. Moi, je suis là pour maintenir l'emploi et pas pour aider à partir avec un gros chèque.

Là aussi, on a des questions à se poser. C'est ce que fait la CGT. C'est comme cela qu'ils ont cartonné aux élections, parce qu'ils aident à partir avec le gros chèque.

Juste un tout petit rappel : FO Société Générale n'est plus représentatif depuis quelques années. J'aime autant vous dire qu'on galère. La galère est quotidienne, on est plus de 40 000 salariés en France et plus de 133 000 à l'étranger. Pour les 40 000 salariés, on n'est qu'une petite douzaine de délégués syndicaux, avec 18 heures, à avoir géré les élections. J'aime autant vous dire qu'avec 84 CSE, on n'est qu'à 4 %. On a quelques villages gaulois à Toulouse, Lyon et dans le Nord. L'enjeu de taille de demain, c'est qu'avec cette fusion, les 84 CSE vont devenir 11 CSE. Vous imaginez le truc ?

Ici, on est tous collègues, employés et cadres. J'aimerais que vous aidiez les petits villages gaulois existants, mais que l'on devienne aussi une grande ville. Vous connaissez tous quelqu'un qui travaille au Crédit du Nord, à la Banque Courtois, la Société Marseillaise de Crédit. Parlez de nous. Dites que l'on existe, que FO existe. On va se battre. On a déjà des mains qui se tendent avec Sandrine, de Paris, parce qu'il faut que l'on aille à La Défense. Il y a un gros boulot. J'aimerais que les UD nous aident également, les unions locales. Pour nous, ce sont les élections de la dernière chance, je vous le dis très franchement.

On est épuisés. Ce n'est pas pour moi une chronique de mort annoncée, mais plutôt : tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir. Les Gaulois n'ont pas dit leur dernier mot et l'on résistera. On a la niaque, ma chère Mireille. *(Applaudissements.)*

Frédéric NICOLAS (Président de séance). - Natalia JOURDIN a la parole et se prépare Frédéric LE GRIEL.



Natalia JOURDIN. - Chers camarades, c'est une gageure d'intervenir à 19 h, à l'heure de l'apéro, mais je suis sûre que vous allez être super attentifs, puisque vous êtes prêts à partir aller le déguster. Je vous apporte le salut fraternel des camarades du syndicat des Organismes Sociaux Divers et Divers du Loiret.

Je souhaite vous parler de réforme, celle de la formation professionnelle continue. Rassurez-vous, seul un petit morceau sera abordé. Je ne veux surtout pas vous donner mal

à la tête avant l'apéritif. La réforme de la formation professionnelle, intervenue depuis notre dernier Congrès au travers de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel -je vous laisse apprécier ce terme-, a transformé non seulement le paysage de la formation professionnelle, mais a modifié en profondeur les droits des salariés, ou plutôt leurs possibilités de se former.

Cette réforme a été faite pour simplifier un système dit complexe, illisible et d'autres termes de ce type-là. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. C'est bien connu.

Avant, il y avait des OPCA. Maintenant, il y a des OPCO. Ce n'est pas un simple changement de voyelle. Non, c'est une modification structurelle, substantielle de la nature même de ces organismes. Les premiers géraient les fonds que leur versaient directement les entreprises. Cela permettait une mise en commun des fonds, une mutualisation afin d'ouvrir la possibilité aux salariés de se former en bénéficiant d'une prise en charge des coûts de leur formation -même importants- ainsi que des frais de transport, d'hébergement ou de restauration. Par exemple, ceci était possible pour le CPF.

Avant, les entreprises versaient donc leur contribution aux OPCA, simplement, qui géraient les fonds de manière paritaire. Aujourd'hui, les entreprises versent les fonds à l'URSSAF, qui verse à France Compétences, qui décide combien verser aux OPCO, entre autres, pour qu'ils exercent leur mission. C'est simple ! Au passage, une partie de l'enveloppe qui, avant, était destinée à former les salariés, est partie dans les poches de l'Etat pour être utilisée à destination des publics dont il a la responsabilité. Petit tour de passe-passe qui a permis à l'Etat de mettre la main sur une partie de l'argent qui servait à la formation des salariés. C'est malin.

Prenons l'exemple du CPF. Vous connaissez tous, vous en avez tous un. Avant, nous avions un CPF en heures, dont l'utilisation était gérée par les OPCA. Comme dit tout à l'heure, grâce à la mise en commun des contributions des entreprises, nous pouvions bénéficier d'une prise en charge souvent intégrale de la formation, même si son coût était élevé. Les OPCA finançaient, pour certains, jusqu'à 50 € de l'heure de formation. Une formation d'une durée de 400 heures, qui coûtait 10 000 euros, pouvait être prise intégralement en charge par l'OPCA et, en plus, il y avait la possibilité de prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration. En plus, nous étions accompagnés par les conseillers des OPCA pour la mise en œuvre de notre projet formation.

Aujourd'hui, nous avons un CPF en monnaie sonnante et trébuchante, que vous pouvez utiliser en trois clics sur une application. C'est super.

Ce que l'on ne vous a pas dit, c'est qu'à la fin, une fois que vous avez fini votre choix dans l'application et si vous n'avez pas assez de sous sur votre CPF, on vous dit de payer avec votre carte bancaire. Alignez la monnaie ! Donc, nos CPF en heures ont été convertis en euros : une heure égale 15 euros. Désormais, nous pouvons donc compter sur notre solde disponible et uniquement notre solde disponible pour aller nous former. Notre formation de tout à l'heure, qui coûte toujours 10 000 euros, avec un CPF plafonné à 5 000 euros, je vous laisse calculer ce qui restera à payer avec votre carte bancaire à la fin des trois clics sur l'application.

Sans compter, bien sûr, les frais d'hébergement, de transport et de restauration qui restent à votre charge. Si vous faites votre formation à Paris et que vous habitez Toulouse, je vous laisse là encore calculer les frais que cela va engendrer. Alors oui, nous sommes libres de choisir notre avenir professionnel et nous sommes libres de payer la formation, ou pas, pour y accéder.

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Peux-tu conclure, ma camarade ?

Natalia JOURDIN.- Oui. Donc, on résume : un système solidaire ouvrant la possibilité aux salariés de se former, même sans disposer de moyens financiers conséquents. A ce système, jugé complexe par l'Etat, s'est vu substituer un système individualiste où seuls ceux qui ont les moyens financiers nécessaires pourront se former, mais c'est sans doute cela, le prix de la liberté.

N'en doutons pas, cette réforme avait pour seul objectif d'opérer un *hold-up* sur l'argent de la formation professionnelle des salariés. Aujourd'hui, le seul moyen de reconquérir des droits, des capacités à se former, c'est la négociation collective. C'est négocier des contributions conventionnelles, entre autres, pour permettre aux salariés d'aller se former.

Je souhaite remercier publiquement la Fédération pour son soutien dans le procès en discrimination syndicale qui m'a opposée à mon employeur. Cette procédure, entamée en 2016 devant le Conseil des Prud'hommes, s'est terminée ce printemps par un arrêt de la Cour d'appel d'Orléans condamnant Pôle emploi pour discrimination syndicale. Cette dernière est non seulement caractérisée en ce qui me concerne, mais elle est caractérisée envers notre organisation syndicale, laissant apparaître d'importants écarts selon l'appartenance syndicale.

Je vous remercie, mes camarades.

Vive la FEC FO, vive la Confédération Force Ouvrière ! (*Applaudissements.*)

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- La parole est à Frédéric LE GRIEL et se prépare Dominique DORGUEIL.



Frédéric LE GRIEL.- Mes camarades, pour commencer, je vais demander à un camarade de se lever. Ce camarade, j'ai mené avec lui une lutte qui a été très médiatisée, une lutte contre le racisme. Pascal, lève-toi, parce que tu mérites qu'on t'applaudisse. (*Applaudissements.*)

Ils ne passeront pas ! Quand un cadre de direction ose dire à un camarade FO "sale nègre", ils ne passeront pas !

Ce sont nos valeurs, ce sont les valeurs de Force Ouvrière ! (*Applaudissements.*)

100 % de grévistes à Groupama Antilles Guyane, nous pouvons en être fiers. Aujourd'hui, cette personne ne fait plus partie de Groupama. Nous avons gagné ! (*Applaudissements.*)

Je n'avais pas prévu de commencer comme cela, mais je vais aussi couper largement dans les deux pages que j'ai écrites. J'avais plein de trucs à vous dire. Je vous disais que j'étais content parce qu'il y avait des Gaulois et des Gauloises réfractaires dans la salle.

J'aime beaucoup l'histoire et bien qu'ici on prépare le futur, je ne pouvais pas monter à la tribune sans parler des 150

ans de la Commune et de l'épopée des hommes et des femmes qui, avec beaucoup de rêves et de générosité, ont tenté de changer et d'aller vers un monde meilleur. Cette épopée pour le progrès, pour la justice sociale, pour le bien commun, je crois qu'aujourd'hui, c'est aussi la nôtre. Il faut que nous portions, que nous nous inspirions des Lumières de la Commune, qui brillent encore en nous, notamment au travers des actions quotidiennes que nous menons, sans relâche, au service des salariés, retraités et privés d'emploi de notre pays.

Les hommes et femmes de la Commune, au travers de leurs combats, ont préparé le changement ; un changement qui guidera plus tard le mouvement ouvrier, entraînera de grandes luttes sociales, amènera au Front Populaire et aux progrès sociaux. Mes camarades, je le crois, je l'ai dit, mais plus que jamais, nous devons nous inspirer des hommes et des femmes de la Commune pour faire face aux enjeux immenses auxquels le monde du travail est confronté, dans un environnement et dans un monde en mutation accélérée.

En 2017, je montais à la tribune pour évoquer ce monde qui change sous l'action conjuguée de la mondialisation, du changement climatique, du déploiement des nouvelles technologies, du capitalisme financier et de plateformes. J'évoquais alors le déploiement des fonctions ubérisées, où les travailleurs s'autoexploitent, le déploiement des robots qui remplacent les ouvriers, le déploiement de l'intelligence artificielle qui remplace les employés et le travail qui se raréfie. Je n'imaginai pas alors, il est vrai, que nous allions être confrontés à un événement historique hors norme, une pandémie mondiale qui allait bouleverser le monde, notre pays et dont les conséquences économiques et sociales, je le crois, ne sont pas encore totalement mesurables.

Et pourtant, dans cette période de confinement et de restriction des libertés, jamais, non, jamais nos combats et nos revendications n'auront été mis de côté, bien que masqués. Jamais les militants de notre Fédération n'auront été bâillonnés et ils auront continué inlassablement à œuvrer au sein de leur collectif de travail.

Et les combats, cela a été dit toute la journée, ils n'ont pas manqué. Je ne vais pas les résumer tous, mais il y en a eu un certain nombre qui a été évoqué. Alors oui, depuis plus de 18 mois, la crise sanitaire aura tout de même eu un mérite : démontrer ce qu'au niveau de FO, nous défendons depuis longtemps, l'utilité de nos services publics et le caractère incomparable de notre système de protection sociale.

Et pourtant, pour le gouvernement, il n'y a pas de souci, il continue la casse : fermetures de lits, destruction du système de santé. Il garde son cap, son cap 2022, détroussant nos services publics et supprimant des postes de fonctionnaires, alors que, je le rappelle, on manque de professeurs, d'inspecteurs du travail, de soignants, d'une multitude d'agents au service des citoyens et des citoyennes qui permettent le lien social et de cimenter notre République, en travaillant à l'émancipation de tous.

Le service public, c'est un bien commun. Le service public, FO le dit depuis longtemps, c'est la République et une République que nous voulons sociale, que nous devons préserver et, en partie, il faut le dire ici, reconquérir.

Pendant ce temps-là, CASTEX sort la poudre de perlimpinpin.

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Peux-tu conclure, mon camarade ?

Frédéric LE GRIEL. - J'ai l'habitude de conclure, rapidement parfois ! (*Rires et applaudissements.*)

Son chèque de 100 € a été évoqué, on ne va pas revenir dessus. Nous n'y croyons pas, nous n'y croyons plus. Nous n'y avons jamais cru.

Ce que je voulais dire simplement : de l'argent, il y en a. On a évoqué les Pandora Papers et l'évaporation fiscale : des milliards et des milliards qui partent dans des paradis fiscaux. Après, on fait des chèques et avec nos impôts que nous payons largement, notamment au travers de la TVA. Bref... De l'argent, il y en a. Oui, il y en a pour financer nos hôpitaux, nos écoles, nos services publics, notre Sécurité sociale, nos salaires, nos retraites et nos départs à la retraite à un âge digne.

Oui, de l'argent, il y en a pour financer notre modèle social. Mes camarades, Louise MICHEL avait raison : notre plus grande erreur fut de ne pas avoir planté le pieu au cœur du vampire, la finance. Le pieu, c'est notre mobilisation, c'est notre espoir pour un monde meilleur pour nous et les générations suivantes.

Mes camarades, les Communistes avaient raison, nous sommes le vent et le fracas contre les ignobles et leur infâme politique. N'ayons qu'un cri : luttons, luttons, luttons et lançons ici, à Albi, la croisade pour la reconquête de la République sociale ! (*Applaudissements.*)

Vive la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière, vive la CGT Force Ouvrière, vive la République sociale ! (*Applaudissements.*)

Frédéric NICOLAS (Président de séance). - La parole est à Dominique DORGUEIL et que se prépare Jacques MOSSE-BIAGGINI.



Dominique DORGUEIL. - Bonjour, mes camarades. Je vous présente les salutations fraternelles de la Section Fédérale Casinos et Clubs de Jeux. Nous voterons le rapport d'activité ainsi que le rapport de trésorerie. Permettez-moi, à l'occasion de ce Congrès tant attendu, de dresser un rapide bilan. Les quatre années qui se sont écoulées ont été riches de travaux. Malgré cette période de quasiment 24 mois fort compliquée, notre Section a conforté

et renforcé sa position de première organisation syndicale de ce secteur : n°1 au sein des groupes Barrière, Partouche et Tranchant. N°2 dans le groupe Joa et, enfin, première organisation dans les clubs de jeux parisiens. (*Applaudissements.*)

Ce satisfecit étant posé, je vais évoquer maintenant les "pratiques", avec beaucoup de guillemets, de certains opérateurs que je viens de citer.

Le groupe Barrière, à tout seigneur, tout honneur : ce groupe procède actuellement à des licenciements massifs alors même qu'il capte avidement les aides de l'Etat. Le profit est connu, de toute façon. A l'instant même où je vous parle, trois salariés protégés sont sous le coup de licenciement et c'est FO qui a obtenu le rejet de l'autorisation de leur licenciement. (*Applaudissements.*)

Le Casino d'Enghien, premier établissement de jeux français, est le premier touché par une politique sociale inacceptable. Nos équipes locales ont obtenu le refus de l'homologation du PSE et grâce à l'appui de notre Fédération, également

obtenu la condamnation sur les retenues opérées sur le 13^{ème} mois. Ce même groupe, dont le positionnement historique lui assure une renommée et une visibilité sans équivalent, illustre aujourd'hui bien tristement l'expression "accident industriel". Constant dans la médiocrité, Barrière, encore, fait systématiquement appel des décisions de justice.

J'évoquais donc deux années terribles d'un point de vue sanitaire comme d'un point de vue social. Ces temps troublés ont mis en évidence, s'il était encore nécessaire, le manque criant d'attractivité de nos métiers.

Victimes d'une double peine liée au défaut de reconnaissance et au défaut de visibilité, les salariés des casinos et des clubs subissent tout à la fois le travail de nuit et l'indisponibilité des jours fériés, qui sont des facteurs de pénibilité identifiés.

A ces contraintes s'ajoute aujourd'hui la polyvalence prônée par les employeurs, qui serait l'alpha et l'oméga de l'employabilité. Sur ce point, une nouvelle fois, nos acquis et notre convention collective sont attaqués. Cette fois cependant, l'impact de ces attaques est démultiplié par les mesures d'exception mises en place par ce gouvernement. Ce même gouvernement a outrageusement répondu aux attentes des employeurs en retouchant les points les plus protecteurs de notre réglementation. A ce stade, ce n'est plus du *lobbying*, c'est de la complaisance.

Pour en revenir aux contraintes vécues par les camarades de ces secteurs, sachez, pour la petite histoire, qu'il est nécessaire de justifier d'un casier judiciaire vierge pour obtenir l'autorisation administrative de travailler. A l'heure où certains membres de conseils d'administration ex-politiques de premier plan siègent avec un bracelet électronique à la cheville, cette situation ne manque pas de saveur. (*Applaudissements.*)

Là encore, on est prié d'être enthousiastes et d'accepter ce deux poids - deux mesures institutionnalisés.

Pénibilité donc, également contraintes, mais aussi salaires. Eh oui, mes camarades, l'image du croupier grassement payé et privilégié a vécu. Je peux vous l'affirmer. Primes MACRON, intéressement défiscalisé. Où sont nos cotisations ? Même en les qualifiant de charges, comme aiment à le rappeler nos employeurs, le compte n'y est pas. La vérité, c'est que notre profession est victime d'une hémorragie de salariés et notamment les plus jeunes, que l'on ne leurre plus si facilement qu'auparavant. Notre métier si spécifique n'a plus pour utilité que de fournir des jobs étudiants, mes camarades. Nos *minima* conventionnels sont inférieurs de 320 € à ceux de la moyenne des autres blanches. Je vous laisse tirer vos conclusions. Pour nous, le constat est clair : c'est la cause de cet exode. "*Les chiffres sont têtus*", comme le disait LENINE.

Je conclurai mon intervention en citant un certain Georges WOLINSKI. C'est la ville de Jaurès, mais on va citer WOLINSKI : "*En France, il y a deux sortes de gens : ceux qui cachent leur feuille de paye et ceux qui ont honte de la montrer.*" Merci de votre attention, mes camarades. Vive la Fédération des Employés et Cadres, vive la CGT Force Ouvrière ! (*Applaudissements.*)

Frédéric NICOLAS (Président de séance). - La parole est à Jacques MOSSE-BIAGGINI. Que se prépare le dernier intervenant : Loïc BARBOUX.



Jacques MOSSE-BIAGGINI. - Mes chers camarades, je vais essayer d'être concret et peut-être optimiste. C'est toujours un plaisir pour moi de participer à nos Congrès, moment privilégié d'échanges, de fraternité, de râleries parfois et de bonne humeur toujours.

Je vous transmets les chaleureuses et fraternelles salutations du syndicat du commerce de Seine-et-Marne. Oui, malgré mon accent, je travaille en

Seine-et-Marne.

Nous voterons bien entendu le rapport moral et d'activité ainsi que le rapport financier. Que d'événements depuis 2017 ! Il y en a tellement eu que, dans un premier jet, ce discours tenait quatre pages. Je l'ai raccourci parce que, sinon, je vous aurais endormi et l'apéro ne va pas tarder.

Notre syndicat s'est fortement mobilisé en 2019 et début 2020 contre les lois antisociales et en premier lieu, la réforme des retraites. Tout s'est malheureusement complètement arrêté à cause de la pandémie. La lutte a repris avec la mobilisation du 5 octobre, où nous avons, une fois de plus, répondu présents.

Le gouvernement veut nous faire croire que ses réformes sont inéluctables. Nous savons que c'est totalement faux. Nous ne voulons pas travailler encore plus au détriment de notre santé, alors que dans nos métiers, des salariés sont foutus à 45 ans. Je pense à mes collègues magasiniers qui déchargent seuls des 38 tonnes. C'est une histoire vraie. Nous ne voulons pas de leur monstrueuse réforme de l'assurance chômage, dont le seul but est d'économiser des milliards d'euros sur le dos des travailleurs précaires considérés comme des parasites.

Nous exigeons l'interdiction des PSE, des RCC, des accords de performance collective -là, je vous sors la résolution de mon syndicat. Nous revendiquons la semaine de 32 heures sur quatre jours, sans perte de salaire et avec obligation d'embauche. Nous revendiquons une augmentation générale permettant à tous les travailleurs d'atteindre au moins 1 500 euros nets mensuels. Voilà des moyens efficaces pour remplir les caisses. Nous condamnons le travail de nuit, en soirée et le dimanche et la dégradation incessante des conditions de travail. Nous revendiquons le maintien de l'emploi et des salaires dans les magasins condamnés à respecter le repos dominical. Nous refusons -j'insiste là-dessus- de fréquenter les enseignes qui ouvrent le dimanche, mais aussi celles, souvent les mêmes, qui détruisent les emplois par le biais de l'automatisation et de la robotisation.

En résumé, nous revendiquons de sortir du modèle néolibéral pour lequel seules comptent la rentabilité financière et la productivité au détriment de l'emploi et des conditions de travail, avec une main d'œuvre corvéable à merci voguant de petits boulots en petits boulots, le rêve des patrons. Nous, notre rêve, c'est une grève interprofessionnelle unie qui nous permettra de balayer ces projets nauséabonds.

Un rêve ? Si nous ne rêvions pas, nous ne serions pas ici à Force Ouvrière. Nous non plus, nous ne lâcherons rien.

Et pourtant, notre tâche n'est pas facile. Etre militant à Force Ouvrière est presque toujours synonyme de discrimination, parfois de harcèlement. Leroy Merlin, cela a été déjà dit,

Conforama et bien d'autres sont, à ce titre, des modèles antisociaux.

Nous sommes sans cesse attaqués par des entreprises qui contestent des mandats syndicaux et notamment ceux de RSS. Bien défendus par nos conseils et soutenus par toutes nos instances départementales et fédérales, nous avons à notre actif plusieurs victoires qui pourront faire jurisprudence et je tiens à les citer. Il est possible maintenant de fournir des listes de candidats avant même que le PAP soit négocié. Il est possible de mandater, en tant que RSS, un camarade qui n'est qu'élu suppléant à son CSE du fait qu'il peut bénéficier de la mutualisation des heures de délégation d'un élu titulaire. Malgré ces attaques incessantes, j'ai la fierté de vous dire que notre syndicat continue à progresser.

Comme à l'occasion de chaque Congrès, je vous présente quelques chiffres : 82 adhérents en 2009 -c'était à la Rochelle-, 125 en 2013 -c'était à Perpignan-, 160 en 2017 -c'était à Lille-, 200 à ce jour, malgré la crise Covid. *(Applaudissements.)*

Merci mes camarades, merci beaucoup.

Pour nous, salariés du commerce non alimentaire, cette crise s'est traduite par une catastrophe sociale : fermeture durant plusieurs mois des établissements jugés non essentiels, chômage partiel, jamais ou quasiment jamais abondé par les entreprises, si bien que de très nombreux travailleurs ont dû vivre ou survivre avec 70 % de leur salaire.

Télétravail cinq jours sur cinq pour la plupart des cadres, dont votre serviteur, sans aucun accord qui aurait servi de garde-fou. Pour les autres, travail en présentiel sous la menace du Covid, période de reprise synonyme d'enfer pour nous : clients survoltés, stocks pas là, personnel réduit, règles sanitaires impossibles à observer.

Le patronat se serait-il montré plus généreux pour compenser tout cela ? Dispenser au moins une petite partie des milliards engrangés grâce aux fameux prêts garantis par l'Etat et aux économies réalisées avec le chômage partiel, sans oublier les économies de masse salariale consécutives à des milliers de licenciements ?

Que nenni ! Les NAO ont été pires que d'habitude. Peu d'augmentations, quasiment pas de prime Covid. En revanche, record mondial 2021 des dividendes redistribués aux entreprises du CAC 40. Concernant les résultats 2020, les actionnaires se sont gavés, les salariés, eux, se sont serrés la ceinture.

Je mets maintenant ma casquette de délégué syndical central de Conforama. Nous nous sommes battus comme des chiffonniers contre un PSE qui a décimé 1 900 salariés et qui est toujours en cours. Par le rapport de force, nous avons obtenu des conditions de départ qui ont permis à nos collègues de partir la tête haute.

Je tiens à exprimer ici ma fierté d'être militant à Force Ouvrière. Dans ces combats, c'est une véritable armée qui s'est mise en place -je ne dis pas en marche, je me suis fait engueuler une fois. Grâce à une équipe FO formée, soudée, totalement engagée, les salariés ont répondu massivement à nos appels à la grève.

Nous avons été soutenus à tous les niveaux de Force Ouvrière. Nos UD, particulièrement la mienne, l'UD de Seine-et-Marne, notre Section Fédérale du Commerce, notre FEC, notre Confédération -puisque le camarade VEYRIER lui-même est venu à plusieurs reprises nous prêter main forte-, de même

que nos camarades de la FEC, Sébastien, Gérald, David, Audrey et bien d'autres. Je suis fier d'être militant à FO pour une autre raison : tout ce que nous faisons, toutes nos décisions résultent de la volonté de nos militants et du respect de nos résolutions.

Je peux vous garantir que nous sommes les seuls à travailler dans un vrai fonctionnement démocratique. Les autres, leurs décisions viennent d'en haut, sans concertation avec leurs adhérents ou représentants et ne peuvent pas être contestées.

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Mon camarade, peux-tu conclure ?

Jacques MOSSE-BIAGGINI.- Je vais essayer de conclure vite, mais c'est vrai que j'ai attendu longtemps, alors voilà ! (*Applaudissements.*)

Je vais parler plus vite. C'est la première cause de la défection de militants d'autres OS écœurées par ce comportement dictatorial. Des sections entières de la CFDT et de la CGT sont venues à nous. La conséquence, c'est que Force Ouvrière, avec une section de près de 300 adhérents pour 198 mandats au total et malgré l'acharnement de la direction et la création de CSE régionaux pour diviser par huit le nombre des élus, est devenue la deuxième organisation syndicale chez Conforama. (*Applaudissements.*)

Merci, ce n'est pas volé. La représentativité est passée de 23 à 33 % et sera, je l'espère de tout cœur, la première lors des prochaines élections en 2023. Ce serait pour moi le plus beau des cadeaux de départ en retraite, parce que dans deux ans et demi, c'est mon tour.

J'avais préparé un topo sur le *lean management*, mais je vais me faire engueuler, donc je ne le fais pas. Dommage, c'était intéressant.

Toute dernière chose, je tiens à remercier tous les salariés de la FEC, ceux que nous sollicitons si souvent et qui sont toujours là pour nous aider. (*Applaudissements.*)

Merci à tous et à toutes pour leur dévouement. Sans Sabine, je n'aurais pas mangé hier soir et, particulièrement, je pense à Véronique et à Jeanne, à qui je sais pouvoir envoyer un communiqué de presse qui sera publié le jour même grâce à elles. Je vous demande de les applaudir. (*Applaudissements.*) En conclusion, vive la République, vive Force Ouvrière et vive la FEC !

Merci mes camarades. (*Applaudissements.*)

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Loïc BARBOUX a la parole. Le dernier intervenant.



Loïc BARBOUX.- Désolé de vous imposer ça pour finir, mais il fallait bien en passer par là. Tout d'abord, je vous apporte le salut fraternel des syndicats OSDD du 41 et du 28, même s'ils ne sont pas présents. On vous rassure, on votera bien entendu, avec plaisir, le rapport moral et le rapport financier. D'ailleurs, un petit mot à Serge : merci de rendre aussi clairs les chiffres qui nous permettent de comprendre à quoi

correspond notre indépendance syndicale. Je trouve que, bien souvent, les travaux des Trésoriers ne sont pas assez soulignés dans les syndicats et à la tribune des Congrès.

Mon propos porte avant tout sur : regarde les hommes tomber. Loi de 2008, loi REBSAMEN, loi EL KHOMRI, ordon-

nances MACRON. On a bien compris, tout le monde l'a vu, on s'attaque de plein fouet à l'activité syndicale.

On citera effectivement tous les camarades qui ont eu des crises cardiaques suite à des entretiens assez renforcés, qui ont été licenciés. Je pense à notre camarade de Bretagne pour Pôle emploi. On s'est attaqué de manière très forte à l'activité syndicale.

Petite cerise sur le gâteau : le décret de l'assurance chômage. Là aussi, on dit beaucoup de choses dans la presse. On parle souvent de convention de l'assurance chômage. Je rappelle qu'une convention est négociée entre les organisations syndicales entre elles. Là, ce qui arrive aux demandeurs d'emploi, c'est bien un décret. C'est le gouvernement qui a décidé de taper sur les demandeurs d'emploi.

C'était la deuxième couche qu'il fallait mettre. On avait d'abord les syndicats, on a essayé de les affaiblir, de les faire taire. Maintenant, on s'attaque aux plus précaires, les demandeurs d'emploi. Je travaille à Pôle emploi, mais en même temps, tous les témoignages qui ont été apportés par les camarades tendent à prouver que c'est une pratique qui est va- chement répandue.

Tout à l'heure, on avait un petit couplet sur la DRH. A Pôle emploi, sachez qu'on n'a plus de direction des ressources humaines. On a une direction de la performance sociale. A chaque fois, on met en abscisse et en ordonnée la performance, le social, on regarde la courbe de gauche qui monte, qui descend. C'est formidable. Derrière, en revanche, cela produit de vrais dégâts.

On a décidé de rompre avec le système des ressources humaines et l'on a décidé de passer à quelque chose où, effectivement, à chaque fois, on produit de la performance. On a la performance par la confiance. On a la performance sociale, j'en passe et des meilleures.

Derrière, ce qui m'inquiète beaucoup, c'est comment les salariés ressentent tout cela. Oui, FO est le syndicat de la fiche de paye. Cela, on le revendique. En même temps, FO doit être le syndicat qui permet aux salariés de comprendre. Tous les collègues que j'ai me disent : *"Je ne comprends plus ce que je suis en train de faire. J'ai perdu le sens au travail. D'ailleurs, on me met des réformes incessantes qui m'obligent à partir en formation permanente pour qu'en permanence, on cultive mon ignorance. L'employeur te renvoie : "tu ne sais pas travailler, donc je vais t'envoyer en formation". Dès que je commence à savoir faire quelque chose, on va me dire : "attends, on a changé la méthode et tu vas repartir en formation parce que tu ne sais pas encore faire"."*

On essaie d'affaiblir le salarié et derrière, c'est bien le sens au travail qui est attaqué. J'essaie de prévenir mon employeur. On a de plus en plus de salariés, de camarades, qui sont en arrêt de travail parce qu'ils ont fait des *burn-out*. J'ai des camarades qui sont attaqués parce qu'ils veulent militer. En même temps, j'ai beaucoup de salariés sur les sites qui, de plus en plus, eux aussi, tombent parce qu'ils ne comprennent plus ce qu'on leur demande.

L'employeur va beaucoup trop loin et je pense véritablement qu'à force d'aller trop loin, il va lui-même casser la machine. Certains disaient que le capitalisme était devenu fou et qu'à vouloir aller dans l'excès, à un moment, il allait tomber lui-même. Nos organisations, avec tous les encadrements sur le même modèle, produisent exactement le même effet. Je pense qu'on va avoir des mouvements qui vont partir des salariés

parce qu'ils ne comprennent plus ce qu'ils sont en train de faire. Ils sont vraiment au plus mal.

Quand on dit qu'il faut aller sur les sites, oui, il faut aller sur les sites, rencontrer les salariés. Les salariés, certes, nous parlent de salaires, mais nous parlent surtout de : "Qu'est-ce que je fais ici ? Comment je comprends ce que je suis en train de faire ?". Je pense que notre rôle, en tant que délégué syndical, en tant qu'élu, c'est bien d'aller voir les salariés et d'essayer de donner du sens au travail.

Réponse du Secrétaire général



Sébastien BUSIRIS.- Je pense que tu vas me réclamer cinq minutes, donc je vais essayer de remplir ma mission. Je comprends qu'il est tard, on a encore des votes. Il y en a un certain nombre qui ont annoncé leur vote à la fois pour les comptes, mais également pour le rapport d'activité. Je vais être très rapide, mes camarades et je peux vous dire que je viens de passer une très belle journée.

Pourquoi je vous dis cela ? Parce que vos interventions m'ont montré combien on était présent, combien vous étiez motivés et combien on est encore mobilisés, mes camarades. Ça, c'est important. Je pense que vos interventions vont apporter matière à notre Résolution. Le Congrès, c'est aussi la résolution que l'on va préparer. Je pense que vos représentants, dans cette Commission de résolution et à travers tout ce que j'ai pu entendre, vont pouvoir traiter les sujets que j'avais répertoriés ce matin et que vous avez repris, que ce soit les salaires, l'emploi, les conditions de travail, comme cela a été évoqué dans la dernière intervention.

Je pense qu'il y a beaucoup à dire, mes camarades, et cela devra faire partie de notre résolution, puisque cette résolution sera notre feuille de route. Je pense que la vigueur de notre organisation syndicale, c'est avant tout les 42 interventions de cet après-midi. Sachez qu'à Lille, il y en avait eu 37. Cela veut dire que le Covid n'a pas eu gain de cause. Cela veut dire que vous êtes tous venus ici motivés, mobilisés pour pou-

Je terminerai mon intervention par une citation, il paraît que c'est le jour : "La vie, ce n'est pas d'attendre que les orages passent, mais d'apprendre à danser sous la pluie." Sénèque. Merci, mes camarades, de votre écoute. (Applaudissements.) **Frédéric NICOLAS (Président de séance).**- Merci mes camarades. Je passe la parole à Sébastien pour répondre aux interventions. Si tu pouvais être court, ce ne serait pas mal.

voir participer à ce Congrès et faire que nous écrivions ensemble une nouvelle page de l'histoire de cette Fédération. La page de l'histoire de cette Fédération, ce sera avant tout notre Résolution.

Je vais vous souhaiter avant tout une bonne soirée. Je vais vous souhaiter à tous de passer une soirée reposante pour être dans vos conférences demain, parce que vos conférences professionnelles sont des moments importants. Autant il est bon de se retrouver tous ensemble à la FEC, mais il est bon aussi, dans vos conférences professionnelles, de refaire le point sur la situation dans vos secteurs respectifs et de ressouder vos équipes.

Vous l'avez dit : c'est sur le terrain et c'est tous ensemble que l'on obtiendra de nouveaux droits. C'est sur le terrain et c'est tous ensemble que nous défendrons nos acquis et nous nous en créerons des nouveaux. Merci, mes camarades, pour vos interventions.

Je n'oublierai pas dans mes prochaines interventions, dans d'autres instances de notre organisation syndicale, de rappeler -parce que je vous ai entendus- que nous devons évoluer dans nos tarifs, dans notre carte, dans notre communication. On est une organisation syndicale qui avance, une organisation syndicale qui prend en compte les évolutions, mais surtout une organisation syndicale qui garde son ADN, qui garde ses valeurs et qui n'oublie pas son histoire, mes camarades.

Merci. (Applaudissements.)

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Merci pour ta concision. J'appelle à la tribune Frédéric HERMES pour rendre le rapport de validation des mandats. Est-il là ?

Intervention de la Commission de validation des mandats



Frédéric HERMES.- Bonsoir à toutes et à tous. Prenez un papier et un crayon parce que, pour la loterie en question, vous allez avoir des chiffres. La Commission de validation des mandats s'est réunie et est composée d'un représentant par Section Fédérale présente et des membres de la Commission de contrôle.

Nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous pouvons apporter les éléments suivants : 232 délégués étaient inscrits, 220 délégués ont

émargé. Il y a 272 syndicats représentés, ce qui compose 639 voix validées, qui vont se répartir comme suit :

- Pour la Section du Crédit : 21 délégués pour 98 voix.
- Pour la Section des Organismes Sociaux : 50 délégués pour 163 voix.
- La Section des OSDD : 48 délégués pour 130 voix.
- Section des Casinos et Clubs de Jeux : 5 délégués pour 9 voix.
- Section du Commerce & VRP : 18 délégués pour 59 voix.
- Section du Personnel Sédentaire des Compagnies de Navigation : 2 délégués pour 3 voix.
- Section des Assurances : 15 délégués pour 27 voix.
- Section des Employés et Clercs de Notaires : 0 délégué et 0 voix.

- Section des Organismes Agricoles : 29 délégués pour 72 voix.
- Section Presse, Edition et Publicité : 9 délégués pour 21 voix.
- Section des Services : 23 délégués pour 57 voix.

La Commission a par ailleurs dû gérer un certain nombre de litiges, dont trois ont concerné des attributions de mandat et cinq de camarades non inscrits.

A noter que 12 délégués ne se sont pas présentés pour retirer leur mandat. Monsieur le Président, les votes peuvent donc commencer. *(Applaudissements.)*

Vote du rapport moral et d'activité

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Merci. Je passe la parole à Serge, le Trésorier.

Serge FEUGA.- Vous avez quatre cartons dans vos enveloppes : un vert, un rose, un mauve et un bleu.

Le vert, c'est le rapport d'activité. Je vais demander au Président de faire un vote pour, contre, abstention. A chaque fois, vous lèverez le petit carton vert et la Commission de validation des mandats ainsi que la Commission de contrôle seront chargées de les récupérer, du moins en ce qui concerne les votes contre et les abstentions quand il y en a. Chaque syn-

dicat n'a pas le même nombre de voix, donc on est obligé de les récupérer pour savoir combien s'abstiennent et combien votent contre.

Monsieur le Président, à toi.

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Pour le rapport d'activité, qui vote pour ? Merci. On ne récupérera que les votes contre et les abstentions.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci. *(Applaudissements.)*

Vote du rapport financier

Serge FEUGA.- Pareil, avec la petite affichette rose.

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Pour le rapport financier. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Adopté à l'unanimité. Merci, mes camarades. *(Applaudissements.)*

Il y avait aussi des modifications statutaires.

Vote des modifications statutaires

Serge FEUGA.- Je vais les expliquer avant de passer au vote. Vous avez, dans vos enveloppes, une modification qui concerne un article. Je vais très rapidement vous les expliquer. Vous savez que ce sont les syndicats qui peuvent demander des modifications statutaires et j'ai demandé à mon syndicat de le faire concernant les ressources fédérales. Notamment, j'ai voulu rajouter trois possibilités de ressources. Comme je vous l'ai expliqué ce matin, on va peut-être vers des difficultés financières à venir. Je ne voulais pas passer à côté d'éventuels petits revenus qui pourraient arriver pendant les années futures.

En huit, on a rajouté, par rapport à la précédente rédaction, la location de biens mobiliers et immobiliers de la Fédération, c'est-à-dire que si, demain, quelqu'un nous propose de nous louer la salle pour une réunion, que l'on puisse la faire payer. Jusqu'à présent, on n'avait pas le droit.

Le reversement de salaire : si l'on a quelqu'un qui intervient pour des conseils, ou quoi que ce soit, si l'on peut faire reverser le salaire à la Fédération, on le fera.

Et puis, la facturation de biens et de services, notamment quand on fait des éditions et que l'on fait payer. Pour les syndicats, c'était normal, mais pour d'autres structures, il n'y a pas de raison. On a du matériel. Si on peut l'utiliser et avoir un petit quelque chose, c'est toujours gagné. C'est tout simplement cela.

Cela ne modifie pas du tout le reste, sachant que les principales ressources de la Fédération sont, bien entendu, les cotisations. Voici l'explication sur cette modification statutaire.

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- On va passer au vote. C'est quel petit carton ?

Serge FEUGA.- Le mauve.

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Qui vote pour la modification statutaire ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux voix. Adopté à l'unanimité avec deux abstentions.

Validation de la modification des annexes 1 et 2

Serge FEUGA.- Enfin, le dernier petit carton est la validation de la modification des annexes 1 et 2. L'annexe 1, c'est, dans les statuts, ce qui liste les périmètres de chaque Section Fédérale. Cela a été voté par le Conseil National lors du Conseil National du mois de mai -à l'unanimité et deux abstentions aussi, d'ailleurs.

Cela concerne tout simplement une mise à jour. Vous savez que, régulièrement, les branches évoluent et des entreprises disparaissent. C'est, par exemple, le cas du RSI, qui était aux

OSDD et qui n'existe plus. Maintenant, il fait partie des Organismes Sociaux. Action Logement remplace les CIL. On a fait ce toilettage.

Dans les Assurances, de mémoire, on ne parlait pas de réassurance. Ils ont rajouté réassurance, entre autres, ainsi que les métiers connexes.

Au niveau des Services, il y a aussi un gros toilettage, une réorganisation.



C'est tout simplement la validation due à la décision du Conseil National. C'est statutaire, on vous demande de le valider.

Pour l'annexe 2, c'est la répartition des postes des Sections Fédérales au Conseil National en fonction du nombre de cartes placées par chacune.

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- C'est quel carton ?

Serge FEUGA.- C'est le bleu.

Frédéric NICOLAS (Président de séance).- Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Aucune abstention. Adopté à l'unanimité. Merci. *(Applaudissements.)*

Serge FEUGA.- Avant de clore cette journée, je vais vous parler très rapidement de comment s'organiser demain. Demain, ce sont les Conférences Professionnelles. Dans cette salle, se réuniront les Organismes Sociaux. Ici même.

Un peu plus loin sur la gauche, là où beaucoup allaient fumer, dans une espèce de cour intérieure, il a été aménagé une salle où se réuniront les OSDD.

Plus loin, après la salle de restauration, nous aurons les Services, le Commerce & VRP et les Organismes Agricoles. Ce sera affiché sur les portes.

Pour les autres Sections Fédérales, vous allez être obligés de sortir de ce complexe pour vous diriger sur le circuit automobile, qui est juste en face de l'entrée. Il y a une passerelle qui enjambe le circuit et il y a des loges pour les Assurances, le Crédit, les Casinos & Clubs de Jeux, et les Personnels Sédentaires des Compagnies de Navigation. Le Groupe Retraités se réunira au premier étage. Il y a une belle salle de réunion pour demain, toute la journée, pour faire leur contribution. Merci, bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 45.)





Meeting

du Jeudi 28 octobre 2021

Sommaire

Conférence débat avec David CAYLA, Economiste, membre des Economistes Atterrés	62
Meeting avec allocutions	77
Christy HOFFMAN , Secrétaire Générale UNI Monde	77
Oliver ROETHIG , Secrétaire régional d'UNI Europe	79
Pilar RATO RODRIGUEZ , Vice-présidente d'UNI Europe, Présidente d'UNI Europe Jeux	80
Yves VEYRIER , Secrétaire général de la Confédération	82

(La séance est ouverte à 14h51.)



M. FEUGA.- Mes camarades, nous allons reprendre le cours de notre Congrès. Vous avez le programme de cet après-midi, donc je vais appeler les trois premiers intervenants, à

savoir Sébastien, David et Karim, s'ils veulent bien venir prendre place. Je vais vous laisser avec eux pour une bonne heure, je pense.

Conférence débat avec David CAYLA

Economiste, membre des Economistes Atterrés

Sébastien BUSIRIS.- Mes camarades, bonjour à ceux que je n'ai pas vus aujourd'hui. On a souhaité faire une après-midi débats et interventions. Vous aurez, dans un premier temps, un temps économique, puisque nous avons la chance que David CAYLA ait pu se joindre à nous. Dans un deuxième temps, on passera -comme vous l'avez sur le planning- à un point sur l'international et l'on finira la journée sur l'intervention générale de notre Secrétaire général, Yves VEYRIER.

Pour démarrer, je vais passer la parole à Karim ELHACOUMO, de la Section des Services, pour ce temps économique. Souvent, on taxe les syndicalistes de doux utopistes. Lorsqu'on parle économie, finalement, on aurait une vision qui serait faussée en tant que syndicalistes et qui ne reflèterait pas toujours la réalité, d'autant plus lorsqu'elle ne va pas dans le sens de la parole divine gouvernementale. Je pense qu'il est donc toujours important d'avoir des débats économiques au sein de notre organisation syndicale et, en plus, de les faire éclairer par des personnes qui sont des économistes et avec lesquelles nous pouvons avoir des échanges. On va parler économie, mais vous aurez aussi la parole pour un temps d'échanges et de débats, pour que vous puissiez demander des précisions sur certains points ou poser des questions sur des points qui n'ont pas été évoqués. L'idée et l'intérêt, c'est d'avoir un réel débat en ce début d'après-midi. Je te passe la parole, Karim.



Karim ELHACOUMO.- Bonjour à tous. David, nous sommes heureux de te recevoir car, dans le paysage intellectuel contemporain, tu représentes une voix singulière, originale. Cela suffirait presque à ce que tu te sentes bien au sein de FO, car chez FO, nous apprécions tout particulièrement les voix qui proposent des chemins de traverse, qui ne sommeillent pas dans le confort des idées reçues, mais qui, au contraire, les bousculent, les questionnent, pour dire avec force qu'il y a toujours

des alternatives, comme le disait Sébastien, à ce que l'on veut inlassablement nous imposer en voulant faire de simples états de fait doivent être considérés comme des impératifs, ou des injonctions auxquelles nous devrions nous soumettre.

A ce néo-fatalisme, que tu combats avec élégance et nuance, tu opposes un non massif, avec arguments à l'appui. Ta pensée, en effet, s'efforce de sortir des pièges du politiquement correct et du prêt à penser. C'est avec rigueur et culture historique que tu refuses la pensée binaire et les fausses alternatives qui sévissent aujourd'hui dans les sphères médiatiques et politiques.

Tu ne te défausses pas devant les défis qui s'annoncent et c'est conceptuellement que tu engages le fer. A cet égard, il est intéressant que tu le fasses à travers le concept de néolibéralisme, que l'on sert à toutes les sauces sans jamais le définir vraiment. Ce mot, le néolibéralisme, en effet, nous paraît une bonne entrée pour poser le diagnostic qui s'impose aujourd'hui. Il n'est pas le seul, mais il permet d'offrir un grand champ pour la réflexion et une clé précieuse pour interpréter nos expériences quotidiennes. Ainsi, tu revisites à ta façon des notions trop souvent laissées en déshérence, ou abandonnées dans des mains pas toujours recommandables. Ce que l'actualité nous montre avec évidence, c'est qu'il est urgent de se réapproprier des notions comme celles de souveraineté, nation, concert des nations, néo-impérialisme, universalisme, cosmopolitisme, libéralisme, marché et, bien sûr, la notion de peuple.

Derrière ces termes, c'est fondamentalement la question de la volonté politique et de la démocratie que tu questionnes avec acuité. C'est pourquoi la question de la souveraineté est si centrale dans ta réflexion, car elle est indissociable, justement, de la question de la volonté politique et de la démocratie.

Dans un article récent, Pierre-Henri TAVOILLOT a écrit que le mot d'ordre aujourd'hui ne serait plus "*Choisis ton camp, camarade*", mais "*Choisis ta guerre*". "*Individu*" pourrions-nous ajouter, en sous-entendant que s'engager dans la politique aujourd'hui passe d'abord par le choix de sa guerre civile : guerre entre sexes, entre races, entre ceux d'ici et ceux de là-bas. Or, la finalité du politique, à travers le visage qu'elle prend au travers de la démocratie, c'est précisément d'éviter la guerre ; construire ou reconstruire la démocratie, pas la guerre. Voilà la tâche qui nous est à nouveau confiée et qui peut se résumer à celle de relancer ou de revivifier le grand projet des Lumières.

Aujourd'hui, si rien ne change, beaucoup d'ingrédients semblent réunis pour que la deuxième injonction devienne hélas réalité. Pour tenter de l'éviter, rien de mieux au préalable que d'œuvrer à la clarté, à la lucidité et de nous placer sous les auspices des bons auteurs.

Beaucoup d'intervenants ont ici fait appel à des citations pour appuyer leur propos et leur allocution, ce qui est, bien sûr, le signe d'un besoin impérieux de revenir à nos sources pour faire face aux défis qui nous accablent aujourd'hui, dont l'un des plus importants va consister à défendre, tout en le renouvelant pour tenir compte des besoins nouveaux, notre système de protection sociale. Comme l'a rappelé Sébastien, notre modèle social à la française a servi d'amortisseur pendant la crise sanitaire, ce qui est bien la preuve qu'il reste éminemment précieux.

Nous sommes à un moment charnière où plusieurs forces s'entrechoquent, que l'on pourrait résumer en posant la question suivante : faut-il entretenir un imaginaire qui réveille les forces réactives et illusoire du passé ou bâtir un monde qui serait enfin respectueux des besoins fondamentaux humains et naturels en poursuivant, ce faisant, l'œuvre émancipatrice qu'exigent la condition humaine et nos écosystèmes ? En somme, dans quelle France, dans quelle Europe et dans quel monde voulons-nous vivre demain ?

Mais commençons par nous situer, David, au cœur de ce nouveau paradigme clé qu'est le néolibéralisme. Tu as consacré un livre à la question du néolibéralisme, un terme qu'on

utilise souvent comme synonyme d'ultra-libéralisme et de disparition du rôle économique de l'Etat. Or, tu montres dans ton ouvrage que le néolibéralisme ne signifie pas forcément l'effacement de l'Etat, mais une transformation de son action. Tu opposes également le néolibéralisme au libéralisme classique. Peux-tu nous en dire un peu plus sur ce sujet ?



David CAYLA. - Bonjour. Merci Karim et merci Sébastien pour cette invitation. Merci pour cette présentation. Je me permets de dire quand même que je suis essentiellement un enseignant-chercheur, que mon métier est d'abord d'essayer de donner du sens et d'approfondir des questions qui sont des questions économiques.

Effectivement, dans le cadre de ce travail, qui n'est pas un travail de politique -c'est un travail de gratte-papier-, je lis et j'essaie de comprendre des choses, puis de les diffuser dans le cadre de mon enseignement et de mes activités de recherche et aussi -puisque c'est important, quand on est un économiste- de participer au débat public en publiant des ouvrages.

Effectivement, la question que je me suis posée dans le dernier ouvrage, c'est la question des rapports entre néolibéralisme et populisme. J'ai pris effectivement deux termes, néolibéralisme et populisme, qui ne sont pas des termes faciles à définir et qui, parfois, sont un peu utilisés comme des anathèmes. On va dire de quelqu'un qu'il est néolibéral pour critiquer son action. Rarement quelqu'un va se présenter comme néolibéral.

De la même façon, un populiste est souvent un anathème qui est lancé face à un adversaire politique. Je pense que l'on a tort de ne pas creuser ces notions, parce que, derrière ces notions, il y a des choses très importantes. Une chose que j'ai vraiment voulu montrer, c'est que le néolibéralisme - puisque c'est la question posée et je pense que c'est pertinent de commencer comme cela- est une représentation imaginaire de ce que doit être l'action de l'Etat.

Cela fait quand même quelques années que l'on voit MACRON à l'œuvre. Evidemment, on peut dire que MACRON est un représentant des classes dominantes, un banquier et qu'il est là pour servir les intérêts -ce qui est sans doute vrai-, mais je pense que l'on ne peut pas se limiter à cela. Un homme seul ne peut pas transformer un pays sans que, derrière, il y ait des intellectuels qui aient des représentations qui valident son action.

Ma question -c'est pour cela que je m'intéresse au néolibéralisme- est : quelle est la représentation qu'a Emmanuel MACRON et ceux qui le soutiennent ? Quelle est leur vision du monde et en quoi cette vision du monde permet d'expliquer une partie de son action au-delà de la question des intérêts ? Je suis persuadé que, si MACRON se présentait comme le défenseur des banquiers et du grand capital, il ne risquerait pas d'être élu. S'il est élu, c'est parce qu'en dépit de ses incohérences -parce que lui-même n'est pas très cohérent-, il s'appuie sur une vision du monde. Quelle est cette vision du monde ? Je l'appelle néolibéralisme, mais il faut bien comprendre que, derrière ce mot, il y a un certain nombre de réflexions.

Effectivement, le néo-libéralisme, ce n'est pas l'ultra-libéralisme et je vais essayer d'expliquer pourquoi. Mais surtout, ce n'est pas le libéralisme. Si l'on parle de néo-libéralisme, c'est bien parce qu'on le distingue d'autre chose, qui est le libéralisme tout court. Quand on parle de libéralisme, on le renvoie à des auteurs classiques du 18^{ème} siècle que sont Adam SMITH ou un économiste et un philosophe très important dans la pensée, en général, qui était un philosophe du milieu du 19^{ème} siècle, John Stuart MILL. SMITH et MILL n'ont pas pour projet d'organiser l'ensemble de la société autour de principes de marché. Leur objectif premier, le cœur du principe du libéralisme classique, celui du 18^{ème} siècle, c'est d'abord de trouver un nouveau rapport entre l'Etat et l'individu. Auparavant, on avait des sociétés dites holistes, c'est-à-dire des sociétés qui procédaient du collectif et dans lesquelles l'Etat émanait lui-même d'un gouvernement qui était choisi par Dieu, puisqu'on n'avait pas de séparation entre l'Eglise et l'Etat. La légitimité de l'action gouvernementale était liée au fait que, comme il était de droit divin, il pouvait imposer un certain nombre de choses aux individus et les individus n'existaient pas par eux-mêmes.

Le libéralisme classique vient en opposition à cette doctrine en disant : non, l'individu existe et il a le droit d'exister par lui-même. C'est un projet, pour moi, émancipateur.

Adam SMITH, contrairement à ce que beaucoup de gens disent de lui aujourd'hui, c'est quelqu'un qui a, au fond, dans sa pensée, une idée d'émancipation de l'individu. En disant cela, il ne dit absolument pas que l'Etat oppresse l'individu systématiquement, il ne dit pas qu'il faut supprimer l'Etat. Il dit la chose suivante : si en laissant les individus libres, on peut parvenir à quelque chose de collectivement acceptable et de positif pour l'ensemble de la société, alors, cela ne sert à rien de le contraindre. Les gens ont le droit d'exister par eux-mêmes si leur existence et ce qu'ils font ne nuit pas à l'intérêt d'autrui. Et en même temps, lorsqu'il y a des systèmes d'oppression privés qui existent, alors, il faut que l'Etat intervienne.

Il y a une véritable réflexion chez Adam SMITH du rôle de l'Etat qui, lorsqu'il n'est pas nécessaire, doit laisser l'individu exister et s'émanciper, mais lorsqu'il y a des conflits entre individus qui peuvent nuire à la liberté et à l'émancipation d'un individu -notamment des plus faibles- alors, il est légitime que l'Etat intervienne. Le but de SMITH, de MILL et d'un certain nombre de philosophes de cette époque, c'est vraiment d'essayer de porter un projet d'émancipation.

Je sais que, très souvent, on parle de SMITH quand on dit qu'il est l'auteur de la "main invisible", c'est-à-dire de la perfection des marchés. Il faut bien comprendre qu'en fait SMITH n'a jamais dit cela. Bien sûr, le terme "main invisible" existe, mais il n'est absolument pas, chez SMITH, le produit d'une idée qui voudrait que le marché soit efficace quand on lit SMITH dans le texte, dans *La Richesse des Nations*, livre de 1776. Adam SMITH, j'en parle parce qu'il est considéré comme le fondateur de la pensée économique moderne et le fondateur du libéralisme auquel tout le monde se réfère. C'est pour cela qu'il est important de le lire. Quand on le lit, on s'aperçoit qu'il explique que, sur le marché du travail, il y a des mécanismes d'oppression, que les ouvriers et les employeurs ne sont pas à égalité et il va même écrire que, dans ce rapport profondément inégal, à chaque fois que l'Etat intervient, son intervention est juste et bonne.

SMITH défend les hausses salariales. Il explique que les capitalistes -il n'emploie pas ce terme, il parle de commerçants et d'industriels- ont des intérêts contraires à l'intérêt collectif. Il le dit très explicitement à la toute fin du livre 1. Si vous avez l'occasion, d'ailleurs, il est très facile de trouver le livre de SMITH. Je vous invite à lire les trois dernières pages du livre 1. Vous verrez que ce sont les pages qui disent à quel point il faut se méfier des lois portées par les commerçants et les industriels. En fait, l'action de l'Etat est là aussi pour permettre aux individus de s'émanciper.

Parmi les grandes questions que posent Adam SMITH et MILL, il y a la question de l'éducation. Contrairement à aujourd'hui, il ne dit pas : "*L'Etat doit intervenir dans le financement des infrastructures publiques.*" Il va le dire, c'est sûr, mais ce n'est pas uniquement la seule chose que SMITH va reconnaître comme intervention de l'Etat. Il dit que l'Etat doit intervenir dans l'éducation parce qu'un individu émancipé, c'est un individu à qui l'on a donné les moyens de s'émanciper. Il demande, en 1776, qu'il y ait un système d'instruction obligatoire financé par l'Etat. Nous, c'est dans les années 1880 que la troisième République va mettre en application cette idée d'éducation obligatoire financée par l'Etat.

Pourquoi dit-il cela ? Parce qu'il constate que la division du travail est abrutissante pour les ouvriers, donc, face à cette violence qui existe dans le rapport au travail, il faut des éléments de contre-pouvoir et il faut donner aux ouvriers les moyens de s'émanciper intellectuellement parce que, dans le cadre de la division du travail, ils vont faire un métier abrutissant.

Vous voyez, cette pensée d'Adam SMITH est une pensée qui est beaucoup plus riche que ce que l'on dit aujourd'hui et que, la plupart du temps, les gens ne lisent pas. Pourquoi est-elle devenue ce qu'elle est devenue ? Parce que l'on a transformé la pensée de SMITH, notamment au XIX^e siècle avec RICARDO, qui est un autre économiste du début du XIX^e, qui a une pensée beaucoup ultra-libérale, comme on pourrait l'appeler aujourd'hui. L'ultra-libéralisme, cela vient de l'idée du laisser-faire, laisser-passer, qui est une expression que les Anglais emploient comme cela, mais qu'ils empruntent aux physiocrates français, donc des économistes du 18^{ème} siècle. Dans le laisser-faire, il y a l'idée qu'il existe un ordre naturel, que le marché produit spontanément le meilleur système d'efficacité possible et que toute intervention de l'Etat va perturber, corrompre le système des marchés. Cet ultra-libéralisme, qui a été conçu au XIX^e siècle, a été la matrice de toutes les interventions de l'Etat à partir des années 1840. Ce qu'il se passe à ce moment-là, c'est que l'on a un certain nombre d'industriels de Manchester qui militent dans le cadre d'une association, qui s'appelle l'anti corn law, donc l'association contre la loi sur le grain, qui est la principale loi protectionniste en Angleterre.

Ils sont pour le libre échange parce que ce sont des industriels qui ont besoin d'exporter, mais qui ont besoin, aussi, de baisser les salaires des ouvriers et qui voient bien que, tant que le prix des blés et des céréales sont élevés, ils ne peuvent pas baisser les salaires. Pour des raisons d'intérêts privés, il y a donc une lutte politique sur le libéralisme qui va finir par aboutir à la victoire de ces ultra-libéraux qui vont ne faire quasiment aucune loi sociale dans le Royaume-Uni de l'époque, jusqu'à permettre le travail pour les enfants de 11 ans jusqu'à la fin du XIX^e siècle.



Cet ultra-libéralisme va s'effondrer à partir du début du XX^e siècle. Il va être victime de ses incohérences. Déjà, il va avoir la crise des années 30, des conflits sociaux. Plus on va élargir le droit de vote, plus les ouvriers vont voter, plus ils vont réclamer des systèmes de protection -au départ pour les enfants, pour les femmes, pour la retraite. Des revendications vont émerger. Ces revendications seront portées par les partis communistes. Du coup, les gouvernements vont commencer à avoir peur de ces revendications des salariés et vont commencer à introduire un certain nombre de lois sociales.

Après la Première Guerre mondiale, tous les mécanismes sur lesquels était fondé l'ultra-libéralisme vont finir par disparaître les uns après les autres. C'est dans les années 30 qu'un certain nombre d'intellectuels, de philosophes, d'économistes, vont chercher à concevoir une autre manière d'être libéral. Ce qu'il est intéressant de comprendre, c'est que quelqu'un qui est au cœur d'une politique néo-libérale, qui s'appelle Friedrich HAYEK, un économiste autrichien très bien connu dans les années 30, qui a le prix Nobel d'économie en 1974, va lutter contre l'idée du laisser-faire. Il dit qu'il existe un laisser-faire dogmatique qu'il ne faut pas laisser faire, qu'il ne faut pas que l'Etat se désintéresse de l'économie.

Ils ont comme idée que l'Etat construise un mécanisme constructeur. Le cœur du néo-libéralisme, c'est de dire que, plutôt que d'avoir l'Etat d'un côté et le marché de l'autre, le marché qui risque de s'effondrer, de créer des injustices, de faire disparaître la concurrence, il faut que l'Etat se mette au service du marché. Ce qu'il va se passer, c'est que ces idées qui vont être conçues dans les années 30 pour faire de l'Etat un agent jouant un rôle d'arbitre, permettant de mettre en place des institutions qui vont faire fonctionner le marché,

apparaissent dans les années 70 et sont généralisées dans les années 80, avec l'élection de REAGAN et THATCHER. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le néo-libéralisme n'est pas l'absence de l'intervention de l'Etat, mais que l'Etat garantisse le bon fonctionnement des marchés, avec des autorités de régulation de la concurrence, avec éventuellement, un système de protection sociale minimale qui permette aux gens de survivre, avec la promotion du libre-échange et avec un système monétaire organisé autour du principe de la lutte contre l'inflation.

Tout ce mécanisme dans lequel on est aujourd'hui n'est pas celui du laisser-faire. Il est l'idée d'accompagner l'organisation du marché par l'Etat, donc de faire de l'Etat un instrument du marché.

Karim ELHACOUMO.- A t'entendre, le néo-libéralisme encadrerait l'action de l'Etat et les grandes politiques macro-économiques. Mais n'y a-t-il pas également un néo-libéralisme que l'on pourrait qualifier de managérial ? Autrement dit, un néo-libéralisme qui se traduirait au sein de l'entreprise et auprès des salariés ?

David CAYLA.- Bien sûr. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le néo-libéralisme est une certaine façon de se représenter le monde. On pense quelque part que les néo-libéraux croient que le marché est parfait, mais ils ne le croient pas. Ils croient que le marché, justement, a plein d'imperfections et qu'il faut résoudre ces imperfections par l'intervention de l'Etat. Mais qu'est-ce que cela veut dire, le marché ? C'est un système dans lequel chaque individu défend ses propres intérêts et utilise le marché pour gagner davantage d'intérêts, servir ses propres intérêts dans le cadre d'une relation marchande.

Si l'on réfléchit au monde comme étant une lutte d'intérêts médiatisée par le marché, alors, on doit réfléchir au fait que



le monde de l'entreprise est lui-même organisé autour de ce principe.

Un des grands auteurs néo-libéraux est Milton FRIEDMAN, un économiste de l'école de Chicago, qui est devenu connu dans les années 70, puisqu'il a eu le prix Nobel en 1976. *"La responsabilité sociale de l'entreprise"*, disait-il, *"ce n'est pas faire ce que l'on appelle aujourd'hui de la RSE -s'intéresser à l'environnement, aux salariés-, ce ne peut être que la quête du profit maximal."*

Pourquoi dit-il ça ? Vu que le marché ne fonctionne que par rapport à l'organisation des intérêts, si l'entreprise commence à ne pas défendre son intérêt, elle va fausser le marché. Quand on commence à réfléchir comme cela, on s'aperçoit que l'objectif du néo-libéralisme est bien de mettre en place des institutions qui vont permettre d'organiser l'ensemble de la société autour de ce principe d'individus maximisateurs, ou d'entreprises maximisatrices. Par exemple, la première chose que va faire le néo-libéralisme, c'est de déréguler la finance. Pourquoi ? Parce que le marché financier n'a de sens, dans cette optique, que si chaque personne cherche à maximiser son profit, donc ses rendements, ses actions, etc. Lorsque l'Etat commence à intervenir en disant : *"Ne faites pas n'importe quoi avec l'argent"*, cela affaiblit, nous disent-ils, le rôle d'allocation que doivent faire les marchés financiers.

Le problème, c'est que la financiarisation de l'économie a pris la forme d'un contrôle de l'entreprise par la finance. C'est ce qu'on appelle la valeur actionnariale. Cela s'est construit avec la libéralisation de la finance, mais dans le but que l'entreprise réponde maintenant aux intérêts des actionnaires, c'est-à-dire des propriétaires du capital de l'entreprise. Cela a été mis en place pour éviter, justement, une entreprise soumise à ce que l'on appelait à l'époque la techno

structure, c'est-à-dire le pouvoir de l'ingénieur, du technicien et, quelque part, avec un objectif qui n'était pas celui de la maximisation du profit. Cette entreprise qui a accompagné les Trente Glorieuses, c'est-à-dire le grand conglomérat, la grande entreprise industrielle, est soumise à une logique qui cherche plutôt à étendre son marché, à créer une production de masse et à internaliser la production. L'entreprise des années 60 cherche à contrôler l'ensemble du processus de production.

On est passé, avec la financiarisation de l'économie, à une autre entreprise, qui cherche à répondre aux intérêts des propriétaires du capital. Une entreprise qui se déstructure, c'est-à-dire qui va aller plutôt vers, non pas l'intégration, mais vers la sous-traitance. Cette sous-traitance peut évidemment conduire à acheter au-delà des frontières nationales, puisque la mondialisation va accompagner ce processus et, dans ce cas-là, les ingénieurs ne répondent plus à des objectifs techniques, ils ne répondent même plus à l'objectif de valoriser l'action de l'entreprise, sa production, sa valeur ajoutée, mais ils répondent à des objectifs de maximisation du cours de l'action ou de rendement financier.

Cette vision de l'entreprise va se traduire aussi dans les modes de management. Qu'est-ce qu'il va se passer ? Les économistes ont conçu, par exemple, l'idée que l'entreprise n'est qu'un autre mécanisme d'arbitrage entre les intérêts divergents. Auparavant, on pensait que chaque personne qui était membre d'une entreprise ou d'une organisation était d'accord avec l'intérêt global de l'organisation et allait collaborer. On voyait l'entreprise comme un lieu de collaboration. Avec l'idée que chacun a des intérêts personnels, on va se mettre à penser l'entreprise comme un lieu avec des individus qui ont des intérêts divergents. C'est une théorie économique qui s'appelle la théorie de l'agence, qui va totalement théo-

riser tout cela en disant : "En fait, le problème de l'organisation, c'est que les salariés, spontanément, vont défendre leurs propres intérêts plutôt que de chercher à produire de l'intérêt général." Il faut bien comprendre que c'est faux sociologiquement. Une personne qui est dans une entreprise, ou dans n'importe quelle organisation, va penser à l'intérêt général de son entreprise, de son organisation, spontanément, parce que l'on est des êtres sociaux avant tout. Mais du point de vue de la théorie économique, ce n'est jamais comme cela que l'on représente l'individu, puisque l'individu doit défendre ses intérêts dans un rapport de maximisation.

Du coup, si l'on pense, comme les théoriciens et les économistes nous le disent, que l'objectif de l'individu est de maximiser son propre intérêt, qu'est-ce que l'on fait ? On met en place des systèmes de management, de contrôle de l'action des autres. On demande aux gens de faire des reportings régulièrement sur leur activité, on crée des mécanismes d'incitation pour les obliger, en quelque sorte, à se comporter - alors qu'ils le font spontanément - pour les intérêts du management qui, lui-même, si vous avez bien suivi, se retrouve complètement mêlé aux intérêts de l'actionnaire. C'est aussi là que va se créer une tension.

Pour organiser cette tension, on va, au sein même des entreprises, susciter, créer parfois à partir de rien, des mécanismes de concurrence interne. Pour que les individus soient performants dans l'entreprise, il faut qu'ils soient vus comme s'ils étaient dans un marché, donc qu'ils soient en concurrence et que le meilleur gagne. On va, par exemple, mettre en place - on le voit beaucoup dans les administrations - des appels à projets.

Qu'est-ce qu'un appel à projets ? L'entreprise, ou le chef de l'administration - on l'a beaucoup à l'université - fait un appel à projets pédagogique en disant : donnez-nous des projets, faites en sorte d'agir en fonction de cet intérêt, cet objectif que l'on va vous proposer et nous, nous allons sélectionner le meilleur. Grâce à ce mécanisme d'appel à projets, on organise la concurrence entre les différentes équipes d'une entreprise ou entre différentes équipes de chercheurs à l'université ou d'enseignants.

En fait, tout cela va nous entraîner vers une extension du marché. Le marché, auparavant, c'était l'univers en dehors de l'entreprise et dans l'entreprise, il y avait des mécanismes de solidarité et de collaboration. Maintenant, on met la concurrence dans l'entreprise et l'on organise l'atomisation des individus parce que l'on a une vision néo-libérale dans laquelle le mécanisme efficace, c'est le mécanisme qui organise les intérêts individuels par l'intermédiaire de la concurrence. Derrière cela, il y a de l'atomisation et l'idée de flexibilisation du travail dans l'entreprise. C'est ce que l'on appelle aussi le lean management - le management au plus juste - qui vise justement à faire en sorte que les individus soient responsabilisés individuellement, soient en concurrence vis-à-vis des autres, pour essayer de maximiser leurs objectifs par rapport à d'autres qui, eux, seraient en-dessous de la moyenne. Évidemment, tout cela va détruire tout aspect de collaboration et tout sens du collectif. Parfois même, cela va entraîner des pertes de sens au travail. Cette augmentation de la pression dans le travail va accentuer la souffrance au travail, les troubles musculo-squelettiques, le burn-out.

Je vous invite à lire les ouvrages et travaux de Philippe ASKENAZY, qui a parfaitement documenté cette question. Vous

voyez que le néo-libéralisme, qui est une idéologie globale, s'incarne dans les esprits et se retrouve au sein de l'entreprise.

Karim ELHACOUMO. - On peut le mettre directement en lien avec ce qu'ont initié les lois AUROUX, avec l'accord dérogatoire et qui ont conduit aujourd'hui à rendre la loi supplétive de manière à ce que le pouvoir soit situé au sein des entreprises, ce qui dénature complètement le rapport de force, puisqu'il y a un affaiblissement des branches et donc le retrait de la loi à la faveur d'un pouvoir de plus en plus unilatéral de l'employeur, me semble-t-il.

David CAYLA. - Oui, parce que les économistes, dans le mécanisme que je viens de présenter, détestent le droit du travail. Qu'est-ce que le droit du travail ? C'est la suppression du mécanisme des intérêts individuels confrontés par le marché et la concurrence.

Ce que fait le droit du travail, c'est interdire un certain nombre de choses, donc atténuer la liberté d'entreprendre, diraient les économistes. C'est là où je suis d'accord avec ce que tu dis, c'est-à-dire que, dans le cadre des principes des accords de branche qui dominent les accords d'entreprise et qui sont soumis à la loi, on a une hiérarchisation très forte et dans notre système social, il y a traditionnellement une place prédominante donnée à l'accord de branche. Pourquoi cette place est-elle importante et pourquoi essaie-t-on de l'affaiblir ? Parce que l'accord de branche, par nature, c'est la suspension de la concurrence. On prend des entreprises qui appartiennent au même domaine, qui sont donc en concurrence entre elles et l'on dit : trop de concurrence détruit la société. Si l'on organise, au sein d'un secteur économique, la concurrence la plus sauvage possible, les entreprises qui seront les moins-disantes socialement, qui seront les plus âpres au gain, vont nécessairement gagner la bataille. On va avoir un système de darwinisme social où les pires seront sélectionnés et resteront les mauvais ; les plus sympas, les patrons les plus conscients de leur responsabilité sociale, justement, vont disparaître.

En réalité, ce que je pense, c'est que personne ne veut cela : ni les patrons, ni les salariés, ni l'ensemble de la société. On a tous besoin d'avoir une société dans laquelle on peut avoir de la concurrence, mais la concurrence ne peut pas être généralisée dans l'ensemble du système. Sinon, on meurt tous, au bout du compte.

Les accords de branche, pour moi, vont dans ce sens. Comme ils suspendent la concurrence, ils permettent d'avoir des améliorations sociales et d'intégrer davantage les salariés dans leurs activités, dans leur métier, plutôt que d'être dans un mécanisme de guerre de tous contre tous.

Évidemment, le problème, c'est que ce ne sont pas des choses compréhensibles par un économiste classique - si je puis dire - et du coup, cette idée que la concurrence rend les individus efficaces finit par aboutir à ces lois travail dont on parle, qui ont pour but de dire que, finalement, c'est au sein des entreprises que doivent se nouer des accords, quitte à déroger aux accords de branche. Quelque part, les entreprises qui sont les plus affaiblies, qui ont le plus de mal à soutenir la concurrence dans leur marché, vont être incitées à déroger aux accords de branche et à imposer aux salariés des renoncements de leurs droits sociaux pour, simplement, ne pas être virés et ne pas faire couler la boîte.



Le paradoxe, c'est que l'on ne pense pas assez que le cœur même de ce système repose sur l'idée que le salarié a conscience de l'intérêt de la boîte. On est en train de se contredire complètement. Si le salarié accepte une baisse de salaire ou une augmentation de la durée du travail contre l'accord de branche, ce n'est pas, bien sûr, parce qu'il défend son intérêt personnel. C'est parce qu'il a peur de la disparition de son entreprise et parfois même que ses collègues perdent leur travail. Il est peut-être plus intéressé par le travail de ses collègues que par son propre travail. On est en train de mettre une pression, d'organiser une pression renforcée sur les syndicats, parce qu'avec ces dernières ordonnances travail, on peut faire des référendums qui contournent le principe du syndicat représentatif. Là aussi, on est dans la maximisation de la logique concurrentielle.

Karim ELHACOUMO.- On voit bien à travers tes propos que le néo-libéralisme heurte l'imaginaire français. Il y a un jalon formidable, qui est naturellement le Conseil national de la résistance. Un militant a rappelé qu'un célèbre assureur voulait le démanteler méthodiquement. Il heurte donc ce modèle français, comme l'a rappelé Sébastien également.

David CAYLA.- Oui, bien sûr. La France ne s'est pas construite selon un principe de maximisation des intérêts individuels dans le cadre du marché en concurrence. La France s'est construite d'abord, politiquement, par l'Etat, qui a réuni un ensemble de peuples assez différents. Quand on demande aux anthropologues et aux historiens ce qu'est la France à l'an 1000, on sait qu'ici, on n'avait pas la même langue que dans le nord. L'unification du peuple, on peut la voir à partir de la Révolution française, en réalité. C'est là que l'on a la Fête de la fédération, que l'on a Valmy et "Vive la nation", c'est-à-dire l'idée, la conscience que les gens qui sont sur ce territoire de France ont un destin commun.

Tout met beaucoup de temps avant d'apparaître. C'est apparu parce qu'il y a eu un Etat fort qui a organisé, qui a créé ce

que l'on pourrait appeler aujourd'hui la France et qui a entraîné une forme d'harmonisation culturelle.

Karim ELHACOUMO.- L'Etat précède la Nation. C'est intéressant.

David CAYLA.- Oui, en France, je pense que l'Etat précède la Nation, ce qui n'est pas le cas de tous les pays, bien sûr. Sans revenir trop sur ces questions qui échappent un peu à l'économiste que je suis, il faut aussi dire que si l'Etat français a réussi à organiser cela, c'est parce qu'il a réussi aussi à organiser une forme d'égalité territoriale par son intervention. C'est le lieu de la péréquation, comme on dit aujourd'hui, c'est-à-dire de l'égalité entre les différents territoires, de la redistribution au sein même de la société. C'est le lieu aussi où l'on va créer, mettre en place un certain nombre de services publics qui, à mon avis, sont aussi au cœur de ce modèle français. C'est vrai que le Programme national de la résistance était au cœur de ce modèle français, mais en réalité, on peut le dater d'avant, puisque la nationalisation de la SNCF, c'est 1937 et elle est le produit des grèves et des congés payés.

Je pense que la route était déjà tracée avant même la Seconde Guerre mondiale. Si cette route a pu être assez facilement empruntée par la France, c'est parce que, même dans son histoire précédente, l'essentiel des politiques économiques étaient menées par l'intervention de l'Etat.

Une chose très importante dans notre histoire, par exemple, c'est que l'industrialisation, dès le 18^{ème} siècle, s'est faite par la commande publique, c'est-à-dire par le fait que l'Etat utilisait son levier budgétaire pour acheter, à des entreprises françaises sur son territoire national, un certain nombre de choses. Par exemple, Saint-Gobain, qui est aujourd'hui le leader mondial du verre, a été renforcé, perpétué par COLBERT qui décide de faire la galerie des glaces à Versailles. De la même façon, le TGV existe parce que la SNCF a commandé des rames à Alstom. Le nucléaire lui-même est

le produit de la commande publique d'EDF. Quand on regarde là où l'on est fort en France, les domaines technologiques où l'on est fort, très souvent, sont le produit d'une décision de l'Etat d'intervenir dans le marché pour favoriser la commande publique.

Le problème, c'est que cette vision de la politique industrielle est en complète contradiction avec l'imaginaire néo-libéral, puisque le libéralisme nous dit que l'Etat ne doit pas intervenir dans le marché. L'Etat est l'arbitre. Il délègue au marché l'essentiel des choix d'allocations de ressources. Cette idée que le marché est efficace et que l'Etat va se mettre à son service, on la retrouve aujourd'hui dans les politiques.

Je prends un exemple dont, bien sûr, vous avez tous entendu parler. C'est le chèque de 100 €. Qu'est-ce que c'est que ce chèque de 100 € ? C'est l'idée quand même qu'il faut que l'Etat intervienne, mais il ne faut surtout pas qu'il perturbe le fonctionnement du marché. On voit l'explosion des prix de l'énergie. On pourrait se dire que, puisque l'énergie augmente, il faut assurer l'approvisionnement énergétique des Français, qu'il faut faire en sorte d'isoler les bâtiments, peut-être multiplier les transports collectifs pour éviter que les gens ne soient obligés de prendre leur voiture.

Bref, on pourrait avoir pour trois milliards d'investissements dans le transport collectif. Mais qu'est-ce qu'on fait ? On fait trois milliards de chèques. Ces trois milliards de chèques supposent que les gens sont peut-être un peu contents d'avoir des chèques, mais cela ne résoudra pas leur problème. L'Etat interventionniste, qui est l'héritage de notre Etat constructeur de nation, est totalement délaissé au profit de l'Etat qui finance le marché, qui donne un chèque. Ce chèque, on va le dépenser comment ? Forcément, en achetant des produits du marché. Là aussi, on renforce le marché au lieu de chercher à produire une alternative au marché, qui serait, par exemple, la production de services publics.

Vous vous souvenez de : *"L'Etat ne peut pas tout"*, de JOSPIN. Il disait cela quand il y a eu des licenciements chez Michelin dans les années 90. Maintenant, on est passé à : *"L'Etat ne peut rien faire, ou ne peut pas grand-chose."*

"Il y a de l'inflation, je suis désolé ma bonne dame, c'est à cause des prix du carburant, des prix du pétrole qui augmentent et c'est à cause des Chinois". Au lieu de faire ce que l'on a pu faire à une époque, c'est-à-dire nationaliser le secteur de l'énergie pour assurer l'approvisionnement en énergie des Français, on admet son impuissance face au prix du marché et on compense avec un chèque. Là, clairement, on est dans cet imaginaire néo-libéral qui permet d'expliquer pourquoi on fait cela.

Cela coûte tout de même 3,8 milliards, le chèque de 100 €. C'est le budget du CNRS, quand même. C'est quand même énorme. C'est plus, je crois même, que le budget du CNRS. Un Etat qui dit qu'il ne peut pas faire grand-chose à part filer des chèques, c'est un Etat qui apparaît comme impuissant aux yeux des gens. Cela pose un vrai problème démocratique. Pourquoi allons-nous voter ou pourquoi devons-nous nous investir démocratiquement dans un système politique dans lequel les responsables nous disent qu'ils ne peuvent pas faire grand-chose ?

Karim ELHACOUMO.- Pour répondre à la crise du Covid-19, l'Etat a utilisé le fameux "quoi qu'il en coûte" : subventions sectorielles, prêts garantis par l'Etat, chômage partiel, etc.

De ce fait, la dette a augmenté de 15 points de PIB. Or, aujourd'hui, Bruno LE MAIRE utilise l'argument de la dette publique pour annoncer une baisse, notamment, des dépenses sociales. On le sait tous : réforme de l'indemnisation du chômage, réforme des retraites, etc. Est-ce que ce n'est pas une façon de faire payer la crise Covid aux salariés ? Quelle politique alternative pourrions-nous envisager à cet égard ?

David CAYLA.- C'est très marrant, parce que ce "quoi qu'il en coûte" succède de quelques mois à *"il n'y a pas d'argent magique"*. Vous vous souvenez à qui il l'avait dit ? A une infirmière, au moment où il y avait la contestation dans l'hôpital. On parle ici de 2019. Face à une infirmière qui disait : comment je fais ? Je n'ai pas les moyens d'assurer mon travail, MACRON dit : *"il n'y a pas d'argent magique"*.

Et puis, quelques mois plus tard, tout à coup, il y a une fortune énorme d'argent magique. L'Etat emprunte des centaines de milliards sur les marchés financiers pour compenser les politiques sanitaires mises en œuvre, c'est-à-dire le premier confinement, le deuxième confinement et vous savez tout ce qui s'est passé : fermeture des bars, des restaurants.

Evidemment, tout cela a pénalisé l'économie de manière considérable. Je ne suis pas en train de vous dire qu'il ne fallait pas dépenser ces centaines de milliards dans les politiques du *"quoi qu'il en coûte"*, parce que clairement, si aujourd'hui, on n'a pas tout un ensemble d'entreprises qui ont fait faillite, c'est parce qu'on les a indemnisées. De mon point de vue, si l'on part du principe et je suis plutôt d'accord, qu'il fallait absolument éviter la propagation de l'épidémie, donc fermer un certain nombre de magasins, il était clair qu'on n'allait pas les fermer et leur dire : débrouillez-vous après. Cela aurait été une crise économique et sociale majeure.

Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que l'on a pu trouver des centaines de milliards sans aucun problème. Pourquoi on les a trouvés ? Justement, c'est là que cela bute contre le storytelling qu'on nous impose, l'idée du *"attention à la dette"*. Souvenez-vous, François FILLON en 2007 dit : *"Je suis à la tête d'un Etat en faillite."* C'était amusant, parce qu'il n'était pas à la tête de l'Etat, c'était SARKOZY. La dette publique, c'était 60% du PIB à l'époque, soit quasiment deux fois moins. Si l'on était en faillite à l'époque, on est doublement en faillite aujourd'hui.

La réalité, c'est que ce narratif de la dette est totalement artificiel. Il n'a pas de sens économique. On pourrait quand même dire des choses sur les économistes qui vous expliquent -parfois d'ailleurs, ils ne sont pas économistes...

Je disais cela à une camarade tout à l'heure : François LANGLAIS, que tout le monde connaît, n'est pas du tout économiste. Il n'a jamais fait d'études d'économie !

Karim ELHACOUMO.- Il fait de très belles courbes.

David CAYLA.- Oui, voilà et sans doute que ce n'est pas lui qui les fait, d'ailleurs. Il doit avoir des assistants pour les faire. Il vend vachement bien ses livres par contre.

D'ailleurs, un de ses livres porte sur la question des enfants, sur le fait de faire attention. Je n'ai pas lu ses bouquins, je l'avoue, mais François LANGLAIS n'est pas un économiste. C'est un journaliste.

On a parfois un discours sur la dette qui est tenu par des gens qui ne sont pas du tout spécialistes et qui vont nous expliquer que comme un ménage doit rembourser sa dette,

l'Etat doit aussi rembourser sa dette, qu'il fasse vachement attention parce que, sinon, il va faire faillite.

En réalité, l'Etat ne fait pas faillite. L'Etat ne va pas aller en prison pour non-paiement de ses dettes. D'ailleurs, qui mettrait en prison l'Etat ? Un ancien chef d'Etat, oui, pourrait tout à fait être en prison, mais pas un Etat. Si l'Etat fait faillite, d'abord, il ne fait pas faillite, on dit qu'il fait défaut. S'il fait défaut, cela veut dire qu'il ne rembourse pas ses créanciers et, pour le coup, je pense que c'est un événement qui n'est pas extrêmement agréable, parce que cela veut dire que tous ceux qui ont prêté à l'Etat perdent leur argent. Il faut savoir que la plupart des gens qui financent l'Etat, ce sont les Français et des banques. Evidemment, si un Etat fait faillite, cela crée un problème. Comme on a tous des comptes en banque, on pourrait voir nos banques faire faillite si jamais l'Etat ne remboursait pas.

Mais en réalité, cette question est purement rhétorique ou théorique. L'Etat ne fait pas faillite, parce qu'il fait rouler sa dette. Il n'a pas à rembourser sa dette. A chaque fois qu'une partie de la dette arrive à échéance, il réemprunte la même somme. La question qui doit se poser, ce n'est pas de savoir si l'Etat doit rembourser parce qu'il ne le fait jamais, parce qu'il a une durée de vie illimitée. La question est de savoir combien ça lui coûte d'emprunter systématiquement sur les marchés financiers au fur et à mesure que sa dette arrive à échéance.

Il est vrai qu'il y a une époque où la dette coûtait très cher, parce que l'on avait décidé d'organiser l'ensemble du système de financement de l'Etat par rapport à des marchés financiers. L'Etat devait demander, solliciter gentiment les marchés financiers pour qu'ils puissent lui prêter de l'argent. C'est toujours le cas, sauf qu'à l'époque, les marchés financiers étaient dans une situation de rapport de force favorable et ils imposaient des taux d'intérêt très élevés à l'Etat, ce qui a entraîné un effet boule de neige. Plus on a des taux d'intérêt élevés, plus ça nous coûte cher dans les dépenses publiques et plus on a de risques de s'endetter.

Ce n'est plus du tout le cas depuis 2008, puisque les banques centrales ont décidé d'intervenir sur les marchés financiers. Une Banque centrale, c'est, par exemple, la Banque de France, la Banque Centrale Européenne. C'est une institution publique. En 2013 ou 2014, au moment où il y a eu la crise de la dette publique européenne, il y avait des pays qui étaient en situation de quasi faillite, comme la Grèce, mais il n'y avait pas que la Grèce. Il y avait d'autres pays qui ont été soutenus par l'aide européenne : Portugal, Espagne, Irlande.

On oublie toujours l'Irlande, mais c'est la première à avoir fait faillite avec la Grèce à cause de son système bancaire. A un moment, en Irlande, ils ont battu le record de déficit public. Ils ont eu 38% de déficit public en un an.

Qu'est-ce qu'il se passe depuis 2014 ? La Banque Centrale Européenne rachète des obligations publiques sur les marchés financiers, ce qui veut dire qu'elle crée une forme de raréfaction des obligations publiques, ce qui fait augmenter le cours de l'obligation et cela fait mécaniquement baisser les taux d'intérêt. Cela veut dire qu'aujourd'hui, les taux d'intérêt auxquels l'Etat emprunte sont décidés ou dirigés par la Banque Centrale Européenne et ils sont à zéro, voire négatifs. Ce qui veut dire que s'endetter, pour la France, cela ne coûte rien et même, cela rapporte de l'argent, parce que, comme

il y a de l'inflation, si l'on a un taux d'intérêt à zéro et que l'on a 2% d'inflation, on rembourse une somme qui a moins de valeur que la somme que l'on a empruntée. On peut se dire, peut-être, que les taux d'intérêt vont augmenter, mais en fait, ils ne vont pas augmenter parce qu'ils sont contrôlés par la Banque Centrale. La Banque Centrale, si elle arrête d'intervenir sur les marchés financiers, la Grèce fait faillite, l'Italie fait faillite et les banques font faillite. Du coup, c'est une catastrophe.

Ce qui est bizarre aujourd'hui, c'est que l'on a voulu mettre les marchés financiers comme étant en surplomb de l'Etat ; marchés financiers qui avaient pour but en quelque sorte de vérifier que l'Etat n'allait pas trop s'endetter et allait rester dans les normes du néo-libéralisme. Ces marchés financiers ont entraîné la crise de la zone euro des années 2011, 2012, 2013 et du coup, maintenant, on les contrôle par la Banque Centrale Européenne, ce qui veut dire qu'en fait, ils ont perdu tout leur pouvoir.

A l'époque, on parlait beaucoup des agences de notation, avec l'idée qu'il fallait faire des agences de notation publiques. AAA, c'était une très bonne note, puis elle dégradait, donc on dégradait la Grèce, on dégradait la France, etc. Il y a un moment, dans la crise de 2009, où les agences de notation étaient devenues les rois du pétrole. Maintenant, on n'en entend plus du tout parler. Pourquoi ? Parce qu'elles ont perdu le contrôle de décider qui est solvable ou non, puisque les Banques centrales rachètent massivement la dette publique de manière à rendre la Grèce solvable. Si elles arrêtent, la Grèce fait faillite et si la Grèce ou l'Italie fait faillite, les banques européennes font faillite, l'euro explose, donc la BCE ne peut pas arrêter.

Ce que je veux expliquer ici, c'est qu'avec 115% de dette publique, il n'y a aucun risque de quoi que ce soit. Au Japon, ils sont à 250% de dette publique et il n'y a pas de souci avec le Japon. On pourrait continuer comme cela très facilement de s'endetter, puisque, plus on va s'endetter, plus la Banque centrale rachètera de dette pour éviter le Krach. Ils sont piégés par le système qu'ils ont eux-mêmes mis en place.

Evidemment, cela n'empêche pas les responsables politiques et Bruno LE MAIRE en particulier de dire : *"Il va falloir rembourser la dette Covid, il va falloir faire la réforme des retraites, il va falloir regarder la réforme de l'Assurance chômage, qui est un impératif."* Il ne dit pas que c'est à cause de la dette, mais du fait qu'il faut que les gens retrouvent un travail, etc. Des choses dont on sait qu'elles sont fausses, par ailleurs.

La réalité, c'est que tout cela, c'est juste de la rhétorique pour mener une politique de classe. Finalement, l'objectif réel n'est pas que d'éviter la dette publique et de diminuer les dépenses sociales, l'objectif est de baisser les cotisations sociales des employeurs. Si l'on veut baisser les cotisations sociales, il faut diminuer les prestations sociales, notamment les retraites. Pourquoi fait-on cela ? Pourquoi mener cette politique de baisse des cotisations sociales ? Parce que l'objectif premier du gouvernement, c'est d'attirer le capital étranger en France, de faire ce que l'on appelle une politique d'attractivité et que cela nécessite de maximiser le profit.

Donc, on maximise le profit et pour maximiser le profit, il faut alléger les dépenses des entreprises, donc baisser les cotisations sociales.

Cela n'a absolument rien à voir avec la dette.

Le vrai problème du gouvernement actuellement, même s'il parle de la dette comme un épouvantail, c'est d'augmenter les profits des entreprises pour attirer le capital. Evidemment, il ne va pas le dire comme cela, donc il emploie de la rhétorique de la dette.

Derrière ces réformes qui nous sont proposées, la réforme des retraites, il y avait aussi l'idée de la retraite à points. Derrière la question du reste à charge zéro pour l'audition et la vue, il y avait la question de la mise en place d'un accord avec les complémentaires santé. A chaque fois, on individualise, c'est-à-dire que l'on cherche à dire que le problème des retraites n'est pas un problème collectif, qu'il faut assurer que nos personnes âgées puissent avoir un niveau de vie décent quand elles ne sont plus en mesure de travailler. Le problème, c'est : *"Vous, individuellement, vous devez prendre une complémentaire santé. Vous, individuellement, vous devez vous organiser pour avoir une carrière qui, avec les points que vous avez accumulés, vous donnera une retraite normale."* Là aussi, on voit bien que l'imaginaire néo-libéral revient par la fenêtre dans la manière dont on conçoit les mécanismes de solidarité. L'individualisation, c'est aussi : le chômeur est responsable du fait qu'il est au chômage, donc il faut l'inciter à trouver du travail.



Toute cette rhétorique est fondée sur l'idée que notre système social doit produire des offres individualisées répondant à des besoins individualisés et non plus à une logique collective. L'alternative, qu'est-ce que c'est ? C'est d'abord de penser le bien commun, les objectifs collectifs, c'est-à-dire de penser ce que le néo-libéralisme est incapable de penser, c'est-à-dire le collectif comme étant une manière d'organiser la société sur des buts qui ne sont pas des purs buts individuels. Comment fait-on cela ? Pour moi, on le fait par la démocratie.

C'est par la discussion collective et les valeurs que l'on peut porter collectivement dans le cadre des partis politiques ou dans le cadre de nos interventions publiques que l'on peut dire que le principe même de bonne organisation de la société n'est pas de mettre tout le monde en concurrence et d'organiser, par le marché, la répartition la plus correcte des ressources. Le problème, c'est d'être capable de décider qu'il y a des choses qui n'ont pas lieu d'être dans le marché. Par exemple, on pourrait tout à fait supprimer toutes les complémentaires santé qui nous coûtent très cher -surtout que, maintenant, elles sont obligatoires- et organiser ce qu'on appelle le 100% Sécu, c'est-à-dire que la Sécurité sociale organise l'ensemble du système.

On pourrait aussi d'ailleurs, quand on regarde le système de soins, arrêter avec la concurrence entre les cliniques privées et les hôpitaux. L'organisation de la tarification à l'activité dans les hôpitaux, je ne sais pas s'il y a des hospitaliers ici, mais c'est la même chose. C'est mettre un prix et organiser la concurrence, en plus, avec des cliniques qui font ce qu'elles veulent, donc qui peuvent aller vers les activités les plus tarifées et les hôpitaux qui, eux, doivent prendre tout le monde, y compris des services très coûteux.

Bref, ce que je veux dire, c'est que l'alternative au néo-libéralisme, c'est bien la démocratie et la réflexion collective de ce que l'on veut comme société, avec l'idée que ce n'est pas parce que l'on va laisser le marché décider et la concurrence décider que l'on va avoir tranché la question fondamentale : quel type de société veut-on ?

Karim ELHACOUMO.- J'en viens à mon ultime question, qui est très en rapport, naturellement. La question écologique, la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'environnement est devenue, comme on le sait, très importante dans le débat public et en particulier dans la jeunesse. Quel type de système économique serait compatible avec l'organisation d'une transition écologique ?

David CAYLA.- Ce qui est intéressant, c'est que le néo-libéralisme se heurte à deux choses. D'abord, à l'aspect social, c'est-à-dire qu'on ne traite pas les individus comme s'ils étaient uniquement tournés vers leur intérêt individuel et en concurrence les uns avec les autres : cela ne marche pas. La société se délite quand on fait cela.

Mais aussi, le néo-libéralisme se heurte aux limites écologiques et aux problèmes climatiques. On le voit, le problème climatique est très sérieux. Je ne pense pas qu'il faille penser l'écologie comme uniquement une question laissée aux experts et, surtout, comme quelque chose qui serait totalement indépendant de l'activité humaine.

Je pense qu'on a tout de même des éléments, des rapports qui sont alarmants. Les rapports du GIEC sont, à ce titre, assez alarmants. Le réchauffement climatique global aura des effets qui s'accroissent. Et puis, la destruction d'un certain nombre d'écosystèmes, qui sont une perte importante pour notre capacité à vivre collectivement, en harmonie, si je puis dire, avec la nature.

Il y a aussi un dernier élément très important : la disparition d'un certain nombre de matières premières, de ressources. Pour faire des batteries, par exemple, on a besoin d'éléments rares et difficiles à trouver. Du lithium, etc. Le pétrole, on sait que c'est une énergie fossile donc on n'en aura pas tout le temps. Se pose la question de savoir comment on organise



notre rapport à la nature sur un mode qui, de mon point de vue, ne peut pas être un mode purement marchand.

C'est un anthropologue et économiste que j'apprécie beaucoup, qui s'appelle Karl POLANYI, qui a essayé d'expliquer, en 1944, quand il a écrit son livre qui s'appelle "La Grande Transformation", comment le capitalisme a organisé un système comme si tout un ensemble de choses était des marchandises, comme si le travail était une marchandise ; ce qui est faux, nous dit POLANYI ; le travail n'est pas une marchandise, c'est du temps humain. Comme si la nature était une marchandise, mais la nature n'est pas non plus une marchandise. En fait, il faudrait penser le marché uniquement dans les sphères du marché, c'est-à-dire de ce qui est vraiment des marchandises, qui est produit pour être vendu et sortir du marché tout un ensemble de choses qui, par nature, ne sont pas des marchandises et méritent d'être gérées autrement. C'est notamment la question écologique.

Comment fait-on ? Le problème, c'est que, lorsque l'on a comme univers mental, uniquement, le marché, on dit : *"Si l'on veut arriver vers une transformation de nos écosystèmes, il faut mettre un prix au carbone."* Quand on pense que la véritable question écologique, c'est comment on incite les gens à être plus autonomes en carbone, alors on pense logiquement, quand on est un néo-libéral, qu'il faut que le prix du carbone augmente et ainsi, spontanément, les gens vont trouver des énergies alternatives. C'est ce que l'on a fait en Europe. En 2005, on a créé le marché des droits à polluer, qui est un marché que l'on appelle aussi le quota carbone. On donne aux entreprises très polluantes un quota et elles peuvent revendre, sur le marché, le quota et comme cela, il y a un prix au carbone qui apparaît et l'on va tous être plus écologiques.

Sauf que, dans les faits, cela ne marche pas. Il y a eu la crise de 2008 et 2009, les entreprises se sont retrouvées avec beaucoup de quotas et elles ont arrêté de faire des efforts. Pire, parfois, elles se sont dit : puisque cela coûte cher de polluer en Europe, je vais aller polluer en Chine, parce que là, il n'y a pas de marché des quotas. On se retrouve avec des systèmes qui ne fonctionnent pas.

Il y a une autre raison pour laquelle cela ne fonctionne pas. On va aller faire la COP 26, c'est-à-dire une réunion internationale dans laquelle on essaie de collaborer, de coopérer, pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, ce que je pense être très important. Et en même temps, on nous dit que l'univers international est fondé sur la concurrence et la compétitivité. On est complètement schizophrène. D'un côté, on nous explique que la coopération entre les Etats est absolument indispensable pour résoudre le problème climatique et de l'autre, on nous dit que si l'on veut être efficace et avoir un système économique qui fonctionne le mieux possible, il faut que l'on soit tous en concurrence et que l'on aille produire de la manière la moins coûteuse possible pour attirer le plus de capital possible, quitte à baisser les droits sociaux.

Vous voyez bien qu'il y a une contradiction flagrante dans leur argumentation. La coopération et la concurrence sont antinomiques. On ne peut pas coopérer sur le climat et être en concurrence au niveau économique. On ne peut pas organiser le libre-échange, qui implique l'intensification de la concurrence, en disant : maintenant, le plus efficace gagne, celui qui aura les normes sociales et les normes écologiques les plus faibles remportera la mise, puis dire : c'est terrible, ils ne respectent pas les normes écologiques et sociales.

J'arrête là, parce qu'il faut laisser la place aux questions. Je trouve que la question environnementale est une bonne ques-

tion. Dans les médias, quand on leur dit : regardez comme les ouvriers sont exploités, cela les indiffère complètement, mais quand on leur dit : attention, regardez, il pourrait y avoir du réchauffement climatique et la disparition des pandas, alors tout d'un coup, ils vont dire que c'est un scandale. Je pense que c'est très utile pour nous, qui voulons proposer des alternatives au néo-libéralisme, de mettre en avant les contradictions sur lesquelles on nous entraîne quand on veut sauver le climat et la planète. Si l'on veut vraiment sauver la planète et le climat, il va falloir sortir du capitalisme néo-libéral. Il va falloir organiser de la vraie coopération. Il va falloir démarcher tout un ensemble d'activités économiques. Cette démarchisation, je pense qu'elle est à la fois la clé pour lutter contre le réchauffement climatique et les atteintes environnementales, mais elle est aussi la clé pour retrouver un système social qui corresponde davantage aux attentes des populations.

C'est pour cela que je ne pense pas qu'il faille opposer la question écologique et la question sociale. D'ailleurs, si l'on est malin, en fonction de l'interlocuteur, on va mettre en avant : *"Regardez, le néo-libéralisme détruit l'emploi, donc il faut en sortir"* et si l'on a des interlocuteurs qui sont totalement insensibles à la question sociale, on leur dit : *"Regardez, le néo-libéralisme détruit l'environnement, cela pollue, cela nous empêche d'agir pour sauver les pandas."* Comme cela, on arrivera beaucoup mieux à convaincre les gens.

Sébastien BUSIRIS.- Si je comprends bien, on peut à la fois sauver le panda et le salarié.

David CAYLA.- Oui, bien sûr, il faut sauver tout le monde. Il faut surtout avoir un système dans lequel la politique peut agir.

Sébastien BUSIRIS.- Je te remercie pour ton intervention. Je vais vous demander d'applaudir David. (*Applaudissements.*) Avant de vous passer la parole, il y a des micros sans fil qui vont circuler. Je souhaite rappeler ce qui vient d'être dit. Il y a beaucoup de choses que l'on a pu écrire dans nos tracts sur notre système de santé, sur la dette, sur les déficits. Il est toujours bon de l'entendre par quelqu'un qui n'est pas journaliste, mais qui est économiste, pour prouver que, quand on nous traite de doux utopistes, il y a d'autres solutions qui existent.

Quand on parle des retraites et qu'aujourd'hui, on nous impose des réformes, il y a d'autres solutions qui existent. Quand on nous dit : *"Ce n'est pas possible parce qu'il y a la dette."*, cette dette, on peut se demander si elle existe vraiment et si elle est vraiment pénalisante. Tu as rappelé l'histoire des notations. Avant, quand on baissait de AA + à A +, c'était la fin du monde pour notre pays et l'on risquait de faire faillite. Aujourd'hui, on n'en entend plus parler.

On est là pour remettre en question, en tant qu'organisation syndicale, toutes ces réformes que l'on nous amène et je pense qu'il faut que l'on continue, justement, à se faire entendre pour pouvoir mettre en doute la pensée unique que l'on essaie de nous imposer. Tout le rappel que tu as fait à travers le cheminement historique, dans un premier temps, puis la comparaison concrète avec ce que l'on vit aujourd'hui, va être tout à fait utile pour nous, en tant qu'organisation syndicale.

Vous pourrez acheter le livre de David à la sortie. On va passer aux questions, parce que je pense que vous avez quelques remarques ou quelques questions à faire.

Une congressiste.-



Merci pour votre intervention, Monsieur. J'ai appris beaucoup. Vous êtes brillant et c'était très intéressant.

J'ai une question très simple. A la fin, vous avez dit que l'on devrait pouvoir sauver -comme disait le secrétaire général- le panda et les salariés. Pour le coup, j'ai quelques inquiétudes. Dans l'historique que vous avez fait, aujourd'hui, on en voit quand même un peu le bout et l'on voit bien que les écarts se creusent. Aujourd'hui, les plus riches détiennent beaucoup quand la pauvreté se répand de plus en plus, y compris dans nos pays civilisés.

On voit bien également le populisme monter. Ce que je crains, ce sont des crises politiques adossées aux problèmes économiques qui ne manquent pas de surgir. La question est simple : est-ce qu'ils ont conscience de cela ? Est-ce qu'ils le font exprès ? Je suis très inquiète et j'ai l'impression qu'ils gènerent tous ces soucis.

David CAYLA.- Merci pour cette question, qui est au cœur de ma réflexion. Je n'ai pas voulu trop parler du populisme dans cette intervention, mais le livre s'intitule *"Populisme et néo-libéralisme"*.

Je suis d'accord avec vous. Plus on met en place le système néo-libéral, plus on radicalise -je n'en ai pas non plus beaucoup parlé. On le voit encore plus dans d'autres pays. La France est un peu protégée grâce à son système social, grâce à son SMIC, qui est plus élevé que dans d'autres pays, même si cela va changer, parce que cela fait longtemps qu'il n'augmente plus. On était un peu protégé pendant un certain moment, au début du néo-libéralisme, par l'effet des inégalités.

Là où je vous rejoins totalement, c'est que, derrière cette question, il y a la question du populisme qui est, de mon point de vue, une révolte face à des institutions qui semblent ne plus s'intéresser aux intérêts de la majorité de la population. Le populisme, c'est une réaction tout à fait légitime de dé-

fiance vis-à-vis des institutions dont on a l'impression qu'elles ne fonctionnent plus au service des gens.

Le problème que j'y vois, c'est que l'on arrive à un stade de défiance aujourd'hui qui, s'il continue, se perpétue, empêchera tout dirigeant politique, y compris de notre camp, de pouvoir agir. On est en train de détruire la légitimité de l'Etat et des institutions, y compris des syndicats. Souvenez-vous quand même que, dans les manifestations des gilets jaunes, les syndicats n'étaient pas les bienvenus, ce qui est quand même complètement fou, quand on y pense. Les syndicats sont là pour aider, pour soutenir les travailleurs et les gilets jaunes étaient, pour l'immense majorité, des travailleurs et des retraités.

Pourquoi y a-t-il cette défiance ? Parce qu'elle est le produit de ce système-là. Là où vous avez raison, c'est que l'on peut être pessimiste. J'ai essayé de terminer sur quelque chose d'optimiste parce que je voulais aussi donner des clés d'action pour vous, mais en réalité, on peut être très pessimiste parce que plus le néo-libéralisme s'étend, plus il détruit les contre-pouvoirs que l'on pourrait lui opposer. Il détruit la confiance dans la démocratie, il détruit la confiance dans les institutions et même dans les syndicats puisque, si l'on est persuadé que toute personne n'agit que par rapport à ses intérêts, on finit par dire que les syndicats sont là pour défendre leur propre intérêt d'abord et non pas l'intérêt de la société et des travailleurs en général.

D'ailleurs, beaucoup de mouvements de gauche vont toujours chercher à qui cela profite. Ils vont, par exemple, penser que l'objectif de MACRON, c'est uniquement servir des intérêts privés, que l'objectif de tout de monde est de servir les intérêts privés. Quand on pense la société comme cela, on ne peut plus agir démocratiquement et collectivement. Les gilets jaunes, le vrai problème qu'ils avaient, c'est qu'ils avaient tellement peu de confiance dans les institutions qu'ils ne pouvaient, eux-mêmes, même pas désigner des représentants pour les représenter, donc le mouvement ne pouvait pas avoir de capacité d'action.

Le paradoxe de tout cela, c'est que même le mouvement des gilets jaunes est imprégné de néo-libéralisme, c'est-à-dire qu'il pense que MACRON sert des intérêts. Mais en fait, ce que j'essaie de démontrer, c'est qu'il n'y a pas que des intérêts derrière la pensée de MACRON. Il y a aussi des convictions et des théories. C'est pour cette raison que j'essaie de montrer et de décortiquer ces théories.

Pour vous répondre, oui, je suis, comme vous, inquiet. Plus le néo-libéralisme s'étend, moins il sera facile de trouver une alternative démocratique au néo-libéralisme. Pour moi, c'est le grand danger.

Sébastien BUSIRIS.-

Une autre question ?

Un congressiste.

Bonjour. J'ai, depuis plusieurs années, une espèce d'intuition que le néo-libéralisme -pour ne pas dire le capitalisme- fonctionne du fait de la surproduction et de la surconsommation. Je n'ai jamais pris le temps de faire une thèse pour essayer de le démontrer, mais régulièrement, il y a un certain nombre d'indicateurs sur la production automobile, etc., qui semblent un peu aller dans ce sens, avec, justement, la nécessaire ou indispensable transition écologique et énergétique qui nous est demandée. Je prendrai un cas qui n'est pas trop polém-

mique, qui est celui de la mode et de l'habillement, à la suite d'une créatrice de mode qui, dans Le Monde s'est exprimée en disant qu'il faudrait moins consommer. Moins consommer, cela peut avoir des avantages : moins de production de coton, qui permettra peut-être de reconstituer la mer d'Aral, mais aussi fermer les entreprises du Bangladesh et de Chine qui sortent des t-shirts, etc., à des prix défiant toute concurrence. Cela pourrait encourager le recyclage des vêtements. Tout cela est un équilibre à trouver, si possible, sans mettre en place ce que l'on appelle une écologie punitive.



Comment voyez-vous cette transition, parce que cette surconsommation est boostée par tout ce qui est marketing et publicité ? Pareil, on s'attaque au marketing et à la publicité, notamment dans un syndicat dont je fais partie, qui est celui de la publicité. Grosso modo, on pourrait dire qu'il y aura des perdants et des gagnants. Comment faire en sorte que tout le monde s'y retrouve et qu'il n'y ait que des gagnants ?

David CAYLA.- C'est encore la grande question. D'abord, MARX lui-même avait expliqué que le capitalisme allait vers la surproduction. La logique de l'accumulation du capital, l'accumulation infinie, est très clairement décrite par MARX, qui parle aussi de la marchandise, c'est-à-dire de la manière dont l'ensemble de notre société finit par s'organiser autour du principe de marchandise.

Sans faire de thèse, on sait que la logique privée d'intérêts privés, dont j'ai parlé, du point capitaliste ; c'est la logique de l'accumulation sans cesse de nouveau capital, c'est-à-dire de moyens de production, qui doit, forcément, se révéler ensuite dans une surproduction qui, du coup, nécessite une surconsommation.

Clairement, le souci que l'on a aujourd'hui, si l'on veut raisonner en termes de soutenabilité écologique, c'est bien de transformer cette logique de surconsommation en une logique de consommation non pas modérée ou plus faible, mais pertinente. L'une des choses que l'on a complètement oubliées dans la pensée économique, c'est que les biens durent.

Quand on calcule le PIB, on calcule la production d'une année de marchandises, de produits, y compris de non mar-

chandise -puisque les services publics sont intégrés dans le PIB-, mais on ne pense pas au temps que va durer un produit. Or, si l'on produit quelque chose qui va durer 5, 10 ou 20 ans, cela n'a pas le même effet sur le bien-être des gens. Si c'est 20 ans, ce sera quatre fois plus long. Une machine à laver qui dure 20 ans produira quatre fois plus de services qu'une machine à laver qui dure 5 ans. Ce qui est étonnant, c'est qu'Adam SMITH lui-même avait pensé à cela. Dans "La Richesse des Nations", il nous explique qu'il y a deux choses qui s'accumulent : les facteurs de production, donc le capital, mais aussi la marchandise, les produits finis. Il expliquait d'ailleurs qu'entre un service et le produit industriel, le produit industriel avait plus de valeur parce qu'il allait rester dans le temps alors que le service allait disparaître.

Je pense que, là, on a une clé de compréhension théorique sur comment consommer autrement. L'une des clés, de mon point de vue, c'est comment faire en sorte que ce que l'on produit ait une durée de vie la plus longue possible. Maintenant, il y a des indicateurs de réparabilité sur les smartphones, mais le problème, c'est que l'on ne sait pas comment lui donner de la valeur. On ne calcule pas la valeur d'un bien qui dure. Si quelque chose est détruit tous les ans, il fera plus de PIB.

Je trouve qu'il y a une absence totale de réflexion sur cette question qui devrait, d'ailleurs, être couplée avec la question des stocks. Quand on produit du pétrole en prélevant sur des ressources qui sont limitées, certes, on produit une richesse, mais d'un autre côté, on s'appauvrit également parce que l'on a moins de ressources après.

La gestion des stocks naturels est une chose qui n'est pas absente de la pensée économique, mais que l'on a du mal à intégrer dans notre logique actuelle. Je ne sais pas si je réponds vraiment à votre question, mais juste pour dire qu'elle soulève des choses très importantes et qu'il faudrait réussir à penser, à théoriser. Pour l'instant, on n'y arrive pas si bien que cela, de mon point de vue.

Sébastien BUSIRIS.- Une autre question, mes camarades ?
Un congressiste.

Vous avez parlé tout à l'heure d'argent magique. C'est une citation, mais c'est intéressant. On nous a expliqué pendant des années qu'il fallait rentrer dans les critères de Maastricht, avec un taux d'endettement de 3% pour être de bons gestionnaires, pour que l'Etat se comporte en bon élève. Or, on a vu pendant la crise, avec le "quoi qu'il en coûte", que l'argent est arrivé. Vous avez dit que cela a été une décision de la Banque Centrale Européenne qui a décidé de prendre les choses en main, si j'ai bien compris.

On entend le ministre LE MAIRE dire : "Aujourd'hui, la France emprunte à des taux négatifs, mais demain, si l'inflation repart et si les taux augmentent, nous allons avoir une charge de la dette qui sera insoutenable." Comment est-ce que l'on pourrait arriver à dominer cette situation ? Si j'ai bien compris, la Banque Centrale Européenne a réussi à dominer les marchés financiers, donc si la Banque Centrale Européenne prend le dessus, elle peut complètement dominer les choses, à condition que l'on domine le marché financier. C'est une volonté politique.

Cet argent magique est là. Pourquoi ne nous permettrait-il pas de redonner aux hôpitaux l'argent nécessaire pour qu'ils fonctionnent normalement, pour que la politique sociale, les

retraites, puissent être correctement délivrées ? Comment liiez-vous ce que je viens de vous dire ? Comment interprétez-vous cette manière de nous dire, quelques mois avant, qu'il n'y a plus d'argent et que, tout d'un coup, quoi qu'il en coûte, on fera ce qu'il faudra.



Il y a une contradiction d'Emmanuel MACRON, qui a mis en évidence qu'en fait, ce qu'il nous a raconté, c'est quelque chose qui n'est pas "cohérent". Qu'en pensez-vous ?

David CAYLA.- Merci, parce que c'est exactement le fond de mon propos. Il n'y a plus de risque, aujourd'hui, que les taux d'intérêt remontent tant que la Banque Centrale Européenne continuera d'agir et il n'y a aucune raison qu'elle arrête d'agir, parce que le jour où elle arrête, la zone euro s'effondre.

On a effectivement repris la main sur les marchés financiers. J'ajoute tout de même une nuance, que je n'ai pas dite tout à l'heure : la Banque Centrale Européenne n'est pas une organisation politique. Elle est une organisation technocratique indépendante, ce qui pose évidemment un vrai problème de démocratie. Si la BCE décide que la France n'est pas dans les clous, comme elle a pu décider que la Grèce n'était pas dans les clous, elle a des moyens du coup de s'imposer face au choix démocratique.

C'est exactement ce qu'il s'est passé en Grèce en 2015. Oui, en théorie, on peut contrôler le marché financier, mais il ne faut pas oublier que la Banque Centrale Européenne est une organisation technocratique avec son propre agenda, son propre projet : sauver l'euro, mais aussi, agir en concertation avec la Commission Européenne avec, aussi, des motivations idéologiques.

Cela veut dire que, si la France emprunte pour financer les retraites, par exemple, la BCE pourrait dire : "J'arrête d'acheter des obligations françaises et du coup, vous allez subir une hausse des taux d'intérêt, donc rentrer dans le rang." De la même façon qu'elle a dit à la Grèce, en 2015 : "Si vous ne signez pas ce référendum, si vous ne retrouvez pas un accord avec les autres pays européens, j'arrête de refinancer vos banques."

Ce qu'il s'est passé, c'est que les Grecs ne pouvaient plus retirer d'argent aux distributeurs. C'est quand même d'une extrême violence. On a parlé avec Coralie DELAUME, ma co-auteurice, pour *"La Fin de l'Union Européenne"*. Dans ce livre qui est d'ailleurs à la vente, je le signale ; ils ont été très gentils, ils ont mis plein de livres à vendre sur la table, dans le chapitre 2 sur la crise grecque, l'objectif de ce chapitre est d'expliquer comment la BCE a été l'instrument de la discipline que l'on a imposée aux Grecs pour avoir mal voté.

Quelque part, on est libéré des marchés financiers, mais on n'est pas totalement libéré du néo-libéralisme, puisque l'on a encore des institutions qui ne répondent plus au pouvoir politique et qui ont leur propre projet, dont la BCE. Il y a une vraie tension. Il faudrait évidemment que la Banque Centrale soit soumise aux pouvoirs politiques. Et encore, si on le fait à l'échelle européenne, quel pouvoir politique ? Est-ce que c'est la Commission Européenne, qui, elle-même, n'est pas démocratique ? Si ce sont les Etats, lequel ? On a une Banque Centrale Européenne pour 18 pays de la zone euro. Donc oui, on a le pouvoir d'agir sur les marchés financiers, mais on n'a pas encore totalement récupéré le pouvoir démocratique d'agir.

Sébastien BUSIRIS.- Mes camarades, on va prendre une dernière question, sachant que David restera parmi nous après. S'il y en a certains qui veulent lui poser des questions, n'hésitez pas.

Juste une précision sur les livres : ce n'est pas David qui vend ses livres. C'est un libraire d'ici, d'Albi, qui est venu avec des livres que vous pouvez acheter. Je souhaitais le préciser.

Un congressiste



Merci pour cet entretien, grâce auquel j'ai beaucoup appris. J'avais une question sur le volet écologique. On parle d'environnement, de nature, mais l'humanité fait partie de cette nature. C'est avant tout le combat, je pense, la sauvegarde de l'humanité sur cette planète. La planète existait bien avant nous. Elle n'aura pas besoin de nous pour survivre. L'enjeu économique de demain, je le situe sur ce point-là. J'aurais aimé avoir votre avis sur cette question.

David CAYLA.- Sur le fait que l'humanité fait partie de la nature ? Je suis d'accord. Mais concrètement... ?

Un congressiste.- Quel schéma économique pourrait s'inscrire sur cette idée-là ?

David CAYLA.- Je pense que la clé, c'est de ne pas croire qu'un système totalement automatisé, fondé sur les intérêts individuels et la concurrence, suffira à résoudre tous les problèmes.

Le cœur de mon propos ici, c'est d'essayer de déconstruire une certaine vision un peu simpliste de ce que doit être une organisation sociale, qui ne peut pas être mue par les seuls intérêts individuels, la concurrence et le marché.

Si l'on part de ce principe-là, alors se pose la question de ce qui doit être en complément de ce système, ce qui permet de le réguler et de lui faire atteindre des objectifs. Pour moi, c'est la question démocratique. Il faut que l'on soit capable de mettre en avant des valeurs, des objectifs, qui soient des objectifs communs et collectifs.

Pour répondre à votre question, parmi ces objectifs communs et collectifs, il y a nécessairement la préservation de notre environnement pour les raisons que vous dites. Si l'on détruit totalement notre environnement, on va se rendre notre propre vie impossible. La difficulté est : à quel moment peut-on dire que l'environnement est détruit ? Est-ce que la destruction de l'environnement n'est pas un processus très lent qui fait que l'on aurait du mal à s'en rendre compte ? C'est là qu'il faut être capable d'avoir des experts, des scientifiques, qui nous expliquent : *"Le chemin que vous êtes en train de prendre est un chemin qui conduit à l'impasse, à la destruction des écosystèmes et qui aura telles et telles conséquences, notamment sur le climat."* Cela permettrait aux gens de prendre conscience de ces enjeux, donc d'essayer d'arrêter la machine.

Ce que j'essaie de dire ici, c'est qu'il faut réinventer le pouvoir de l'action collective sur le marché. Cela doit passer par la démocratie. Mais la démocratie, si c'est juste *"chacun vote comme il veut selon ses propres intérêts"*, cela ne va pas marcher non plus, parce que la question climatique dépasse l'intérêt des individus. Si l'on veut la prendre en considération, il faut aussi que chacun soit informé correctement des enjeux qu'il y a derrière, éclairés dans leur décision par le fait qu'il y a des experts qui connaissent les choses et qui donnent des arguments.

Ce n'est qu'après une forme de débat démocratique éclairé que les individus peuvent s'intéresser à la manière de sauver le climat. Pour répondre très simplement, il faut sortir de cette idée que le marché est le système d'allocation qui permet l'efficacité et le bonheur social. Il faut remettre en avant de la démocratie, mais si l'on veut vraiment protéger le climat et sauvegarder notre avenir à long terme, il faut aussi penser la question de l'expertise et de la science. Sans cela, on risque d'arriver vers le mur, parce que personne ne voudra agir maintenant alors que les dangers sont plus tard.

Sébastien BUSIRIS.- Cela répondait-il à ta question, camarade ? (Réponse positive).

On va mettre fin à ce premier point. Merci David. On souhaitait te remercier, au nom de la Fédération des Employés et Cadres, avec un petit présent de produits locaux.



David CAYLA.- C'est trop gentil. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Sébastien BUSIRIS.- Mes camarades, on va faire une coupure d'un quart d'heure. Nous nous retrouvons dans 15 minutes

pour faire un point sur l'international. Je demanderai à nos camarades d'UNI de nous rejoindre à cette tribune et à Yves, si tu le veux bien.

(*La séance, suspendue à 16h19, est reprise à 16h47.*)

Meeting avec allocutions

Christy HOFFMAN

Secrétaire Générale UNI MONDE

Sébastien BUSIRIS.- Nous avons souhaité faire un point que je qualifierais d'international, puisque notre Fédération participe de longue date au sein d'UNI Global Union au travers des syndicats européens, mais également des syndicats mondiaux. Comme a pu vous l'expliquer David CAYLA tout à l'heure, au-delà de la France, il y a une économie mondialisée et je pense qu'il est important que les travailleurs et les syndicalistes puissent se regrouper pour travailler ensemble et porter ensemble leurs revendications.

Cet investissement de la FEC au niveau de l'international est présent de longue date et nous avons souhaité, cet après-midi, partager avec nos camarades d'UNI quelques points d'interventions pour voir combien il est important de se regrouper en France à travers les syndicats, mais en Europe également et à travers le monde pour pouvoir œuvrer et faire que tous les salariés aient des droits et que ces salariés soient reconnus dans tous les pays, parce que les multinationales - françaises notamment - ne se comportent pas toujours très bien en dehors de leur territoire. Heureusement, les organisations comme UNI sont là pour que l'on travaille ensemble pour dénoncer cela et faire avancer les droits des travailleurs.

On va commencer par une vidéo de Christy HOFFMAN, qui est la présidente d'Uni Global Union. Mes camarades,

je lui passe la parole virtuellement, parce qu'elle ne pouvait pas être présente avec nous aujourd'hui.

(*Projection d'une vidéo de Christy HOFFMAN.*)

Christy HOFFMAN.- Chers collègues, camarades, délégués, votre Secrétaire général et notre ami Sébastien, je vous apporte aujourd'hui mes salutations au nom d'Uni Global Union et de ses 20 millions de membres dans le monde.

Je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui à l'occasion de votre Congrès.

Votre syndicat joue un rôle important au sein d'Uni Global dans plusieurs de nos secteurs. Permettez-moi de mentionner tout particulièrement Uni Care, Uni Gaming et Uni Finance. Je profite de cette occasion pour remercier Frédéric FAVRAUD, le président européen d'Uni Care et Jean-Christophe TIRAT, notre vice-président dans le secteur des jeux.

C'est formidable que vous puissiez tenir le Congrès en personne pour célébrer vos réalisations, parler des défis qui se profilent, mais la pandémie n'est pas derrière nous. Nous sommes toujours en train de sortir d'une crise qui a secoué le monde et qui aura un impact durable sur chacun d'entre nous. Elle n'a pas seulement provoqué des souffrances, mais aussi des pertes pour beaucoup d'entre nous. Elle a également accéléré des tendances qui étaient déjà en cours, notamment vers un déploiement plus important et plus rapide des technologies digitales.



Enfin, elle a mis en évidence les faiblesses d'une économie mondiale très inégalitaire avec d'énormes lacunes en matière de protection sociale pour de nombreux travailleurs dans le monde.

Pendant cette pandémie, nous avons vu les inégalités se creuser dans le monde entier. Les riches sont riches, les plus vulnérables de notre société souffrent. Même en France, les milliardaires ont vu leur fortune augmenter de 27% alors que le nombre de personnes en situation de pauvreté en est à 10 millions.

Je dois souligner que les travailleurs du monde entier qui n'ont pas de voix syndicale n'ont pas été pris en compte et que beaucoup d'entre eux ont subi des représailles pour avoir dénoncé la sécurité pendant le COVID.

N'oublions jamais la valeur des syndicats au travail. En temps de crise, cette valeur est évidente pour tous et nous l'avons clairement vu dans les victoires que vous avez remportées pour les travailleurs et les travailleuses en France.

Je ne pourrais pas être plus d'accord avec l'une des conclusions de votre rapport moral et d'activité, à savoir que les syndicats libres, indépendants et forts sont plus que jamais nécessaires.

Depuis le début du COVID-19, les syndicats de tous les secteurs d'UNI ont joué un rôle très important dans la construction de la solidarité, le partage des meilleures pratiques et ont démontré au monde entier que nos membres sont des travailleurs et travailleuses essentielles. Ils se sont battus pour un travail sûr et pour la sécurité économique.

Nos membres d'UNI Care ont été en première ligne pendant la crise, et, comme vous l'avez vu en France, cette crise a

mis en lumière la nécessité d'investir dans nos systèmes de soins.

Dans le domaine de la finance, presque du jour au lendemain, des millions de travailleurs et travailleuses dans le monde sont passés au télétravail. Comme toujours, les syndicats ont commencé à négocier et à s'organiser pour protéger les droits, pour aider les syndicats du monde entier à faire face à cette tendance croissante. UNI Global Union a publié ses principes clés sur les droits des travailleurs à distance.

Pendant la pandémie, UNI Gaming s'est jointe à vous, dans votre lutte, pour éviter des pertes d'emplois dans les casinos et pour offrir une forme de sécurité économique à ceux qui n'ont pas pu travailler pendant le lock-out.

Nous refusons que les employeurs, quels que soient les acteurs, profitent de la crise pour baisser les salaires, affaiblir les protections ou orienter les employés vers des formes de travail plus précaires.

Au moment où nous sortons de cette crise, nous avons l'opportunité de réinventer notre monde et nous devons nous engager ensemble à travailler à un nouveau monde meilleur. Les travailleurs ne doivent pas porter seuls le fardeau de la reprise. Nous devons avoir une fiscalité équitable et construire une nouvelle économie verte.

Les syndicats doivent être reconnus comme faisant partie du tissu social de chaque démocratie.

Beaucoup ont profité de la pandémie et beaucoup d'autres ont perdu du terrain. Il est grand temps que nous changions cet équilibre et que les travailleurs et travailleuses puissent gagner leur juste part. Il y a actuellement plus d'énergie que je n'en ai vu depuis longtemps parmi les travailleurs et tra-

vaillieuses du monde entier pour se lever et exiger un monde meilleur.

Alors, faisons-le ensemble. Ensemble, nous pouvons le faire en solidarité. (*Applaudissements.*)

Sébastien BUSIRIS. - Comme vous avez pu l'entendre, au niveau mondial, les revendications sont les mêmes, que ce soit en Europe ou ailleurs. On va compléter avec l'intervention d'Oliver ROETHIG, qui aurait aimé être présent parmi nous

aujourd'hui, qui n'a pas pu le faire, mais qui voulait saluer nos congressistes dans une intervention pour rappeler qu'il y a un niveau mondial de discussion et de négociation, mais qu'il y a également un niveau européen.

Je vais passer maintenant la parole, de nouveau par vidéo, à Oliver ROETHIG, qui était très déçu de ne pas pouvoir être parmi nous aujourd'hui. (*Projection d'une vidéo d'Oliver ROETHIG.*)

Oliver ROETHIG

Secrétaire général d'UNI EUROPA

Oliver ROETHIG. - Chers collègues, je vous transmets les salutations d'UNI Europa, le syndicat européen des travailleurs des services et des 7 millions de travailleurs que nous représentons.

Les deux dernières années ont montré que là où la négociation collective est forte, les gens sont plus en sécurité et mieux à même de faire face aux problèmes.

Qu'il s'agisse du commerce, de la finance, des agences de travail temporaire et bien sûr de l'assurance sociale et des soins personnels, les secteurs des services sont essentiels au bien-être des citoyens européens.

L'Union européenne et les gouvernements se sont engagés à consacrer plus de mille milliards d'euros à leur plan de relance. Nous exigeons que cet argent soit dépensé pour créer de l'emploi de qualité. L'austérité n'a pas fonctionné la dernière fois. Les gouvernements ne doivent donc pas réessayer.

Je profite de l'occasion pour remercier Sébastien, votre Secrétaire général, pour son engagement envers le travail international et UNI Europa. Mes remerciements vont également à Frédéric FAVRAUD, président européen d'UNI Care et à Jean-Christophe TIRAT, notre vice-président pour le secteur des jeux.

Vous avez joué un rôle central pour faire avancer les travailleurs de ces secteurs. C'est vous tous à la FEC FO, avec les autres syndicats du continent, qui êtes UNI Europa.

Le slogan de notre Congrès d'avril était : "Avancer par la négociation collective". La négociation collective est au cœur même des sociétés démocratiques et du progrès social.

Quand on parle de négociation collective, on parle de la capacité des travailleurs à façonner collectivement leur vie professionnelle et à avoir leur mot à dire sur leur lieu de travail.

La mission d'UNI Europa est de renforcer le pouvoir de négociation collective de nos affiliés. Notre objectif est de construire un environnement trans-national qui renforce et promeut la négociation collective au niveau national. Il s'agit de nous rassembler pour défendre, étendre et reconstruire la négociation collective.

Nos trois priorités stratégiques sont les suivantes :

- mettre en place une capacité d'organisation qui mobilise la participation active des travailleurs aux négociations collectives et permette aux syndicats de négocier avec succès ;



- lutter pour un cadre juridique et politique européen favorable à la capacité de nos affiliés à négocier collectivement au niveau national, qui mette fin à l'impact négatif de la législation européenne et du marché unique européen dans sa forme actuelle ;
- exiger un engagement actif de la part des entreprises multinationales à s'engager dans la négociation collective à tous les niveaux où elle opère.

Dans tous ces efforts, nous devons veiller à ce que les femmes et les jeunes travailleurs aient le moyen de négocier collectivement et de participer au travail syndical.

Pas de marché public pour les entreprises sans convention collective : plus de 100 dirigeants syndicaux ont envoyé cette simple demande à la présidente de la Commission européenne, Ursula VON DER LEYEN. Ce changement génèrera un bond en avant pour la négociation collective. Les plus bas salaires en bénéficieront tout particulièrement.

UNI Europa n'aura de cesse d'obtenir cette modification de la législation européenne.

Collègues, notre mission ne concerne pas seulement le lieu de travail, la démocratie au travail et la démocratie dans la société sont les deux faces d'une même médaille.

Lorsque la démocratie est attaquée, c'est le mouvement des travailleurs qui est le premier visé. Nous en avons encore été témoins à Rome ce mois-ci où le fascisme a pris pour cible le siège de la CGIL.

En France, les populistes de droite -vous savez tous de qui je parle- disent que la démocratie ne fonctionne pas et qu'ils sont les vrais défenseurs des travailleurs. Non ! C'est le mouvement des travailleurs présents ici aujourd'hui, ce sont les syndicats. Nous sommes la voix collective des travailleurs qui se rassemblent pour avoir leur mot à dire.

La négociation collective est l'antidote au populisme.

La négociation collective est une question de vie professionnelle permettant aux travailleurs et à leurs familles, de vivre dans la dignité.

Merci. Passez un excellent Congrès. Avancez par la négociation collective, et mes excuses pour mon français. (*Applaudissements.*)

Sébastien BUSIRIS.- Je pense que l'on aimerait bien tous parler anglais ou allemand comme Oliver pratique le français et ce n'est pas le cas, malheureusement.

Je vais passer la parole à Pilar qui, elle, comprend très bien et s'exprime très bien en français. Elle va pouvoir nous dire quelques mots pour UNI Europa, puisqu'elle en est la 1^{ère} Vice-présidente. Tu peux aussi nous dire quelques mots de ce qu'il se passe en Espagne aussi, puisque le syndicalisme ne s'arrête pas aux frontières. Nos revendications les franchissent allègrement et nous permettent de nous fédérer. Je te passe la parole, Pilar.

Pilar RATO RODRIGUEZ

Vice-présidente d'UNI Europa, Présidente d'UNI Europa Gaming



Pilar RATO RODRIGUEZ.- Avant tout, chers camarades, merci à Sébastien pour l'invitation. Doublement, parce qu'il m'offre la possibilité de parler dans la langue de Molière, quelque chose qui est vraiment difficile en ce moment parce que partout où tu vas, on te demande de parler en anglais. Et moi, avec l'anglais, j'ai un véritable problème, je ne sais même pas dire oui.

Je suis vraiment contente d'être ici et de pouvoir parler dans cette langue que j'aime et que, je crois, je parle assez bien. (*Applaudissements.*)

La deuxième chose, c'est que l'on fait un Congrès en présentiel après presque deux années de pandémie. On avait envie de se voir. On a besoin de s'embrasser, de voir cette tendresse. C'est très important, surtout que les syndicalistes ont besoin de se voir, de se toucher, d'être ensemble. C'est une excellente occasion, dont je vous remercie doublement, parce que c'est la première fois que je sors de mon pays et c'est important.

Vous avez écouté la Secrétaire générale d'UNI Global et le Secrétaire général d'UNI Europa. Ils vous ont offert un salut. Je vais offrir aussi le mien. J'ai quitté la casquette d'UNI et je mets la casquette de mon syndicat espagnol. Recevez aussi une fraternelle salutation de la Fédération des Services, qui partage avec vous beaucoup de secteurs. Avec Sébastien et

Mireille, cela fait beaucoup de temps que l'on travaille dans le secteur financier.

C'est vrai que ce ne sont pas des temps faciles. La pandémie, qui a tout conditionné jusqu'à présent, a anticipé comme Christie l'a bien dit des processus et a accéléré des tendances que nous avons déjà observées.

Mais cela n'a pas été une excuse pour ne pas tenir les engagements ou les objectifs que nous nous étions fixés.

Ainsi, nous avons constaté que, malgré la grave situation et les difficultés rencontrées par les différents secteurs que nous représentons, les organisations syndicales ont été très actives dans ces circonstances. Je dirai que nous étions presque les seuls à être actifs.

L'engagement syndical a été essentiel, mais il l'est encore plus dans des périodes aussi compliquées que celles que nous avons connues et que nous continuons, malheureusement, à connaître.

Bien que cette crise présente des caractéristiques familières par rapport aux précédentes, elle va produire des changements jamais vus auparavant. Il suffit de penser à des choses si difficiles à imaginer jusqu'à récemment, comme la nette revalorisation du rôle que doit jouer l'Etat et le secteur public face aux pratiques néo-libérales qui étaient considérées comme des valeurs supposées indiscutables. Je ne sais pas ici, mais chez nous, on commence à revaloriser le secteur. Cela a vraiment démontré qu'il est nécessaire de renforcer certains secteurs et que le secteur public doit être en première ligne.

Lors de la conférence d'UNI Europa, un certain nombre de priorités a été défini -je ne vais pas toutes les citer, mais en donner quelques-unes-, sur lesquelles nous travaillions déjà depuis un certain temps :

- la négociation collective en tant qu'outil fondamental pour la défense des droits des travailleurs,
- le renforcement de la capacité d'organisation et de syndicalisation,
- la promotion et la participation active des travailleurs à la négociation collective.

Cela peut sembler une déclaration simple, mais c'est un défi fondamental : progresser dans la syndicalisation afin d'avoir des syndicats indépendants, plus forts et garantir que tous les travailleurs soient couverts par une convention collective. Nous avons assisté, à la suite de la pandémie et des confinements, à une augmentation très importante du télétravail et de toutes les conséquences qui en découlent. C'est pourquoi une grande partie de notre travail, tant au niveau national qu'international, doit continuer à faire progresser les droits télématiques et les accords de télétravail dans la négociation collective. On a déjà des exemples, surtout dans le secteur des assurances et dans le secteur financier. Il y a certaines conventions qui embarquent, depuis un certain temps, dans leur négociation, des droits sur le télétravail.

Nous devons continuer à œuvrer en faveur d'un cadre juridique européen qui facilite la négociation collective au niveau national et obtenir un engagement actif des multinationales à respecter le droit à la négociation collective à tous les niveaux, quel que soit l'endroit où elles opèrent.

A cette fin, la coordination syndicale transfrontalière, dans les entreprises multinationales, est un outil fondamental qui contribue à renforcer les syndicats dans les entreprises multinationales, surtout lorsqu'en dehors de leur pays d'origine, elles peuvent se comporter de manière hostile envers les organisations syndicales. Ici, pendant longtemps, on a eu l'appui d'une copine de Carrefour, qui est là en première ligne. Quand on a eu des problèmes à Carrefour, en Espagne, on a bien reçu leurs efforts et les syndicats de Force Ouvrière, que je remercie publiquement. Maintenant, les choses ont changé, mais il faut montrer notre force pour que les choses changent.

Le dialogue social sectoriel est un élément fondamental du modèle social européen basé sur la négociation entre les parties pour parvenir à des accords sociaux et de travail sur certaines questions spécifiques, entre les différents intérêts des organisations patronales et syndicales afin d'atteindre le plus grand degré possible de consensus et d'accord. Il traverse en ce moment une situation très compliquée étant donné le refus de la commission de transmettre au conseil un accord entre les partenaires sociaux du secteur public afin qu'il soit adopté en tant que directive.

En outre, l'arrêt de la Cour de justice européenne qui a suivi a constitué un revers pour les syndicats, car il confirme cette action de la Commission. Mais les syndicats n'ont jamais été paralysés par un revers et nous continuerons à travailler pour que le dialogue social sectoriel soit au cœur des activités de l'Union européenne et qu'il serve d'outil pour améliorer ses politiques, les conditions de travail et l'emploi.

L'action syndicale internationale a, depuis longtemps, cessé d'être un simple espace d'expression d'une solidarité décla-

ratoire. La solidarité est essentielle, mais il ne faut pas oublier que la solidarité doit également inclure les intérêts de ceux qui la pratiquent et pas seulement de ceux qui la reçoivent. *"La défense du travail dans le monde est la meilleure contribution à la défense du modèle social européen, empêchant l'isolement des travailleurs européens dans le monde et, avec lui, leur affaiblissement face aux pressions des entreprises."* Ce n'est pas une déclaration académique, c'est une réalité palpable.



C'est pourquoi la coordination au sein d'UNI Europa est si importante. Lorsque plus de la moitié des travailleurs du monde opère dans des entreprises transnationales, l'initiative syndicale des organisations syndicales nationales, régionales et mondiales est nécessaire. Nous devons donc partir du principe que cette question est essentielle.

Je voudrais souligner et mettre en valeur le travail de votre Fédération au sein d'UNI Europa et remercier Sébastien, votre Secrétaire général, parce que pendant toute cette période, on peut avoir la tentation de se tourner vers l'interne, oublier l'international et ne pas se rendre compte que les problèmes sont les mêmes partout et que l'on doit travailler unis pour donner une réponse. Je vous remercie parce que l'on ne s'est pas sentis seuls, ni à UNI ni dans d'autres fédérations que l'on partage ensemble.

Remercier aussi Frédéric FAVRAUD, président d'UNICARE, avec qui je partage des réflexions très intéressantes. On essaie d'arranger le monde. C'est un peu compliqué mais nous, au moins, on essaie.

Le secteur financier est chamboulé. Vous savez que, surtout dans mon pays depuis les dix dernières années, on a perdu plus de 120 000 emplois dans le secteur et, en ce moment, cela continue d'être une situation très compliquée. On continue à se battre. Je parle bien souvent avec Mireille avec qui, aussi, je partage la préoccupation sur le secteur.

Permettez-moi que je m'attarde un peu plus sur Jean-Christophe TIRAT, parce qu'il est Vice-président du secteur que je préside et avec qui j'ai travaillé pendant bien des années. Ce n'est pas un collègue, je le disais hier, c'est un ami. Il y a un peu de

choses que l'on peut trouver dans la vie et une des plus importantes, pour moi, ce sont les amis. En Jean-Christophe, j'ai trouvé un ami, un collègue qui a travaillé avec moi, côte à côte, avec Giedre, pour un secteur très petit à UNI, mais très actif. On a lutté ensemble pour qu'il ait la reconnaissance qu'il mérite au sein d'UNI. Le chemin n'a pas été facile, mais rien n'est facile dans le syndicalisme. Avec la capacité qui découle de la volonté de changer les choses, je crois que l'on a réussi. Tu peux être fier de ton travail au sein d'UNI Gaming, Jean-Christophe. Giedre et moi, je peux te dire que nous le sommes. Mon ami, dans ton nouveau chemin, je ne veux pas te dire au revoir, parce qu'à un syndicaliste, on ne dit jamais au revoir, on lui dit à bientôt, parce que l'on va se retrouver, j'en suis sûre. Je sais que dans ton cœur, la FEC Force Ouvrière sera présente. Laisse un petit coin pour UNI parce que l'on te gardera toujours dans notre cœur. C'est dur, mais la vie continue.

"Le vieux monde se meurt, le nouveau est lent à apparaître et dans ce clair-obscur, des monstres surgissent.", cette phrase d'Antonio GRAMSCI peut s'appliquer à la réalité dans laquelle nous vivons. Le populisme de l'extrême droite est en hausse et la récente attaque contre le siège de la CGIL en Italie le prouve malheureusement, car chaque fois que le monstre rugit, le mouvement syndical est sa cible. Ils sont conscients que nous sommes la dernière frontière. Une fois que l'on tombe, ce qu'il reste, c'est le cannibalisme. Les forces démocratiques doivent répondre avec force à ceux qui fomentent la violence, la haine et veulent déstabiliser la démocratie et la coexistence des citoyens.

C'est une situation que l'on vit, je crois, dans tous les pays. Moi qui suis une fille de la résistance espagnole, qui ai vécu une part de ma vie en exil, je vois avec une grande préoccupation que l'extrême droite a réussi à avoir 3 millions de votes aux dernières élections dans mon pays. C'est une réflexion que le mouvement syndical doit avoir, parce qu'il n'y

a pas 3 millions de riches en Espagne. On doit réfléchir sur comment on doit affronter cette situation sans peur, mais l'affronter.

Chers camarades, un pas arrière -comme on dit dans le mouvement-, jamais, même pas pour prendre de l'élan.

Je regrette, j'ai dû lire, parce que même si je parle assez bien le français, ce n'est pas ma langue maternelle. Merci beaucoup. *(Applaudissements.)*

Sébastien BUSIRIS.- Merci Pilar. Je te rassure, ton français était excellent et l'on n'aura pas l'honneur de parler espagnol aussi bien que toi. Est-ce qu'il y en a qui ont des remarques ou des questions à faire à nos camarades d'UNI avant de clore ce point ?

Je vais appeler Serge, parce que l'on aurait souhaité vous remercier pour le travail que l'on a effectué ensemble avec UNI, avec vous depuis des années et vous dire que la Fédération des Employés et Cadres continuera à faire de ses priorités le syndicalisme au-delà de nos frontières. Le droit des travailleurs se construit en France, mais il doit continuer à se construire ailleurs parce que, finalement, ce sont les inégalités qui construisent le dumping social et à cela, on s'y opposera toujours. *(Applaudissements.)*

(Sébastien BUSIRIS offre un cadeau à Mme RATO RODRIGUEZ et à Mme LELYTE.)

Mme RATO RODRIGUEZ.- Merci. *(Applaudissements.)*

Sébastien BUSIRIS.- Vous emporterez chez vous un petit morceau de cette région, que vous pourrez apprécier. J'espère de toute façon que l'on se reverra dans d'autres Congrès, parce que votre place est parmi nous, mes camarades. *(Applaudissements.)*

On va passer maintenant au dernier temps de notre après-midi. Je vais passer la parole à Yves pour nous faire un point général sur l'actualité et évoquer, justement, nos luttes en cours et à venir. Yves, je te passe la parole.

Yves VEYRIER

Secrétaire général de la Confédération



Yves VEYRIER.- Merci à toi. Je prends part à de nombreux congrès en ce moment dans les unions départementales, quelques fédérations, des réunions de comités départementaux, d'assemblées générales, qui se cumulent depuis le début du mois de septembre, parce que beaucoup ont dû reporter une, deux, trois fois. En ce moment, c'est un peu l'embouteillage.

Mais ce qu'il y a de systématique, c'est vrai, c'est que l'on retrouve les camarades avec un grand sourire. On n'aurait pas forcément de quoi sourire dans la situation actuelle avec ce que l'on vient de traverser, les inquiétudes, les incertitudes, mais ce qui nous fait sourire, c'est effectivement de se retrouver, comme on dit aujourd'hui -on a inventé beaucoup de vocabulaire ces temps derniers-, en présentiel. On n'utilisait pas d'adjectif autrefois. On se re-

trouvait en Congrès, ou en réunion. Maintenant, on précise que c'est du présentiel, que ce n'est pas de la visioconférence. Mes chers camarades, cela nous fait du bien et cela me fait particulièrement plaisir de vous retrouver, de vous croiser, d'échanger, de discuter avec vous, de répondre éventuellement à vos questions et à vos interpellations.

Mes chers camarades, cette occasion est majeure, je pense, face aux situations auxquelles nous avons affaire. C'est l'occasion d'une mobilisation, d'une remobilisation, d'une certaine manière, parce qu'au présentiel, on avait ajouté le distanciel. On a pris beaucoup de distance. On s'est beaucoup inquiété, d'ailleurs, de la capacité que nous avons à préserver la continuité du syndicat, à ce qu'il ne se disperse pas, d'une certaine manière.

Mes chers camarades, cette remobilisation -Sébastien l'a dit au cœur de la conclusion de son rapport d'activité-, il faut qu'elle aille dans le sens d'un impératif qui est le nôtre. Si nous sommes là collectivement, c'est parce que nous savons que le collectif fait notre force. Plus nombreux, nous serons plus forts, mes camarades et je crois que nos Congrès, nos

capacités à réunir nos Congrès en ce moment, de cette façon, dans des conditions pourtant compliquées, doivent être un point d'appui pour faire en sorte que nous soyons plus nombreux pour être plus forts demain.

Chers camarades, pour cela, il faut évidemment mettre en avant ce qu'apporte le syndicat. Hier, lorsque nous avons rendu hommage à quelques-uns d'entre nous qui mettaient un terme à leur responsabilité immédiate actuelle -ce qui ne met pas un terme à leur engagement militant-, certains d'entre eux nous ont fait part, ont insisté sur ce que le syndicat leur avait apporté. Mes chers camarades, ceci, je crois qu'il faut le mettre en avant autour de nous, auprès de ceux que nous connaissons, les salariés évidemment, les collègues de travail, la famille, les amis ; mettre en avant ce qu'apporte le syndicat à chacun d'entre nous, ne serait-ce que pour convaincre de l'importance et de l'intérêt de rejoindre l'action syndicale, de s'y engager.

Mes chers camarades, tout à l'heure, votre invité, David CAYLA, vous indiquait que son objectif était de livrer des clés d'action. Chers camarades, les clés d'action sont là. C'est vous, c'est nous, ce sont nos syndicats, mes chers camarades. Cela, il faut qu'on le mette en avant systématiquement. On ne le fait pas assez, mes chers camarades. Ce matin, pendant la conférence de presse, les journalistes nous interrogent -c'est récurrent- sur le nombre d'adhérents et sur la façon dont on pense que l'on peut accroître notre nombre d'adhérents, mettant en regard les difficultés : *"Les gilets jaunes, à un moment donné, n'ont-ils pas signifié une faiblesse des syndicats ?"*

Mes chers camarades, la première des choses que nous devons avoir en tête, c'est que nous sommes là aujourd'hui, mais que nous avons des défis majeurs. Ces défis majeurs sont le salariat dispersé, aujourd'hui beaucoup plus qu'auparavant. Le syndicalisme s'est développé sur l'industrie, sur le regroupement des ouvriers, des salariés dans un même lieu de travail, où il apparaissait très aisément, facilement, rapidement, que nous avions un intérêt collectif face aux contremaîtres, face à l'employeur, face au directeur.

Aujourd'hui, c'est beaucoup plus difficile avec les processus d'externalisation en chaîne, de sous-traitance en cascade. Tout à l'heure, Pilar évoquait la nécessité d'agir sur ce qu'on appelle les chaînes de valeur à l'échelle internationale. Sébastien évoquait le comportement des multinationales à l'étranger. Beaucoup de salariés dépendent pourtant des mêmes donneurs d'ordre, souvent d'ailleurs de moins en moins matériels, parce que j'y reviendrai, mais le monde de la finance, celui des actionnaires, a pris le pas sur celui des entrepreneurs, celui des patrons que l'on pouvait identifier, voir, rencontrer. Beaucoup de salariés, pourtant, ne se rencontrent pas, dans une même entreprise du même donneur d'ordre, du même groupe. Evidemment, c'est pour nous un défi majeur pour organiser ces salariés dans le syndicat.

Nous avons eu à faire face -je sais que la Fédération des Employés et Cadres s'y est mobilisée- aux élections dans les très petites entreprises. Elle a été sans doute rendue difficile par son caractère artificiel, par son organisation défaillante, par le manque absolu de promotion de cette élection. Vous voyez comme moi qu'en ce moment, il y en a une qui doit avoir lieu d'ici le mois d'avril, mais déjà depuis plusieurs mois, on ne parle que d'elle. Il n'y a pas une journée quasiment sans sondage sur les intentions de vote des uns ou des

autres en perspective de l'élection présidentielle. Avez-vous entendu parler, vu un reportage, un débat, ne serait-ce qu'une invitation des confédérations syndicales, par exemple, à un débat à une heure de grande écoute, au moment où, pourtant, on appelait plus de 5 millions des salariés des très petites entreprises à voter ?

Non, mes chers camarades, rien du tout. De fait, cette élection a souffert de ce manque de promotion, d'une organisation défaillante. Beaucoup ne savaient pas qu'ils étaient électeurs. Beaucoup qui l'étaient n'ont pas reçu le matériel de vote parce que l'enregistrement de leurs données datait de plus d'une année. D'autres ne comprenaient pas tout en ayant reçu le matériel. Pourquoi leur demandait-on de voter alors qu'ils n'étaient plus salariés de telle ou telle très petite entreprise, ou qu'ils avaient éventuellement changé d'activité ? Cela étant, il n'en demeure pas moins que, même si l'on enlève ce taux d'échec annoncé, les électeurs potentiels ont reçu le matériel de vote chez eux, ont reçu trois courriers. Il était relativement aisé de pouvoir voter, apporter son suffrage et malgré cela, le constat est que le taux de participation a été très faible, ce qui fragilise l'ensemble des organisations syndicales.

Nous avons donc un défi majeur et il faut que l'on s'y attaque, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas que l'on conforte notre présence, qu'on l'élargisse, qu'on l'améliore là où nous sommes d'ores et déjà implantés.

Mes chers camarades, Sébastien me demandait éventuellement si je voulais dire un mot sur notre engagement au niveau international. Vous le savez, j'ai longtemps été vice-président travailleur du Comité de la liberté syndicale à l'Organisation Internationale du Travail. J'ai terminé mon mandat il y a de cela quelques mois seulement, au mois de juin dernier. Pendant 15 ans, j'ai représenté les travailleurs au sein de ce Comité de la liberté syndicale, dont le rôle est d'examiner les plaintes adressées à l'OIT, invoquant des situations de violation des libertés syndicales. Cela me fait dire d'ailleurs, au demeurant, que j'ai, de ce fait, une visibilité, une connaissance assez large et détaillée des diverses situations institutionnelles dans les différents pays du point de vue de l'Etat ou de l'organisation de la démocratie et du rôle et de l'organisation même des syndicats.

Il y a des situations très différentes. Là où certains disent que le syndicalisme est mortel, je ne crois pas, parce que justement, quelles que soient ces situations, ces différences, les travailleurs savent se regrouper, savent qu'il faut s'organiser, mais on le fait plus ou moins facilement. Ce sont parfois de véritables combats et ça l'a été dans notre pays. Je pense qu'aujourd'hui, cela devrait le devenir à nouveau pour les raisons, entre autres, que j'évoquais.

Mes chers camarades, on dit souvent qu'il n'y a pas de syndicalisme libre sans démocratie, mais il n'y a pas de démocratie s'il n'y a pas de liberté syndicale. On a eu d'ailleurs à s'exprimer -cela a été évoqué, je crois, dans vos débats- lorsque sont arrivées des dispositions au nom de la lutte, légitime, contre le terrorisme, au nom de la lutte, légitime, contre la pandémie. Il s'agissait de dispositions dont nous interrogeons le sens tant elles mettaient en cause un certain nombre de libertés collectives, démocratiques, syndicales a fortiori et particulièrement lorsque nous considérons qu'elles ne répondaient pas à l'objectif qui en était le prétexte. Mes

chers camarades, sur ces questions, on doit toujours être sur nos gardes, toujours être attentifs.

Si je vous dis cela, c'est parce que vous voyez, vous, le nombre de syndicats représentés ici par vous-mêmes. Le dernier cycle de la représentativité, qui est maintenant le modèle qui permet, depuis la loi de 2008, d'évaluer la représentativité des confédérations syndicales, s'est clos au mois de mars. On a eu des résultats au mois de mars-avril de cette année. Il s'est clos à la fin de l'année 2020, puis avec les élections dans les très petites entreprises. Ce dernier cycle montre une chose, ne serait-ce que pour Force Ouvrière. Nous avons fait la collecte du nombre d'entreprises où une ou plusieurs élections ont eu lieu et qui ont été retenues pour l'évaluation de la représentativité qui nous place en troisième position, au-dessus de 15% de représentativité. Mes chers camarades, le nombre d'entreprises avec élection où FO était présente est de l'ordre de 15 000. Cela veut dire, mes chers camarades, que Force Ouvrière -et c'est vrai bien sûr des autres CFDT, CGT- est présente dans ce pays dans, au minimum, 15 000 entreprises. Alors, parfois, c'est un délégué qui a -j'en ai rencontré un d'entre vous hier qui vient des Deux-Sèvres, je crois- constitué une liste. Il s'interroge parfois sur le syndicat, son rôle, comment cela fonctionne, mais il a déposé une liste parce qu'il a considéré, ayant rencontré nos représentants, que FO en valait la peine. Et puis, évidemment, la plupart du temps, ce sera une section syndicale -ou elle le deviendra- de cinq ou dix, selon la taille des entreprises, parfois 100 et même beaucoup plus dans certains secteurs d'activité.

Mes chers camarades, avec 15 000 implantations syndicales Force Ouvrière dans ce pays, je vous le dis, nous remplissons un rôle que les partis politiques ne remplissent sans doute plus depuis longtemps et j'ai envie de dire malheureusement. Nous remplissons un rôle que nulle association, à ma connaissance, ne remplit. N'oublions pas que nos adhérents ne sont pas simplement abonnés sur une liste avec une adresse mail. Nos adhérents paient une cotisation. Nos adhérents, comme vous aujourd'hui, participent aux réunions du syndicat, aux débats, s'interrogent comme vous venez, par exemple, de le faire.

Je trouve que c'était une initiative très intéressante que d'échanger avec un économiste qui donne un éclairage et qui permet de confronter son point de vue, sa propre connaissance des choses aux réalités auxquelles nous avons nous-mêmes à affronter. Et mes chers camarades, c'est aussi essentiel à la démocratie.

Vous savez, il y a, dans nos préambules de statut, une formule qui dit que la Confédération Force Ouvrière est essentiellement fondée sur l'indépendance de l'organisation syndicale. Elle met en avant son indépendance vis-à-vis de tout courant politique, philosophique, religieux ou autre.

Mes chers camarades, pour autant, nous ne sommes pas indifférents à la forme de l'Etat. C'est ce qui nous a amenés à intervenir sur un certain nombre de dispositions dont nous considérons qu'elles mettaient en cause un certain nombre de nos libertés et c'est ce qui nous amènerait demain, évidemment, s'il le fallait, comme nous l'avons fait dans d'autres périodes de l'histoire, à nous organiser pour défendre la démocratie, mes chers camarades. Ce rôle-là, mes chers camarades, ayez-le en tête, avec le rôle de syndicat. Soyez

fiers d'œuvrer, par votre engagement syndical, à l'amélioration du sort des salariés.

On parlait à l'instant de la situation internationale. J'y reviendrai, mais votre fédération est particulièrement attachée à la question de la protection sociale collective. Dans ce monde néolibéral, plus de 4 milliards de personnes ne sont couvertes par aucun système de protection sociale collective.

Mes chers camarades, nous n'avons pas à rougir de ce que nos camarades, dans le passé, ont construit, de ce que nous portons, de ce que nous défendons et, mes chers camarades, on ne le dit pas assez. On est trop souvent timides, on ne dit pas facilement autour de soi que l'on est syndiqué. Peut-être vous, plus facilement, parce que vous êtes délégués au niveau d'une fédération, donc vous avez peut-être déjà plus facilement cette aptitude, mais faites-le savoir, mes chers camarades, autour de vous. Bien sûr aux collègues de travail, mais également aux amis, aux familles. Soyez fiers de votre engagement syndical, soyez fiers de cet engagement et portez le haut et fort, mes camarades.

Bien sûr que l'on est attaché à la liberté et à la liberté individuelle. Nous portons la charte d'Amiens, l'aspiration à l'émancipation. Si nous œuvrons au quotidien à améliorer le sort des salariés, c'est pour que salarié, notre préoccupation ne soit pas la fin du mois, pour que, salarié, nous accédions au repos, pour que, salarié, nous ayons droit aux loisirs. On parle beaucoup de la question du pouvoir d'achat aujourd'hui, de l'augmentation des prix de l'énergie et du carburant, du poids du logement et l'on nous fait un chèque de 100 €. Mes chers camarades, le salaire, ce n'est pas simplement pour se loger, ce n'est pas simplement pour se nourrir, ce n'est pas simplement pour aller et venir au travail. Mes chers camarades, le salaire, celui pour lequel nous nous battons, c'est la dignité, c'est pouvoir vivre et profiter d'une vie à égalité les uns et les autres, qui nous permette de nous reposer, qui nous permette le loisir, qui nous permette de penser à autre chose qu'au travail et aux fins de mois, mes camarades, donc soyez fiers de cet engagement. Il est essentiel.

Mes chers camarades, je ne pense pas que la population soit tout d'un coup affectée d'une pandémie individualiste. Non. D'ailleurs, en ce moment, de départements en départements, ce sont 150, 200, 400 militants heureux de se retrouver, mes chers camarades. C'est bien la démonstration que nous n'avons pas souffert, nous, autant -même si la vie n'est tout de même pas si simple en tant que syndicaliste- que le politique de la désaffection des rangs syndicaux. Cela étant, mes chers camarades, encore une fois, ne nous reposons pas sur nos lauriers, soyons attentifs, mais, chers camarades, l'individualisme n'est pas une fatalité. Vous en êtes, là aussi, la démonstration.

Je voulais vous dire -je l'ai un peu dit hier soir- que je suis ici avec plaisir, mais que je suis aussi ici fier d'être ici à porter la parole, vous apporter le salut du Bureau confédéral en tant que Secrétaire général de la Confédération générale du travail Force Ouvrière. Vous savez, mes camarades, j'ai un peu de bouteille. On dit cela pour éviter de compter les années, mais à la Fédération des Employés et Cadres, j'ai connu un certain nombre de secrétaires généraux. Bien sûr, Sébastien, Serge -je ne sais pas où il est, mais il n'est pas loin-, Rose, Yves. Et puis, mes chers camarades, il y en a un que je n'ai pas connu ici, mais je l'ai connu ailleurs, au sein de la Confédération et à l'Organisation internationale du tra-



vail : Marc BLONDEL. Mes chers camarades, pourquoi je vous dis cela ? Parce que je suis fier d'être ici, dans ce Congrès -je suis fier des autres, bien sûr-, parce que, par rapport à cette question de l'individualisme, cette fédération est la fédération de la Sécurité sociale, elle est la fédération de la protection sociale collective. (*Applaudissements.*)

Mes chers camarades, il faut le faire savoir. Il ne faut pas oublier *notre slogan* : "Elle est à nous. On s'est battu et l'on se battra pour la garder."

Mes chers camarades, elle est à vous ? Non, elle est à nous, travailleurs. Elle n'est pas à vous, agents salariés de la Sécurité sociale. Elle est à nous, travailleurs, mais vous êtes les artisans, les ouvriers, les employés de la Sécurité sociale. Je sais qu'il n'y a pas que la Sécurité sociale ici, ne vous inquiétez pas. Je parlerai de tout un chacun. Mais ce que je voulais vous dire, mes chers camarades, c'est qu'on ne le fait pas assez savoir. On a eu le débat sur les retraites. Je vous parlais du mouvement des gilets jaunes. L'économiste tout à l'heure avait raison : au départ, sur les ronds-points, il n'y avait pas que des ouvriers, mais il y avait des ouvriers, des employés, des femmes, mères célibataires souvent. On en parle plus aujourd'hui qu'on en parlait, j'y reviendrai, mais la pandémie a révélé beaucoup de ce que nous disions depuis longtemps sans être écoutés.

J'étais à une manifestation, il y a de cela quelques jours à Paris, de ce qu'on appelle les AESH, métier qui est assez féminisé : les accompagnants en milieux scolaires des enfants porteurs de handicap, qui sont des salariés à qui l'on confie nos enfants quand ils sont dans cette situation, ce qui nous est de plus cher, et que l'on rémunère aujourd'hui à temps partiel au SMIC. Vous pensez bien que l'on n'a pas le temps de penser au syndicat quand c'est comme ça. C'est difficile. Celles qui se sont mobilisées, celles qui se mobilisent avec

nous sont courageuses, mes chers camarades. A nous d'être à la hauteur.

Ce que je voulais vous dire, c'est que lorsque le mouvement des gilets jaunes -je venais d'être élu Secrétaire général- se développe, les journalistes, immédiatement, nous interpellent : "Est-ce que vous ne pensez pas que ce mouvement signe l'échec des syndicats ?" J'avais répondu en disant : non, c'est l'échec de ceux qui ne nous ont pas écoutés depuis trop longtemps lorsque nous disions : "Attention salaire, attention service public, attention désertification en lien avec les politiques de rigueur, d'austérité qui laissent à l'écart une frange importante de la population." Et ensuite, ces mêmes journalistes nous interrogeaient lorsque le gouvernement avait annoncé qu'il gelait les taxes sur l'essence, le diesel, l'accélération de la prime d'activité, que cela avait été chiffré à 10 milliards, 17 milliards. Les journalistes nous disaient : "Vous vous rendez compte, ils ont obtenu en quelques jours bien plus que les syndicats n'ont obtenu depuis bien longtemps." Mes chers camarades, on ne fait pas savoir ce que nous faisons au quotidien. En ce moment, c'est chaud, c'est la bagarre sur les salaires, mais évaluez ne serait-ce que ce que représente globalement les augmentations de salaires que nous obtenons dans les négociations collectives, dans les branches, dans les entreprises.

Et puis, je leur rappelais -puisque l'on parle de la protection sociale en général- que Force Ouvrière est à l'origine de la généralisation des retraites complémentaires pour les employés. Mes chers camarades, les retraites complémentaires, nous les négocions avec les employeurs ; parfois difficilement, nous n'avons pas signé le dernier accord. Sur les retraites complémentaires, la négociation porte sur la cotisation de 18 millions de salariés actifs, qui permet de verser une prestation complémentaire de retraite à 13 millions de pensionnés,



mes chers camarades. C'est le produit de la négociation collective. Cela représente 70 à 80 milliards d'euros chaque année et cela, personne ne le sait.

Aujourd'hui, posez la question dans la rue. Pour beaucoup, la Sécurité sociale, c'est l'Etat et force est de reconnaître que, malheureusement, cela devient un peu trop l'Etat. Pour beaucoup, les retraites, c'est l'Etat. Il est vrai que sur le régime de base, c'est lui qui impose ses décisions, mais la retraite complémentaire, cela reste la négociation.

Et puis, mes chers camarades, d'une manière générale, il faut avoir en tête que notre bagarre porte sur le fait que l'on veut garder et que l'on est fier de ce que l'on a construit. Vous savez, ce n'est pas un hasard. Je parlais de Marc BLONDEL, Secrétaire général de la Fédération des Employés et Cadres qui, sur la Sécurité sociale, est celui, dans une émission télé à une heure de grande écoute, qui a eu spontanément le réflexe d'expliquer publiquement que le plan JUPPE était un rapt sur nos cotisations. C'est ce qui a amené, d'ailleurs, à déclencher le mouvement de novembre-décembre 1995. C'était ce qui était enclenché par la fiscalisation, la CSG, d'une certaine manière.

Chers camarades, lorsqu'en 2018, arrive plein pot le débat sur le système universel de retraite, au départ, je sais que je vais devoir porter la bagarre au nom de la Confédération sur ce sujet. Pour tout vous dire, je m'interrogeais sur notre capacité à convaincre les salariés, en général, du bien-fondé de la nécessité de s'opposer à un projet qui s'appelait

système universel de retraite, à un projet où l'on nous disait - par points, certes- que chaque euro cotisé donnerait les mêmes droits. Pour celui qui ne connaît pas, "universel", "chaque euro cotisé donnera les mêmes droits", c'est équitable, cela paraît plutôt sympa. Mais nous savions, nous, ce que cela recouvrait. Nous savions que le système universel conduit à un régime unique et qu'un régime unique, par définition, tombe dans les mains uniquement de l'Etat. D'ailleurs, combien de fois j'ai rappelé, lorsque le gouvernement - comme ses prédécesseurs- essayait de rendre populaire son projet, qu'il allait mettre fin aux régimes spéciaux ? Je disais à chaque fois qu'il fallait qu'il poursuive son propos, parce que le système universel conduit à mettre fin à tous les régimes ; non seulement les régimes spéciaux, ceux des électriciens, des cheminots, ceux de la RATP, mais il met fin au régime de base de la Sécurité sociale, il met fin aux régimes complémentaires l'Agirc-Arrco, celui qui est géré justement par la négociation collective avec ce qu'il représente, je viens de vous le rappeler. Il met fin, évidemment, au code des pensions civiles et militaires. Il met fin à tous les régimes, celui des collectivités territoriales...

Dès le départ, je ne sais pas si vous vous souvenez de cela, mais si j'en parle aujourd'hui, c'est que c'est revenu dans le débat : certains, y compris syndicalistes -je sais qu'ici on dirait "se disant syndicalistes", soutenaient le système universel en disant que c'était une réforme systémique qu'il s'agissait de rendre le système plus juste et surtout pas de faire revenir

ce que l'on appelle une réforme paramétrique, qui jouerait sur le niveau des pensions ou l'âge de départ à la retraite. Nous, dès le départ, nous avons dit que c'était un leurre. Dans le système universel, il y avait aussi "par point, sous l'autorité de l'Etat". Nous avons parfaitement compris et dit que ce serait une réforme paramétrique permanente entre les mains des gouvernements, qui pourront jouer sur les paramètres du système. On les connaît bien, les paramètres d'un système à points, puisque nous négocions la retraite complémentaire par points.

Mais si tout le système est un système par points qui est, en dernier ressort, sous l'autorité de l'Etat, les gouvernements pourront jouer aisément sur les différents paramètres du système. Très récemment, on a vu les attermoissements, les aléas, ces derniers temps, sur le sujet des retraites. Nous avons réagi à chaque fois pour qu'il soit bien compris que nous resterions sur nos gardes. J'avais utilisé cette formule : *"Si le système ou le projet de réforme des retraites, sous quelque forme que ce soit, devait revenir, il nous trouvera sur son chemin, mes chers camarades."* Pourquoi ? Parce que, un, nous tenons à nos systèmes de retraite. Ils n'ont pas failli, ils ont rempli, jusqu'alors, leur office. Le président de la République, au mois de mai ou juin, dans les moments où il espérait que l'on soit sorti de la crise sanitaire, où l'on avait tombé les masques en extérieur, où l'on retournait en terrasse, au restaurant, que le couvre-feu avait été éliminé, que le variant delta n'était pas encore là, nous avait reçus le 6 juillet à l'Élysée. On nous disait que l'on allait discuter de la situation économique, des conditions de la reprise économique. Évidemment, tout un chacun nous interrogeait : *"Pensez-vous qu'il va vous parler du retour de la réforme des retraites qui avait été suspendue, mais n'est restée que suspendue ?"* Je disais que ce qui a contribué aux troubles provoqués par les annonces du 12 juillet sur la vaccination obligatoire et le Pass sanitaire, c'est qu'y soit associé le sujet du retour de la réforme des retraites. Certes, à ce moment-là, le président de la République dit : *"quand la situation sanitaire sera maîtrisée et que la reprise économique se sera stabilisée."*, mais il continuait. D'ailleurs, il invitait le Premier ministre à reprendre des concertations dès la rentrée de septembre. Il continuait son propos en disant : *"On pourrait, par exemple, mettre fin aux régimes spéciaux et une pension minimum à 1 000 euros"*.

Mais il faut lire toute la déclaration. Quand il dit *"mettre fin aux régimes spéciaux"*, il commence par rappeler que, de son point de vue, nos 42 régimes sont un système injuste. Quand il parle des régimes spéciaux, ne vous faites pas d'illusion, ce sont les 42 régimes dans son esprit, à terme, qui doivent être absorbés par le régime unique. Et puis, il continuait son propos : *"Il faudra, dans tous les cas, travailler plus longtemps et partir plus tard à la retraite."* Le Premier ministre actuel ne dit pas autre chose. Il a repris les propos du président de la République en disant : *"Les conditions édictées par le président de la République ne sont aujourd'hui pas réunies, mais cela ne nous empêche pas d'y travailler et de nous y préparer au cas où."* Cela nous permettait d'ailleurs, dans tous les meetings que nous avons organisés en perspective du 5 octobre, de justifier toutes les raisons que nous avons de réussir la mobilisation -en tout cas, pour Force Ouvrière- ce 5 octobre. Sur les retraites, comme je le disais, on a intérêt à réussir "au cas où", mes chers camarades.

Vous avez d'ailleurs entendu que le Premier ministre qui le précédait, Edouard PHILIPPE, auquel nous avons eu affaire, quand même, jusqu'au célèbre 29 février 2020 -heureusement, cela ne se passe que tous les quatre ans, les années bissextiles- au sortir d'un Conseil des ministres un samedi consacré à la crise sanitaire, nous annonçait par surprise le recours au 49-3 pour essayer de faire passer vite fait la réforme des retraites. Cela n'a pas pu être fait du fait de l'accélération de la pandémie.

Mes chers camarades, au demeurant, il faut le dire aussi, nous avons empêché que la mère des réformes, jusqu'à ce moment-là en tout cas, n'ait vu le jour. De temps en temps, il faut refaire l'histoire. Sinon, on ne voit que le côté sombre des choses. Voyons aussi et mettons en avant ce que nous réussissons à faire. Nous avons, du fait de nos convictions affichées, de notre implication dans les débats, dans les concertations, empêché dans un premier temps que le calendrier initialement prévu ne voie le jour. Lorsque nous avons annoncé la mobilisation le 21 septembre 2019 pour Force Ouvrière, qui annonçait notre détermination à rentrer dans la grève s'il le fallait -ce que nous avons fait lorsque nous avons annoncé le 5 décembre-, mes chers camarades, nous avons empêché à nouveau que le projet n'avance et ne voie le jour.

Oui, la pandémie a sans doute empêché cette accélération soudaine. Nous avons d'ailleurs fait reculer, sur un certain nombre d'aspects, le projet initial, mais incontestablement, notre détermination, notre mobilisation a contribué à ce que, jusqu'à maintenant, ce projet-là ne voie pas le jour.

Mes chers camarades, ce Premier ministre jusqu'au 29 février parle aujourd'hui de façon décomplexée : 65, 66, 67 ans. Cela ne nous surprend pas plus. Comme je l'ai dit à l'intention de certains qui ne veulent pas voir - *"il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir"* -, quelle que soit la façon dont le projet reviendrait, l'objectif est de faire en sorte que l'on doive partir à la retraite plus tard. Mais, mes chers camarades, ne vous leurrez pas non plus là-dessus, parce que cela est connu maintenant : un salarié sur deux, quand il liquide sa retraite, n'est déjà plus en emploi.

Donc quel est, globalement, de façon économique ou macro, l'intérêt de contraindre ceux-là à devoir continuer de travailler quand on sait, par ailleurs, qu'on a un réel sujet avec l'emploi, y compris de ceux que l'on appelle seniors, que l'on n'arrive pas à maintenir dans l'emploi ? Ce sont souvent eux qui souffrent le plus du chômage de longue durée. L'intérêt, mes chers camarades, c'est que si vous reculez l'âge auquel vous pouvez bénéficier d'une retraite à taux plein, décente, qui vous permette de vivre correctement, globalement, vous ferez baisser les pensions de toutes et tous. C'est cela, mes chers camarades, l'objectif de la réforme des retraites.

Alors, David CAYLA mettait en garde sur les épouvantails qui sont utilisés avec la dette, l'endettement, le poids du déficit, etc. Ayez aussi en mémoire un certain nombre d'éléments. On nous a dit : *"Les retraites, cela affole, ce sont 14 points de PIB, ce sont 320 milliards d'euros chaque année."* On est, nous dit-on, les recordmen ou presque en la matière. Encore une fois, David CAYLA avait raison, je pense : si l'on est un pays où, encore, on a des dispositifs de protection sociale qui redistribuent des richesses, qui permettent d'accéder à un droit à la retraite, qui permettent à ce que la Sécurité sociale prenne en charge la maladie, qui permettent à ce

que l'on soit indemnisé lorsque l'on perd son emploi -je vais y venir-, chers camarades, ce n'est pas une tare. Même si l'on est les meilleurs en la matière, soyons en fiers et d'autant plus fiers, mes camarades, que c'est nous qui avons construit tout cela, que c'est nous qui nous sommes mobilisés pour le gagner et que c'est nous qui nous mobiliserons pour le garder et l'améliorer, mes camarades. (*Applaudissements.*)

J'ai dit ce matin à ce sujet que j'étais en colère, mais je ne suis pas en colère tout seul. C'est une façon d'essayer d'attirer l'attention des médias. Ça marche. Un de nos camarades me disait : *"Il faut qu'on soit plus visibles dans les médias."* Chers camarades, France Info me demande ce matin de réagir sur les questions de formation professionnelle, notamment l'utilisation du compte personnel de formation, puisqu'il y a des évaluations en ce moment sur son utilisation, etc. Je révise donc d'abord mes notes sur le sujet, puisque je n'ai pas toujours tout en tête à tout moment. Je fais l'interview et la dernière question porte sur l'Assurance chômage. Je dis : *"Je suis en colère."* et je n'avais pas anticipé que le journaliste allait passer de la formation à l'Assurance chômage, parce que je n'avais pas écouté France Inter le matin et la ministre du Travail était venue expliquer le bienfondé de faire entrer complètement en vigueur, au 1^{er} décembre, la réforme de l'Assurance chômage.

Chers camarades, j'ai bien fait de dire que j'étais en colère. On nous a fait connaître les derniers chiffres de l'emploi ces derniers jours pour le dernier trimestre : juillet, août et septembre. La ministre met en avant le fait que le chômage en catégorie A, c'est-à-dire le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi -vous êtes la fédération aussi de l'Assurance chômage, mes chers camarades-, a baissé sensiblement. Tant mieux, on ne va tout de même pas pleurer parce que la situation s'améliore. Cela étant, si vous prenez les trois catégories, A, B et C, on ne reste quand même pas très loin des 6 millions, ce qui n'est tout de même pas glorieux aujourd'hui.

D'autre part, mes chers camarades, ce que l'on voit, c'est un transfert de la catégorie A vers -dans une moindre mesure cependant- la catégorie B, la catégorie C. Et puis, il y a un effet non négligeable de tous les dispositifs d'aide à l'embauche de jeunes, d'entrée en formation, en apprentissage, qui ne coûtent quasiment rien aux employeurs aujourd'hui, qui avaient pour vocation d'éviter que ces jeunes se retrouvent complètement dans la mouise du fait de la crise sanitaire, mais qui ont déporté un certain nombre de situations qui sortent évidemment des demandeurs d'emploi inscrits en recherche d'emploi, mais dont on a toute raison de s'interroger sur la pérennité.

Cela étant dit, le constat est quand même que, sur les trois mois en question, ce qui domine, ce sont des embauches en contrats courts et en contrats très courts. Plus de 64% -si je ne me trompe pas- des embauches sont des contrats de moins d'un mois. Plus de 4 millions d'embauches sont des contrats de moins d'un mois. Mes camarades de l'Unedic me corrigeront si je me suis trompé dans la virgule. C'est ce moment-là que le gouvernement choisit -mais il le savait, de toute façon, puisque c'était déjà la situation à laquelle on était confrontés et c'était d'ailleurs la raison pour laquelle on avait négocié et mis en place le droit au rechargement des droits- pour réduire les droits de ces demandeurs d'emploi qui subissent les contrats courts. Les employeurs, les organisations

patronales portent une lourde responsabilité, y compris dans le risque que nous échappe, demain, l'Assurance chômage en termes de gestion paritaire.

Chers camarades, l'Assurance chômage, c'est Force Ouvrière, c'est André BERGERON à l'époque. Nous avons toujours été à la table des négociations de l'Assurance chômage. Je l'ai d'ailleurs expliqué quand ce gouvernement mettait en avant son attachement au dialogue social. Sur les cinq confédérations, toutes n'étaient pas là à l'origine de l'Assurance chômage, mais depuis, elles sont autour de la table des négociations de l'Assurance chômage. Elles ont fait vivre l'Assurance chômage et les dernières mises à jour des perspectives financières de l'Unedic montrent que l'on revient progressivement à l'équilibre avec la reprise de l'activité et que l'on va même devenir excédentaires si cela continue ainsi en 2022 et 2023.

Cela veut dire, mes camarades, que les conventions que nous avons négociées, parfois difficilement, avec les employeurs, ont leur pleine légitimité, leur pleine validité. Nous revendiquons que l'on prolonge la convention actuelle plutôt que l'on nous impose une réforme à laquelle les cinq confédérations sont opposées. Mes chers camarades, le dialogue social, on n'en a pas du tout la même conception ni la même perception, manifestement.

Alors, le Conseil d'Etat ne nous a pas donné raison cette fois. On ne l'a pas trop critiqué, puisque, quand il nous donne raison, on s'en félicite. Cela étant, on s'est étonné que, cette fois, le Conseil d'Etat ne suive pas sa décision du mois de juin, qui avait conduit à suspendre l'entrée en vigueur de la réforme prévue au 1^{er} juillet. A l'époque, le gouvernement avait d'ailleurs reproché au Conseil d'Etat d'être sorti de son mandat, d'avoir fait de l'économie, puisqu'il avait mis en avant, entre autres arguments -mais ce n'est pas le seul-, le fait que la situation économique, la situation de l'emploi n'était pas favorable et, de ce fait, risquait de pénaliser grandement les demandeurs d'emploi avec cette réforme, ce qui l'avait conduit, en référé d'urgence, à suspendre l'entrée en vigueur de la réforme. Le gouvernement disait : *"Ce n'est pas au Conseil d'Etat de faire une analyse économique, il doit juger en droit, point à la ligne."* Là-dessus, je pense qu'il avait par ailleurs un autre argument, qui était beaucoup plus important, qui était justifié et légitime, que l'on tapait sur les demandeurs d'emploi qui subissent les contrats courts -ce ne sont pas eux qui décident des contrats qui leur sont offerts- et que l'on ne sanctionne pas les entreprises qui abusent des contrats courts, qui utilisent l'Assurance chômage comme instrument de flexibilité de l'emploi en proposant ici 15 jours, puis, 15 jours plus tard, 15 jours, puis un mois, en envoyant entre-temps le travailleur à l'Assurance chômage. Cela ne viendra -et encore, partiellement ; nous sommes très critiques sur la façon dont le gouvernement a mis en place cette espèce de bonus/malus -qu'en septembre 2022.

Chers camarades, entre-temps, on sait qu'il y a une élection présidentielle, législative. Que deviendra ce dernier volet de l'Assurance chômage ? C'est tout de suite pour les travailleurs, ou plutôt contre les travailleurs et c'est peut-être, demain, un peu sur les abus de contrats courts par les entreprises.

Donc, oui, nous sommes en colère. Nous ne lâchons pas. Certes, le Conseil d'Etat ne nous a pas donné raison. Je m'attendais -c'est un peu l'ironie- à ce que la ministre du Travail, de la même façon qu'elle avait contesté la décision du



mois de juin au prétexte que le Conseil d'Etat avait fait de l'économie, aurait pu contester la décision récente, puisque cette fois, le Conseil d'Etat nous dit que les conditions économiques sont plus favorables, donc qu'il n'y a pas de raison de suspendre la réforme de l'Assurance chômage. Je n'ai pas entendu la ministre du Travail se plaindre que le Conseil d'Etat, cette fois, était encore sorti de son mandat, puisque c'était l'argument qu'elle avait invoqué.

Mes chers camarades, je le dis, là encore, cela vaut pour les retraites. Ce n'est pas le système de retraite qui est défaillant, c'est l'emploi. Faites en sorte, Messieurs du politique, Mesdames des gouvernements, qu'un jeune se voie garanti l'accès à un emploi pérenne à temps plein. Faites en sorte que l'on résorbe le chômage de longue durée, notamment pour les seniors. Faites en sorte -et j'insiste, c'est une revendication que nous portons fortement- que l'on sorte tous les em-

ploiis qui sont confinés aux bas salaires, scotchés au SMIC, à temps partiel, souvent en contrat précaire. Quand on nous dit -et j'ai dû y répondre à plusieurs reprises sur des plateaux télé ou radios- que notre système est injuste parce qu'il conduit à ce que les femmes soient pénalisées par rapport aux hommes au moment de la retraite, ce n'est pas le système qui est injuste, mes chers camarades. Nulle part n'est écrit dans le système de retraite que les femmes auraient une retraite inférieure de 20% à celle des hommes. Ce qui est injuste, mes chers camarades, c'est que, le plus souvent, les emplois à bas salaire, à temps partiel et précaires sont subis par les femmes et qu'évidemment, au moment de la retraite, il est difficile de se faire une retraite correcte qui permette de vivre décemment.

Au passage, vous savez, c'est très bien d'échanger avec des experts en tous genres, de contredire, d'approuver, d'aller



se renseigner ailleurs, de confronter. C'est très important, mes camarades. Faites attention à tous les slogans. On parlait de courant de pensée unique ou autre. Quand le président de la République parle de la retraite à 1 000 euros, d'une pension minimum à 1 000 euros, pour beaucoup, ce serait un progrès. Je m'excuse de parler des AESH, je pourrais parler des aides à domicile, des agents dans les EHPAD, des agents du secteur de la propreté et de bien des métiers. Quand vous êtes au SMIC à temps partiel, mes chers camarades, on sait bien que le moment venu, la retraite, ce n'est même pas 1 000 euros.

On a demandé quand même, on a pris la précaution, parce que c'était déjà dans les débats à l'époque. On avait écrit au secrétaire d'Etat qui était en charge des retraites quand il parlait de la retraite à 1 000 euros. Nous avons dit : oui, d'accord très bien, mais quelles sont les conditions ? Nous savions pourquoi nous posons la question. *"Retraite à 1 000 euros pour celui ou celle qui aura travaillé à temps plein au SMIC tout au long de la carrière, avec une carrière complète."* Et l'on a demandé une précision : qu'entendez-vous par carrière complète ? *"43 ans, évidemment. Réforme TOURAINE."*

Mes chers camarades, d'ores et déjà, pour nombre de ces salariés scotchés au SMIC à temps partiel, bénéficier d'une carrière complète à temps plein au SMIC, ce serait déjà un progrès. Mais celui ou celle qui travaillerait à temps plein au SMIC 43 ans, il les aurait, les 1 000 euros de pension. Le progrès, mes chers camarades, c'est de la blague. Y compris au plus haut niveau, faites attention aux effets d'annonce, regardez bien ce que cela signifie, comment, pourquoi et d'où ça vient. Ne vous fiez pas à la première formule, aussi sympathique soit-elle.

Mes chers camarades, notre système n'est pas défaillant. L'Assurance chômage n'est pas défaillante. Si nous n'indemnisons pas correctement tous les demandeurs d'emploi, si nous n'indemnisons pas même tous les demandeurs d'emploi aujourd'hui, ce n'est pas parce que notre système est défaillant, c'est parce qu'évidemment, nous sommes confrontés à un chômage massif structurel, à la précarité de l'emploi et que, dans ces conditions, il est plus difficile, a fortiori si nous n'arrivons pas à obtenir une augmentation de la cotisation du côté des patrons, d'équilibrer le système financièrement. Chers camarades, notre système n'est pas défaillant. On a parlé rapidement tout à l'heure de l'hôpital. Il est en difficulté et cela rejaille aujourd'hui sur la situation des agents du secteur de l'hôpital, mais il a rempli son office dans des conditions particulièrement difficiles. La Sécu, mes chers camarades, elle remplit son office. On l'oublie et l'on ne le dit pas, mais encore une fois, la Sécu, c'est nous, mes chers camarades, qui l'avons construite. Si l'on peut se faire vacciner aujourd'hui, pris en charge par la Sécu, c'est parce que l'on a la Sécu. Je vous le disais : ailleurs dans le monde, beaucoup n'ont pas de Sécu, mes chers camarades. On n'a pas à rougir de ce que nous avons construit et l'on n'a surtout pas de raison de baisser la garde.

Je ne vais pas être trop long. Je voudrais tout de même venir sur une question qui nous occupe particulièrement en ce moment : la question des salaires. Chers camarades, à la fin du mois d'août et dès le Comité Confédéral National, nous l'avons mise en avant. Vous allez me dire que Force Ouvrière est le syndicat de la feuille de paye. L'actualité, d'une certaine manière, nous conforte dans le fait que nous n'avons pas à rougir d'être le syndicat de la feuille de paye. Pas du tout, mes chers camarades, pour des raisons qui sont d'abord

des raisons de dignité. Le salaire, c'est le pouvoir d'achat immédiat.

Fin du mois d'août, le ministre de l'Économie et des Finances s'adresse aux entreprises et leur dit : "A vous maintenant de faire un effort sur les salaires, en particulier sur les bas salaires." On est en phase de reprise économique. On s'aperçoit d'ailleurs de ce que nous disions depuis longtemps sur la question des métiers en tension qui ne trouvent pas preneurs faute de rémunération satisfaisante et de conditions de travail correctes. C'est nous qui avons mis cela sur la table en juillet 2020 lorsque le gouvernement nous interrogeait sur les dispositions qu'il nous semblait nécessaire d'analyser, d'examiner, de mettre en œuvre dans le cadre d'un plan de relance de l'économie à la sortie de la crise sanitaire. J'avais dit : "Écoutez, il y a un sujet dont il faudrait quand même qu'on s'empare : celui des métiers mis en tension." Rappelez-vous : "Il suffit de traverser la route." Oui, mais pourquoi il y a des emplois qui ne trouvent pas preneurs ? Parce que le salaire n'est pas là, parce que les conditions de travail ne sont pas là. On se serait bien passé de la pandémie, mais elle a au moins révélé cette situation.

Le salaire, effectivement, c'est une question importante. Trop longtemps, on nous a opposé le salaire à l'emploi. Vous savez, on a retourné le slogan en disant : "Pour Force Ouvrière, le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi." D'ailleurs, quand le même ministre de l'Économie et des Finances nous disait, il y a de cela quelques semaines, qu'il comptait sur l'épargne des ménages réalisée pendant la crise sanitaire, au demeurant évalué à 150 milliards d'euros, plus que le plan de relance à 100 milliards d'euros. Je ne sais pas si l'évaluation est juste, mais ce que nous avons fait vérifier, c'est quels ménages. Eh bien, 70% sont tout de même concentrés dans les 20% de ménages les plus aisés, on le sait.

La plupart des salariés qui ont subi de l'activité partielle, en particulier, ont perdu du pouvoir d'achat. Le Premier ministre, en annonçant son indemnité inflation, a pris comme seuil, pour pouvoir en bénéficier, 2 000 euros, en disant que c'était le salaire médian. A mon avis, 2 000 euros nets, c'est un peu au-dessus du salaire médian, mais bref. Rappelez-vous que notre revendication, c'est de porter le SMIC à 80% du salaire médian. On pensait à 1 450 euros nets par mois, mais ce serait un peu plus si l'on prenait les 2 000 euros. Mais au moins, il a le mérite, en parlant de salaire médian, de rappeler que, dans ce pays, la moitié de la population salariée perçoit moins de 1 800 euros nets par mois. Chers camarades, vous ne faites pas d'épargne avec le gaz, l'électricité, l'alimentation, le logement, aujourd'hui les carburants. Vous ne faites pas d'économies, mes chers camarades.

Cela étant, quand il nous dit compter sur l'épargne des ménages pour qu'elle soit réinvestie dans l'activité économique et qu'elle soit facteur de relance de l'activité économique, mes chers camarades, il confirme ce que nous disions : le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi. Augmenter les salaires est un facteur de croissance économique, d'activité économique.

Evidemment, le tout est de savoir pour en faire quoi, mes chers camarades. Le 1^{er} septembre, on rencontrait le Premier ministre, qui était accompagné du ministre de l'Économie et des Finances et de la ministre du Travail. Nous lui disions : "Monsieur le Premier ministre, puisque votre ministre de l'Éco-

nomie incite à, passez aux actes. Vous avez deux façons de passer aux actes : un, augmenter le SMIC." et c'est nous qui attirons son attention sur le fait que nous étions déjà à 1,7% d'augmentation de l'indice de référence qui est utilisé pour augmenter réglementairement le SMIC. Je lui dis : "Si vous voulez passer aux actes à peu de frais, puisqu'il y a de fortes chances que le SMIC augmente automatiquement, prenez les devants, dites que le gouvernement, compte tenu du fait que l'on n'est pas très loin d'une augmentation automatique du SMIC, décide de prendre les devants pour montrer l'exemple sur les salaires."

Eh bien non, ils ont attendu que l'on atteigne les 2% qui ont déclenché l'obligation pour le gouvernement d'augmenter le SMIC. Le lendemain, aussitôt, la ministre du Travail explique que c'est la plus forte augmentation du SMIC depuis de nombreuses années. Nous avons immédiatement réagi en disant : "Oui, bien sûr, c'est vrai, puisqu'il y a longtemps qu'il n'y a pas de coup de pouce au SMIC, mais le problème, c'est que vous vous en êtes tenus à l'augmentation réglementaire, sans coup de pouce. Si c'est la plus forte augmentation du SMIC depuis de nombreuses années, c'est parce que nous venons de subir la plus forte inflation sur les 12 derniers mois depuis de nombreuses années et que cette augmentation n'est que le rattrapage du SMIC."



Cela étant, je crois que nous avons réussi à mettre, en lien avec la mobilisation sur le 5 octobre, la question des salaires et de leur augmentation : celle du SMIC, celle de l'indice de la fonction publique. Je sais que cela concerne un certain nombre d'entre vous ici aussi par voie de conséquence ou de réplique. C'est vrai que l'inflation y a aidé, mais nous avons réussi à mettre la question de l'augmentation des salaires au centre des préoccupations. D'ailleurs, aujourd'hui, beaucoup s'en préoccupent, beaucoup voudraient même s'en préoccuper à notre place et à cet égard, mieux vaut, là aussi, être sur nos gardes et nous prémunir de lendemains qui déchantent.

Chers camarades, le salaire, c'est le pouvoir d'achat de la Sécurité sociale. Je le dis comme cela parce qu'aujourd'hui, ce n'est plus simplement le salaire différé qui alimente les

fonds de la Sécurité sociale. C'est de la CSG, de la TVA, mais qui, pour beaucoup, est assise sur les revenus du travail, sur les ménages et les salariés. Et puis, mes chers camarades, peut-être un peu en lien avec ce qui vient d'être évoqué, augmenter les salaires, c'est une autre approche de modèle économique dominant aujourd'hui. On l'a suffisamment souligné.

Vous savez, on a beaucoup mis en avant la question des conditions aux aides publiques aux entreprises, notamment pendant la crise sanitaire. Au passage, je vous disais tout à l'heure que, quand on nous dit que les retraites, chaque année, représentent 320 milliards d'euros, les aides publiques aux entreprises, avant même la crise sanitaire -et ce n'est pas moi qui ai sorti cette évaluation, c'était celui qui était alors ministre des Comptes publics, M. DARMANIN-, représentent 140 milliards d'euros chaque année. Entre les exonérations de cotisations, qui n'ont pas toujours été compensées, d'ailleurs, au détriment des moyens de la Sécurité sociale -par voie de conséquence, les moyens d'assurer le fonctionnement des hôpitaux-, le CICE qui a été transformé en exonération de cotisations sociales, ce sont divers types de crédits d'impôts recherche et autres.

Un rapport récent de France Stratégies, qui dépend du Premier ministre d'ailleurs, j'ai tendance à m'interroger sur son devenir, a tenté d'évaluer l'effet de la réforme de l'impôt sur la fortune et de la mise en place du prélèvement forfaitaire obligatoire ou unique, la flat tax. Conclusion : impossibilité de mettre en évidence un effet sur le réinvestissement dans l'économie de ces exonérations de fiscalité sur les patrimoines les plus élevés, mais le constat que ceux-là ont bénéficié de versements de dividendes records.

Mes chers camarades, tout ce que l'on gagnera sur les salaires, c'est autant de moins qui s'évaporeront dans la spéculation financière sur les marchés financiers.

Vous avez entendu parler, comme moi, des Pandora Papers, après les Panama Papers il y a plusieurs années de cela. Rappelez-vous quand on nous parlait du plan de relance, il n'y a pas si longtemps que cela, à 100 milliards d'euros, *Le Monde* et un certain nombre d'autres quotidiens un peu partout avaient mis en évidence que 15 000 Français, entreprises, détenaient l'équivalent de 100 milliards d'euros, l'équivalent du plan de relance, sur des actifs financiers placés au Luxembourg.

Mes chers camarades, oui, les salaires, la feuille de salaire, le combat de Force Ouvrière est de cette dimension.

J'en viens au terme de mon propos, parce que je pense que tout un chacun aspire à s'approcher du repas fraternel et de ces moments de convivialités qui sont aussi ce que font nos congrès. Chers camarades, je vous l'ai dit, le syndicat était là. Toutes et tous nous ont dit pendant la crise sanitaire combien nous avons été sollicités par les salariés. Mes chers camarades, le syndicat est là. C'est ce que nous voulions démontrer. Je crois que pour ce qui concerne en tout cas Force Ouvrière, au niveau de ce que nous avons réussi à faire dans le contexte actuel, nous l'avons démontré : le syndicat est là. Il y a ici ou là des combats, des grèves, il y a aussi de la négociation, il y a aussi des accords que l'on réussit à passer sur les salaires, ici ou là, et c'est le produit de notre mobilisation, de notre présence.

Mes chers camarades, le syndicat sera là demain. Force Ouvrière sera là demain, mes camarades. Je vais vous faire peut-être un scoop : Cyril est là, je ne sais pas si cela se conclura ainsi, mais on travaille au slogan du Congrès. Il faut que l'on se trouve un slogan pour le Congrès confédéral qui se tiendra fin mai/début juin. Chers camarades, nous sommes dans une période de campagne présidentielle. Je l'ai dit récemment : campagne présidentielle ou non, elle ne nous empêchera pas d'exprimer ce que nous considérons nécessaire du point de vue de l'intérêt et du progrès des droits des salariés. Elle ne nous empêchera pas d'agir, lorsque nous estimerons nécessaire d'agir, sur la conquête de ces progrès et de ces droits.

Chers camarades, on est indépendants. Mettons-nous en garde sur les surenchères diverses. Elles peuvent être de tous ordres. Pour certains, si vous les écoutez, on aurait le salaire doublé avant même que l'élection n'ait lieu. Pour d'autres, c'est la surenchère plutôt rigoureuse : le remboursement de la dette Covid. Quand le ministre de l'Economie explique aux patrons que c'est la fin du "*quoi qu'il en coûte*", aussitôt, les patrons répondent : "*Il faut que la réforme de l'Assurance chômage entre en vigueur dès le 1^{er} octobre.*" Peut-être pas tout de suite la réforme des retraites, parce qu'ils ont un peu la trouille que cela provoque des réactions, mais le moment venu, il faudra reculer l'âge de la retraite. Le "*quoi qu'il en coûte*" deviendrait rapidement un "*quoi qu'il en coûte aux salariés*".

Attention aux surenchères sur le sujet des retraites. Lorsque le Premier ministre, à la demande du président de la République, nous dit : "*Que pensez-vous, Monsieur le secrétaire général, de la reprise des concertations sur le sujet des retraites ?*", je lui ai dit : "*Monsieur le Premier ministre, je l'ai dit publiquement déjà, nous sommes en campagne présidentielle qui plus est, ne comptez pas sur FO pour aller discuter du programme de l'élection présidentielle ni du candidat potentiel, actuel président de la République, ni de qui que ce soit d'autre.*" Il n'est pas le seul à en parler. Méfiez-vous aussi des surenchères à 65, 66, 67 et pourquoi pas plus, mes chers camarades.

Et puis, mes chers camarades, nous n'oublierons pas ce que nous sommes fondamentalement. Nous serons toujours en garde contre celles ou ceux qui, faute de répondre sur le terrain économique, faute de répondre sur le terrain social, trouvent des boucs émissaires le plus souvent dans les migrants.

Nous étions aux côtés de nos camarades italiens contre cette agression de l'extrême droite contre la CGIL. Mes chers camarades, oui, nous sommes déterminés contre toute forme de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie, d'instrumentalisation de l'immigration. Nous nous sommes assez battus sur l'égalité de traitement des salariés, d'où qu'ils viennent et où qu'ils soient. Si nous sommes engagés à l'Organisation internationale du travail, c'est pour cela. Nous sommes des universalistes ouvriers, mes chers camarades. Nous ne céderons jamais à qui que ce soit.

Mes chers camarades, plus nombreux on sera, plus on sera forts, libres et indépendants, pour la justice sociale.

Vive la Confédération générale du travail Force Ouvrière, vive sa Fédération des Employés et Cadres, vive ses militants et délégués ! Bonne fin de Congrès et à très bientôt à tous les endroits où vous aurez besoin de la Confédération.

Merci à vous. *(Applaudissements.)*

(Sébastien BUSIRIS et Serge FEUGA offrent un cadeau à Yves VEYRIER.)

Sébastien BUSIRIS.- Merci. On voulait te remercier au nom de la Fédération des Employés et Cadres d'avoir été présent à ce Congrès. On te confie quelques présents de la région pour que tu puisses en profiter. Tu as peut-être quelques précisions à apporter, Serge.

Serge FEUGA.- Oui. Cette journée de travail se termine plus tard que prévu, mais c'est très bien. Cela veut dire que c'était dense. Vous êtes, bien entendu, attendus au bar avec beaucoup d'impatience. Les copains du comité d'organisation

vous attendent pour déguster les produits locaux. Tout ce qu'il y a au bar, c'est local. La bière est locale et le vin est local. Un point très important : le bar s'arrête à 19 h 15. Tout le monde devra être parti du palais à 19 h 30. Après, à 20 h 30, on rouvre pour le repas fraternel, pour ceux qui s'y sont inscrits.

Yves, tu es attendu par les camarades du comité d'organisation pour faire une photo au bar. Ils tiennent absolument à t'avoir au bar.

Bonne soirée à tous. A plus tard.

(La séance est levée à 18h29)







Séance plénière

du vendredi 29 octobre 2021

Sommaire

Résultat du vote portant sur l'élection du Secrétaire général, des Secrétares généraux adjoints, du Trésorier général, de la Commission de contrôle et de la Commission des conflits. _____	96
Ratification des instances fédérales par le Congrès _____	97
Contribution des retraités _____	100
Discussion et vote de la résolution générale _____	101
Clôture du Congrès _____	113

(La séance est ouverte à 10h12 sous la présidence de Pierre NARRAN.)



Serge FEUGA. - Mes camarades bonjour. On va reprendre nos travaux. Je laisse la parole à notre président bien-aimé.



Pierre NARRAN (président de séance). - Merci de me caresser dans le sens du poil ce matin, alors que nous avons passé une très bonne soirée hier soir, qui a été un peu difficile et que ma voix sera peut-être un peu caverneuse. Vous m'en excuserez d'avance.

On a l'habitude d'avoir des camarades qui, dans leur fonction syndicale, finissent par un moment de recul pour partir à la retraite, je souhaiterais que ceux qui sont concernés se lèvent et qu'on

les applaudisse, que l'on se fasse un plaisir de les remercier pour leur engagement, pour leur militantisme, pour tout le travail qu'ils ont fait jusqu'à aujourd'hui. Ils ont permis d'être ce que l'on est et ce que l'on sera demain.

(Applaudissements).

J'ai eu peur que la salle entière se lève, c'était risqué.

Mes camarades, maintenant, les moments plus sérieux, qui sont les résultats des votes portant sur l'élection du secrétaire général, des secrétaires généraux adjoints, du trésorier général, de la Commission de contrôle et de la Commission des conflits. J'appelle Frédéric **HERMES**.

Résultat du vote

portant sur l'élection du Secrétaire général, des Secrétaires généraux adjoints, du Trésorier général, de la Commission de Contrôle et de la Commission des Conflits.



Frédéric HERMES. - Bonjour à toutes et à tous. Un grand suspens pour les résultats de toutes ces élections. La Commission de validation des mandats a procédé au dépouillement des votes. Les résultats sont les suivants : sur les 272 syndicats représentés, 263 syndicats ont voté, ce qui représente 608 voix au maximum.

Est élu au poste de Secrétaire général :

Sébastien **BUSIRIS**, avec 603 voix pour, aucune voix contre et une voix nulle. *(Applaudissements.)*

Trésorier général :

Serge FEUGA, élu pour 608 voix, zéro contre, zéro nul. *(Applaudissements.)*

Je vais annoncer en même temps les deux Secrétaires généraux adjoints puisqu'ils ont les mêmes résultats : Gérald GAUTIER et Laurent WEBER, 606 voix pour chacun, zéro contre, une voix nulle.

(Applaudissements.)

La Commission de Contrôle sera composée de :

- Monique BALLU (Organismes Agricoles)
- Frédéric HERMES (Crédit)
- Béatrice SURJUS (Organismes Sociaux)
- Patrick ALBERT (Services)
- Bruno CIGOLINI (Presse-Edition-Publicité)
- Marc CORREAS (Commerce & VRP)

Ils sont élus avec 596 voix pour, zéro contre et deux nuls.

(Applaudissements.)

Enfin, la Commission des Conflits sera composée de :

- Janos **ZSARNAI**
- Patrick **ROHART**
- Sandrine **DEBRACH**
- Agnès **CAMPANELLA**
- Ludovic **COQUILLAT**
- Alain **DELATTRE**
- Anne **LABBE**
- Yann **POYET**

Ils ont été élus avec 594 voix pour, zéro contre et trois nuls.
(Applaudissements.)

Félicitations à tous les élus. Je tiens à remercier la Commission de Contrôle pour son aide, la Commission de validation des mandats, le comité d'organisation et le service d'ordre. Merci à tous et bon retour.

(Applaudissements.)

Pierre NARRAN (président de séance).- Merci Frédéric. Maintenant, la ratification des instances fédérales par le Congrès. J'appelle la Section des Organismes Sociaux.

Ratification des instances fédérales par le Congrès



Laurent **WEBER.**- Bonjour camarades. La conférence professionnelle de la Section des Organismes Sociaux a donc réélu Laurent WEBER, moi-même, Secrétaire de la Section et Frédéric NEAU, Secrétaire adjoint.

(Applaudissements.)

En ce qui concerne les instances fédérales, la Section des Organismes

Sociaux sera représentée au Bureau Fédéral par :

- Frédéric GARCIA
- Eric GAUTRON
- Frédéric NEAU
- Laurent WEBER

(Applaudissements.)

En ce qui concerne le Conseil National, la Section Fédérale des Organismes Sociaux sera représentée par :

- Jean-Pierre CHANCEL
- Laurence DEGAND-PHILIPPOT
- Emmanuel DUMAS
- Chafik EL AOUGRI
- Sophie GUIGUE
- Franck HAUSNER
- Pierre NARRAN
- Eric PELARD
- Maria PEREZ
- Arnaud SPEZIANI
- Alexandre TOTT
- Vincent TRIARD
- Sabine VAVASSEUR

(Applaudissements.)

Pierre NARRAN (président de séance).- Merci Laurent. J'appelle Gilles BELNY, pour les OSDD.



Gilles **BELNY.**- Bonjour mes camarades. Je vais vous annoncer les heureux élus :

Secrétaire de Section : Claire GUEIMANI
Secrétaire adjoint : Fabien MILON.
Secrétaire adjointe : Sylvie LOPEZ.

(Applaudissements.)

Pour le Bureau Fédéral : Jocelyne BAUSSANT, Claire GUEIMANI, Christine JUBERTIE.

(Applaudissements.)

Au Conseil National, sont élus :

- Anthony KERDREUX
- Sylvie SZEFEROWICZ
- Chantal CAMBOU
- Patrick HARREGUY
- Pierrick SIMON
- Chantal SAUTREUIL
- Alice LEMOINE
- Gilles BELNY
- Anne-Cécile TREGRET
- Patrick HEBERT
- Natalia JOURDIN

(Applaudissements.)

M. NARRAN (président de séance).- Merci Gilles. Pour le Crédit, j'appelle Mireille HERRIBERRY.

(Applaudissements.)



Mireille **HERRIBERRY.**- Merci.

Secrétaire de Section Fédérale : Mireille HERRIBERRY.

Secrétaires de Section Fédérale adjoints : Pascal LAGRUE, Ghézala KRIBA et Loïc LAVA.

(Applaudissements.)

Seront présents au Bureau Fédéral :

Sébastien BUSIRIS, Mireille HERRIBERRY, Pascal LAGRUE et Loïc LAVA.

(Applaudissements.)

Au Conseil National, seront présents :

- Aurélie ANGEVIN
- Damien DESCHEPPER
- Marc DURAND
- Sylvie ETENEAU-CUESTA
- Eric FOGEL
- Danièle GOURDET
- Ghézala KRIBA
- Loïc LAVA
- Bertrand MARQUIGNON
- Isabelle MOREAU
- Sandrine SANTOS
- Pascal SORIN.

(Applaudissements.)

M. NARRAN (président de séance).- Merci, Mireille, pour toutes ces précisions. Pour les Organismes Agricoles, Dominique MANISSIER.



Dominique MANISSIER.- Pour les Organismes Agricoles, Secrétaire de Section Fédérale : Dominique MANISSIER. Au Bureau Fédéral : Dominique MANISSIER et Serge FEUGA.
(Applaudissements.)

Au Conseil National :

- Michaël GAUJOUR
- Jean-François INNOCENTI
- Frédéric LE GRIEL
- Michel DANIEL
- Eric FRANCAVILLA
- Anita PASANNANTE.

(Applaudissements.)

Pierre NARRAN (président de séance).- Merci Dominique. Pour l'équipe du Commerce & VRP, Gérald GAUTIER, s'il te plaît.



Gérald GAUTIER.- Bonjour à tous. Pour la Section Commerce & VRP, est élu au poste de Secrétaire de Section, Gérald GAUTIER.
(Applaudissements.)

Aux postes de Secrétaires Adjointes :

Audrey ROSELLINI, David MALEZIEUX.
(Applaudissements.)

Aux instances du Conseil National sont élus :

- Jacques MOSSE BIAGGINI
- Christophe LE COMTE
- Audrey ROSELLINI
- Thierry QUITON.
- Michelle FANUCCHI-MILLEPIED

(Applaudissements.)

Au Bureau Fédéral :

David MALEZIEUX et Gérald GAUTIER.
(Applaudissements.)

Pierre NARRAN (président de séance).- Merci Gérald. Pour les Personnels Sédentaires des Compagnies de Navigation, Eric CAPLAIN.



Eric CAPLAIN.- Mes camarades, bonjour. Pour la Section Fédérale des Personnels Sédentaires des Compagnies de Navigation, ont été élus :

Secrétaire de la Section Fédérale :

Eric CAPLAIN

Secrétaire adjoint :

- Christophe LUBES.

(Applaudissements.)

Pour le Bureau Fédéral, c'est Eric CAPLAIN qui a été désigné et élu. Nous n'avons pas de représentant au Conseil National, mais nous avons des représentants à la Commission Administrative, qui sont Christophe LUBES et Alain BERGIER.

(Applaudissements.)

Je tiens à remercier, si vous le permettez, notre camarade Glenn O'BRIEN qui nous quitte au niveau des instances et je lui souhaite une bonne retraite.

(Applaudissements.)

Pierre NARRAN (président de séance).- Merci Eric. Pour les Services, Nicolas FAINTRENIE



Nicolas FAINTRENIE.- La Conférence Nationale Professionnelle de la Section des Services a élu, en qualité de Secrétaire de Section Fédérale, Nicolas FAINTRENIE.

(Applaudissements.)

En qualité de Secrétaires adjoints, Robert BERAUD, Muriel BLANCKART et Yann POYET.

(Applaudissements.)

Ont été élus pour le Bureau Fédéral : Nicolas FAINTRENIE et Johnny FRANCHOIS.

(Applaudissements.)

Ont été élus pour le Conseil National :

- Muriel BLANCKART
- Mathieu MARECHAL
- Béatrice CLUZEL
- Robert BERAUD.
- Jean-Pierre FELD

(Applaudissements.)

Merci pour eux.

Pierre NARRAN (président de séance).- Merci les fans. Pour les Casinos & Clubs de Jeux, Jean-Christophe TIRAT n'est pas là, donc ce sera Claude FRANÇOIS.

Peut s'approcher Thierry NOLEVAL, pour la Presse, Edition, Publicité.



Claude FRANÇOIS.- Bonjour à tous. Les instances de la Section Fédérale des Casinos et Clubs de Jeux ont élu Secrétaire de la Section Fédérale Claude FRANÇOIS.

(Applaudissements.)

En tant que Secrétaires Adjointes :

Stéphane MOULIN et Kevin LAFON.
(Applaudissements.)

Nous n'avons pas de poste au Conseil National. Nous désignerons les deux membres à la Commission Administrative qui seront, de fait, au Conseil National lors de notre prochaine réunion de Bureau.

Représentant de la Section Fédérale au Bureau Fédéral en remplacement de Jean-Christophe TIRAT :

Dominique DORGUEIL.

(Applaudissements.)

Merci à tous.



Pierre NARRAN (président de séance).- Merci Claude. Pour la Presse et Publicité, Thierry NOLEVAL.

Thierry NOLEVAL.- Et aussi pour l'édition. Nous n'avons pas de Conférence Professionnelle. Nous avons notre propre Congrès qui aura lieu l'année prochaine.

Je vais donc vous donner nos représentants :

Thierry NOLEVAL, moi-même, au Bureau Fédéral
Pierre KAKPO au Conseil National
Frédéric GALLOIS et Isabelle MENIL seront désignés à la Commission Administrative.
(Applaudissements.)

Pierre NARRAN (président de séance).- Merci mes camarades. Il reste les Assurances : Georges DE OLIVEIRA.

Georges DE OLIVEIRA.- Camarades, bonjour à tous. Vous avez le salut fraternel de la CNP Assurances, qui s'est réunie hier et avant-hier et qui a élu, en tant que Secrétaire de la Section Fédérale : Georges **DE OLIVEIRA**.
(Applaudissements.)

En tant qu'adjoints :

- Karima ADLANI
- Nathalie HOULLIER
- Mathieu CORNILLAUD.

(Applaudissements.)

Au Bureau Fédéral :

Jean-Simon BITTER et Georges DE OLIVEIRA.
(Applaudissements.)

Au Conseil National :

Nathalie HOULLIER, Béatrice GATEAU et Mathieu CORNILLAUD.
(Applaudissements.)

Sont aussi désignés à la CA :

Philippe GENASSE et Nathalie HOULLIER.
(Applaudissements.)

Merci camarades.

Pierre NARRAN (président de séance).- Mes camarades, comme il est prévu dans nos statuts, il faut que le Congrès ratifie les instances fédérales.

Je vous demande qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie, mes camarades.

Pour la photo, il faut les votes pour. Levez les mains, s'il vous plaît. Merci, mes camarades.

Avant la discussion sur la résolution générale, je crois que les retraités doivent venir présenter un texte, une contribution.

Qui est prêt ? Jean-Claude **FLAMME**. On l'applaudit.

(Applaudissements.)

Contribution des retraités



Jean-Claude FLAMME (Retraité Organismes Sociaux).

Réunis le mercredi 27 octobre, le groupe Retraités FEC FO a constaté avec plaisir que nous étions plus nombreux qu'au précédent Congrès de Lille. Nous avons relevé que plusieurs Sections de la Fédération étaient représentées et c'est un réel progrès.

Sur le débat de la situation, il y a eu 11 prises de parole et l'on peut s'en féliciter. Tous les amendements présentés ont été validés. La contribution dont je vais vous faire la lecture, bien qu'elle ne soit pas soumise à discussion par le Congrès, conformément au règlement intérieur, a été acceptée à l'unanimité.

"Les retraités des différentes Sections professionnelles de la fédération des employés et cadres FO, réunis le 27 octobre 2021 à Albi dans le cadre du 57ème congrès de la fédération, ont analysé la situation générale économique et sociale des retraités. Ils affirment avec détermination à renforcer la syndicalisation et poursuivre les mobilisations pour faire aboutir leurs légitimes revendications.

Santé et Sécurité sociale.

Concernant la crise sanitaire les retraités de la FEC FO considèrent que la pandémie a largement démontré que la Sécurité sociale était un bien essentiel malgré les attaques massives dont elle fait l'objet. Ils estiment que le gouvernement MACRON-VERAN porte la lourde responsabilité de la gestion désastreuse de la crise sanitaire. En pleine pandémie, en 2020, ce sont 5 758 lits d'hospitalisation qui ont été fermés avec, pour conséquence - entre autres -, la déprogrammation massive des soins. Les gouvernements précédents en avaient déjà supprimé 115 000 ces 20 dernières années.

De plus, la situation catastrophique des hôpitaux est aggravée par la quasi généralisation des déserts médicaux à la campagne et à la ville. Il en va de même dans les EHPAD, où de nombreux résidents sont décédés massivement en établissement faute de place dans les hôpitaux saturés.

Sur la dépendance et la cinquième branche, la perte d'autonomie est un risque comme n'importe quelle maladie. Il doit relever de l'assurance maladie et non d'une cinquième branche, que nous condamnons. Le virage domiciliaire du gouvernement signifie la programmation d'une pénurie de lits en EHPAD. Nous revendiquons un plan audacieux de développement d'EHPAD publics, la diminution du reste à charge pour les familles de résidents, l'embauche de personnels aux qualifications reconnues et rémunérées tant dans tous les EHPAD - un agent pour un résident - que pour l'aide à domicile. La création d'une cinquième branche financée par l'impôt sous différentes formes (CSEG, CASA, patrimoine) est le moyen pour le Gouvernement d'inclure la Sécurité sociale dans le budget de l'Etat. C'est aussi la mise à l'écart des retraités et

des personnes handicapées, rompant ainsi avec la solidarité intergénérationnelle, fondement de la Sécu de 1945.

Concernant les retraites, les retraités de la FEC FO exigent l'abandon définitif du projet de retraite universel par points qui, malgré les allégations gouvernementales, se met en place, comme en témoigne le transfert au 1er janvier 2023 du recouvrement des cotisations Agirc-Arrco par l'URSSAF Caisse Nationale. Les retraités, considérant que c'est un pas important vers la retraite universelle, exigent le retrait de cette mesure.

Sur le pouvoir d'achat, chaque jour un peu plus, les retraités sont confrontés, comme tous les salariés, à la diminution du pouvoir d'achat par l'augmentation exponentielle des prix : carburant, énergie, complémentaire santé, denrées alimentaires. En revanche, les pensions, tant de base que complémentaires, régressent par rapport à l'inflation. D'ailleurs, toutes les études démontrent que la pauvreté ne cesse de s'accroître, notamment chez les retraités. Quant à la prime de 100 euros, ce n'est que poudre aux yeux qui ne résout en rien le problème du pouvoir d'achat.

Les retraités s'opposent au projet d'augmentation injustifié des cotisations annoncé par certaines mutuelles. Les retraités de la FEC FO exigent l'augmentation immédiate des retraites et leur indexation sur l'évolution des salaires.

Concernant la fracture numérique, le gouvernement s'est saisi de la pandémie pour fortement amplifier le recours à la dématérialisation, aux services numériques, aux serveurs vocaux interactifs. Ces pratiques conduisent à une complication croissante dans toutes les démarches de la vie quotidienne, en particulier pour les retraités, les plus âgés et les plus fragiles. Les retraités de la FEC FO exigent le rétablissement immédiat de tous les accueils physiques pour tous les services publics (Sécurité sociale, CARSAT, CPAM, CAF) et le maintien des supports papiers.

Concernant les libertés individuelles et collectives, depuis mars 2020, prenant prétexte de la pandémie du Covid, le gouvernement n'a cessé de multiplier les attaques contre nos libertés en promulguant une multitude de lois et de décrets. Les retraités de la FEC FO condamnent la suspension de plusieurs milliers d'agents hospitaliers, médicaux sociaux, personnel des EHPAD sous prétexte d'absence de Pass sanitaire alors même que ces établissements manquent cruellement de personnels. Ils condamnent également toute suspension de rémunération, tout licenciement, y compris dans le privé et demandent la réintégration immédiate de tous ces salariés.

En conclusion, les retraités de la FEC FO, avec l'UCR FO, combattent pour l'augmentation immédiate des retraites et indexation sur l'évolution des salaires, la défense des services publics, en particulier de notre système de santé, le retrait définitif du projet de réforme des retraites, la défense de la Sécurité sociale basée sur le salaire différé et la solidarité intergénérationnelle, la défense de nos libertés individuelles et collectives.

Aussi, les retraités de la FEC FO soutiennent l'appel de l'inter-syndicale dite du groupe des neuf, qui a décidé d'une manifestation nationale le 2 décembre 2021 à Paris. Le groupe retraité de la FEC FO appelle tous les retraités de la fédération à se mobiliser massivement pour la réussite de cette journée. En effet, avec l'UCR FO, ils considèrent que cette manifestation constitue un premier pas pour une mobilisation d'ensemble de tous les salariés actifs, chômeurs et retraités, du public comme du privé, afin d'en finir avec toutes les contre réformes remettant en cause nos acquis sociaux, nos libertés individuelles et collectives. Les retraités de la FEC FO appellent toutes les sections fédérales à ne pas laisser partir les camarades en retraite sans

carte syndicale et à les faire participer aux structures FO locales départementales, fédérales ou confédérales."

A Albi, le 27 octobre 2021. Votée à l'unanimité.

(Applaudissements.)

Pierre NARRAN (président de séance).- Merci mon camarade. Maintenant, nous allons passer à la résolution générale, qui est en train d'être distribuée. Je rappelle que les camarades qui ont participé à la constitution de cette résolution générale sont issus de toutes les sections et, à ce titre, ils ne pourront pas participer aux débats. C'était juste un petit rappel. J'appelle Philippe ROCHETEAU à nous présenter cette résolution générale.

Discussion et vote de la résolution générale



Philippe ROCHETEAU.- Bonjour à tous et à toutes. Soyez indulgents, car elle est longue : 14 pages. Je vais la lire paragraphe par paragraphe. Elle a été adoptée à l'unanimité par la Commission. Je lirai aussi une motion en faveur de notre camarade de Pôle emploi licencié.

"Projet de résolution générale

Le 57^{ème} Congrès de la FEC CGT FO,

réuni du 25 au 29 octobre à Albi, dans un contexte de crise sanitaire et de régression sociale sans précédent, réaffirme son attachement indéfectible aux principes énoncés par la charte d'Amiens de 1906.

Le Congrès s'inscrit totalement dans l'ensemble des revendications réexprimées par le 24^{ème} Congrès Confédéral et par la résolution du CCN des 27 et 28 mai 2021, en réaffirmant la détermination de la CGT FO à combattre les contre-réformes, les ordonnances travail et défendre les droits des salariés.

Pour le Congrès, l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale, dont la négociation et la pratique contractuelle, toujours fondées sur le rapport de force, sont les outils essentiels. Les libertés syndicales de négociation et le droit de grève sont intimement liés et constituent la base de l'expression de toutes les revendications.

L'indépendance s'apprécie à l'égard des gouvernements, partis, ONG, églises, sectes et patronat. Elle est à l'origine de la création de la CGT FO, qui a toujours défendu le pluralisme syndical, les valeurs de la République une et indivisible et, plus particulièrement, le principe de laïcité."

Ce paragraphe appelle-t-il des remarques ? Non ? On passe au paragraphe suivant ? Si, je vois une main qui se lève.

Serge FEUGA.- On va faire une pause de dix minutes jusqu'à 11 h, le temps que ce soit distribué. On a un petit problème technique aussi. Le temps que l'on règle ça, vous pouvez la

lire tranquillement. On reprend après. Dix minutes, ce n'est pas long.

(La séance, suspendue à 10h48, reprend à 11h04.)

Pierre NARRAN (président de séance).- J'ai fait un petit oubli sur une Section Fédérale concernant les Clercs et Employés de Notaire. Il nous faut ratifier les votes concernant les Clercs et Employés de Notaire. Serge, si tu peux nous donner les noms des camarades concernés.

Serge FEUGA.- La Section Fédérale des Clercs et Employés de Notaire n'ont pu participer à notre Congrès, puisque tous leurs trains ont été annulés lundi. Ils avaient envoyé leur candidature à temps et, chez eux, c'est un peu comme au SNPEP, ils ont leurs propres instances, leur propre Congrès.

A été élu, pour le Bureau Fédéral :

Serge FOREST.

(Applaudissements.)

Pour le Conseil National :

Serge BAUMANN.

(Applaudissements.)

Merci mes camarades et encore mes excuses.

Pierre NARRAN (président de séance).- Mes camarades, qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

Ceux qui sont pour, il faut lever la main. C'est pour la photo, merci.

Je laisse la parole à Philippe ROCHETEAU et, normalement, vous devriez avoir la résolution à l'écran.

Philippe ROCHETEAU.- J'avais lu et je ne relis pas le premier paragraphe. Un camarade voulait intervenir sur le premier paragraphe.

Si tu as un amendement, il doit être écrit, mon camarade, sauf si c'est un mot à modifier.



Un Congressiste.- Dans le quatrième paragraphe, dans l'énumération, le mot secte me semble totalement inapproprié et n'a pas sa place dans cette énumération à côté des églises et des ONG, qui ont un statut juridique. Mettre les sectes me semble un peu particulier. "Association", à la limite, mais secte, je ne vois pas pourquoi on leur fait cet honneur de les mettre dans cette énumération.

Philippe ROCHETEAU.- Cela ne me dérange pas de l'enlever. Le sens de la phrase ne sera pas modifié, mes camarades. Je l'enlève.

D'autres interventions sur le sujet ? On passe au paragraphe suivant.

"Contre l'état d'urgence sanitaire et pour la défense des libertés.

L'état d'urgence sanitaire, plusieurs fois reconduit, porte atteinte aux libertés individuelles et collectives. Le Congrès constate que la crise sanitaire est aussi un effet d'aubaine pour le Gouvernement et le patronat, qui, sous ce prétexte, intensifient la remise en cause de l'ensemble des acquis sociaux et, plus largement, l'ensemble des bases de notre société.

Le Congrès revendique la réintégration de tous les salariés suspendus pour non présentation du Pass sanitaire.

Le Congrès condamne fermement les sanctions envers les salariés non vaccinés. Il soutient tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au Pass sanitaire. Il exige la réintégration de tous les salariés suspendus, sans aucune sanction, avec effet rétroactif. Il revendique l'abrogation de la loi de gestion de crise sanitaire (dont le Pass sanitaire).

Le Congrès exige la fin de l'état d'urgence sanitaire et le rétablissement de nos droits et de nos libertés.

Le Congrès exige la suppression des décrets liberticides, notamment sur le fichage syndical et l'abrogation de la loi sécurité globale."

Sur ce paragraphe ?

Pierre NARRAN (président de séance).- Je rappelle que, s'il y a des amendements, il faut qu'ils soient écrits. Les fautes d'orthographe seront rectifiées par le logiciel spécialisé.

Philippe ROCHETEAU.- S'il y a des camarades qui, sur des paragraphes, veulent intervenir, qu'ils se préparent et qu'ils soient près de la tribune.

Joël PLOUVIER (Banques de l'Aisne).- Ma remarque concerne le paragraphe de 29 à 33. Je propose simplement une suppression : la parenthèse (dont le Pass sanitaire). La justification, c'est que je pense que l'on ne peut pas être contre le Pass sanitaire. On peut être contre les sanctions liées aux personnels qui n'ont pas de Pass sanitaire.

Philippe ROCHETEAU.- Je te remercie.

Un Congressiste.- Camarades, moi, je suis pour maintenir cette formulation pour une raison très simple. Le Pass sanitaire n'a de sanitaire que le nom. *(Applaudissements.)*

Sinon, il faut m'expliquer. Notamment, en Région Parisienne, le matin, vous avez des collègues qui passent entre 1 heure et une 1 heure 30 dans les transports, la même chose le soir. On ne leur demande pas de Pass sanitaire. Mais quand ils arrivent notamment à la Sécurité sociale, dans les contrôles médicaux, on leur demande leur Pass sanitaire.

Aujourd'hui, nous avons des collègues qui sont suspendus sans maintien de salaire. C'est donc pour cette raison que je suis favorable au maintien de la formulation.

(Applaudissements.)

Jacques MOSSE-BIAGGINI (Commerce et VRP).- C'est la démocratie, chacun s'exprime et je vais rejoindre ce qui a été dit par le premier camarade : je suis pour la suppression de cette parenthèse. Bien entendu, nous sommes contre toutes les sanctions, mais je considère que nous n'avons pas à nous prononcer pour ou contre le principe du Pass sanitaire. *(Applaudissements.)*

Vincent LANCHE (OSDD 49).- Bonjour, mes camarades. Je suis absolument favorable à laisser la notion de Pass sanitaire. Aujourd'hui, dans notre entreprise, il y a des salariés qui sont suspendus. Ils sont venus voir FO parce que nous étions les seuls à les défendre.

Philippe ROCHETEAU.- C'est un amendement ?

Vincent LANCHE.- Oui, je sais que c'est un amendement. Nous étions les seuls à le défendre.

Aujourd'hui, dans la Section des OSDD, on a mis cette notion de retrait du Pass sanitaire. Là, si je reviens du Congrès aujourd'hui et que je leur explique que l'on a enlevé cette notion-là, je ne sais pas comment je vais aller voir les collègues qui sont venus se syndiquer chez nous par rapport à ce sujet.

Je ne sais pas comment je vais faire, vous voyez ? Si l'on ne laisse pas cette notion-là, cela va être très compliqué, mes camarades.

(Applaudissements.)

Philippe ROCHETEAU.- Mes camarades, il faut relativiser quand même. Si vous lisez tout le paragraphe, la question des sanctions, la question des suspensions liées au Pass sanitaire est abordée. Peut-être qu'il pourrait y avoir une formule de consensus, que je vais essayer de trouver.

"Le Congrès condamne fermement les sanctions envers les salariés non vaccinés. Il soutient tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au Pass sanitaire, qu'il dénonce et qu'il combat. Il exige la réintégration de tous les salariés..."

Vous ne voulez pas un consensus ?

("Non" dans la salle.)

D'autres camarades sur le sujet ?

Monique BALLU (Organismes agricoles).- Je vous propose de mettre : "dont l'obligation du Pass sanitaire". Cela règle, à mon avis, le problème.

Jean-Claude AYME (Organismes sociaux du Val d'Oise).- Camarades, je suis pour le maintien de la formule telle qu'elle est indiquée. Je suis pour le maintien de la formule explicite "pour le retrait du Pass sanitaire".

Camarades, comme l'a indiqué Laurent, cette disposition n'est en rien sanitaire, puisque, y compris le directeur de la CNAM impose le Pass sanitaire alors que la loi ne l'oblige pas, y compris pour des agents qui sont en télétravail cinq jours sur cinq et qui n'ont aucun contact avec le public.

C'est donc une mesure qui, dans la Sécurité sociale aujourd'hui, par la suspension du salaire de nombreux collègues, y compris d'adhérents, peut conduire et conduira à des licenciements s'il est maintenu.

Est-ce que l'on peut accepter que des collègues, y compris à FO, soient virés ? Camarades, c'est inacceptable. C'est pour cela, je pense, que cette formule doit être maintenue.

(Applaudissements.)

Philippe ROCHETEAU.- "Pour l'obligation", ce n'est pas mal.

Ludvine RUIZ (Services 30).- Bonjour mes camarades. Je suis moi aussi contre le Pass sanitaire et je suis pour son retrait parce que quand on doit donner un justificatif avant d'aller dans un bar, dans un restaurant, au cinéma, ou tout autre lieu de culture et de loisir, pour moi ce n'est pas une liberté. S'il y a un syndicat qui doit être contre et qui doit la défendre, c'est bien le nôtre, puisque l'on est libres et indépendants et que l'on doit défendre nos libertés.

Je pense que sur ce Pass sanitaire, on devrait être un peu plus actifs. Merci.

(Applaudissements.)

Philippe ROCHETEAU.- Je trouve la formule de la camarade de la MSA intéressante : "dont l'obligation de Pass sanitaire". Je pense que c'est bien.

Mes camarades, on va voter sur ce paragraphe modifié. Qui est pour ? Je ne relis pas tout le paragraphe, vous l'avez sous les yeux : "Il revendique l'abrogation de la loi de gestion de crise sanitaire (dont l'obligation du Pass sanitaire)".

Pierre NARRAN (président de séance).- Merci Philippe. Qui est contre cette proposition de Philippe ROCHETEAU ? Deux voix contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Philippe ROCHETEAU.- "Augmenter les salaires, supprimer les inégalités.

Chaque jour plus encore, les inégalités de rémunération se creusent, entraînant de plus en plus de salariés dans la précarité et la misère. La crise sanitaire 2020-2021 n'a pas empêché les entreprises du CAC 40 de verser 51 milliards d'euros de dividendes pour 2021, au titre de l'année 2020, au détriment de la rémunération des salaires.

Dans le même temps, le Gouvernement continue d'offrir des cadeaux fiscaux au patronat par le biais d'argent public, sans contrepartie. Sa théorie du ruissellement est un leurre.

Pour le Congrès de la FEC, l'augmentation générale des salaires demeure une revendication prioritaire. Il en est de même des pensions, des retraites, des minima sociaux, de l'allocation adulte handicapé, de l'instauration d'une prime de transport obligatoire pour tous les salariés et d'un SMIC à 1 552 € nets par mois, équivalent à 80 % du salaire médian.

Le Congrès exige une sortie du cadrage budgétaire imposé par les tutelles de l'Etat en matière de politique salariale.

Le Congrès de la FEC, dans le contexte de la flambée des prix, se prononce pour une large campagne d'information et de mobilisation en faveur d'une augmentation significative des salaires pour tous, avec effet au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Le Congrès constate qu'en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, l'écart continue à être important, et ce, au

détriment des femmes. Par conséquent, il exige l'application des mesures existantes en matière d'égalité professionnelle, sous contrainte légale.

Le Congrès condamne l'individualisation des salaires au détriment des augmentations collectives. Cette arme patronale est génératrice d'inégalités de traitement. Elle vise à opposer les salariés entre eux et à nuire à toute solidarité.

Le Congrès condamne les diverses mesures d'exonération de cotisations sociales et fiscales au nom de la réduction du coût du travail, qui conduisent à la fin du salaire différé, fondamentalement même de la Sécurité sociale et de tous les régimes paritaires, comme l'Agirc-Arrco et le régime d'assurance chômage.

Le Congrès revendique l'abrogation du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, présageant la fusion de l'IRPP avec la CSG, qui mettrait en cause la progressivité de l'impôt en pesant sur les revenus les plus bas.

Le Congrès dénonce par avance toute tentative de création d'un revenu dit "de base" destiné à cautionner le sous-emploi et le sous-salariat en lien avec la baisse du coût du travail et en instaurant ainsi une charité d'Etat au nom de l'ubérisation du travail au lieu d'en combattre les dérives.

Le Congrès dénonce la loi PENICAUD qui remet en cause l'enseignement professionnel avec, pour but, d'accroître l'apprentissage en laissant croire que c'est le moyen d'insérer les jeunes dans l'emploi. Il refuse que les apprentis soient une manne à bon marché."

Sur ce paragraphe ?

Yann POYET (Services).- Je souhaiterais porter un amendement sur le paragraphe 77-79. Ce serait de rajouter, après "bon marché" : "et revendique l'ouverture de négociations pour un accord national interprofessionnel offrant aux apprentis une meilleure rémunération que celle offerte par les dispositions légales et actuelles." Cela permet effectivement d'éviter que les apprentis soient utilisés à bon marché.

Stéphane CHATRAS.- Sur le paragraphe qui commence à la ligne 65 - il y avait d'autres endroits où l'on pouvait le mettre, mais pourquoi pas là -, je pense qu'il serait bien de préciser, quand on parle de la réduction du coût du travail et des exonérations de cotisations, que c'est en 2019, donc récemment, que cela précède la réforme de l'assurance chômage et la réforme des retraites. Le gouvernement a donc réduit de 6 milliards la cotisation patronale Agirc-Arrco et de 1,7 milliard la cotisation patronale de l'assurance chômage.

Je pense que c'est un élément important, parce que cela explique leur acharnement à baisser les droits des chômeurs et cela explique aussi leur acharnement à mettre en place la réforme des retraites pour baisser les retraites.

Cela peut être formulé. J'ai écrit : "et exige le rétablissement de l'intégralité de la cotisation dite patronale Agirc-Arrco, amputée de 6 milliards par an depuis 2019 et de la cotisation assurance chômage amputée de 1,7 milliards à la même date."

On est ligne 68.

J'aurais bien ajouté autre chose aussi.

Philippe ROCHETEAU.- Oh non, pas d'inflation. Il y en a déjà assez !

Stéphane CHATRAS (OSDD Région parisienne).- Juste un petit détail quand même. Là, on parle d'exonération de cotisations sociales. L'assurance chômage et l'Agirc-Arrco ont été visées en 2019, mais dans la même loi, ce n'est pas une réduction de la cotisation assurance maladie qui a été intégrée. C'est une suppression pour tous les salaires jusqu'à 2,5 fois le SMIC. La cotisation est passée de 13 à 7 % pour les patrons. Cela représente 20 milliards en moins pour l'assurance maladie.

Philippe ROCHETEAU.- Je pense que l'on est d'accord, mais si ce n'est pas écrit...

Stéphane CHATRAS.- Laissons ça comme cela.

Philippe ROCHETEAU.- Merci Stéphane. D'autres camarades ? J'intègre les deux amendements.

Michel DANIEL (MSA Aude).- Bonjour. Le 55-57, je le mettrai tout à fait en haut parce que c'est le chapeau du paragraphe. C'est au milieu et l'on ne sait pas pourquoi. Voilà ce que je propose.

Philippe ROCHETEAU.- C'est le travail de la Commission, mais cela me va bien aussi. On passe au paragraphe suivant.

"Défendre les conventions collectives.

Le congrès rappelle que les conventions collectives doivent s'appliquer de manière pleine et entière à l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, le Congrès s'oppose à toute tentative de remise en cause des dispositions conventionnelles, droits collectifs des salariés et à toute fusion de conventions collectives qui viserait à diminuer les droits des travailleurs.

Il exige le retour de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Il exige un court délai d'extension des accords collectifs, en particulier des accords salariaux."

Robert BERAUD (Services 13).- A la ligne 89, il y a une faute à "cours délai d'extension", mais je vous proposerai juste une formulation un poil différente : "Il exige des délais d'extension raccourcis des accords collectifs, en particulier des accords salariaux." Je trouve que c'est plus élégant.

Philippe ROCHETEAU.- Si c'est plus élégant, c'est forcément adopté.

Jacques MOSSE-BIAGGINI.- Je demande une modification de la ligne 87 : *"toute fusion de conventions collectives qui viserait à diminuer les droits des travailleurs."* Tout le processus de fusion de conventions collectives actuel vise à diminuer les droits des travailleurs. C'est fait pour ça. Je vous propose d'enlever carrément *"qui viserait à diminuer les droits des travailleurs"*. Sinon, cela laisse supposer que certaines fusions pourraient, au contraire, améliorer le droit des travailleurs. Je n'y crois pas une seconde.

Philippe ROCHETEAU.- Et si l'on met : *"qui vise à diminuer"* ? Il n'y a plus de conditionnel. Ça te va ?

Dominique MANISSIER.- Je soutiens la proposition qui tend à supprimer à partir de : "*qui viserait à diminuer*". Si on le laisse, même si on le met au présent, cela veut dire que dès l'instant où une fusion de conventions collectives ne diminue pas les droits des travailleurs, on est d'accord pour qu'il y ait la fusion.

Philippe ROCHETEAU.- Vous m'avez convaincu. J'adopte, adjugé. On passe au paragraphe suivant : emploi.

"Emploi.

Le Congrès exige une réelle politique de réindustrialisation favorisant l'activité et l'emploi.

Le Congrès réaffirme la primauté du CDI à temps plein et condamne le recours abusif aux CDD, à l'intérim et aux CDI intérimaires, à l'alternance, au temps de travail partiel imposé et au temps de travail modulé.

Le Congrès déplore le report du malus/bonus dans le projet de réforme de l'assurance chômage.

Le Congrès refuse une politique entièrement focalisée sur la baisse du coût du travail et sur l'austérité, généralisant la précarité, allant même jusqu'à s'attaquer aux statuts du salarié et à son emploi.

Le Congrès dénonce et condamne tous les plans de suppression d'emplois et plus particulièrement dans les groupes. Il souligne que des entreprises affichant des bénéfices et ayant obtenu des milliards d'aides publiques n'ont pas hésité à licencier par milliers.

Le Congrès exige l'interdiction des licenciements et le remboursement, par les entreprises qui licencient, des aides publiques qu'elles ont perçues.

Le Congrès apporte son soutien à toutes les actions de lutte contre les suppressions d'emploi et fermetures de sites.

Il dénonce les recours à la rupture conventionnelle collective dans les groupes ou entreprises du secteur privé ainsi que la mise en place d'accords de performance collective. Il s'inquiète de l'arrivée de la GEPP, conçue pour favoriser les suppressions d'emplois.

Le Congrès dénonce tous les dispositifs (CAP 2022, COG, ANI, fusions/mutualisations...) qui prévoient de supprimer des milliers de postes dans les différents régimes de protection sociale.

Le Congrès condamne l'ubérisation du monde du travail généralisant l'autoentrepreneuriat contraint.

Le Congrès exige le remplacement de tous les salariés partant à la retraite par des embauches de CDI de droit commun à temps plein.

Plus que jamais, il réitère sa revendication du rétablissement d'un dispositif de type ARPE (aide financière à la recherche du premier emploi), garantissant une embauche pour un départ à la retraite.

Le Congrès exige le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement, gage d'un véritable contrôle, encadrement et suivi des procédures de licenciement par la DREETS.

Le Congrès revendique l'instauration d'une pénalité financière à la hauteur minimum des exonérations obtenues pour chaque suppression d'emplois effectué par des entreprises affichant des résultats positifs ou appartenant à un groupe affichant des résultats positifs. Cette pénalité devrait être reversée à la Sécurité sociale et au régime d'assurance chômage."

Mathieu MARECHAL (Services).- Sur la ligne 96, le petit paragraphe, rajouter derrière : "*et, plus généralement, tous les contrats précaires*"

Philippe ROCHETEAU.- D'accord.

Mathieu MARECHAL.- Merci.

Philippe ROCHETEAU.- D'autres camarades ?

Jocelyne BAUSSANT (OSDD).- Lignes 99 et 100 : "*Le Congrès déplore le report du malus/bonus*", mais on ne dit pas ce que c'est, ni pourquoi ni comment. Je pense qu'il faut rajouter, juste après malus/bonus : "*sanctionnant les contrats courts*". D'ailleurs, on voit comment cela profite à la situation pour les employeurs qui recrutent massivement en contrat court.

Philippe ROCHETEAU.- Adopté, merci.

Robert BERAUD (Services 13).- J'ai deux propositions. Je vais commencer par la ligne 99. Sur le malus/bonus, d'abord, ce n'est pas un projet de réforme comme c'est indiqué, mais cela s'applique dès aujourd'hui. Je propose un texte qui serait peut-être à fusionner avec le précédent : "*Le Congrès déplore par ailleurs l'inégalité de traitement réservé aux salariés pour qui la réforme s'applique maintenant, alors que le dispositif de bonus/malus aux entreprises est reporté à septembre 2022.*"

Ligne 96 juste avant, ce serait juste remettre quelques ajouts dans le texte. Je vous le lis en entier : "*Le Congrès réaffirme la primauté du CDI à temps plein et condamne le recours abusif aux CDD, notamment d'usage, à l'intérim et aux CDI intérimaires, à l'alternance, au temps de travail partiel imposé, au temps de travail modulé et, plus généralement, tous les contrats précaires.*"

Philippe ROCHETEAU.- Cela reprend la proposition du camarade de l'intérim.

J'intègre tout, mais il faudra regarder, au niveau de la forme, par rapport au bonus/malus, afin, effectivement, qu'il n'y ait pas de redite.

"Défendre la protection sociale et notre salaire différé.

Défendre la Sécurité sociale.

Le Congrès affirme son attachement à la Sécurité sociale mise en place à la sortie de la guerre par l'ordonnance du 4 octobre 1945, grâce au travail de Georges BUISSON, Secrétaire général de notre Fédération, puis Secrétaire confédéral, à l'origine, le 24 juillet 1945, de l'avant-projet d'ordonnance.

Il rappelle que la Sécurité sociale de 1945 est un outil de progrès social et de solidarité collective. Il réaffirme la nécessité du respect des valeurs qui ont contribué à son instauration. En ce sens, le Congrès rappelle que la Sécurité sociale n'est pas basée sur une pratique d'équité, mais sur la solidarité ouvrière qui garantit un égal accès aux soins et prestations,

conformément au principe énoncé : "cotiser selon ses moyens et en bénéficiant selon ses besoins".

Le Congrès considère que toutes les mesures prises ces dernières années ainsi que celles en préparation ne poursuivent qu'un seul objectif : détruire les fondements de la Sécurité sociale de 1945 basée sur les principes fondateurs du Conseil national de la résistance.

Alors que les politiques gouvernementales, via les lois de financement de la Sécurité sociale, ne visent qu'à restreindre l'accès aux soins (fermeture de lits d'hôpitaux, diminutions de remboursements...), le Gouvernement n'a pas hésité à mettre à contribution la Sécurité sociale pour payer les conséquences de la crise sanitaire tout en continuant les exonérations de cotisations sociales patronales, alors que ces fonds auraient dû être utilisés pour maintenir toutes les structures de soins et prestations de l'assurance maladie. Le congrès dénonce l'instrumentalisation, par le Gouvernement, de cette situation pour remettre en cause les droits des assurés au nom du "rétablissement des comptes".

Le Congrès condamne et exige le retrait de la lettre de mission adressée à l'IGAS et à l'IGF par les ministres VERAN, DUSOPT et PIETRASZEWSKI dans le cadre des prochaines COG. Celle-ci préconise la fusion des conventions collectives du régime général et de la MSA, la poursuite des suppressions massives d'effectifs et le démantèlement de toutes les structures de la Sécurité sociale à commencer par la fusion des CAF et des CPAM, déjà initiée dans les Hautes-Alpes cet été. Elle constitue une attaque sans précédent contre la Sécurité sociale et les droits des agents.

Le Congrès exige l'arrêt des suppressions de postes imposées par milliers par les COG et revendique les embauches nécessaires en CDI conventionnels pour faire face aux charges de travail. La réduction continue d'effectifs a pour conséquences la dégradation des conditions de travail des personnels et la détérioration des services dus aux assurés sociaux et aux allocataires, se traduisant par la fermeture de nombreux centres et points d'accueil, ainsi que par des retards importants dans le paiement des prestations et le traitement des dossiers. Elle conduit à des regroupements d'activités, des mutualisations, des fusions qui entraînent la destruction de tous les régimes et la remise en cause des organismes de plein exercice.

Le Congrès dénonce la précarisation (CDD, intérim) des agents de la Sécurité sociale et la dérèglementation accentuée par la mise en place du contact tracing introduisant le travail du dimanche et des jours fériés.

Le Congrès rappelle son opposition à la réforme des aides au logement imposée coûte que coûte par le gouvernement, dont la seule finalité aura été d'économiser 1,1 milliard d'euros en 2021 sur les droits des allocataires. Cette réforme, complexe et difficile à expliquer, a des conséquences catastrophiques sur les allocataires, tout en provoquant une désorganisation dans les CAF et MSA, qui ne peuvent plus assurer un service normal dû aux bénéficiaires.

Le Congrès rappelle son opposition à toute modulation des allocations familiales en fonction des revenus et à la mise en place de l'allocation unique.

Le Congrès dénonce la fiscalisation du financement de la Sécurité sociale et demande la suppression de la CSG qui, en se substituant à la cotisation sociale, remet en cause le salaire différé. Contrairement à la cotisation sociale, l'impôt n'ouvre aucun droit et sa réaffectation à la Sécurité sociale n'est pas garantie.

Le Congrès exige l'arrêt de la politique d'exonération des cotisations patronales (plus de 30 milliards d'euros par an) qui contribue à "fabriquer le déficit de la Sécu" et demande le remboursement intégral des sommes correspondantes.

Le Congrès s'oppose à toute remise en cause des cotisations sociales accident du travail/maladie professionnelle qui désresponsabilise le patronat et déséquilibre le régime.

Le Congrès rappelle son attachement au guichet unique de la MSA permettant un service unique de qualité à ses ressortissants. Ce service de proximité passe par la présence d'agences locales et le remplacement en CDI de tous les départs.

Le Congrès s'oppose à un régime unique de protection sociale et à toute remise en cause du régime agricole qui est le deuxième régime de protection sociale en France. Il est le seul à avoir des administrateurs élus par et parmi ses ressortissants, dont les salariés agricoles actifs et retraités.

Le Congrès réaffirme son attachement à la Sécurité sociale avec ses quatre branches (maladie intégrant les accidents du travail, maladies professionnelles, vieillesse, famille et recouvrement) et revendique son financement assuré par les cotisations assises sur les revenus du travail. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une charge, mais du salaire différé des travailleurs qui leur confère un droit de propriété et une garantie pour l'avenir.

Concernant la création de la Vème branche "dépendance", le Congrès réaffirme son exigence que la dépendance soit intégrée aux risques gérés par l'assurance maladie.

Le Congrès dénonce le projet de grande Sécu visant, à terme, la privatisation de la Sécurité sociale.

Le Congrès rappelle son opposition à la loi "Hôpital, patients, santé et territoire" (HPST) et la mise en place des agences régionales de santé (ARS). Le Congrès condamne cette politique qui conduit à la fermeture de services et établissements de santé.

Au nom du tiers payant généralisé, elle s'attaque aux principes fondamentaux de la Sécurité sociale :

En transformant les caisses de Sécurité sociale en courroie de transmission de l'Etat au travers des agences régionales de santé ;

En confiant au Gouvernement (au lieu de la Sécurité sociale) le pilotage des négociations sur les tarifs des médecins ;

En "territorialisant la politique conventionnelle", selon les propres termes du projet, pour permettre une "déclinaison régionale", c'en serait fini de l'égalité au plan national ;

En ouvrant la voie aux "objectifs régionaux de dépenses d'assurance maladie".

En conséquence, le Congrès exige l'abrogation de la loi TOURAINE."

Philippe CHAUSSADE.- Bonjour. Paragraphe 170 et 171, je propose : *"des conditions de travail du personnel et la détérioration du service dû aux assurés sociaux, aux allocataires et aux cotisants."* Je travaille à l'URSSAF et s'il n'y a plus de cotisants, il n'y a plus de Sécu.

Philippe ROCHETEAU.- Adopté. Je vois que l'on accélère, c'est bien.

"Mutuelles et institutions de prévoyance.

Le Congrès condamne les exigences européennes qui imposent aux mutuelles et institutions de prévoyance d'importantes marges de solvabilité, aboutissant à des restructurations, des regroupements et des fusions, et qui ont pour conséquence la dégradation des conditions de travail pour les personnels : réorganisations hiérarchiques et fonctionnelles induisant des suppressions de postes, souffrance au travail, mobilité fonctionnelle et géographique accrue et imposée.

Le Congrès condamne également les dérives assurantielles dans ces secteurs, impulsées par la directive européenne Solvabilité II, qui conduit à la transformation des structures mutualistes en sociétés anonymes d'assurance et favorise, pour les métiers assurantiels, les rapprochements avec les banques, les institutions de prévoyance et les mutuelles d'assurance.

Le Congrès exige de véritables garanties de maintien dans l'emploi pour les salariés de la Mutualité et des groupes de protection sociale, ainsi que le maintien de leur convention collective respective.

Le Congrès dénonce le traitement infligé aux salariés des services de soins et d'accompagnement mutualiste, aussi bien aux niveaux salariaux qu'aux niveaux des conditions de travail.

Le Congrès condamne l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 signé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, et notamment son article 1, sur la généralisation de la complémentaire santé obligatoire des salariés du privé qui, avec la mise en place de garanties collectives a minima, aboutit à la création de surcomplémentaires santé à la charge exclusive du salarié. Cet accord accentue également le processus de regroupement de mutuelles, de mutuelles d'assurance, d'institutions de prévoyance, ce qui conduit inévitablement à la suppression de nombreux postes de travail au nom de la compétitivité et de la rentabilité. L'ANI remet en cause les différentes conventions collectives nationales, le maintien des branches professionnelles et les négociations partielles au niveau de ces branches.

Par ailleurs, le Congrès condamne la fiscalisation de la participation employeur sur la cotisation des contrats collectifs santé induite par l'ANI qui précarise un peu plus les salariés. Reconquérir notre régime d'assurance chômage.

Pour le Congrès, un haut niveau de protection sociale basée sur la solidarité reste un des droits fondamentaux des travailleurs.

Le Congrès exige l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur le 1er octobre 2021 imposée par le gouvernement, qui sanctionne les demandeurs d'emploi, notamment les plus précaires et exige un retour aux règles de la convention d'assurance chômage du 14 avril 2017, négociée par nos interlocuteurs sociaux.

Le Congrès est très préoccupé par la situation des travailleurs saisonniers et des travailleurs précaires (intérimaires, CDD...) dans la mesure où ils ont de plus en plus de mal à atteindre les 6 mois d'affiliation et, par conséquent, ne peuvent plus recharger leurs droits. Cette situation est d'autant plus alarmante suite à la crise sanitaire et ses confinements successifs. Le Gouvernement prévoit, à court terme, la suppression de la part dite "patronale". L'impôt, et plus particulièrement la CSG, supplanterait ainsi totalement la cotisation.

Le Congrès condamne et s'oppose à cette volonté gouvernementale qui met en œuvre, en outre, une économie de plus de 3,2 milliards d'euros sur le dos des chômeurs, notamment par le retour de la dégressivité, le plafonnement des allocations, la suppression des possibilités de cumul salaire/allocation et les modifications des modes de calcul du montant de l'allocation.

Le Congrès dénonce une réforme qui s'en prend aux victimes, ceux qui ont été licenciés et non aux coupables, ceux qui licencient !

Face à un chômage de masse, le congrès continue d'exiger le renforcement des moyens de Pôle emploi, tant en matériels qu'en effectifs par des embauches en CDI et la requalification de tous les emplois précaires en CDI à temps plein. Le Congrès condamne la diminution drastique du nombre d'agents et, en particulier, ceux chargés de l'indemnisation. Le Congrès exige le retour de l'anonymat pour les agents de Pôle emploi afin d'assurer leur sécurité.

Le Congrès condamne l'accord de branche signé par la CFDT, CFE-CGC, CFTC, SNAP qui généralise la précarité dans Pôle emploi en permettant l'embauche de CDD sans contrainte, accord rendu possible par les ordonnances MACRON.

Le Congrès combat toute remise en cause des emplois et exige la ré-internalisation de toutes les activités sous-traités et l'intégration dans Pôle emploi des salariés de ces entreprises sous-traitantes.

Le Congrès s'opposera à toute velléité de toute régionalisation de Pôle emploi.

Le Congrès exige que Pôle emploi, institution nationale publique, en conserve la gestion.

Le Congrès revendique le rétablissement des trois filières métiers "indemnisation", "placement", "orientation" : l'ordonnateur ne pouvant pas être le payeur.

Le Congrès rappelle qu'il était opposé à la fusion des deux institutions assurance chômage et ANPE et réaffirme cette opposition.

Le Congrès exige le maintien du régime paritaire d'assurance chômage et son financement par la cotisation sociale contre toute forme d'étatisation."

Sonia DERGHOUDJ (OSDD 33).- Cela ne va pas faire polémique, c'est simplement, ligne 264, quatre mois d'affiliation, étant donné qu'on parle dans le paragraphe précédent de la réforme d'assurance chômage à compter du 1^{er} octobre. Avant, c'était six et depuis le 1^{er} octobre, c'est passé à quatre.

Philippe ROCHETEAU.- C'est bien ce qu'il me semblait.

"Défendre nos systèmes de retraite.

Le Congrès exige l'abandon du projet de réforme des retraites MACRON-PHILIPPE et le maintien des 42 régimes existants.

Le Congrès considère que, contrairement à la propagande gouvernementale, son système universel n'est, en fait, qu'un nivellement par le bas s'opposant à la solidarité intergénérationnelle, dont le seul objectif est de piller nos régimes et de baisser les pensions.

Le Congrès dénonce le hold-up du gouvernement MACRON sur les réserves de toutes les caisses de retraite, représentant plus de 130 milliards d'euros.

Le Congrès condamne la mise en œuvre du transfert du recouvrement des cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arrco vers l'ACOSS. La modification de son appellation en URSSAF Caisse Nationale est, en soi, révélatrice des intentions gouvernementales. Le Congrès réitère son opposition totale au démantèlement des caisses de retraite complémentaire et de l'Agirc-Arrco. Il exige l'abandon de la collecte des cotisations de ces régimes paritaires par l'Urssaf.

Le Congrès, conformément à la résolution du CCN de septembre 2020, s'oppose donc, avec la Confédération, y compris au travers de ses administrateurs, au processus poussé par le gouvernement et ses relais de mise en place de sa réforme de la retraite universelle par points.

Le Congrès refuse la mise en place d'un système unique de retraite par points conduisant à une retraite à minima. Il rend fictif tout âge légal de départ à la retraite, dissout toute notion de durée de cotisation pour tous. Il ouvre encore et toujours plus grand la voie à un système par capitalisation et aux fonds de pension.

Le Congrès rappelle que ses principales revendications sont toujours d'actualité :

le maintien des 42 régimes, contre le régime universel par points,

le droit au départ en retraite à 60 ans à taux plein,

le maintien des droits statutaires dans le service public (maintien du code des pensions civiles et militaires, du statut général et des statuts particuliers),

la réduction de la durée de cotisation dans la perspective du retour à 37,5 années pour une retraite à taux plein,

le retour au calcul sur les dix meilleures années pour le secteur privé et le maintien des 6 derniers pour le secteur public,

le maintien de la prise en compte de toutes les périodes d'affiliation, qu'elles soient cotisées ou validées,

un taux de remplacement de haut niveau (75 % du salaire moyen) ainsi qu'une revalorisation des retraites et pensions indexée sur les salaires,

le maintien de la réversion adossé aux régimes existants et dans ses droits actuels.

Le Congrès exige le retour de la demi-part fiscale attribuée aux retraités isolés.

Le Congrès dénonce les hausses successives de la CSG qu'il considère comme une attaque du pouvoir d'achat des retraités."

Robert BERAUD.- C'est au paragraphe qui commence ligne 321 que je vais proposer un ajout. Je l'explique préalablement. Effectivement, l'âge de départ à la retraite est rendu fictif, mais il n'y a pas que cela. C'est aussi le fait que la pension, comme elle va être par point et que ces points pourront être modifiés par une commission ad hoc, c'est le montant de la pension elle-même qui va être difficile à anticiper, parce que cela pourra varier à quelques années, voire à quelques mois du départ à la retraite. Je vous propose la formulation suivante :

"Le Congrès refuse la mise en place d'un système unique de retraite par points conduisant à une retraite à minima. Il rend fictif tout âge légal de départ à la retraite, dissout toute notion de durée de cotisation pour tous et rend imprévisible, pour le salarié, le calcul d'une estimation de sa pension à l'approche de la retraite. Il ouvre encore et toujours plus grand la voie à un système par capitalisation et au fonds de pension."

Philippe ROCHETEAU.- Je l'intègre.

"Conditions de travail.

Le Congrès dénonce l'individualisation des relations sociales au travers de politiques d'atteinte d'objectifs souvent assorties d'évaluations professionnelles, les exigences de productivité ainsi que les organisations de travail imposées par les employeurs qui sont à l'origine de la dégradation constante des conditions de travail. Le nombre croissant de dépressions, burn-out et suicides de salariés, ainsi que toutes les formes de harcèlement, dans tous les secteurs d'activité, publics et privés, attestent d'une souffrance majeure au travail.

Ainsi, le Congrès condamne les politiques de restructuration, centralisation, mutualisation et fusion et les externalisations qui en découlent, conduisant à la dégradation des conditions de travail des personnels en place et à une augmentation inquiétante des risques psychosociaux.

Le Congrès réaffirme que l'amélioration des conditions de travail et la lutte contre la souffrance au travail passent d'abord par la satisfaction des revendications.

Le Congrès s'oppose à toute augmentation de la durée légale du travail, aujourd'hui à 35 heures, et revendique la réduction du temps de travail hebdomadaire sans diminution du salaire et la suppression du forfait-jours.

Le Congrès rappelle aux employeurs leurs obligations légales quant à la protection de la santé physique et morale des salariés au travail, qui est de leur responsabilité exclusive. Ces derniers tentent de la transférer sur l'encadrement, voire sur

les salariés non-cadres, en particulier par des accords dérogatoires.

Le Congrès rappelle son attachement au repos dominical et son opposition à la banalisation et à la généralisation du travail du dimanche et en soirée. Il exige l'abrogation de la loi MALLIE, de l'amendement DEBRE du décret du bricolage et de la loi MACRON, du décret SAPIN qui organisent la généralisation du travail dominical et du travail de nuit, dégradant les conditions de travail, l'équilibre vie privée/vie professionnelle, mettant en danger la santé mentale et physique des travailleurs.

Le Congrès appelle l'ensemble de ses structures syndicales à user de tous les moyens mis à leur disposition pour empêcher la généralisation du travail dominical, du travail de nuit et du travail "en soirée" voulue par le patronat et les pouvoirs publics et accompagnée par les mêmes qui soutiennent la loi travail.

Le Congrès confirme le mandat donné au Secrétaire général de la FEC pour ester en justice aux fins de préserver le repos dominical des salariés.

Le Congrès revendique le retour des deux jours de repos consécutifs dont le dimanche, essentiel pour préserver l'équilibre familial.

Le Congrès exige le maintien des décrets historiques, locaux, qui visent à réduire le travail le dimanche et les jours fériés.

Le Congrès revendique la taxation des contrats courts et condamne le recours aux CDD, à l'intérim, au temps de travail partiel imposé, au temps de travail modulé, ainsi qu'au travail des jours fériés. Il revendique l'abrogation de la journée dite "de solidarité" et toute mise en place de dispositifs de même nature.

Le Congrès dénonce les politiques patronales et gouvernementales à l'encontre, notamment, des femmes et des jeunes, qui visent à faire du CDI l'exception et du CDD la règle.

Le Congrès condamne toute forme de travail précaire.

En matière de relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, le Congrès exige le respect des dispositions législatives et réglementaires du travail, ainsi que l'application concrète des dispositifs juridiques existants aux relations interentreprises.

Le Congrès considère que le télétravail doit rester un mode d'organisation de travail parmi d'autres, il ne saurait devenir la norme ou être généralisé, car il contribue à l'isolement du salarié.

Le Congrès rappelle les réserves de la FEC à la mise en place du télétravail, dès lors qu'il s'inscrit dans la déréglementation et qu'il est imposé au salarié. Le Congrès considère essentiel pour les salariés concernés par cette nouvelle forme d'organisation du travail d'exiger le maintien de toutes les garanties collectives et de leur apporter des garanties en termes de conditions de travail, de respect du temps de travail et de prise en charge par l'employeur de toute dépense nécessaire à l'exercice professionnel. Le Congrès exige l'égalité de traitement entre les salariés sur site et ceux en situation de télétravail.

Le Congrès exige la garantie du maintien des postes de travail individuels sur leur site d'origine pour tous les salariés en télétravail.

Par conséquent, le Congrès exige qu'aucune mesure de télétravail ne puisse être mise en place dans les entreprises sans la négociation préalable d'un accord de branche et/ou d'entreprise, afin d'éviter les dérives, visant à garantir les mêmes droits à tous les salariés, y compris en matière d'hygiène, santé sécurité et conditions de travail et prévoyant des contreparties financières.

Le Congrès condamne la mise en concurrence des salariés entre eux et la destruction du statut de salarié au nom de l'utilisation de l'automatisation, de la numérisation, de la digitalisation et de l'intelligence artificielle en vue d'augmenter la productivité est les profits au détriment de l'emploi et de l'amélioration des conditions de travail et des services.

Le Congrès réaffirme l'importance de l'indépendance des médecins du travail et dénonce les tentatives voulant les placer sous la tutelle patronale et leur remplacement par des médecins généralistes libéraux ou personnels infirmiers.

Il demande le rétablissement de la visite médicale annuelle et rappelle l'importance du rôle du médecin du travail, notamment de sa présence dans les instances dédiées.

Il condamne les différentes lois qui organisent la "mort" des services de santé au travail avec la dégradation de la prise en charge de la santé au travail des salariés. Il se prononce pour l'arrêt du *numerus clausus* des médecins, qui pénalise le recrutement de médecins du travail.

Le Congrès exige le retour du CHSCT et des délégués du personnel dans leurs prérogatives."

Régis BADEL (Médecin du travail).- Bonjour. Sur ce paragraphe-là, il y a deux ou trois petites choses qui nous gênent. Les lignes 416 à 418 : "leur remplacement par des médecins généralistes libéraux", oui, c'est ce qui est prévu par la loi du 2 août 2021 avec l'arrivée des médecins praticiens correspondants.

Concernant les personnels infirmiers, ils ne remplacent pas les médecins, ils travaillent en équipe pluridisciplinaire avec eux depuis 2011, donc cela me paraît un peu embêtant de parler des personnels infirmiers ici. Je supprimerais donc : "ou personnel infirmier" et je mettrais une virgule après "les médecins généralistes libéraux", pour préciser qu'ils ne connaissent ni les entreprises, ni les postes de travail et qu'ils n'ont pas accès au milieu de l'entreprise.

Philippe ROCHETEAU.- On garde tout le début ?

Régis BADEL.- On barre : "ou personnel infirmier" et je mettrais une virgule après "médecins généralistes libéraux", n'ayant aucune connaissance de l'entreprise, ni des postes.

Philippe ROCHETEAU.- Tu l'as écrit ?

Régis BADEL.- Non, je vais te l'écrire. Il y a beaucoup de choses et l'on ne savait pas trop comment le libeller.

Après, ligne 421 et 422 : "il condamne les différentes lois qui organisent la "mort" des services de santé au travail avec la dégradation de la prise en charge de la santé au travail des salariés." Ça, c'est bon. En revanche, les lignes 423 et



424, il faut les supprimer. *"Ils se prononcent pour l'arrêt du numerus clausus."* Le numerus clausus a été arrêté depuis l'année dernière. Ce n'est plus un numerus clausus maintenant. C'est un numerus apertus depuis l'année dernière. C'est un numerus apertus, d'ailleurs, dont les modalités de fonctionnement sont encore assez imprécises. Ce n'est pas le numerus clausus, de toute façon, qui pénalise le recrutement des médecins du travail. Cela pénalise l'accès aux études de médecine par les étudiants.

Le recrutement de la médecine du travail, c'est une question d'attractivité et de spécialité. Je proposais de le remplacer par : *"Après la suppression du numerus clausus, le Congrès se prononce pour une ouverture plus large de l'accès aux études de médecine selon des modalités claires et équitables, puisqu'actuellement, le numerus apertus est géré de façon régionale et les modalités d'accès aux études de médecine ne sont pas forcément très claires pour l'instant."*

Le Congrès se prononce également pour un renforcement de l'attractivité de la spécialité de médecine et santé au travail, totalement absente dans la loi du 2 août 2021 afin de faciliter le recrutement à terme du médecin du travail. La loi du 2 août 2021, c'est la nouvelle loi travail. Il faut tout de même 12 ans pour former un médecin du travail. Même si la loi porte ses fruits, ce ne sera pas tout de suite.

Philippe ROCHETEAU.- Ecoutez, j'intègre les deux amendements. Je suis d'autant plus heureux que je voyais bien qu'il y avait des choses qui étaient datées et j'espérais qu'il y aurait un médecin du travail dans la salle.

Monique BALLU.- Je ne suis pas d'accord avec la première demande qui a été faite concernant les infirmiers, parce que ce qui se passe aujourd'hui, c'est que les visites de la médecine du travail ne sont pas faites forcément par un médecin du travail, mais aussi par des infirmiers du travail. Je demande à ce qu'on le maintienne.

Philippe ROCHETEAU.- Peut-être pas sous cette forme-là alors. C'est un remplacement très partiel par les infirmiers. C'est ce que j'ai compris.

Monique BALLU.- C'est tout de même le cas.

Philippe ROCHETEAU.- On pourrait dire : *"voire, pour certaines tâches, par les personnels infirmiers."*

Monique BALLU.- Voilà, tout à fait.

Pierre NARRAN (président de séance).- On va chercher une formule pour parler des personnels infirmiers qui sont partie intégrante de la médecine du travail.

Lydie LOYER (Organismes sociaux 56).- Je parle en tant qu'administrateur dans un service de santé au travail. Les infirmiers sont en collaboration avec les médecins et ils n'ont pas le droit de donner d'avis d'aptitude ou pas. Quand il y a un problème avec le salarié, ils sont tenus de voir avec le médecin du travail qui, lui, se prononce. L'infirmier ne se prononce pas, donc il ne remplace pas le médecin. Il faut supprimer cela.

Ils ne remplacent pas, ils sont là pour aider.

Philippe ROCHETEAU.- Je pense que si on met : *"voire, sur certains types de visites,"* c'est bien.

Monique BALLU.- Là, d'accord.

Philippe ROCHETEAU.- *"Voire, sur certains types de visites, par les personnels infirmiers."*

Je vais relire : *"Le Congrès réaffirme l'importance de l'indépendance des médecins du travail et dénonce les tentatives voulant les placer sous la tutelle patronale et leur remplacement par des médecins généralistes libéraux, voire, sur certains types de visites, par des personnels infirmiers."*

Cela ne colle pas tout à fait. J'essaie de la mettre dans l'ordre.

"Le Congrès réaffirme l'importance de l'indépendance des médecins du travail et dénonce les tentatives voulant les placer sous la tutelle patronale, et leur remplacement par des médecins généralistes libéraux, n'ayant aucune connaissance de l'entreprise, ni des postes de travail, voire, sur certains types de visites, par des personnels infirmiers."

Ça va ? Adjudgé ?

"Combattre toutes les discriminations et lutter pour l'égalité !"

Le Congrès rappelle que chaque travailleur a droit à un vrai emploi et un vrai salaire : "à travail égal, salaire égal".

Il revendique la requalification du temps partiel imposé en temps plein, l'instauration de pénalités financières pour les entreprises qui ont massivement recours aux formes d'emplois précaires et aux stagiaires.

Le Congrès souligne l'importance de l'action syndicale en faveur de l'emploi salarié des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Par conséquent, il encourage la négociation d'accords sur cette question, tant au niveau de la branche professionnelle qu'au niveau de l'entreprise. Le Congrès se prononce contre tout accord inférieur au pourcentage prévu par la loi en matière d'emploi direct de personnes en situation de handicap.

Le Congrès revendique le droit à un vrai salaire, un vrai travail, une réelle formation permettant l'évolution professionnelle, exige une totale accessibilité pour les salariés en situation de handicap et dénonce la diminution programmée des ressources de l'AGEFIPH.

Il rejette toute discrimination à l'embauche, il demande que tout soit mis en œuvre pour le maintien dans l'emploi ou l'embauche de personnes en situation de handicap. Il exige, pour ces dernières, le retour du statut de salarié protégé et le maintien de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé comme critère d'accès à une retraite anticipée.

Le Congrès rappelle que la lutte contre toutes les formes de discrimination dont sont victimes les salariés, les chômeurs, les retraités et les militants syndicaux, ainsi que la lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes font partie intégrante de l'action syndicale.

Au plan social, l'objectif d'égalité doit être général et absolu : depuis l'accès à l'emploi jusqu'aux retraites, en passant par les conditions de travail, l'organisation du travail, les évolutions de carrière, les salaires ou l'accès à la formation professionnelle.

Formation professionnelle

Le Congrès mandate la FEC pour intervenir auprès de la Confédération afin que celle-ci ne signe pas le projet d'accord-cadre national interprofessionnel (ACNI) sur la formation professionnelle dont les objectifs sont de mettre entre les mains des entreprises un grand marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage, au détriment des prérogatives des pouvoirs publics.

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi sur la formation professionnelle en septembre 2018 qui, à travers France-Compétence et les URSSAF, organise la mainmise de l'Etat sur la formation professionnelle au détriment des salariés. Le congrès dénonce la création des OPCO, qui a liquidé le paritarisme de gestion par l'organisation d'un vaste détournement des fonds de la formation professionnelle continue."

Nicolas FAINTRENIE - Je vous propose une nouvelle rédaction concernant le premier paragraphe, ligne 460 à 464. Je vous indiquerai ensuite nos motivations.

"Le Congrès mandate la FEC pour intervenir auprès de la Confédération afin que celle-ci soit vigilante à ne pas signer

le projet d'accord national interprofessionnel (ACNI) sur la formation professionnelle si l'objectif de mettre entre les mains des entreprises un grand marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage n'est pas retiré."

Concernant nos motivations, j'en citerai deux, sans être exhaustif. Le premier point porte sur : "au détriment des pouvoirs publics". Je ferai référence à la critique et à la démonstration brillante de la camarade des OSDD mardi contre la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, où elle a notamment démontré la confiscation, justement par les pouvoirs publics, d'une prérogative attachée à la gestion paritaire.

Concernant le deuxième point, je rappellerai également les points qui avaient été rappelés mardi sur l'équilibre à trouver entre la nécessaire pratique contractuelle attachée notamment à la gestion paritaire et les conséquences attachées à ces engagements contractuels.

Sur le reste de la rédaction, il nous semble que la définition des points de vigilance et des conditions proposées initialement dans ce paragraphe traduit cet équilibre. Merci.

Philippe ROCHETEAU - L'amendement me convient. J'ai bien compris qu'il remplaçait le paragraphe 460 à 464.

"Liberté syndicale.

Le Congrès réclame la libération de tous les militants syndicaux et ouvriers condamnés de par le monde, persécutés pour avoir manifesté, milité pour la création de syndicats libres et indépendants.

Le Congrès réaffirme sa condamnation de toutes les lois qui affaiblissent les prérogatives et le rôle des institutions représentatives du personnel et des syndicats de salariés (loi sur la représentativité, la loi et les ordonnances MACRON, qui mettent en péril le syndicalisme confédéré et celle relative "au dialogue social et à l'emploi"). Il en exige l'abrogation. Le Congrès revendique le retour à la liberté totale de désignation des délégués syndicaux et représentants syndicaux au CSE, ainsi qu'à la liberté de négocier en application de la recommandation de l'OIT.

Le Congrès s'oppose à toute réforme qui remet en cause les prérogatives syndicales en matière de négociation.

Le Congrès condamne toutes les tentatives d'entrave à l'exercice de l'activité syndicale et dénonce les tentatives d'expulsion des syndicats des Bourses du travail. De même, le Congrès de la FEC FO soutient tous les militants syndicaux faisant l'objet de mise en cause judiciaire à l'occasion de leur activité syndicale.

Le Congrès revendique une véritable protection de tous les salariés élus, désignés et/ou mandatés dans toutes les structures paritaires.

Le Congrès condamne les autorisations de licenciement accordées par le ministère du travail alors qu'elles ont été rejetées par les inspections du travail locales.

Le Congrès condamne les dispositions de la loi travail qui permet aux employeurs d'avoir recours, de manière unilatérale, au vote électronique et rappelle que la priorité doit être

donnée au vote à l'urne et au respect des règles du code électoral.

Le Congrès condamne et combattrait fermement les atteintes et entraves répétées au droit de grève, au fonctionnement des instances représentatives du personnel, notamment au travers de la tentative de remise en cause des seuils sociaux et des prérogatives des instances de représentation du personnel et de leurs moyens, ainsi que les pressions, harcèlements et procédures de licenciement exercées contre nos militants.

Le Congrès revendique la libre présentation de candidat(e)s par les syndicats aux élections professionnelles, sans limitation du nombre de mandats consécutifs, remise en cause par la loi dite REBSAMEN et les ordonnances MACRON."

Le paragraphe suivant a été supprimé. On avait réécrit dans un paragraphe précédent, je crois.

Je passe à la ligne 508.

"Le Congrès rappelle son attachement au fait que seules les organisations syndicales puissent déposer des listes de candidats au premier tour des élections professionnelles et condamne d'avance toute remise en cause de ce principe.

Le Congrès exige l'abrogation et le retrait de toutes les dispositions (loi et ordonnance) qui visent à remettre en cause l'existence même du syndicalisme libre et indépendant.

Afin de conforter la liberté syndicale et la liberté de négociation, le Congrès de la FEC appelle solennellement à poursuivre le développement du syndicalisme libre et indépendant incarné par Force Ouvrière, passant par un effort accru de création d'implantations syndicales et de syndicalisation.

Conclusion.

Le Congrès de la FEC FO condamne l'atteinte aux droits collectifs et individuels des salariés, retraités et chômeurs systématiquement remis en cause, année après année. Il en est de même de la légitimité des syndicats et de leurs moyens d'action. Par conséquent, le Congrès rappelle que la résistance est nécessaire et doit s'amplifier et soutient l'ensemble des camarades engagés dans des grèves et actions contre la disparition d'emplois et pour l'augmentation des salaires.

Après désormais plus d'une année de pandémie et malgré les nombreuses restrictions sanitaires qui affectent durement l'activité en général et portent atteinte, de fait, à l'exercice des droits syndicaux tels que la possibilité de réunions, d'informations et de contacts avec les salariés, de manifestations, les syndicats et militants FO n'ont pas confiné et ne confinent pas les revendications et l'action syndicale. Le Congrès se félicite donc de l'engagement indéfectible des syndicats et militants FO pour répondre aux attentes des travailleurs.

Le Congrès considère que seule la grève interprofessionnelle permettra de faire aboutir nos revendications et de construire le rapport de force nécessaire à la défense de l'ensemble de nos droits. Le Congrès se félicite de l'appel de notre Confédération à la grève interprofessionnelle du 5 octobre, notamment en ce qui concerne l'augmentation générale des salaires.

Pour notre Organisation, il s'agit d'ouvrir des perspectives pour faire barrage aux régressions sociales et permettre de reconquérir nos droits et l'augmentation générale des salaires. Cela passe par l'abrogation de l'état d'urgence sanitaire utilisé contre le droit du travail, de la réforme de l'assurance chômage et de la loi sécurité globale attentatoire aux libertés, ainsi que par l'abandon du projet de réforme des retraites.

Le Congrès considère que la satisfaction des revendications sera le produit du rapport de force que nous aurons réussi à instaurer. La construction de celui-ci est l'affaire de tous les militants et syndiqués et commence par le renforcement de nos syndicats. C'est pourquoi le Congrès appelle tous les militants et syndiqués FO à s'engager résolument dans une grande campagne de syndicalisation.

Le Congrès de la FEC FO appelle l'ensemble de ses syndicats à s'approprier et à mettre en œuvre le slogan du dernier Congrès Confédéral : "Résister, revendiquer, reconquérir".

On change la date : "A Albi, le 29 octobre." C'est ce qui s'appelle une erreur matérielle. Je pense qu'il y en a d'autres.

Mes camarades, je demande au président de la soumettre au vote avec les amendements intégrés.

Pierre NARRAN (président de séance).- Mes camarades, nous votons maintenant sur la résolution générale avec, comme l'a dit le rapporteur, les amendements retenus.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est une unanimité pour. Pour la photo, les mains levées s'il vous plaît. Merci mes camarades.

(Applaudissements.)

Philippe ROCHETEAU.- Mes camarades, j'ai une motion à vous lire. Il vous a été expliqué en tribune que nous avons un camarade à Pôle emploi - il se trouve que je suis aussi de Pôle emploi -, un camarade de Bretagne, qui était sous le coup d'une procédure de licenciement. Il est très bien intervenu mardi. La Section Fédérale des OSDD a adopté une motion qu'elle soumet aussi au Congrès.

"La Section Fédérale des OSDD exige la réintégration de notre camarade Luc PERROT, injustement licencié par la direction de Pôle emploi.

La présente motion sera transmise à la direction générale de Pôle emploi et au ministère du Travail."

(Applaudissements.)

Pierre NARRAN (président de séance).- Mes camarades, on passe au vote, on ratifie cette motion. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Unanimité pour. Il n'y a plus de photographe pour les mains. Je vous remercie beaucoup, mes camarades.

Philippe ROCHETEAU.- Je vous remercie aussi. Cela s'est bien passé.

(Applaudissements.)

Pierre NARRAN (président de séance).- Merci Philippe. J'appelle le comité d'organisation, que nous souhaitons bien sûr remercier, comme à chaque Congrès. Cela se passe très bien grâce à l'investissement et au professionnalisme de nos camarades. S'ils peuvent venir nous rejoindre ici à la tribune avant la clôture, par Sébastien, de ce Congrès.

Clôture du Congrès

Sébastien BUSIRIS - Mes camarades, un grand merci pour cette semaine de militantisme. Le défi a été relevé. Vous étiez présents nombreux, comme vous l'avez vu dans les chiffres affichés. Merci avant tout de votre participation.

Notre Congrès est un moment important et comme vous l'avez prouvé, cela nous permet d'une part de nous retrouver, d'autre part de nous ressourcer, mais également d'établir une feuille de route qui était nécessaire pour les semaines et mois à venir. Ce travail n'a été possible que grâce au comité d'organisation, que nous allons remercier lorsqu'ils arriveront, grâce également au service d'ordre, qui nous a fait l'honneur d'être présent pour assurer l'entrée et la sortie de ce Congrès.

Je souhaiterais remercier également la sténotypiste, que l'on n'a pas ménagée, mais je dirai que c'est le revers de la médaille quand on a 43 intervenants le premier après-midi, notamment. Des remerciements pour vous tous et surtout une fierté de représenter une fédération qui a été en capacité de se réunir ici pour relancer la machine, mes camarades.

Comme je vous l'ai dit mardi, notre feuille de route doit avant tout servir à retourner voir les salariés au plus vite partout, dans toutes les entreprises, dans tous les établissements pour, avec eux, préparer le rapport de force. On vous a parlé des retraites, on vous a parlé de l'assurance chômage et il va être nécessaire, ce rapport de force, mais également pour être là pour les évolutions du monde du travail qui sont en train de se mettre en place d'une façon rapide, non discutée.

Je pense que vous avez énuméré les sujets qui nous préoccupent aujourd'hui. Cela va être le télétravail, les salaires, les conditions de travail. Je pense qu'avec cette feuille de route, nous pouvons, sur le terrain, faire entendre ce que sont nos revendications, faire entendre ce qu'est notre Organisation syndicale et grâce à ça, pouvoir mettre en avant la syndicalisation qui est nécessaire si nous voulons, ensemble, réussir les élections qui auront lieu durant la mandature qui s'ouvre.

Je rappelle que des élections vont se dérouler dès la semaine prochaine et qu'elles compteront déjà. Je compte sur vous pour qu'il n'y ait plus d'endroit où l'on ne dépose pas de listes alors que l'on avait des adhérents, qu'il n'y ait plus d'endroit où l'on découvre que l'on a raté les protocoles. Faisons ensemble le maximum, mes camarades, pour faire que cette nouvelle mandature soit une mandature qui nous permette de reconquérir la représentativité là où nous ne l'avons pas, qui nous permette de développer nos implantations et de développer la syndicalisation.

Encore merci à tous, mes camarades. Repartons ensemble libres, indépendants et déterminés comme nous l'avons écrit. Relançons ensemble la machine et, surtout, réussissons ensemble à obtenir de nouveaux droits, à obtenir de nouvelles libertés pour l'ensemble des travailleurs.

Merci mes camarades. *(Applaudissements.)*

J'appelle les salariés de la Fédération. J'appelle également le comité d'organisation à nous rejoindre à la tribune. Ce n'est pas uniquement à nous de la tenir, cette tribune. Elle vous appartient aussi parce qu'il n'y aurait pas eu de Congrès sans vous, mes camarades, sans vous pour l'organiser, sans vous pour faire que cela se déroule au quotidien de façon optimale, et sans vous également pour que la camaraderie puisse représenter notre Fédération.

Merci à vous tous pour votre investissement qui ne s'est pas limité à cette semaine. *(Applaudissements.)*

Pierre NARRAN (président de séance) - Je prononce le 57ème Congrès Fédéral de la Fédération des Employés et Cadres clôturé.

(Applaudissements.)

A bientôt, mes camarades.

Sébastien BUSIRIS - Mes camarades, bon retour chez vous. A très bientôt dans vos syndicats. A très bientôt dans vos instances et, surtout, vive la Fédération des Employés et Cadres ! Vive Force Ouvrière ! *(Applaudissements.)*



Résolution générale



Le 57^{ème} Congrès de la Fédération des Employés et Cadres CGT Force Ouvrière, réuni du 25 au 29 octobre 2021 à Albi dans un contexte de crise sanitaire et de régressions sociales sans précédent, réaffirme son attachement indéfectible aux principes énoncés par la Charte d'Amiens de 1906.

Le Congrès s'inscrit totalement dans l'ensemble des revendications exprimées par le 24^{ème} Congrès Confédéral et par la résolution du CCN du 27 et 28 mai 2021 en réaffirmant la détermination de la CGT-FO à combattre les contre-réformes, les ordonnances travail et à défendre le droit des salariés.

Pour le Congrès, l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale dont la négociation et la pratique contractuelle, toujours fondées sur le rapport de force, sont les outils essentiels. Les libertés syndicales, de négociation et le droit de grève sont intimement liés et constituent la base de l'expression de toutes les revendications.



L'indépendance s'apprécie à l'égard des gouvernements, partis, ONG, Eglises et du patronat. Elle est à l'origine de la création de la CGT-FORCE OUVRIERE qui a toujours défendu le pluralisme syndical, les valeurs de la République une et indivisible et plus particulièrement, le principe de laïcité.

Contre l'état d'urgence sanitaire et pour la défense des libertés

L'état d'urgence sanitaire plusieurs fois reconduit porte atteinte aux libertés individuelles et collectives. **Le Congrès constate** que la crise sanitaire est aussi un effet d'aubaine pour le gouvernement et le patronat qui, sous ce prétexte, intensifient la remise en cause de l'ensemble des acquis sociaux et plus largement l'ensemble des bases de notre société.

Le Congrès revendique la réintégration de tous les salariés suspendus pour non présentation du Pass sanitaire.

Le Congrès condamne fermement les sanctions envers les salariés non vaccinés, **il soutient** tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au Pass sanitaire, **il exige** la réintégration de tous les salariés suspendus sans aucune sanction avec effet rétroactif. **Il revendique** l'abrogation de la loi de gestion de crise sanitaire (dont l'obligation du Pass sanitaire).

Le Congrès exige la fin de l'état d'urgence sanitaire et le rétablissement de nos droits et de nos libertés.

Le Congrès exige la suppression des décrets liberticides notamment sur le fichage syndical et l'abrogation de la loi Sécurité globale.

Augmenter les salaires, supprimer les inégalités

Le Congrès de la FEC, dans le contexte de la flambée des prix, **se prononce** pour une large campagne d'information et de mobilisation en faveur d'une augmentation significative des salaires pour tous avec effet au plus tard au 1^{er} janvier 2022.

Chaque jour plus encore, les inégalités de rémunération se creusent, entraînant de plus en plus de salariés dans la précarité et la misère.

La crise sanitaire 2020/2021 n'a pas empêché les entreprises du CAC 40 de verser 51 milliards d'euros de dividendes en 2021 au titre de l'année 2020 aux actionnaires au détriment de la rémunération des salariés.

Dans le même temps, le gouvernement continue d'offrir des cadeaux fiscaux au patronat par le biais d'argent public, sans contrepartie. Sa théorie du ruissellement est un leurre !

Pour le Congrès de la FEC, l'augmentation générale des salaires demeure une revendication prioritaire. Il en est de même des pensions, des retraites, des minima sociaux, de l'allocation adulte handicapé, de l'instauration d'une prime de transport obligatoire pour tous les salariés, et d'un SMIC à 1 552 euros net par mois, équivalent à 80% du salaire médian.

Le Congrès exige une sortie du cadrage budgétaire imposé par les tutelles de l'Etat en matière de politique salariale (MSA, Sécurité sociale, Pôle emploi...).

Le Congrès constate qu'en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, l'écart continue à être important, et ce,

au détriment des femmes. Par conséquent, il exige l'application des mesures existantes en matière d'égalité professionnelle sous contrainte légale.

Le Congrès condamne l'individualisation des salaires au détriment des augmentations collectives. Cette arme patronale est génératrice d'inégalités de traitement. Elle vise à opposer les salariés entre eux et à nuire à toute solidarité.

Le Congrès condamne les diverses mesures d'exonération de cotisations sociales et fiscales, au nom de la réduction du coût du travail qui conduisent à la fin du salaire différé, fondement même de la Sécurité sociale et de tous les régimes paritaires comme l'AGIRC-ARRCO et le régime d'assurance chômage.

Le Congrès revendique l'abrogation du prélèvement à la source de l'IRPP (Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques), présageant la fusion de l'IRPP avec la CSG (Contribution Sociale Généralisée) qui mettra en cause la progressivité de l'impôt en pesant sur les revenus les plus bas.

Le Congrès dénonce par avance toute tentative de création d'un revenu dit "de base" destiné à cautionner le "sous-emploi" et le "sous-salariat" en lien avec la baisse du coût du travail, et en instaurant, ainsi, une charité d'Etat au nom de "l'ubérisation" du travail, au lieu d'en combattre les dérives.

Le Congrès dénonce la loi Pénicaud qui remet en cause l'enseignement professionnel avec pour but d'accroître l'apprentissage en laissant croire que c'est le moyen d'insérer les jeunes dans l'emploi. **Il refuse** que les apprentis soient une manne à bon marché **et revendique** l'ouverture de négociations pour un ac-

cord national interprofessionnel offrant aux apprentis une meilleure rémunération que celle offerte par les dispositions légales actuelles.

Défendre les conventions collectives

Le Congrès rappelle que les conventions collectives doivent s'appliquer, de manière pleine et entière, à l'ensemble des salariés.

Par ailleurs, **le Congrès s'oppose** à toute tentative de remise en cause des dispositions conventionnelles, droits collectifs des salariés et à toute fusion de conventions collectives.

Il exige le retour de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Il exige des délais d'extension raccourcis des accords collectifs, en particulier des accords salariaux.

Emploi

Le Congrès exige une réelle politique de ré-industrialisation favorisant l'activité et l'emploi.

Le Congrès réaffirme la primauté du CDI à temps plein **et condamne** le recours abusif aux CDD, notamment d'usage, à l'intérim et aux CDI intérimaires, à l'alternance, au temps de travail partiel imposé et au temps de travail modulé, et plus généralement tous les contrats précaires.

Le Congrès déplore, par ailleurs, l'inégalité de traitement réservée aux salariés pour qui la réforme de l'assurance chômage s'applique maintenant alors que le dispositif du malus/bonus aux entreprises sanctionnant les contrats courts, est reporté à septembre 2022.

Le Congrès refuse une politique entièrement focalisée sur la baisse du coût du travail et sur l'austérité, généralisant la précarité, allant même jusqu'à s'attaquer au statut du salarié et à son emploi.

Le Congrès dénonce et condamne tous les plans de suppressions d'emplois, et plus particulièrement dans les groupes.

Il souligne que des entreprises affichant des bénéfices et ayant obtenu des milliards d'aides publiques n'ont pas hésité à licencier par milliers.

Le Congrès exige l'interdiction des licenciements et le remboursement par les entreprises qui licencient, des aides publiques qu'elles ont perçues.

Le Congrès apporte son soutien à toutes les actions de lutte contre les suppressions d'emplois et fermetures de sites.

Il dénonce les recours à la rupture conventionnelle collective (RCC) dans les groupes ou entreprises du secteur privé ainsi que la mise en place d'accords de performance collective. **Il s'inquiète** de l'arrivée de la GEPP, conçue pour favoriser les suppressions d'emplois.

Le Congrès dénonce tous les dispositifs (CAP 2022, COG, ANI, fusions/mutualisations...) qui prévoient de supprimer des milliers de postes dans les différents régimes de protection sociale.

Le Congrès condamne l'ubérisation du monde du travail généralisant l'auto-entrepreneuriat contraint.

Le Congrès exige le remplacement de tous les salariés partant à la retraite par des embauches en CDI de droit commun à temps plein.

Plus que jamais, **il réitère** sa revendication du rétablissement d'un dispositif de type ARPE (Aide financière à la recherche du premier emploi), garantissant une embauche pour un départ en retraite.

Le Congrès exige le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement, gage d'un véritable contrôle, encadrement et suivi des procédures de licenciement par la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Le Congrès revendique l'instauration d'une pénalité financière, à la hauteur minimum des exonérations obtenues, pour chaque suppression d'emploi effectuée par des entreprises affichant des résultats positifs ou appartenant à un groupe affichant des résultats positifs. Cette pénalité devrait être reversée à la Sécurité sociale et au régime d'assurance chômage.

Défendre la protection sociale et notre salaire différé

Défendre la Sécurité sociale

Le Congrès affirme son attachement à la Sécurité sociale mise en place à la sortie de la guerre par l'ordonnance du 4 octobre 1945, grâce au travail de Georges BUISSON, Secrétaire général de notre Fédération puis Secrétaire confédéral, à l'origine, le 24 juillet 1945, de l'avant-projet d'ordonnance.

Il rappelle que la Sécurité sociale de 1945 est un outil de progrès social et de solidarité collective. **Il réaffirme** la nécessité du respect des valeurs qui ont contribué à son instauration. En ce sens, **le Congrès rappelle** que la Sécurité sociale n'est pas basée sur une pratique d'équité, mais sur la solidarité ouvrière qui garantit un égal accès aux soins et prestations, conformément au principe énoncé : *"cotiser selon ses moyens et en bénéficier selon ses besoins"*.

Le Congrès considère que toutes les mesures prises ces dernières années ainsi que celles en préparation, ne poursuivent qu'un seul objectif : détruire les fondements de la Sécurité sociale de 1945 basée sur les principes fondateurs du Conseil National de la Résistance.

Alors que les politiques gouvernementales via les lois de financement de la Sécurité sociale ne visent qu'à restreindre l'accès aux soins (fermetures de lits d'hôpitaux, diminutions de remboursements...), le gouvernement n'a pas hésité à mettre à contribution la Sécurité sociale pour payer les conséquences de la crise sanitaire tout en continuant les exonérations de cotisations sociales patronales, alors que ses fonds auraient dû être utilisés pour maintenir toutes les structures de soins et prestations de l'assurance maladie. **Le Congrès dénonce** l'instrumentalisation, par le gouvernement, de cette situation pour remettre en cause les droits des assurés au nom du *"rétablissement des comptes"*.

Le Congrès condamne et exige le retrait de la lettre de mission adressée à l'IGAS et à l'IGF par les ministres VERAN, DUSOPT et PIETRASZEWSKI dans le cadre des prochaines COG. Celle-ci préconise la fusion des Conventions Collectives du Régime Général et de la MSA, la poursuite des suppressions massives d'effectifs, et le démantèlement de



toutes les structures de la Sécurité sociale, à commencer par la fusion des CAF et des CPAM, déjà initiée dans les Hautes-Alpes cet été. Elle constitue une attaque sans précédent contre la Sécurité sociale et les droits des agents.

Le Congrès exige l'arrêt des suppressions de postes imposées par milliers par les COG **et revendique** les embauches nécessaires en CDI conventionnels pour faire face aux charges de travail. La réduction continue d'effectifs a pour conséquences la dégradation des conditions de travail du personnel et la détérioration du service dû aux assurés sociaux, aux allocataires et aux cotisants, se traduisant par la fermeture de nombreux centres et points d'accueil, ainsi que par des retards importants dans le paiement des prestations et le traitement des dossiers. Elle conduit à des regroupements d'activités, des mutualisations, des fusions, qui entraînent la déstructuration de tous les régimes et la remise en cause des organismes de plein exercice.

Le Congrès dénonce la précarisation (CDD, Intérim) des agents de la Sécurité sociale et la déréglementation accentuée via la mise en place du *contact tracing* introduisant le travail du dimanche et des jours fériés.

Le Congrès rappelle son opposition à la réforme des aides aux logements (APL) imposée coûte que coûte par le gouvernement dont la seule finalité aura été d'économiser 1,1 milliard d'euros en 2021 sur les droits des allocataires. Cette réforme, complexe et difficile à expliquer, a des conséquences catastrophiques sur les allocataires tout en pro-

voquant une désorganisation dans les CAF et MSA qui ne peuvent plus assurer un service normal dû aux bénéficiaires.

Le Congrès rappelle son opposition à toute modulation des allocations familiales en fonction des revenus et à la mise en place de l'Allocation Unique.

Le Congrès dénonce la fiscalisation du financement de la Sécurité sociale et demande la suppression de la CSG qui, en se substituant à la cotisation sociale, remet en cause le salaire différé. Contrairement à la cotisation sociale, l'impôt n'ouvre aucun droit et sa réaffectation à la Sécurité sociale n'est pas garantie.

Le Congrès exige l'arrêt de la politique d'exonération des cotisations patronales (plus de 30 milliards d'euros par an) qui contribue à "fabriquer le déficit de la Sécu" **et demande** le remboursement intégral des sommes correspondantes.

Le Congrès s'oppose à toute remise en cause des cotisations sociales accident du travail / maladie professionnelle qui déresponsabilise le patronat et déséquilibre le régime.

Le Congrès rappelle son attachement au guichet unique de la MSA, permettant un service unique de qualité à ses ressortissants. Ce service de proximité passe par la présence d'agences locales et le remplacement en CDI de tous les départs.

Le Congrès s'oppose à un régime unique de protection sociale et à toute remise en cause du régime agricole (MSA) qui est le deuxième régime de protection sociale en France. Il est le seul à avoir des administrateurs élus par et parmi ses res-

sortissants, dont les salariés agricoles actifs et retraités.

Le Congrès réaffirme son attachement à la Sécurité sociale avec ses quatre branches (maladie intégrant les accidents du travail - maladies professionnelles, vieillesse, famille et recouvrement) **et revendique** son financement assuré par les cotisations assises sur les revenus du travail. **Il rappelle** qu'il ne s'agit pas d'une charge, mais du salaire différé des travailleurs qui leur confère un droit de propriété et une garantie pour l'avenir.

Concernant la création de la 5^{ème} branche "dépendance", **le Congrès réaffirme** son exigence que la dépendance soit intégrée aux risques gérés par l'assurance maladie.

Le Congrès dénonce le projet de "grande Sécu" visant, à terme, la privatisation de la Sécurité sociale.

Le Congrès rappelle son opposition à la loi "Hôpital, Patients, Santé et Territoires" (HPST) et la mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS). **Le Congrès condamne** cette politique qui conduit à la fermeture de services et établissements de santé.

Au nom du tiers payant généralisé, elle s'attaque aux principes fondamentaux de la Sécurité sociale :

- en transformant les caisses de Sécurité sociale en courroie de transmission de l'Etat au travers des Agences Régionales de Santé ;
- en confiant au gouvernement (au lieu de la Sécurité sociale) le pilotage des négociations sur les tarifs des médecins ;
- en "territorialisant la politique conventionnelle", selon les propres termes du projet, pour permettre une "déclinaison régionale" ; c'en serait fini de l'égalité au plan national ;
- en ouvrant la voie aux "objectifs régionaux de dépenses d'assurance maladie".

En conséquence, **le Congrès exige** l'abrogation de la loi TOURAINE.

Mutuelles et institutions de prévoyance

Le Congrès condamne les exigences européennes qui imposent aux mutuelles et institutions de prévoyance d'importantes

marges de solvabilité, aboutissant à des restructurations, des regroupements et des fusions, et qui ont pour conséquence la dégradation des conditions de travail pour les personnels : réorganisations hiérarchiques et fonctionnelles induisant des suppressions de postes, souffrance au travail, mobilité fonctionnelle et géographique accrue et imposée.

Le Congrès condamne également les dérives assurantielles dans ces secteurs, impulsées par la directive européenne "Solvabilité II", qui conduit à la transformation des structures mutualistes en sociétés anonymes d'assurance et favorise, pour les métiers assurantiels, les rapprochements avec les banques, les institutions de prévoyance et les mutuelles d'assurance.

Le Congrès exige de véritables garanties de maintien dans l'emploi pour les salariés de la Mutualité et des groupes de protection sociale, ainsi que le maintien de leur convention collective respective.

Le Congrès dénonce le traitement infligé aux salariés des services de soins et d'accompagnement mutualistes, aussi bien aux niveaux salariaux qu'aux niveaux des conditions de travail.

Le Congrès condamne l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 signé par la CFTD, la CFTC et la CFE-CGC, et notamment son article 1, sur la généralisation de la complémentaire santé obligatoire des salariés du privé qui, avec la mise en place de garanties collectives a minima, aboutit à la création de sur-complémentaires santé à la charge exclusive du salarié. Cet accord accentue également le processus de regroupement de mutuelles, de mutuelles d'assurance, d'institutions de prévoyance, ce qui conduit inévitablement à la suppression de nombreux postes de travail au nom de la compétitivité et de la rentabilité. L'ANI remet en cause les différentes Conventions Collectives Nationales, le maintien des branches professionnelles et les négociations paritaires au niveau de ces branches.

Par ailleurs, **le Congrès condamne** la fiscalisation de la participation employeur sur la cotisation des contrats collectifs

santé induite par l'ANI qui précarise un peu plus les salariés.

Reconquérir notre régime d'assurance-chômage

Pour le Congrès, un haut niveau de protection sociale basée sur la solidarité reste un des droits fondamentaux des travailleurs.

Le Congrès exige l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2021 imposée par le gouvernement qui sanctionne les demandeurs d'emploi notamment les plus précaires **et exige** un retour aux règles de la Convention d'assurance chômage du 14/04/2017 négociée par nos interlocuteurs sociaux.

Le Congrès est très préoccupé par la situation des travailleurs saisonniers et des travailleurs précaires (intérimaires, CDD...) dans la mesure où ils ont de plus en plus de mal à atteindre les 4 mois d'affiliation et, par conséquent, ne peuvent plus recharger leurs droits. Cette situation est d'autant plus alarmante suite à la crise sanitaire et ses confinements successifs. Le gouvernement prévoit, à court terme, la suppression de la part dite "patronale". L'impôt, et plus particulièrement la CSG, supplanterait ainsi totalement la cotisation.

Le Congrès condamne et s'oppose à cette volonté gouvernementale qui met en œuvre, en outre, une économie de plus de 3,2 milliards d'euros sur le dos des chômeurs, notamment par le retour de la dégressivité, le plafonnement des allocations, la suppression des possibilités de cumul salaire/allocations et les modifications des modes de calcul du montant de l'allocation.

Le Congrès dénonce une réforme qui s'en prend aux victimes, ceux qui ont été licenciés, et non aux coupables, ceux qui licencient !

Face à un chômage de masse, **le Congrès continue d'exiger** le renforcement des moyens de Pôle emploi, tant en matériels qu'en effectifs par des embauches en CDI et la requalification de tous les emplois précaires en CDI à temps plein. **Le Congrès condamne** la diminution drastique du nombre d'agents

et, en particulier, ceux chargés de l'indemnisation.

Le Congrès exige le retour de "l'anonymat" pour les agents de Pôle emploi afin d'assurer leur sécurité.

Le Congrès condamne l'accord de branche signé par CFTD, CFE/CGC, CFTC, SNAP qui généralise la précarité dans Pôle emploi en permettant l'embauche de CDD sans contrainte, accord rendu possible par les ordonnances MACRON.

Le Congrès combat toute remise en cause des emplois **et exige** la réinternalisation de toutes les activités sous-traitées et l'intégration dans Pôle emploi des salariés de ces entreprises sous-traitantes.

Le Congrès s'opposera à toute velléité de toute régionalisation de Pôle emploi.

Le Congrès exige que Pôle emploi, institution nationale publique, en conserve la gestion.

Le Congrès revendique le rétablissement des trois filières métiers "indemnisation", "placement", "orientation" : l'ordonnateur ne pouvant pas être le payeur.

Le Congrès rappelle qu'il était opposé à la fusion des deux institutions assurance chômage et ANPE **et réaffirme** cette opposition.

Le Congrès exige le maintien du régime paritaire d'assurance chômage et son financement par la cotisation sociale contre toute forme d'étatisation.

Défendre nos systèmes de retraite

Le Congrès exige l'abandon du projet de réforme des retraites MACRON-PHILIPPE et le maintien des 42 régimes existants.

Le Congrès considère que, contrairement à la propagande gouvernementale, son système universel n'est, en fait, qu'un nivellement par le bas s'opposant à la solidarité intergénérationnelle, dont le seul objectif est de piller nos régimes et de baisser les pensions.

Le Congrès dénonce le hold-up du gouvernement MACRON sur les réserves de toutes les caisses de retraite représentant plus de 130 milliards d'euros.

Le Congrès condamne la mise en œuvre en cours, de fait, du transfert du recouvre-

ment des cotisations de retraite complémentaire AGIRC/ARRCO vers l'ACOSS. La modification de son appellation en URSSAF Caisse Nationale est, en soi, révélatrice des intentions gouvernementales. **Le Congrès réitère** son opposition totale au démantèlement des caisses de retraite complémentaire et de l'AGIRC/ARRCO. **Il exige** l'abandon de la collecte des cotisations de ces régimes paritaires par l'URSSAF et le rétablissement de l'intégralité de la cotisation dite patronale AGIRC-ARRCO amputée de 6 milliards d'euros par an depuis 2019.

Le Congrès, conformément à la résolution du CCN de septembre 2020, **s'oppose** donc avec la Confédération, y compris au travers de ses administrateurs, au processus poussé par le gouvernement et ses relais, de mise en place de sa réforme de la retraite universelle par points.

Le Congrès refuse la mise en place d'un système unique de retraite par points conduisant à une retraite *a minima*. Il rend fictif tout âge légal de départ à la retraite, dissout toute notion de durée de cotisation pour tous et rend imprévisible, pour le salarié, le calcul de sa pension à l'approche de sa retraite. Il ouvre encore et toujours plus grand la voie à un système par capitalisation et aux fonds de pension.

Le Congrès rappelle que ses principales revendications sont toujours d'actualité :

- le maintien des 42 régimes, contre le régime universel par points ;
- le droit au départ en retraite à 60 ans à taux plein ;
- le maintien des droits statutaires dans le service public (maintien du code des pensions civiles et militaires, du statut général et des statuts particuliers) ;
- la réduction de la durée de cotisation dans la perspective du retour à 37,5 années pour une retraite à taux plein ;
- le retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le secteur privé et le maintien des 6 derniers mois pour le secteur public ;
- le maintien de la prise en compte de toutes les périodes d'affiliation, qu'elles soient cotisées ou validées ;

- un taux de remplacement de haut niveau (75% du salaire moyen) ainsi qu'une revalorisation des retraites et pensions indexée sur les salaires ;
- le maintien des droits familiaux et conjugaux ;
- le maintien de la réversion adossée aux régimes existants et dans ses droits actuels.

Le Congrès exige le retour de la demi-part fiscale attribuée aux retraités isolés.

Le Congrès dénonce les hausses successives de la CSG qu'il considère comme une attaque du pouvoir d'achat des retraités.

Conditions de travail

Le Congrès dénonce l'individualisation des relations sociales au travers de politiques d'atteinte d'objectifs souvent assorties d'évaluations professionnelles, les exigences de productivité ainsi que les organisations de travail imposées par les employeurs qui sont à l'origine de la dégradation constante des conditions de travail. Le nombre croissant de dépressions, "burn-out" et suicides de salariés, ainsi que toutes les formes de harcèlement, dans tous les secteurs d'activité, publics et privés, attestent d'une souffrance majeure au travail.

Ainsi, **le Congrès condamne** les politiques de restructuration, centralisation, mutualisation et fusion, et les externalisations qui en découlent, conduisant à la dégradation des conditions de travail des personnels en place et à une augmentation inquiétante des risques psychosociaux.

Le Congrès réaffirme que l'amélioration des conditions de travail et la lutte contre la souffrance au travail passent d'abord par la satisfaction des revendications.

Le Congrès s'oppose à toute augmentation de la durée légale du travail, aujourd'hui à 35 heures, **et revendique** la réduction du temps de travail hebdomadaire sans diminution de salaire et la suppression du forfait-jours.

Le Congrès rappelle aux employeurs leurs obligations légales quant à la protection de la santé physique et morale des salariés au travail qui est de leur res-

ponsabilité exclusive. Ces derniers tentent de la transférer sur l'encadrement, voire sur les salariés non-cadres, en particulier par des accords dérogatoires.

Le Congrès rappelle son attachement au repos dominical et son opposition à la banalisation et à la généralisation du travail du dimanche et en soirée. **Il exige** l'abrogation de la loi MALLIE, de l'amendement DEBRE du décret du bricolage et de la loi MACRON, du décret SAPIN qui organisent la généralisation du travail dominical et du travail de nuit, dégradant les conditions de travail, l'équilibre vie privée/vie professionnelle, mettant en danger la santé mentale et physique des travailleurs.

Le Congrès appelle l'ensemble de ses structures syndicales à user de tous les moyens mis à leur disposition pour empêcher la généralisation du travail dominical, du travail de nuit et du travail "en soirée" voulue par le patronat et les pouvoirs publics, et accompagnée par les mêmes qui soutiennent la loi "Travail".

Le Congrès confirme le mandat donné au Secrétaire général de la FEC pour ester en justice aux fins de préserver le repos dominical des salariés.

Le Congrès revendique le retour des deux jours de repos consécutifs dont le dimanche, essentiel pour préserver l'équilibre familial.

Le Congrès exige le maintien des décrets historiques, locaux, qui visent à réduire le travail le dimanche et les jours fériés.

Le Congrès revendique la taxation des contrats courts **et condamne** le recours aux CDD, à l'intérim, au temps de travail partiel imposé, au temps de travail modulé, ainsi qu'au travail des jours fériés.

Il revendique l'abrogation de la journée dite "de solidarité" et toute mise en place de dispositifs de même nature.

Le Congrès dénonce les politiques patronales et gouvernementales à l'encontre, notamment, des femmes et des jeunes, qui visent à faire du CDI l'exception et du CDD la règle.

Le Congrès condamne toute forme de travail précaire.

En matière de relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, **le Congrès**

exige le respect des dispositions législatives et réglementaires du travail, ainsi que l'application concrète des dispositifs juridiques existants aux relations inter-entreprises.

Le Congrès considère que le télétravail doit rester un mode d'organisation de travail parmi d'autres, il ne saurait devenir la norme ou être généralisé, car il contribue à l'isolement du salarié.

Le Congrès rappelle les réserves de la FEC à la mise en place du télétravail, dès lors qu'il s'inscrit dans la déréglementation et qu'il est imposé au salarié.

Le Congrès considère essentiel pour les salariés concernés par cette nouvelle forme d'organisation du travail, d'exiger le maintien de toutes les garanties collectives, et de leur apporter des garanties en termes de conditions de travail, de respect du temps de travail et de prise en charge par l'employeur de toute dépense nécessaire à l'exercice professionnel. **Le Congrès exige** l'égalité de traitement entre les salariés sur site et ceux en situation de télétravail.

Le Congrès exige la garantie du maintien des postes de travail individuels sur leur site d'origine pour tous les salariés en télétravail.

Par conséquent, **le Congrès exige** qu'aucune mesure de télétravail ne puisse être mise en place dans les entreprises sans la négociation préalable d'un accord de branche et/ou d'entreprise, afin d'éviter les dérives, visant à garantir les mêmes droits à tous les salariés, y compris en matière d'hygiène, santé, sécurité et conditions de travail et prévoyant des contreparties financières.

Le Congrès condamne la mise en concurrence des salariés entre eux et la destruction du statut de salarié au nom de l'utilisation de l'automatisation, de la numérisation, de la digitalisation et de l'intelligence artificielle en vue d'augmenter la productivité et les profits au détriment de l'emploi et de l'amélioration des conditions de travail et des services.

Le Congrès réaffirme l'importance de l'indépendance des médecins du travail **et dénonce** les tentatives voulant les placer sous la tutelle patronale et leur rem-

placement par des médecins généralistes libéraux n'ayant aucune connaissance de l'entreprise ni des postes de travail, voire sur certains types de visites par des personnels infirmiers.

Il demande le rétablissement de la visite médicale annuelle **et rappelle** l'importance du rôle du médecin du travail, et notamment de sa présence dans les instances dédiées.

Il condamne les différentes lois qui organisent la "mort" des services de Santé au Travail avec la dégradation de la prise en charge de la santé au travail des salariés. Après la suppression du *numerus clausus*, **le Congrès se prononce** pour une ouverture plus large de l'accès aux études de médecine selon des modalités claires et équitables. **Le Congrès se prononce** également pour un renforcement de l'attractivité de la spécialité de Médecine et Santé au Travail, totalement absente dans la loi du 2 août 2021, afin de faciliter le recrutement, à terme, de médecins du travail.

Le Congrès exige le retour du CHSCT et des délégués du personnel dans leurs prérogatives.

Combattre toutes les discriminations et lutter pour l'égalité !

Le Congrès rappelle que chaque travailleur a droit à un vrai emploi et un vrai salaire : "à travail égal, salaire égal".

Il revendique la requalification du temps partiel imposé en temps plein, l'instauration de pénalités financières pour les entreprises qui ont massivement recours aux formes d'emplois précaires et aux stagiaires.

Le Congrès souligne l'importance de l'action syndicale en faveur de l'emploi salarié des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Par conséquent, **il encourage** la négociation d'accords sur cette question, tant au niveau de la Branche Professionnelle, qu'au niveau de l'entreprise.

Le Congrès se prononce contre tout accord inférieur au pourcentage prévu par la loi en matière d'emploi direct de personnes en situation de handicap.

Le Congrès revendique le droit à un vrai salaire, un vrai travail, une réelle formation permettant l'évolution professionnelle, **exige** une totale accessibilité pour les salariés en situation de handicap, **et dénonce** la diminution programmée des ressources de l'AGEFIPH.

Il rejette toute discrimination à l'embauche, **il demande** que tout soit mis en œuvre pour le maintien dans l'emploi ou l'embauche de personnes en situation de handicap. **Il exige**, pour ces dernières, le retour à l'intégralité du statut de salarié protégé et le maintien de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) comme critère d'accès à une retraite anticipée.

Le Congrès rappelle que la lutte contre toutes les formes de discrimination dont sont victimes les salariés, les chômeurs, les retraités et les militants syndicaux, ainsi que la lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes font partie intégrante de l'action syndicale.

Au plan social, l'objectif d'égalité doit être général et absolu : depuis l'accès à l'emploi jusqu'aux retraites en passant par les conditions de travail, l'organisation du travail, les évolutions de carrière, les salaires ou l'accès à la formation professionnelle.

Formation professionnelle

Le Congrès mandate la FEC pour intervenir auprès de la Confédération afin que celle-ci soit vigilante à ne pas signer le projet d'accord-cadre national interprofessionnel (ACNI) sur la formation professionnelle si l'objectif de mettre entre les mains des entreprises, un grand marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage au détriment des prérogatives des pouvoirs publics n'est pas retiré.

Le Congrès revendique l'abrogation de la loi sur la formation professionnelle de septembre 2018, qui à travers France-Compétence et les URSSAF organise la mainmise de l'Etat sur la formation professionnelle au détriment des salariés. Le Congrès dénonce la création des OPCO qui a liquidé le paritarisme de gestion

par l'organisation d'un vaste détournement des fonds de la formation professionnelle continue.

Liberté syndicale

Le Congrès réclame la libération de tous les militants syndicaux et ouvriers condamnés de par le monde, persécutés pour avoir manifesté, milité pour la création de syndicats libres et indépendants.

Le Congrès réaffirme sa condamnation de toutes les lois qui affaiblissent les prérogatives et le rôle des Institutions Représentatives du Personnel et des syndicats de salariés (loi sur la représentativité, la loi et les ordonnances MACRON qui mettent en péril le syndicalisme confédéré et celle relative "au dialogue social et à l'emploi"). **Il en exige** l'abrogation.

Le Congrès revendique le retour à la liberté totale de désignation des délégués syndicaux et représentants syndicaux au CSE, ainsi qu'à la liberté de négocier en application de la recommandation de l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

Le Congrès s'oppose à toute réforme qui remet en cause les prérogatives syndicales en matière de négociation.

Le Congrès condamne toutes les tentatives d'entrave à l'exercice de l'activité syndicale **et dénonce** les tentatives d'expulsion des syndicats des Bourses du Travail. De même, **le Congrès de la FEC FO soutient** tous les militants syndicaux faisant l'objet de mise en cause judiciaire à l'occasion de leur activité syndicale.

Le Congrès revendique une véritable protection de tous les salariés élus, désignés et/ou mandatés dans toutes les structures paritaires.

Le Congrès condamne les autorisations de licenciement accordées par le ministère du Travail alors qu'elles ont été rejetées par les inspections du travail locales.

Le Congrès condamne les dispositions de la loi Travail qui permet aux employeurs d'avoir recours de manière unilatérale au vote électronique **et rappelle** que la priorité doit être donnée au vote à l'urne et au respect des règles du code électoral.

Le Congrès condamne et combattra fermement les atteintes et entraves répétées au droit de grève, au fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel, notamment au travers de la tentative de remise en cause des seuils sociaux et des prérogatives des Instances de Représentation du Personnel et de leurs moyens, ainsi que les pressions, harcèlements et procédures de licenciement exercées contre nos militants.

Le Congrès revendique la libre présentation de candidat(e)s par les syndicats aux élections professionnelles, sans limitation du nombre de mandats consécutifs, remise en cause par la loi dite "REB-SAMEN" et les ordonnances MACRON.

Le Congrès rappelle son attachement au fait que seules les organisations syndicales puissent déposer des listes de candidats au premier tour des élections professionnelles, **et condamne** d'avance toute remise en cause de ce principe.

Le Congrès exige l'abrogation et le retrait de toutes les dispositions (loi et ordonnance) qui visent à remettre en cause l'existence même du syndicalisme libre et indépendant.

Afin de conforter la liberté syndicale et la liberté de négociation, **le Congrès de la FEC appelle** solennellement à poursuivre le développement du syndicalisme libre et indépendant incarné par FORCE OUVRIÈRE, passant par un effort accru de création d'implantations syndicales et de syndicalisation.

Conclusion

Le Congrès de la FEC FO condamne l'atteinte aux droits collectifs et individuels des salariés, retraités et chômeurs systématiquement remis en cause année après année. **Il en est de même de la légitimité des syndicats et de leurs moyens d'action.** Par conséquent, **le Congrès rappelle** que la résistance est nécessaire et doit s'amplifier **et soutient** l'ensemble des camarades engagés dans des grèves et actions contre la disparition d'emplois et pour l'augmentation des salaires.

Après désormais plus d'une année de pandémie, et malgré les nombreuses res-

trictions sanitaires qui affectent durement l'activité en général et portent atteinte de fait à l'exercice des droits syndicaux tels que la possibilité de réunions, d'informations et de contacts avec les salariés, de manifestations, les syndicats et militants FO n'ont pas confiné et ne confinent pas les revendications et l'action syndicale. **Le Congrès se félicite** donc de l'engagement indéfectible des syndicats et militants FO pour répondre aux attentes des travailleurs.

Le Congrès considère que seule la grève interprofessionnelle permettra de faire aboutir nos revendications et de construire le rapport de force nécessaire à la défense de l'ensemble de nos droits.

Le Congrès se félicite de l'appel de notre Confédération à la grève interprofessionnelle du 5 octobre, notamment en ce qui concerne l'augmentation générale des salaires.

Pour notre organisation il s'agit d'ouvrir des perspectives pour faire barrage aux régressions sociales et permettre de reconquérir nos droits et l'augmentation générale des salaires. Cela passe par l'abrogation de l'Etat d'urgence sanitaire utilisé contre le droit du travail, de la réforme de l'assurance chômage, et de la loi Sécurité globale attentatoire aux libertés, ainsi que par l'abandon du projet de réforme des retraites.

Le Congrès considère que la satisfaction des revendications sera le produit du rapport de force que nous aurons réussi à instaurer. La construction de celui-ci est l'affaire de tous les militants et syndiqués, et commence par le renforcement de nos syndicats. C'est pourquoi **le Congrès appelle** tous les militants et syndiqués FO à s'engager résolument dans une grande campagne de syndicalisation.

Le Congrès de la FEC FO appelle l'ensemble de ses syndicats à s'approprier et à mettre en œuvre le slogan du dernier Congrès Confédéral : **"Résister, Revendiquer, Reconquérir"**.

Adoptée à l'unanimité à Albi,
le 28 octobre 2021

INSTANCES FÉDÉRALES ÉLUES PENDANT LE CONGRÈS



SECRETARIAT FÉDÉRAL

SECRETARE GÉNÉRAL : Sébastien **BUSIRIS**
SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT : Gérald **GAUTIER**
SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT : Laurent **WEBER**

TRÉSORIER GÉNÉRAL : Serge **FEUGA**
TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE ADJOINTE* : Claire **GUELMANI**

* Elue après le Congrès au Bureau fédéral 16/11/2021

BUREAU FÉDÉRAL

ASSURANCES

Jean-Simon **BITTER** Georges **DE OLIVEIRA**

CASINOS ET CLUBS DE JEUX

Dominique **DORGUEIL**

CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE

Serge **FOREST**

COMMERCE & VRP

Gérald **GAUTIER** David **MALEZIEUX**

CRÉDIT

Sébastien **BUSIRIS** Mireille **HERRIBERRY**
Pascal **LAGRUE** Loïc **LAVA**

ORGANISMES AGRICOLES

Serge **FEUGA** Dominique **MANISSIER**

ORGANISMES SOCIAUX

Frédéric **GARCIA** Eric **GAUTRON**
Frédéric **NEAU** Laurent **WEBER**

ORGANISMES SOCIAUX DIVERS ET DIVERS

Jocelyne **BAUSSANT** Claire **GUELMANI**
Christine **JUBERTIE**

PERSONNELS SÉDENTAIRES DES COMPAGNIES DE NAVIGATION

Eric **CAPLAIN**

PRESSE – EDITION – PUBLICITÉ

Thierry **NOLEVAL**

SERVICES

Nicolas **FAINTRENIE** Johnny **FRANCHOIS**

COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

RÉGION PARISIENNE :

Patrick **ALBERT** (Services)
Bruno **CIGOLINI** (Presse-Edition-Publicité)
Marc **CORREAS** (Commerce & VRP)

PROVINCE :

Monique **BALLU** (Organismes Agricoles)
Frédéric **HERMES** (Crédit)
Béatrice **SURJUS** (Organismes Sociaux)

COMMISSION ADMINISTRATIVE *

ASSURANCES

Henrique **CAIERO** Philippe **GENSSE**

CASINOS ET CLUBS DE JEUX

Claude **FRANÇOIS** Stéphane **MOULIN**

CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE

Mireille **RIDIVIC** Patrice **CHEDOTAL**

COMMERCE & VRP

Carole **PRIOULT** Audrey **ROSELLINI**

CRÉDIT

Angélique **FARIA** Céline **MASSON**

ORGANISMES AGRICOLES

Jean-Pierre **PRADELOU** David **RAFFIN**

ORGANISMES SOCIAUX

Christian **CARBONNEL** Emmanuelle **LALANDE**

ORGANISMES SOCIAUX DIVERS ET DIVERS

Sylvie **LOPEZ** Fabien **MILON**

PERSONNELS SÉDENTAIRES DES COMPAGNIES DE NAVIGATION

Christophe **LUBES** Alain **BERGIER**

PRESSE – EDITION – PUBLICITÉ

Frédéric **GALLOIS** Régis **SOUAILLE-JACQUES**

SERVICES

Jean-Luc **BOUSCARY** Franck **PICAUD**

* Membres désignés après le Congrès

ASSURANCES

Mathieu **CORNILAUD** Béatrice **GATEAU**
Nathalie **HOULLIER**

CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE

Serge **BAUMANN**

COMMERCE & VRP

Michelle **FANUCCHI-MILLEPIED** Nadia **FERRANTE**
Christophe **LE COMTE** Jacques **MOSSE-BIAGGINI**
Thierry **QUINTON**

CRÉDIT

Aurélien **ANGEVIN** Bénédicte **BARAY**
Damien **DESCHEPPER** Marc **DURAND**
Sylvie **ETENEAU-CUESTA** Eric **FOGEL**
Danièle **GOURDET** Ghézala **KRIBA**
Bertrand **MARQUIGNON** Isabelle **MOREAU**
Sandrine **SANTOS** Pascal **SORIN**

ORGANISMES AGRICOLES

Michel **DANIEL** Eric **FRANCAVILLA**
Michaël **GAUJOUR** Jean-François **INNOCENTI**
Frédéric **LE GRIEL** Anita **PASSANNANTE**

ORGANISMES SOCIAUX

Jean-Pierre **CHANCEL** Laurence **DEGAND-PHILIPPOT**
Emmanuel **DUMAS** Chafik **EL AOUGRI**
Sophie **GUIGUE** Franck **HAUSNER**
Pierre **NARRAN** Eric **PELARD**
Maria **PEREZ** Arnaud **SPEZIANI**
Alexandre **TOTT** Vincent **TRIARD**
Sabine **VAVASSEUR**

ORGANISMES SOCIAUX DIVERS ET DIVERS

Gilles **BELNY** Chantal **CAMBOU**
Patrick **HARREGUY** Patrick **HEBERT**
Natalia **JOURDIN** Anthony **KERDREUX**
Alice **LEMOINE** Chantal **SAUTREUIL**
Pierrick **SIMON** Sylvie **SZEFEROWICZ**
Anne-Cécile **TREGRET**

PRESSE – EDITION – PUBLICITÉ

Isabelle **MENIL**

SERVICES

Robert **BERAUD** Muriel **BLANCKART**
Béatrice **CLUZEL** Jean-Pierre **FELD**
Mathieu **MARECHAL**

COMMISSION DES CONFLITS

TITULAIRES :

ORGANISMES SOCIAUX

Alain **DELATRE**

SERVICES

Yann **POYET**

PRESSE, EDITION, PUBLICITÉ

Anne **LABBE**

SUPPLÉANTS :

CRÉDIT

Sandrine **DEBRACH**

ORGANISMES SOCIAUX DIVERS ET DIVERS

Agnès **CAMPANELLA**

CASINOS ET CLUBS DE JEUX

Janos **ZSARNAI**

COMMERCE & VRP

Patrick **ROHART**

ORGANISMES AGRICOLES

LUDOVIC **COQUILLAT**

INSTANCES DE LA SECTION FÉDÉRALE

ASSURANCES

Secrétaire de la Section Fédérale

Georges **DE OLIVEIRA**

Secrétaires adjoints de la Section Fédérale

Karina **ADLANI**
Mathieu **CORNILAUD**
Nathalie **HOULLIER**

Bureau

Karima ADLANI	Nathalie HOULLIER
Henrique CAEIRO	Caroline LARROUSSE
Mathieu CORNILAUD	Michel LEMAIRE
Georges DE OLIVEIRA	Gilles MARLIER
Loïc DUBOIS	Iman MARTINS
Farida GAOUAOUI	Philippe MELT
Philippe GENSSE	Franck MULLER
Séverine GRANDCLERE	Frédéric NICOLAS
Jean-Luc GUERIN	Frédéric RAFAI
Jean-Marc GUERY	Eric VANDAMME

Commission Exécutive

Florence ALBAVIT	Richard HUET
Isabelle BARRET	Gilles KOUDJAALI
Bruno BILLON	Guillaume LEMESLE
Jean-Pierre BINOIS	Raafet MANOUBI
Florence CASILE	Sébastien PAIRAULT
Amaury DALT DA	Ibtissem ZANTOUTE
Déborah DECLOQUEMENT	
Catherine DOMINGUES	
Jorge FERREIRA	



INSTANCES DE LA SECTION FÉDÉRALE CASINOS ET CLUBS DE JEUX

Secrétaire de la Section Fédérale

Claude **FRANÇOIS**

Secrétaires adjoints de la Section Fédérale

Kevin **LAFON**

Stéphane **MOULIN**

Bureau

Membres titulaires

Aymerick **BLERALD**

Cynthia **BOUALAVONG**

Jean-Pierre **BURGEY**

Mathilde **CARDOSO PINTO**

Dominique **DORGUEIL**

Claude **FRANÇOIS**

Céline **GRANDJEAN**

Hervé **HOBBE**

Patrick **HUBERT**

Kevin **LAFON**

Philippe **MANGIN**

Stéphane **MOULIN**

Estelle **QUINTON**

Jansci **ZSARNAI**

Membres suppléants

Chrystell **GAZAN**

Théophile **VERASTEGUE**

Commission exécutive

Membres titulaires

David **BOURCIER** (Evian)

Charles **CLAVEL** (Lyon Pharaon)

Antoine **GUILBERT** (Forges-les-Eaux)

André **GUILLEMIN-LABORNE** (Besançon)

Sylvain **ZAREB** (Le Boulou)

Membres suppléants

Carlos **CARDOSO PINTO** (Pau)

Hervé **CORBANI** (Lyon Vert)

Gaétan **POUZOULET** (Cap d'Agde)

Thierry **QUETEY** (Enghien)

Sébastien **SABBA**

(St-Maxime)



INSTANCES DE LA SECTION FÉDÉRALE CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE

Secrétaire de la Section Fédérale

Serge **FOREST**

Bureau

Muriel **ATTANE**

Philippe **AUZOU**

Jean-Jacques **BAUDUIN**

Serge **BAUMANN**

Roger **CLENET**

Philippe **FLU**

Serge **FOREST**

Sabine **GUILLOTTE**

Didier **KRAUTH**

Yves **LHOTELLIER**

Norbert **SENTIER**

Claude **TENNEGUIN**

Commission exécutive

Clara **ARCARO**

Christiane **BAUMANN**

Lucile **BRUN**

Patrice **CHEDOTAL**

Karine **CONDOURE**

Valérie **COTTET**

Fabrice **HILLADJIAN**

Marie-José **IGLESIAS**

Danièle **LAZENNEC**

Anne-Marie **PAQUET**

Erwan **QUENTEL**

Christine **RENSHAW DRZAL**

Mireille **RIVIDIC**

Guy **RONCO**

**élus lors de l'AG de la FGCE du 16
et 17 octobre 2021*



INSTANCES DE LA SECTION FÉDÉRALE COMMERCE & VRP

Secrétaire de la Section Fédérale

Gérald **GAUTIER**

Secrétaires adjoints de la Section Fédérale

David **MALEZIEUX**

Audrey **ROSELLINI**

Bureau

Dominique **ESPOSITO**

Nadia **FERRANTE**

Gérald **GAUTIER**

Franck **GRATALOUP**

Mouloud **HAMMOUR**

David **MALEZIEUX**

Jacques **MOSSE-BIAGGINI**

Dominique **NIKONOFF**

Carole **PRIOULT**

Thierry **QUINTON**

Audrey **ROSELLINI**

Commission exécutive

Sandrine **BROCHARD**

Marc **CORREAS**

Séverine **DE PIETRO**

Catherine **DENIS**

Michelle **FANUCCHI/MILLE-PIED**

Patrick **FORGE**

Paul **FURNARI**

Pascal **GARANDEL**

Jean-Paul **GATHIER**

Farida **GHELAMI**

Delphine **GUEGAN**

Daniel **HELDERAL**

Patrick **LAFOND**

Roger **LAVIOLETTE**

José **MARTINEZ**

Pierre **NIELL**

Michel **PARRAS**

Laurent **PETIT**

Maria **RODRIGUES**

Patrick **ROHART**

Claude **TRANNOIS**



INSTANCES DE LA SECTION FÉDÉRALE

CRÉDIT

Secrétaire de la Section Fédérale

Mireille **HERRIBERRY**

Secrétaires adjoints de la Section Fédérale

Ghézala **KRIBA** Pascal **LAGRUE** Loïc **LAVA**

Bureau

Isabelle MOREAU	Marc DURAND
Karine SORIN	Angélique FARIA
Nicolas BUENO	Danièle GOURDET
Sandrine DEBRACH	Aurélié ANGEVIN
Ghézala KRIBA	Eric FOGEL
Loïc LAVA	Christian MONNIER
Pascal LAGRUE	Germaine NGUYEN HUU
Jean-Claude LE MANACH	NHON
Fabien REINERT	Sandrine SANTOS
Bénédicte BARAY	

Commission exécutive

Membres titulaires

Marie-France ALLAUME	Séverine LEVIEUX
Céline BONNET	Bertrand MARQUIGNON
Cristina BOTEANE	Michel MARTIN
Corinne BOULICAUT	Jérôme MARTY
Carole CEBE GALLONE	Céline MASSON
Julien COSTES	Sandrine MAUSSION
Anne-Claire COUBRET	Nicolas PASSAT
Pierre CRUMIERE	Francis PERRIER
Pierre Olivier DANG	Anne-Sophie PTCHELINSEFF
Damien DESCHEPPER	Sylvie REYMUND
Sylvie ETENEAU-CUESTA	Caroline ROMANET
David FUCHS	Pascal SORIN
Isabelle GOUYON	Marie-Laure THIEULIN
Brigitte HOULETTE	Nicolas VARIENGIEN
Philippe LEGENDRE	Marc VINTEZOUT
Sylvain LEGRAS	

Suppléants

Pascale **FACHERO**



INSTANCES DE LA SECTION FÉDÉRALE ORGANISMES AGRICOLES

Secrétaire de la Section Fédérale

Dominique **MANISSIER**

Bureau

CREDIT AGRICOLE

Nicolas **BRAZIER**

Anne-Claude **DURAND**

Adeline **HASLINGER**

GROUPAMA

Eric **FRANCAVILLA**

Frédéric **LE GRIEL**

MSA

Laurent **CAZORLA**

Michel **DANIEL**

Serge **FEUGA**

Jean-François **INNOCENTI**

Michaël **GAUJOUR**

Dominique **MANISSIER**

David **RAFFIN**

Julien **XAYASANE**

Anita **PASSANNANTE**

Jean Pierre **PRADELOU**

Commission exécutive

CREDIT AGRICOLE

Karine **BENOIT JEAN-BOLO**

Stéphane **BONNAUD**

Sylvie **BORIOS NALE**

Dominique **BOSSU**

GROUPAMA

Pascal **ALINGERY**

Sylvie **BALBOA**

MSA

Jean-François **CAMASSES**

Julie **DUSSOUS**

Sébastien **FROSSARD**

Franck **BRUNEL**

Pascal **LOUIS**

Jean-Bernard **LAGASPIE**

Stéphane **PAULHAC**

Isabelle **PERRAUD**

Stéphane **ROOU**

Frédérique **LALANE**

Bertrand **MIEDAN-GROS**

Laure **OPPE**



INSTANCES DE LA SECTION FÉDÉRALE

ORGANISMES SOCIAUX

Secrétaire de la Section Fédérale

Laurent **WEBER**

Secrétaire de la Section Fédérale

Frédéric **NEAU**

Bureau

Jean-Claude **AYME**
Nicolas **BLANC**
Jean-Philippe **BOUREL**
Chafik **EL AOUGRI**
Audrey **FERNANDEZ**
Frédéric **GARCIA**
Thierry **GRIMALDI**
Emmanuelle **LALANDE**

Pascal **LEZAT**
Frédéric **NEAU**
Nora **NIDAM**
Sandra **PIZZOLO-BODIVI**
Isabelle **THIEBAUT**
Hélène **VANDEKERKHOVE**
Laurent **WEBER**

Commission exécutive

Membres titulaires

Jean-Christophe BALSAN	Mylène DEPIEDS
Luc BERANGER	Aurélié DIAS MOREIRA
Laurent CASTRA	Romain FORCARD
Philippe CHAUSSADE	Emmanuelle GAGNARD
Antoine CHESSA	Karine GILLARD
Thomas CORREZE	Yves HERBOUZE
Christine DA SILVA	Alain IVKOVIC
Lionel DELL ANGELO	Catherine JOURGEAUD

Céline **LERAY**
Thierry **LOURME**
Jean-Michel **LUCAS**
Rachel **MULLER-LEROGNON**
Xavier **NACHMANOWICZ**
Olivier **NEHAMA**
Dominique **OBABAKA**
Daniel **PECHEUR**

Membres suppléants

Jean-François **ACHARD**
Jean-François **BACARI LAGRANGE**
Jean-Marc **BALDI**
Eric **BELLOUNI**
Seymour **BETAOUAF**
Harold **BIBRAC**
Florence **CAMIA**
Thierry **CARTERET**
Fésia **CHAOUCHI**
Aline **CLAUSSE**
Frédéric **DAGIRAL**
Sylvain **DEUST**
Aurélié **EKOKA-PRISO**
Denis **GAZONNOIS**
Véronique **JEANJEAN**
Soraya **LAOUADI**
Adrien **LARSY**

Hélène **PLANCKE**
Christophe **RABOT**
Brice **RASCAR**
Séphie **SCHWEITZER**
Béatrice **SURJUS**
Nicolas **THOMAS**
Marie **THIOU**

Marie **LEFRANC**
Ali **MAKRANI**
Edmond **MARQUES**
Nageates **MEBAREK**
Raphaël **MOUILLESEAUX**
François **NADER**
Rocco **PETULA**
Jean-Jacques **PORTEIX**
Judicaël **RAMBOHJAN**
Marion **ROMAIN**
Sophie **RUEL**
Marielle **SABAROTZ**
Vanessa **SABLE FOURTASSOU**
Athanasé **TOOVI**
Maxime **VANHAM**



INSTANCES DE LA SECTION FÉDÉRALE

ORGANISMES SOCIAUX DIVERS & DIVERS

Secrétaire de la Section Fédérale

Claire **GUELMANI**

Secrétaires adjoints de la Section Fédérale

Sylvie **LOPEZ**

Fabien **MILON**

Bureau

Loïc **BARBOUX**

Jocelyne **BAUSSANT**

Chantal **CAMBOU**

Stéphane **CHATRAS**

Marc **CHAUSSIN**

Yves **COUTENTIC**

Claire **GUELMANI**

Patrick **HARREGUY**

Natalia **JOURDIN**

Christine **JUBERTIE**

Alain **LAVIGNE**

Alice **LEMOINE**

Sylvie **LOPEZ**

Fabien **MILON**

Katia **OBIANG**

Philippe **ROCHETEAU**

Anne-Cécile **TREGRET**

Xavier **URBAIN**

Commission exécutive

Harold **ABERLENC**

Régis **BADEL**

Marius **BAUDRY**

Ghislain **BONNICHON**

Agnès **CAMPANELLA**

Patrick **CAMPANELLA**

Jacques **CUBAUD**

Manuel DE **SOUSA**

Sylvér **HAMELIN**

Anthony **HEMOUS**

Stéphane **JONCOUR**

Vincent **LANCHE**

Michel **LAURENT**

Alice **LEPRETRE**

Gérald **LESTOQUOY**

Khalid **MAKHOUT**

Patrick **ORNY**

Céline **PETRESCHI**

François **PIERRE**

Sébastien **PRADERE**

Stéphane **ROY**

Mathieu **SAINTOUL**

Laurent **SENTUCQ**

Sébastien **SOCIAS**

Ludovic VAN **NIEUWENHOVE**



INSTANCES DE LA SECTION FÉDÉRALE PERSONNELS SÉDENTAIRES DES COMPAGNIES DE NAVIGATION

Secrétaire de la Section Fédérale

Eric **CAPLAIN**

Secrétaire adjoint de la Section Fédérale

Christophe **LUBES**

Bureau

Alain **BERGIER**

Eric **CAPLAIN**

Franck **LOUIS**

Christophe **LUBES**

Commission exécutive

Membres titulaires

Florence **CIRAC**

Sarah **LEFEBVRE**

Frédéric **MARCHEIX**

Membres suppléants

Christine **BIGER**

Nathalie **CAMERLYNCK**

Delphine **JUNIQUE**

Glenn **O'BRIEN**

Magali **SILVERT-BIGGIO**

Béatrice **STEUNOU**

Franck **MERLE**

Jean-Marc **MICHEL**

Jésus **TOME**



INSTANCES DE LA SECTION FÉDÉRALE

PRESSE – EDITION - PUBLICITE

Secrétaire de la Section Fédérale

Thierry **NOLEVAL**

Secrétaire adjointe de la Section Fédérale*

Vladislava **BRODJANAC**

Bureau*

Serge **BANZOUZI**

Abdelaziz **BASSOUOUI**

Bruno **CIGOLINI**

Pierre **CHIESA**

Edith **COSTIL**

Gérard **DA SILVA**

Pierre **DIDIERJEAN**

Francis **DROMBY**

Vincent **FLEURY**

Frédéric **GALLOIS**

Jacques **GIROD**

Pierre **KAKPO**

Jean-Marc **LELLOUCHE**

Dominique **MARTIN**

Eric **POIROT**

Camelya **RAHOU**

Hassina **TAHRAOUI**

Commission exécutive

Serge Bruno **BANZOUZI MALONGA**

Philippe **BECKER**

Marc **ELKESLASSY**

Jamel **FANTAR**

Stéphane **HACQUARD**

Ferat **IDEKAR**

Jean **KONGO**

Maamar **KOUIDER DAOUADJE**

Abdelmajid **LAAREJ**

Myriam **MARQUES-CARON**

Isabelle **MENIL**

Yvan **PAYOUX**

Edoe **PRINCE AGBODJAN**

Nina **TRINH**

Alain **VAN STEENKISTE**

**élus lors de la CE du SNPEP FO du 2 mars 2020*



INSTANCES DE LA SECTION FÉDÉRALE

SERVICES

Secrétaire de la Section Fédérale

Nicolas **FAINTRENIE**

Secrétaires adjoints de la Section Fédérale

Robert **BERAUD**

Yann **POYET**

Muriel **BLANCKART**

Bureau

Robert **BERAUD**

Johnny **FRANCHOIS**

Denis **BILLMANN**

Eric **GRILLET**

Muriel **BLANCKART**

Thierry **HAGEAUX**

Jean-Luc **BOUSCARY**

Mathieu **MARECHAL**

Sanvee **BYLL**

Michel **MARTINEZ**

Béatrice **CLUZEL**

Franck **PICAUD**

Evelyne **DEVILLECHABROLLE**

Yann **POYET**

Nicolas **FAINTRENIE**

Didier **RIVIERE**

Pierre-Jean **FELD**

Sylvie **TESTI**

Christian **FONDACCI**

Commission exécutive

Membres titulaires

Frédéric **ADELAIDE**

Laurence **GILBERT**

Tiffen **ASSELOT**

Céline **LAFON**

Olivier **BODO**

Jean-Michel **LEBRUN**

Arthur **DENEANU**

Pierre-Yves **MOSER**

Marie-Agnès **DUMAS**

Dosi **SANTOS**

Karim **ELHACOUMO**

Nassera **TAYEB**

Jean **FABRE**

Delphine **WAJNGLAS**

Michaël **FICHEAU**

Membres suppléants

Abdelghani **ACHRIT**

Laurence **HOEFFLER**

Thierry **BAUFFE**

Claudine **KOKO**

Julien **CRETEUR**

Olivier **LECOQC**

Betty **CROS**

Marie **MARQUES**

Claudio **FRANCONE**

Jacques **SOLEYAN**







ALBI 2021

57^{ème} Congrès

du 25 au 29 octobre



ALBI



57^{ème} Congrès

du 25 au 29 octobre 2021



FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET CADRES CGT FORCE OUVRIÈRE
54 rue d'Hauteville 75010 PARIS • Tél. : 01 48 01 91 91
Fax : 01 48 01 91 92 • Courriel : fecfo@force-ouvriere.fr • Site : fecfo.fr

